



HAL
open science

Les jeunes orphelins placés : Quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ?

Isabelle Frechon, Élisabeth Abassi, Pascale Breugnot, Claire Ganne, Cécile Girault, Lucy Marquet

► To cite this version:

Isabelle Frechon, Élisabeth Abassi, Pascale Breugnot, Claire Ganne, Cécile Girault, et al.. Les jeunes orphelins placés : Quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ?. [Rapport de recherche] CNRS-PRINTEMPS. 2019. hal-02373817v1

HAL Id: hal-02373817

<https://hal.science/hal-02373817v1>

Submitted on 21 Nov 2019 (v1), last revised 28 Nov 2019 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT FINAL

Les jeunes orphelins placés : Quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ?

14/11/2019

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Isabelle FRECHON, Chargée de recherche CNRS, Laboratoire Printemps, UVSQ, UMR 8085
Elisa ABASSI, Doctorante, Cresppa - GTM, accueil INED
Pascale BREUGNOT, Directrice Formations supérieures et professionnelles ETSUP, Chercheur associé Université Paris Nanterre, EA 1589
Claire GANNE, Maîtresse de conférences, CREF, Université Paris Nanterre, EA1589
Cécile GIRAULT, Ingénieure d'études, convention OCIRP
Lucy MARQUET, Maîtresse de conférences, Clersé, Université de Lille 1, UMR 8019

CETTE RECHERCHE BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DE LA FONDATION D'ENTREPRISE OCIRP
Elle a fait l'objet de l'expertise de son Conseil scientifique

Convention de recherche | 0001-2017-CNRS / 30/11/2017-30/12/2019

Fondation
OCIRP
agir pour les orphelins

PRINTEMPS
Professions, institutions, temporalités



FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Les jeunes orphelins placés : Quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ?

Synthèse longue

Isabelle FRECHON, Chargée de recherche CNRS, Laboratoire Printemps, UVSQ, UMR 8085

Elisa ABASSI, Doctorante, Cresppa - GTM, accueil INED

Pascale BREUGNOT, Directrice Formations supérieures et professionnelles ETSUP, Université Paris Nanterre, EA 1589

Claire GANNE, Maîtresse de conférences, CREF, Université Paris Nanterre, EA1589

Cécile GIRAULT, Ingénieure d'études, convention OCIRP

Lucy MARQUET, Maîtresse de conférences, Clersé, Université de Lille 1, UMR 8019

Table des matières

Entre 18 et 31% des jeunes orphelins en protection de l'enfance selon les populations observéesiii

- Une sur-représentation forte mais peu visible des orphelins parmi les jeunes placésiv
- Une nouvelle population en protection de l'enfance : les mineurs isolés étrangers v
- Une sous-déclaration de l'orphelinagevi

Quelles sont les caractéristiques des familles d'orphelins placés ?vii

- Les causes du décès qui s'inscrivent dans les origines sociales et familiales des enfantsvii
- Une fratrie nombreuse qui engendre un grand nombre d'orphelins..... viii
- Les liens avec le parent vivant lorsqu'ils sont encore placés viii

L'entourage des orphelins placés ne se limite pas à la famille nucléaire ix

- Les personnes ayant occupé un rôle parentalix
- L'importance de la cohabitation avec les figures parentales.....ix

Le parcours des jeunes placés X

- Un parcours de placement différent selon le sexe du parent décédé X
- Le vécu des orphelins quant à l'accompagnement mis en œuvre dans les institutions .xii
- Une prise en charge par les professionnels au regard du décès..... xiii

Les conditions de sortie dépendent avant tout de l'entourage mobilisable xiv

- Le réseau de proches sur qui compter au moment de la sortie de placement..... xiv
- La difficulté de se sentir reconnu (compter pour).....xv
- L'entourage mobilisé à la sortie du placement.....xv
- Une imbrication forte de la trajectoire résidentielle et conjugale xvi
- Une entrée particulièrement précoce dans la parentalité pour les jeunes femmes orphelines sortant de placement xvii

Les conditions de sortie dépendent aussi de leur niveau d'étude xvii

- Des parcours scolaires retardés comme pour tous les jeunes placés xviii
- Les effets pervers d'une meilleure la scolarité pour ceux qui poursuivent en CJM..... xviii
- Au final, une situation d'activité en demi-teinte lorsque les liens sont maintenus xviii

Quelques pistes de travail ou de réflexion pour améliorer la prise en charge de l'orphelinage des enfants placés. XX

Les orphelins en protection de l'enfance sont très peu visibles alors qu'ils représentent entre 18% et 31% d'orphelins d'au moins un parent parmi les enfants placés. L'arrivée relativement récente des mineurs isolés étrangers, orphelins pour moitié, entraîne une augmentation de ce phénomène qui tendait à diminuer au cours des dernières décennies.

Ce rapport a pour objectif de mieux connaître les parcours et les conditions de vie des jeunes en protection de l'enfance et plus particulièrement des orphelins placés. Les analyses reposent sur deux études réalisées à 5 ans d'intervalle. La première, Elapdossiers, une étude rétrospective à partir de dossiers archivés de l'Aide sociale à l'enfance et des tribunaux pour enfants permet de retracer les trajectoires de prise en charge de 809 jeunes placés au milieu des années 80. La seconde l'enquête longitudinale ELAP interroge directement 1622 jeunes encore placés à 17-20 ans et nés entre 1993 et 1996 et suit une partie d'entre eux dans le temps. Une seconde vague a été réalisée auprès de 756 jeunes 18 mois plus tard et deux autres vagues qualitatives ont permis de suivre plus d'une centaine de jeunes, dont une quarantaine d'orphelins. La question de l'orphelinage dans le placement est ainsi analysée au travers des témoignages des jeunes placés.

Plusieurs thématiques sont abordées afin de mieux comprendre les enjeux de la prise en charge des orphelins par la protection de l'enfance : les portraits de famille se distinguent nettement selon l'origine de migration des enfants protégés et les parcours de prise en charge répondent à ces mêmes logiques. Ainsi, pour les jeunes nés en France, seulement un tiers des orphelins de mère ont encore des liens avec leur père, la plupart des jeunes sont donc des orphelins « isolés ». À l'inverse, les trois quarts des orphelins de père gardent des liens avec leur mère, mais les situations sociales au sein de familles complexes nécessiteraient un accompagnement social et éducatif soutenu et un réel travail sur les liens entre mère et enfant. L'entourage de ces jeunes est ainsi caractérisé par des liens forts avec la mère, mais des liens réduits avec l'entourage familial élargi, mettant encore plus de poids sur la situation précarisée de ces mères où le soutien social et éducatif est primordial. L'entourage familial élargi est ou a été présent dans la vie des jeunes, soit durant une période temporaire de mise à l'abri avant que l'Aide sociale à l'enfance ne prenne le relais, soit dans le cadre d'une mesure qui confie le jeune à un « tiers digne de confiance ». Cette cohabitation même temporaire est primordiale, car elle permet un maintien des liens et évite de creuser l'isolement de ces jeunes. Pour les jeunes nés à l'étranger, malgré des liens parfois maintenus avec les parents survivants, c'est l'isolement sur le sol français qui sera le facteur clé de leur prise en charge, au risque parfois de se démunir de ressources favorables au mieux-être des jeunes. En effet, quelle que soit l'origine migratoire, les jeunes orphelins témoignent de la nécessité de pouvoir partager leurs souvenirs et ressentis avec d'autres membres de la famille.

Enfin, les conditions de sortie des jeunes dépendent avant tout des liens et de l'entourage mobilisable, tant dans la famille élargie, que les nouveaux liens construits au fil des années. Ceux-ci étant primordiaux pour leur situation résidentielle de court terme après la sortie. Mais ce rapport met aussi en évidence les effets pervers d'une logique d'un prolongement de l'aide aux jeunes majeurs sous condition d'isolement, laissant à la charge des tiers dignes de confiance, des mères encore présentes ou bien encore des frères et sœurs le poids de la sortie de placement. Et c'est au final, l'absence d'entourage parental qui mécaniquement va permettre aux jeunes de poursuivre un peu plus leurs études, dans la mesure où ils sont plus favorablement perçus comme nécessitant une prolongation de l'aide aux jeunes majeurs.

MOT-CLE : *orphelin, placement, protection de l'enfance, entourage familial, sortie de placement, mineurs isolés étrangers*

1. Entre 18 et 31% des jeunes orphelins en protection de l'enfance selon les populations observées

- *Une sur-représentation forte mais peu visible des orphelins parmi les jeunes placés*

Parmi les jeunes placés par la protection de l'enfance entre 18 et 31% des jeunes sont orphelins d'au moins un parent (Elapdossier, ELAPV1-V4). C'est une proportion nettement supérieure à la population générale que nous présentons en détail dans ce rapport. En France, 5% des jeunes de moins de 18 ans et 7% des moins de 20 ans sont orphelins d'au moins un parent (Flammant, 2018). La prise en charge des orphelins en protection de l'enfance reste marginale, selon une étude précédente, elle concernait un quart des orphelins doubles, 6% des orphelins de mère et 4% des orphelins de père (Blanpain, 2008), mais elle n'était appréhendée qu'au travers des placements en établissement, les autres formes d'accueil dont les familles d'accueil n'étant pas prises en compte dans cette étude. Généralement le décès d'un parent entraîne le ménage à vivre en monoparentalité, la remise en couple après un décès étant rare (Blanpain, 2008).

Il n'existe pas de statistiques nationales permettant de repérer les orphelins parmi les enfants pris en charge en protection de l'enfance ou placés. Les seules statistiques concernent la part d'orphelins parmi les pupilles de l'Etat. Elle est de 9,5% de l'ensemble des mineurs admis au titre de pupilles de l'Etat (ONED, 2013). Toutefois rapportés à l'ensemble des enfants placés à une date donnée, les orphelins repérables ne représenteraient que 0,2%. La mesure de pupille de l'Etat est devenue au fil des années une mesure très marginale en protection de l'enfance, car elle nécessite l'absence totale de responsables légaux. Deux études réalisées sur des générations et cohortes différentes permettent de connaître l'ordre de grandeur de l'orphelinage des enfants placés en France (voir encadré).

Selon les sources d'observation et la période observée, la proportion d'orphelins parmi les jeunes pris en charge en protection de l'enfance varie du simple au double. Cette proportion est toutefois nettement supérieure au taux d'orphelinage des moins de 20 ans en France. Les orphelins représentent entre 18% et 31% des enfants pris en charge : dans Elapdossiers, 18% des jeunes ayant connu au moins un placement au cours de leur enfance et/ou adolescence sont orphelins d'au moins un parent, dont 2% orphelins des deux parents ; dans Elap V1, lorsque l'on interroge les jeunes placés à 17-20 ans, la proportion d'orphelins a presque doublé puisque 31% d'entre eux se disent orphelins d'au moins un parent, dont 8% orphelins double (ELAP1622_V1).

Présentation des enquêtes mobilisées

La première étude (ELAPdossiers) a été réalisée à partir d'un recueil de données des dossiers de l'Aide sociale à l'enfance et des Tribunaux pour enfants rattachés dans deux départements, d'une génération d'enfants nés au milieu des années 80 et ayant connu au moins une mesure de placement au cours de leur enfance et/ou adolescence. La trajectoire de prise en charge a été reconstituée par la méthode biographique. 18% de la génération observée étaient orphelins d'au moins un parent (8% orphelins de mère ; 8% orphelins de père ; 2% orphelins double).

La deuxième étude – ELAP - Étude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie après le Placement - a pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des jeunes au moment de la fin de prise en charge – un peu avant et un peu après la sortie de placement. Nous avons travaillé sur un échantillon représentatif de tous les jeunes qui avaient entre 17 et 20 ans en première vague d'enquête et qui étaient pris en charge dans le cadre d'un placement (Frechon, Marquet, 2016) au sein de 7 départements (Nord, Pas-de-Calais, Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine), représentant 27% des jeunes de 17 à 20 ans pris en charge en France. Elle s'est réalisée en quatre vagues : 1622 jeunes ont répondu au questionnaire de la première vague (ELAP1622_V1) entre 2013 et 2014, 18 plus tard, une seconde vague d'enquête (ELAP756_V2) a été réalisée sur un échantillon plus restreint de 756 jeunes. Deux groupes d'âge ont été retenus : les 17 ans et les 19,5 à 21 ans en première vague. Les jeunes de 17 ans, 18 mois plus tard étaient soit sortis, soit ils poursuivaient en contrat jeune majeur. Les plus âgés (19,5 à 21 ans) étaient eux tous sortis en seconde vague. Deux vagues d'entretiens qualitatifs ont ensuite été réalisées à un an d'intervalle (ELAPQuali_V3 en 2016-17 et ELAPQuali_V4 en 2018-19) auprès d'une centaine de jeunes ayant répondu aux deux questionnaires. Ces entretiens sont effectués par une dizaine de chercheurs, tous spécialisés en protection de l'enfance. La dernière vague ELAPQuali_V4 a fait l'objet d'une attention particulière sur la thématique des orphelins placés.

- *Une nouvelle population en protection de l'enfance : les mineurs isolés étrangers*

Pour plusieurs raisons, liées aux âges et aux départements observés, mais aussi au nouveau contexte des publics accueillis en protection de l'enfance, les jeunes qui ont passé une partie de leur enfance dans un pays étranger, avant d'arriver en France, représentent 47% des 17-20 ans placés en Île-de-France et dans le Nord et Pas-de-Calais en 2013-14. Ils étaient seulement 19% des jeunes de la cohorte dans l'étude ELAPdossiers. Une différence qui s'explique principalement par la forte augmentation ces dernières années de l'accueil de mineurs isolés étrangers (MIE) parmi les jeunes placés, surtout à ces âges. Ainsi, 32% des jeunes de 17-20 ans placés sont arrivés seuls et 15% sont arrivés accompagnés. Les jeunes nés à l'étranger sont particulièrement touchés par le décès d'au moins un parent, notamment le décès du père.

Proportion de jeunes orphelins selon les sources de données et l'origine de naissance

| % en colonne | Elapdossier (2009) | | | Elap 1622-V1 (2013-14) | | | | |
|---------------------------------|--------------------|------------------|-----------|------------------------|-------------------|------------------|------------------------|-----------|
| | Nés en France | Nés à l'étranger | Total | Nés en France | Nés à l'étranger | | | Total |
| | | | | | Migr. Accompagnée | Migration isolée | Total nés à l'étranger | |
| Part d'orphelin | 17 | 23 | 18 | 23 | 26 | 47 | 41 | 31 |
| <i>Orphelin de mère</i> | 8 | 11 | 8 | 9 | 7 | 8 | 8 | 9 |
| <i>Orphelin de père</i> | 7 | 8 | 8 | 10 | 11 | 23 | 19 | 14 |
| <i>Orphelin de père et mère</i> | 2 | 4 | 2 | 3 | 8 | 17 | 14 | 8 |
| % en ligne | 81 | 19 | 100 | 53 | 15 | 32 | 47 | 100 |

Comparaison entre ELAPdossiers et ELAP 1622_V1

Nous différencierons tout au long de cet écrit, les orphelins nés en France des orphelins nés dans un pays étranger. La distinction entre les migrations isolées et les migrations accompagnées ne sera développée que lorsqu'elle présente des différences significatives, notamment pour les parcours de prise en charge. En effet, même si la part d'orphelins des migrants accompagnés se rapproche de celle des jeunes nés en France, leur histoire familiale en cas d'orphelinage se rapproche davantage de celle de migrants isolés. Originaires des mêmes pays, la migration accompagnée se réalise en effet soit avec le parent survivant soit dans le cadre d'un confiage à l'entourage élargi, et le parent est principalement décédé dans le pays d'origine. Par ailleurs, les effectifs en seconde vague d'enquête deviennent trop petits pour permettre des comparaisons solides.

- *Une sous-déclaration de l'orphelinage*

Réinterroger les jeunes à plusieurs reprises dans l'étude longitudinale permet d'affiner certains résultats, mais contribue aussi à montrer les limites d'une connaissance parfaite du taux d'orphelinage des enfants placés. Ainsi, quantifier l'orphelinage entraîne nécessairement une sous-évaluation des décès des parents, mais plus encore du décès du père.

D'une part, *pour les jeunes nés en France*, l'absence prolongée d'un parent et la non prise en compte du lien, réel ou symbolique, contribue à installer ce flou quant au devenir d'un de ses parents chez certains jeunes. Ceci amène plus particulièrement une sous-déclaration des orphelins de père. Les mères demeurent en effet les interlocutrices privilégiées des dispositifs de protection de l'enfance même lorsque les pères sont connus des services, les professionnels se lient ainsi davantage avec les mères initiant ou accentuant ainsi le délitement des liens du côté paternel. Ainsi dans de nombreuses situations, l'absence de renseignements sur le père est plus fréquente que celle sur les mères ; ceci résulte du fait de séparation conjugale précoce, d'une absence de reconnaissance de l'enfant, ou encore d'une absence depuis de nombreuses années.

D'autre part, l'organisation même de la prise en charge des mineurs isolés étrangers a possiblement entraîné des jeunes à déclarer un parent comme décédé alors que leur histoire est plus compliquée. L'absence de nouvelles, la perte de contact avec les parents suite à la migration entraîne probablement une sous-déclaration des décès des parents.

2. Quelles sont les caractéristiques des familles d'orphelins placés ?

- *Les causes du décès qui s'inscrivent dans les origines sociales et familiales des enfants*

Expliquer les causes de décès à partir d'entretiens auprès des jeunes, c'est entendre leur propre interprétation, ce qu'ils en ont compris, ce qui leur a été rapporté ou transmis. La plus grande distinction observable est cette différence factuelle entre des décès causés par un facteur exogène et les décès causés par des facteurs endogènes. Cette distinction est très marquée par l'origine migratoire du jeune (France/Étranger) et a nécessairement des conséquences sur l'image que les orphelins portent sur la personne défunte et sur leur construction avec cette histoire.

Ainsi, *pour les jeunes nés en France*, il s'agit principalement de décès causés par des facteurs endogènes. Nous avons pu repérer des décès liés à la précarité des situations familiales et sociales ; des décès liés à des dépressions ou maladies au sein d'une structure familiale complexe qui engendre une redéfinition des liens avec les membres de la parentalité élargie ; ou encore des décès sous fond de violences conjugales et d'addictions, de comportements marginaux. Ainsi, le décès d'un parent intervient dans un continuum de problèmes sociaux et économiques. C'est davantage ce cumul des difficultés qui est traité dans son ensemble par les professionnels de l'enfance plutôt que le décès d'un proche en tant que tel. Dans de nombreuses situations, les jeunes ont le sentiment que les adultes (aussi bien les membres de la famille que des professionnels) leur ont caché les véritables causes du décès ou bien les ont mal informés. Ils vivent ainsi avec une « version officielle » en parallèle de leurs propres interprétations et questionnements ; difficile pour eux, dans ce cas de faire un travail de deuil.

Pour les jeunes nés à l'étranger, il s'agit principalement de décès causés par des facteurs exogènes à la famille et au défunt. D'une part, nous retrouvons principalement des jeunes qui ont fui des pays considérés comme dangereux (situations de guerre ou de conflit), soit à la suite du décès d'un ou des deux parents, soit en laissant une partie de leur famille sans connaître leur devenir ; d'autre part, des jeunes partis du pays, orphelins en raison des mauvaises conditions sanitaires et de développement. On peut ainsi distinguer les parents décédés dans des zones de conflits ou de persécution et les parents décédés dans des pays dont les conditions sanitaires sont très dégradées et l'espérance de vie encore très basse.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

- *Une fratrie nombreuse qui engendre un grand nombre d'orphelins*

Les familles dont sont issus les jeunes orphelins pris en charge en protection de l'enfance divergent nettement selon leur origine migratoire.

Les jeunes nés en France et accueillis en protection de l'enfance sont issus de fratries très nombreuses, même pour les jeunes orphelins : plus d'un tiers a au moins 5 frères et sœurs, et la moitié d'entre eux ont au moins 4 frères et sœurs. D'ailleurs la taille de la fratrie est sensiblement la même que pour les autres jeunes nés en France et pris en charge entre 17 et 20 ans (ELAPV1_2013-14).

À l'inverse, *les jeunes nés à l'étranger* sont plutôt issus de milieux sociaux moins défavorisés que le reste de la population, même si leurs conditions de vie dans les pays d'origine sont sans commune mesure avec celles que les jeunes vivent en France. La taille de la fratrie est plus réduite alors que les taux de natalité des pays d'origine sont plus élevés. 20% des orphelins nés à l'étranger ont déclaré au moins 4 frères et sœurs. Les migrations sont souvent un choix familial et envisageable uniquement pour les familles les plus dotées socialement et dont le nombre d'enfants ne vient pas grever le projet migratoire.

À noter que les orphelins de mère et les orphelins double, quel que soit le pays de naissance, sont moins nombreux à avoir une fratrie. Lorsqu'ils en ont une, ils sont moins nombreux à être en lien avec leur(s) frère(s) et/ou sœur(s) que les orphelins de père et les non-orphelins.

- *Les liens avec le parent vivant lorsqu'ils sont encore placés*

Au sein de la population des jeunes ayant connu un placement, l'absence totale de lien avec les parents est très fortement marquée. L'entourage de ces jeunes est particulièrement affaibli par le fait que les parents ne font plus du tout partie de leur univers : soit parce que le parent est inconnu (ce qui est plus le cas des pères que des mères), soit parce qu'ils sont sans lien au point de ne pas savoir où sont leur père et/ou leur mère, soit parce que le ou les parents sont décédés. Pourtant ces liens sont primordiaux, car ce parent constitue une ressource mobilisable à la sortie de l'Aide sociale à l'enfance.

Qu'ils soient nés en France métropolitaine ou non, le maintien du lien passe principalement du côté maternel pour tous les jeunes. En effet, les non-orphelins sont plus souvent en contact avec une mère qu'avec un père. Pour les orphelins d'un parent, cette tendance impacte plus drastiquement le délitement des liens parentaux : les orphelins de mère sont moins souvent en contact avec leur père que ne le sont les orphelins de père avec leur mère.

Ainsi, *pour les jeunes nés en France*, 79% des orphelins de père ont maintenu des liens avec leur mère ; 48% des orphelins de mère ont maintenu des liens avec leur père.

Pour les jeunes nés à l'étranger, 74% des orphelins de père ont maintenu des liens avec leur mère ; 46% des orphelins de mère ont maintenu des liens avec leur père.

3. L'entourage des orphelins placés ne se limite pas à la famille nucléaire

Peu de recherches ont visé à approfondir la connaissance de l'entourage familial des jeunes pris en charge en protection de l'enfance. Elap apporte des données innovantes sur le rôle de la parenté élargie, notamment les liens avunculaires, dans les dynamiques familiales et les trajectoires des jeunes pris en charge en protection de l'enfance.

- *Les personnes ayant occupé un rôle parental*

Les orphelins de mère et les orphelins double déclarent plus souvent au moins une autre personne que les parents ayant eu des fonctions parentales, par rapport aux non-orphelins. Ces différences sont d'ailleurs plus marquées pour les jeunes nés à l'étranger. Ces figures parentales sont issues de deux grandes sphères relationnelles : la famille de naissance en dehors des parents et les professionnels de l'ASE.

- *Pour les jeunes nés en France*, les 3/4 des jeunes placés ont cité au moins une personne qui a joué un rôle de parent, un peu plus parmi les orphelins simples (78%) et double (83%). Si ce sont surtout les jeunes nés en France qui considèrent les professionnels comme figure parentale, c'est en raison du fait que beaucoup d'entre eux ont connu un placement en famille d'accueil, placement souvent long et stable. Celles-ci sont plus souvent citées. Mais nous pouvons nous rendre compte de l'importance des liens élargis aux autres membres de la parenté qui restent pourtant encore à l'heure actuelle peu pris en compte dans les pratiques des professionnels lorsqu'une suppléance familiale est nécessaire, et invisibles dans les débats publics. En effet, un tiers des jeunes considère un membre de la famille élargie comme ayant eu des fonctions parentales. Les rôles parentaux se répartissent de manière équivalente entre les grands-parents et les oncles et tantes (11%). Les orphelins ont d'ailleurs davantage un frère ou une sœur comme une figure parentale que ceux n'ayant pas connu le décès d'un parent (12% vs 6%).

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, les professionnels de l'ASE sont rarement considérés comme des figures parentales, certainement du fait de leur arrivée tardive dans le dispositif de protection de l'enfance. En revanche, lorsque la mère est décédée, l'entourage élargi est présent dans plus de la moitié des situations. Les oncles et tantes sont les plus fréquemment cités (22%), suivis de loin par des grands-parents ou d'autres personnes de la parenté.

- *L'importance de la cohabitation avec les figures parentales*

Sur l'ensemble des jeunes (nés en France métropolitaine et nés à l'étranger), un tiers des orphelins double et des orphelins de mère conservent des liens avec une figure parentale dans leur entourage familial, contre un quart des orphelins de père et des non-orphelins. Les dynamiques du réseau familial élargi s'expriment principalement à travers l'expérience importante du partage d'un foyer commun, en amont du placement. Cette cohabitation est plus fréquente pour les orphelins de mère (simple ou double).

- *Pour les jeunes nés en France*, les situations de cohabitation avec un proche de l'entourage familial sont bien plus présentes pour les orphelins de mère (1/3) que pour les orphelins de père (1/5). Cette cohabitation révèle certainement une mobilisation informelle de l'entourage familial en amont de la prise en charge institutionnelle, incarnant, même temporairement, un rôle protecteur lors des situations critiques (hospitalisation du parent ou pour éloigner l'enfant confronté à la maladie du parent du domicile familial) en attente d'une prise en charge institutionnelle au moment du décès du parent.

Dans les situations où les enfants étaient confiés à un proche vivant sur le territoire français, il est possible que des difficultés sociales, économiques, juridiques ou des problèmes familiaux plus globaux aient pu aboutir à une prise en charge institutionnelle de l'enfant. Les orphelins ne sont donc pas nécessairement en rupture avec leur famille d'origine. Il faut néanmoins souligner que le recours à un tiers digne de confiance est une possibilité très rarement et inégalement utilisée par les politiques départementales, même si cette forme d'accueil est plus fréquente en cas de décès de la mère. La famille élargie vient alors jouer un rôle de substitution parentale.

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, ces cohabitations ont pu intervenir plus longuement dans les pays d'origine sous la forme de confiage. En effet, ces jeunes sont majoritairement originaires de pays africains dépourvus de système de protection de l'enfance comparable aux services français ; le *fosterage* temporaire ou de longue durée y est une pratique répandue, notamment en Afrique de l'Ouest, et peut également se poursuivre en situation de migration. Ainsi, la moitié des orphelins de mère et des orphelins doubles ont vécu avec une figure parentale (31% des orphelins simples de père). Dans certains cas, c'est le décès du référent parental qui a pu contraindre au placement ou à la mobilité internationale tout en venant réactiver des douleurs de séparation.

4. Le parcours des jeunes placés

Les deux sources de données ont permis de mieux comprendre ce qu'il se jouait dans les rouages des parcours de protection de l'enfance des jeunes orphelins. L'étude sur dossier a eu l'avantage de repérer à quel moment le décès avait lieu au cours du parcours de protection, ainsi que les motifs de placement que nous n'avons pas dans l'étude ELAPV1-V2. En revanche, cette dernière étude nous a permis de dépasser l'analyse des données administratives, le témoignage des jeunes est venu compléter le recueil de données par l'apport de leur discours sur leur situation. Tous les résultats sur les parcours de placements s'appuient aussi sur la collecte longitudinale de données administratives (âge, sexe, type d'hébergement, localisation géographique du placement) qui a été réalisée en parallèle de l'étude auprès des jeunes entre 2013 et 2018 (ELAPsuivipassif).

- *Un parcours de placement différent selon le sexe du parent décédé*

Les enseignements retenus quant à la complexité des formes familiales des jeunes placés et les ruptures parentales auxquelles ils sont confrontés sont à prendre en compte dans les trajectoires de prise en charge. À partir d'ELAPV1, nous avons analysé les trajectoires de prise en charge en distinguant les orphelins simples ayant gardé un lien avec le second parent (le plus souvent la mère) des orphelins

double ou orphelins sans lien avec le second parent. Parmi les 31% d'orphelins, 15% ont gardé un lien avec le second parent et 16% sont des orphelins totalement isolés lorsqu'ils atteignent 17 à 20 ans (soit orphelin double, soit sans contact avec le second parent).

- *Pour les jeunes nés en France*, les motifs d'entrée en placement sont sensiblement les mêmes pour les enfants orphelins que les non-orphelins. Quelques différences sont plus marquantes pour les orphelins de mère qui traduisent une entrée en prise en charge liée à l'isolement de l'enfant, dans un contexte de monoparentalité qui précédait le décès (hospitalisation de la mère, enfant isolé). Par ailleurs, les orphelins sont moins souvent placés pour des raisons liées à des problèmes de comportement en comparaison avec les autres jeunes de la cohorte née au milieu des années 80.

La protection de l'enfance arrive généralement plus tardivement après le décès d'un père que d'une mère. En effet, le début de la prise en charge précède ou est concomitant au décès de la mère dans 60% des situations (contre 46% dans le cas du décès d'un père). Lorsque le père décède, une mesure en milieu ouvert permet de soutenir l'éducation du ou des enfants dans son milieu familial, avec sa mère. En revanche, lors d'un décès de la mère, l'accompagnement éducatif au domicile est plus bref et débouche rapidement sur un placement. Dans l'étude ELAPdossiers, la prise en charge par un tiers digne de confiance est plus fréquente pour les orphelins de mère, ce qui induisait un effet pervers : la sortie plus précoce de l'ASE, sans Contrat jeune majeur¹. Cette mesure est plus ou moins développée selon les politiques départementales et se retrouvait de manière trop marginale, dans la population d'ELAPV1 pour mettre en exergue des tendances selon la situation d'orphelinage des jeunes.

Trois profils de parcours se dessinent pour les jeunes orphelins proches de la sortie de prise en charge en 2013-2014 :

- *Pour les jeunes nés en France métropolitaine dont au moins la mère est décédée*, le lien étant plus souvent maintenu avec la mère qu'avec le père, les orphelins dont la mère est décédée sont plus souvent totalement isolés. À 17 ans, 2/3 n'ont plus de lien avec leur père. Ils ont connu plus tôt leur premier placement, près de la moitié avant leur entrée au primaire, 82% ont été placés au moins une fois en famille d'accueil et 63% vivent encore dans ce type de placement à la veille de la majorité. Malgré cette rupture des liens parentaux, 40% seulement ont été concernés par une mesure organisant l'exercice de l'autorité parentale que ce soit une délégation partielle ou totale, ou une reconnaissance comme pupille, ou une tutelle. Les orphelins de mère poursuivent en très grande majorité en contrat jeune majeur et restent protégés plus longtemps que les autres (sauf lorsqu'ils ont été confiés à un tiers digne de confiance). Juste avant la sortie, près de la moitié vivent dans un hébergement de type « familial », environ 30% en hébergement de type « autonome » et 20% en hébergement de type « collectif ».

- *Les jeunes nés en France métropolitaine dont le père est décédé* entrent plus tardivement que les orphelins de mère en placement, vers 9 ans et demi en moyenne (versus 7,5 ans lorsque la mère est décédée) et que les non-orphelins. 73% sont toujours en lien avec leur mère à 17 ans, ils ont en conséquence moins souvent été concernés par une mesure de transfert de l'autorité parentale : 15%. Comme les orphelins de mère et les non-orphelins, ils ont en majorité été placés au moins une fois en hébergement de type familial. À la veille de la majorité, ils ne sont plus que 40% à vivre en famille d'accueil

¹ Le Contrat jeune majeur est une mesure qui permet de prendre en charge les jeunes au-delà de la majorité (et au maximum jusqu'à leur 21^{ème} anniversaire. Elle fait généralement suite à une mesure de protection au cours de la minorité.

c'est-à-dire moins que les orphelins de mère et aussi moins que l'ensemble des jeunes d'Elap (la moitié des jeunes nés en métropole vivant en famille d'accueil à 17 ans). Par rapport à l'ensemble des jeunes placés, les jeunes orphelins de père connaissent une plus grande diversité de mode d'hébergement à 17 ans : 35% en collectif, 16% sont en hébergement dit « autonome », 6% en lieux de vie. Ils ont été placés plus tard et pourtant ils ont connu autant de lieux de placement durant la minorité que les orphelins de mère. Plus de la moitié ont connu des orientations de placement non désirées, ils déclarent notamment plus souvent avoir dû rester dans un lieu qu'ils souhaitaient quitter. Nous avons vu que les jeunes qui maintiennent des liens avec au moins un autre parent poursuivent moins en contrat jeune majeur et pour ceux qui y accèdent, y restent moins longtemps. Les orphelins de père qui en majorité sont encore en lien avec leur mère, sont ainsi plus nombreux à sortir précocement de prise en charge et pour ceux qui accèdent à un CJM y restent en effet moins longtemps que les non-orphelins. Ceux qui terminent leur prise en charge après la majorité connaissent en proportion les mêmes types d'hébergement que les orphelins de mère. Par contre, ceux sortis précocement étaient un peu plus nombreux en hébergement collectif ou de type « autonome ».

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, la spécificité de leur prise en charge résulte plus de leur arrivée tardive en placement que de leur situation d'orphelinage. Cette arrivée tardive les amène à être accueillis surtout en foyer ou en hébergement dit « autonome » (appartements gérés par des associations, foyer jeune travailleur, appartement privé, hôtel) et très peu en famille d'accueil. Il n'y a pas de réelle distinction entre la prise en charge des orphelins et des autres, car c'est leur statut d'absence d'autorité parentale sur le sol français qui joue davantage que l'absence par l'orphelinage pour les MIE. Par ailleurs, les jeunes en migration accompagnée et orphelins entrent plus tardivement que les non-orphelins, ce qui va les amener à être pris en charge dans les mêmes types de placement que les MIE. 36% des jeunes nés à l'étranger ont connu au moins une mesure de tutelle, qui permet le transfert de l'exercice de l'autorité parentale directement aux services de l'ASE. Les jeunes n'ayant plus de lien avec leur parent et en particulier les orphelins sont davantage concernés (57%), mais cela est loin d'être systématique. En effet, plus l'arrivée dans le système de protection est tardive moins la mise en place d'une telle mesure aura lieu. À la majorité, les jeunes nés à l'étranger poursuivent en grande majorité en contrat jeune majeur et lorsqu'ils sont orphelins poursuivent plus longuement leur prise en charge.

- *Le vécu des orphelins quant à l'accompagnement mis en œuvre dans les institutions*

Qu'ils soient nés en France ou à l'étranger, le vécu des jeunes orphelins pris en charge en protection de l'enfance présente des spécificités qui soulèvent la question de l'accompagnement mis en œuvre dans les institutions.

- *Pour les jeunes nés en France*, lorsque le jeune était déjà placé et avait peu de lien avec ses parents, l'orphelinage n'est pas vécu sur le mode du deuil ou de la perte. Au contraire, le fait d'avoir peu connu leurs parents d'origine qui présentaient de grandes difficultés sociales et d'avoir été pris en charge par le dispositif de protection de l'enfance est vécu comme une "chance", leur ayant permis de vivre une vie meilleure. Le discours des jeunes ayant mieux connu leurs parents, ayant vécu et entretenu des liens avec eux avant le décès, y compris lorsque les parents présentaient le même type de difficultés, est

totallement différent. Leur vécu est marqué par un sentiment de perte et d'isolement, par une nécessité de s'en sortir tout seul, de n'avoir personne derrière, et ce d'autant plus pour les orphelins de mère. Néanmoins on retrouve également un sentiment d'ambivalence lié au climat de violence fréquemment vécu au sein de leur famille, notamment lorsque le défunt était aussi l'auteur de violence. Ces situations mettent en exergue la complexité de l'accompagnement de ces deuils singuliers, qui surviennent dans des contextes familiaux difficiles. Plus cette ambivalence est forte, plus les affects négatifs seront refoulés et s'exprimeront de manière détournée, par des dépressions, des comportements de provocation, ou des conduites agressives à l'égard de l'entourage (Cordier, 2007). Cela souligne donc l'enjeu de l'accompagnement de ces deuils spécifiques.

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, le vécu du décès des parents s'inscrit pour certains dans un contexte de guerre ou de persécution qui provoque généralement le début du parcours migratoire de façon soudaine. Ces jeunes vivent alors un double isolement lié à la perte violente de leur parent et à l'éloignement du reste de leur famille. Certains jeunes nous ont fait part de vécus post-traumatiques encore très actuels, même une fois sortis de placement. D'autres jeunes ont été confiés dans leur entourage familial avant de débiter leur migration, celle-ci entraîne de nouvelles ruptures dans un parcours déjà douloureux. Toutefois, les liens antérieurs avec les parents décédés semblent moins problématiques que pour les jeunes orphelins nés en France, les causes de décès étant différentes.

Les circonstances entourant le décès ou son annonce peuvent dans certaines situations générer de grandes souffrances, et dans tous les cas rendent ces jeunes particulièrement vulnérables et sans protection, en particulier pour les orphelins doubles.

- *Une prise en charge par les professionnels au regard du décès*

Il nous a été difficile d'évaluer ce qui avait été réellement proposé aux jeunes orphelins dans le cadre de la prise en charge en protection de l'enfance. Ce n'est qu'au travers de la question « au cours des 12 derniers mois avez-vous consulté un médecin pour un problème de santé psychologique », qui leur avait été posée lorsqu'ils étaient âgés entre 17 et 20 ans et encore placés, que nous pouvons approcher les prises en charge par la protection de l'enfance de la détresse psychologique des jeunes. Ainsi, 30% d'entre eux ont consulté pour un problème psychologique dans les 12 derniers mois. Les jeunes nés en France ou ayant connu une migration accompagnée semblent un peu plus concernés par cette aide que les jeunes isolés étrangers, qui pourtant sont plus fréquemment orphelins. Les filles consultent plus que les garçons (34% vs 26%). En revanche, cette pratique dépend aussi des politiques départementales, ainsi les jeunes pris en charge par les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont « toutes choses égales par ailleurs » deux fois moins de chance d'être pris en charge que les jeunes d'Ile-de-France. Au final, les prises en charge psychologiques sont plus fréquentes lorsque le jeune (orphelin ou non) n'a plus de lien avec ses deux parents. Les discours des jeunes, quelles que soient leurs origines, expliquent facilement cette différence. En effet, on retrouve une certaine réticence à aller consulter un psychologue, préférant le soutien moral des proches, notamment celui de la famille. Le soutien psychologique viendrait alors pallier en partie l'isolement.

- *Pour les jeunes nés en France* : un suivi psychologique n'a pas toujours été proposé au jeune en cas de décès d'un parent notamment lorsque le décès arrive dans la petite enfance, lorsque la lignée familiale

est absente, ou lors de parcours longs en famille d'accueil, l'accompagnement se limitant alors à un soutien par la famille d'accueil. Parfois, le soutien d'un psychologue est simplement mis à disposition des jeunes, bien qu'ils ne semblent pas toujours incités à y adhérer. Enfin, de nombreux jeunes nous ont fait part de l'importance de pouvoir se remémorer les souvenirs auprès de leurs proches familiaux (grands-parents, frères et sœurs, etc.), ce qui vient souligner l'importance du maintien des liens avec l'entourage. Ce soutien lorsqu'il est possible semble être privilégié par des jeunes peu familiers avec le soutien psychologique.

- *Pour les jeunes nés à l'étranger*, la « culture » psychologique est parfois inexistante dans leur pays, et mal acceptée lorsqu'ils arrivent en France. L'importance de garder un contact même téléphonique paraît d'autant plus importante que l'absence est source d'anxiété. Néanmoins dans les cas de décès ayant entraîné des syndromes post-traumatiques importants, il paraît essentiel que les professionnels de l'ASE se rapprochent de personnels formés à ces spécificités, et que la prise en charge soit mise en place pour se pérenniser au-delà de la sortie de l'ASE.

Quelles que soient leurs origines, la résurgence de difficultés liées au deuil dans ces situations à la fois spécifiques et complexes peut réapparaître plusieurs années après la sortie. Alors, comment conduire, au sein de l'institution, un suivi thérapeutique ou de sensibilisation à un travail psychologique sans contraindre ces jeunes, tout en permettant le moment voulu qu'ils puissent ou sachent y recourir ? Mais également, comment former et sensibiliser l'ensemble des adultes en contact avec ces enfants et ces jeunes à les soutenir, à les comprendre, à accepter de parler avec eux de ces sujets qui font appel à un vécu de l'orphelinage dans des contextes familiaux ou politiques qui peuvent rendre encore plus complexes l'appréhension des réactions et des ressentis de ces orphelins ?

5. Les conditions de sortie dépendent avant tout de l'entourage mobilisable

- *Le réseau de proches sur qui compter au moment de la sortie de placement*

La grande majorité des jeunes peut s'appuyer sur au moins une sphère relationnelle. Seulement 5% des jeunes en fin de placement déclarent ne pouvoir compter sur personne. Parmi l'ensemble des jeunes placés, 58% peuvent compter sur des amis, viennent ensuite des membres de la famille de naissance (35%) et le ou la petit-e ami-e (35%), suivis des professionnels de l'ASE (1/4 des jeunes comptent sur leur famille d'accueil ; 1/4 sur un ou des éducateurs). Seul le réseau familial varie lorsque le jeune est orphelin et de façon différente selon leur origine migratoire.

Pour les jeunes nés en France, les orphelins de mère et les orphelins double sont fréquemment en rupture de lien avec leur père, cependant ils ne le sont pas davantage avec leur fratrie. De plus, les membres de la parenté élargie ayant joué un rôle parental auprès d'eux sont encore largement en lien avec les jeunes

qui sont nés en France. Ainsi 38% des orphelins de mère, 43% des orphelins de père et la moitié des orphelins double peuvent compter sur une personne de leur entourage familial.

Pour les jeunes nés à l'étranger, les orphelins de mère et les orphelins double ont une moindre tendance à pouvoir compter sur un membre de leur famille de naissance. Les orphelins nés à l'étranger n'ont plus beaucoup de liens avec leurs frère(s) et sœur(s), et sont plus souvent enfants uniques. Aussi, ils conservent moins de liens avec la parenté élargie et les figures parentales additionnelles que les jeunes nés en France. Par ailleurs, même lorsqu'il y a un maintien de lien avec ces figures parentales, ces dernières résident très rarement en France métropolitaine. Ils vivent ainsi un isolement familial plus prononcé qui a sans doute précédé la migration et/ou en a été le moteur.

À leur sortie, les jeunes ont l'injonction de s'autonomiser matériellement et financièrement... mais également relationnellement. Ainsi, les jeunes de l'ASE doivent se préparer aux grandes transitions de l'âge adulte, mais la spécificité des jeunes placés par rapport aux jeunes des mêmes âges est que ce processus vers l'âge adulte s'accompagne d'une « transition relationnelle » (Abassi, thèse) importante avec l'entourage côtoyé dans le cadre du placement, notamment avec les professionnels de l'ASE.

- *La difficulté de se sentir reconnu (compter pour)*

Compter pour quelqu'un est tout aussi crucial que de pouvoir compter sur quelqu'un. Certains jeunes souhaitent aider, ou sont parfois sollicités à la sortie pour recréer des liens distendus durant les périodes longues de placement. Mais dans toutes ces situations, on comprend que les difficultés de leur propre vécu viennent perturber leur souhait d'être reconnu comme une personne de confiance, que cela soit dans le placement ou à la sortie de l'ASE.

- *Pour les jeunes nés en France* : il s'agit surtout de refaire famille, c'est-à-dire réinterroger au moment de la sortie des liens distendus au cours du placement. Venir revivre chez sa mère, reprendre contact, tenter de recréer du lien avec une demi-sœur, c'est pouvoir prétendre que la famille compte sur eux. Seulement, ces liens de reconnaissance restent fragiles du fait de la précarité sociale des parents, par la redéfinition des places et des rôles au sein de la famille, ou par les trop longues années d'absence de contact régulier. Mais il existe aussi des situations où le jeune orphelin est reconnu (que ce soit sa volonté ou non) comme la personne qui prendra en charge les conditions de sortie des frères et sœurs plus jeunes. Souvent, l'aîné des orphelins se retrouve dans un statut de responsable familial vis-à-vis de ses cadets.

- *Pour les jeunes nés à l'étranger* : Ce statut de responsable familial d'une famille à distance est particulièrement fréquent chez les jeunes migrants mandatés par la famille. Il fait – paradoxalement – partie de la charge mentale difficile à porter et à remplir lorsque leur propre situation est déjà précaire.

- *L'entourage mobilisé à la sortie du placement*

Au-delà de l'entourage qui compte pour eux, le réseau de proches sur qui ils peuvent compter à la sortie de placement peut être porteur de ressources.

L'étendue de ce réseau est peu différente selon les situations d'orphelinage. *Pour les jeunes nés en France*, la famille de naissance constitue une part importante de leur réseau de soutien, même lorsqu'ils sont orphelins. Cependant les orphelins de père et les non-orphelins sont plus nombreux à compter sur

leur mère et d'autres membres de la parenté. Même si des liens familiaux perdurent après le décès d'une mère, ces liens se concentrent sur un nombre de proches plus limité. Ce sont notamment les liens fraternels qui perdurent, liens qui sont toutefois moins mobilisables que les liens parentaux à la sortie de placement. Certains jeunes nés en France ont aussi pu créer des liens forts avec des accueillants familiaux, notamment lorsqu'ils y ont été placés pendant de longues années, certains comptent (même de manière temporaire) encore sur eux à la sortie.

Pour les jeunes nés à l'étranger, quelle que soit la situation d'orphelinage, leur cercle de proches est plus réduit, moins diversifié, et les proches familiaux sont peu présents. Dans le placement, ils se sont davantage entourés de professionnels de l'ASE et d'amis. Lorsque les professionnels de l'ASE (principalement des éducateurs) composaient le cœur de ce réseau de soutien, et constituaient souvent les seuls adultes de référence et de confiance au sein de leur environnement, l'arrêt de la prise en charge marque alors une rupture relationnelle nette, vécue difficilement par les jeunes. Les amis deviennent alors les principaux proches, mais constituent faiblement une aide ou un levier favorisant l'autonomisation à la sortie de placement.

- *Une imbrication forte de la trajectoire résidentielle et conjugale*

Le moment de la sortie de placement va mettre en jeu les ressources mobilisables dans l'entourage sur un plan très concret : celui de l'hébergement et du logement. Parmi *les jeunes nés en France*, les orphelins de père et les non-orphelins mobilisent fortement leur(s) parent(s) à la sortie de placement (et donc la famille maternelle pour les orphelins de père). Ainsi, les orphelins de père et les des non-orphelins sont davantage hébergés par leur parent au moment de la sortie de placement. Les orphelins de mère ne sont jamais hébergés par leur parent, et bien moins que les autres par la famille élargie. En revanche, ils sont bien plus nombreux à être hébergés par un compagnon ou une compagne, ou par la famille de celui-ci. Or, le fait de vivre en couple réduit l'accès au contrat jeune majeur.

Pour ces jeunes, la trajectoire résidentielle et conjugale est particulièrement imbriquée. Au moment de la sortie de placement, la possibilité d'être soutenu par la famille du conjoint peut faciliter la prise de distance avec l'institution. Dans certains cas, le jeune peut « refaire famille » avec la famille du conjoint, mais dans d'autre, la situation pourra être très précaire, et le maintien de la relation amoureuse devient la condition du maintien du logement. Ces situations, qui concernent plus spécifiquement les jeunes femmes, peuvent conduire à des formes de dépendance importante à l'égard du conjoint et de sa famille.

Pour les jeunes nés à l'étranger, la dimension sexuée du décès du parent, mais également le fait d'être orphelin ou non semble moins jouer sur ces aspects : même lorsqu'ils ne sont pas orphelins, le(s) parent(s) sont très rarement mobilisables sur le territoire français. Les jeunes nés à l'étranger (qui sont plus souvent des garçons), orphelins ou non, sont plus nombreux à être locataires (59%, contre 40% pour les jeunes nés en France), ils sont moins fréquemment hébergés par des tiers (et en particulier par des membres de la famille). Ils vivent également beaucoup moins souvent en couple, et ne sont quasiment jamais hébergés par la famille du ou de la petite amie.

- *Une entrée particulièrement précoce dans la parentalité pour les jeunes femmes orphelines sortant de placement*

Malgré de petits effectifs, on peut faire le constat que les orphelines ont plus fréquemment des enfants que les jeunes femmes non orphelines : 34% des 60 jeunes femmes orphelines (d'au moins un parent) sorties ont des enfants ou en attendent, contre 16% des non-orphelines. Cette surreprésentation est encore plus forte lorsqu'on regarde les orphelines doubles.

Deux situations distinctes ont été observées lors de l'enquête qualitative : une partie des jeunes femmes présente l'arrivée de l'enfant comme non prévue, elles n'envisageaient pas de relation stable avec le père de l'enfant. La grossesse survient au cours de la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, que ce soit durant leur minorité ou au cours d'un contrat jeune majeur. Il s'agit de jeunes femmes qui ont connu un parcours migratoire durant leur enfance ou leur adolescence, accompagnées ou non. Celles qui acceptent de s'exprimer sur le sujet expliquent qu'elles n'ont pas avorté pour des raisons religieuses, ou en raison d'une découverte tardive de leur grossesse. Pour les autres, le désir d'enfant s'exprime différemment et s'ancre dans une envie de créer une famille, désir parfois explicitement mis en lien avec la situation d'orphelinage.

Les jeunes femmes rencontrées passent souvent par des étapes d'hébergement en institution sociale pour adultes, ou à l'hôtel. L'arrivée de l'enfant renforce pour elles l'objectif d'accéder à un logement indépendant, d'autant que la protection jeune majeur se fragilise à partir du moment où elles deviennent mères.

Malgré les difficultés rencontrées, les enquêtées évoquent quasiment toutes la transition à la parentalité comme une bifurcation positive dans leur trajectoire, qu'elle ait été choisie ou non. Elles disposent en revanche de ressources diversement mobilisables dans leur entourage pour construire leur expérience et leur pratique de la parentalité. Celles qui se sentent totalement isolées (c'est notamment le cas des orphelines doubles nées à l'étranger) perçoivent l'enfant lui-même comme leur principal soutien, ce qui interroge quant au rôle que celui-ci va jouer auprès de sa mère et à l'accompagnement du deuil qui peut être proposé. La précocité de l'entrée dans la parentalité, avec ses conséquences sur la trajectoire scolaire, professionnelle et résidentielle, se double ainsi d'une expérience subjective spécifique.

6. Les conditions de sortie dépendent aussi de leur niveau d'étude

Le bagage scolaire détermine très fortement l'accès à l'indépendance financière. Pour ces jeunes qui ont peu de soutien, entrer dans la vie adulte, nous venons de le voir, peut se faire par le soutien d'un conjoint ou l'accès à la parentalité. Mais une grande partie des jeunes sortiront de l'Aide sociale à l'enfance dans l'objectif de s'insérer professionnellement avant de franchir les autres étapes. Pour comprendre ces dynamiques, il faut revenir sur leur parcours scolaire qui a souvent été retardé et ainsi réduit quant aux ambitions de poursuite.

- *Des parcours scolaires retardés comme pour tous les jeunes placés*

En population générale, le fait d'avoir perdu un parent avant 20 ans était plus souvent que pour les autres, associé à un moindre niveau scolaire. Ici les éléments antérieurs du parcours scolaire ne peuvent être analysés que pour les jeunes ayant connu la majeure partie de leur scolarité en France. Ainsi, les jeunes orphelins non-MIE ont connu des retards scolaires importants tout au long de leur enfance et ceci dans les mêmes proportions que les autres jeunes placés : 61% ont redoublé au moins une fois et 25% ont connu des phases de déscolarisation de plus de deux mois. Alors que le décès d'un parent peut arriver à n'importe quel âge, un tiers des jeunes placés (orphelins ou non) ont redoublé avant l'entrée au collège. À titre de comparaison, seulement 17 % des jeunes du même âge ont redoublé avant le collège (Caille, 2006).

- *Les effets pervers d'une meilleure la scolarité pour ceux qui poursuivent en CJM*

À 17-20 ans, 61 % pour les jeunes placés et nés en France métropolitaine étaient scolarisés dans une formation diplômante, sans que l'on remarque de différence si le jeune est ou non orphelin. Un tiers préparait un diplôme de niveau BAC, et 19 % un diplôme de niveau CAP.

Pour les jeunes nés à l'étranger : à 17-20 ans, 78% préparaient une formation diplômante, mais à la différence des jeunes nés en France, pour eux il existe des différences selon leur situation face à l'orphelinage. En effet, les orphelins préparent davantage un CAP (54%) que les non-orphelin (40%), qui sont plus nombreux à préparer un Bac (orphelin : 20% vs non-orphelins : 32%).

À la sortie de placement, un effet lié à la prolongation plus importante des orphelins dans le dispositif de protection jeune majeur a une incidence forte sur leur niveau de diplôme. En effet, poursuivre la prise en charge en contrat jeune majeur nécessite de manière quasi systématique d'avoir un projet scolaire « réalisable » aux yeux des professionnels.

Ainsi, les jeunes n'ayant pas de liens avec leur(s) parent(s) sont aussi ceux qui ont un niveau de diplôme plus élevé, et ceci de manière très nette chez les orphelins nés en France métropolitaine : 61 % des orphelins sans lien avec leur(s) parent(s) (donc en majorité lorsque la mère est décédée) ont ou préparent un diplôme au moins équivalent au Bac, alors que ce n'est le cas que de 41 % des orphelins ayant gardé des liens avec leur parent restant.

On retrouve également cet élément chez les jeunes nés à l'étranger bien qu'il semble que ce soit surtout le fait d'être en rupture totale de lien qui joue, plus que celui d'être orphelin sans lien. C'est l'analyse qualitative qui explique davantage les différences. En effet, les jeunes orphelins arrivés comme mineurs isolés ont des origines sociales et géographiques très variées. Toutefois, lorsque la migration a été déclenchée par un évènement lié au contexte politique et sécuritaire du pays, parfois en lien avec le décès des parents, l'entourage semble avoir moins d'attentes immédiates en termes de soutien économique, comme dans le cas des jeunes « mandatés travailleurs », même si ces derniers peuvent aussi projeter l'idée d'un « avenir meilleur » par la poursuite d'étude.

- *Au final, une situation d'activité en demi-teinte lorsque les liens sont maintenus*

40% des jeunes nés en France métropolitaine sont sans formation ni emploi ; les orphelins qui ont gardé des liens avec l'autre parent – tout comme les non-orphelins dans la même situation- le sont davantage. A l'inverse, les jeunes sans lien (orphelin ou non) sont encore en formation, que celle-ci soit réalisée ou

pas par le biais de l'alternance. Cette différence s'explique principalement par le fait que les orphelins sans lien sont davantage pris en charge en contrat jeune majeur que ceux qui ont gardé des liens.

Les *jeunes nés à l'étranger* sont plus souvent en activité (en formation ou emploi). L'absence forte d'entourage aidant à cette période de la vie entraîne une nécessité de pouvoir subvenir à ses propres besoins. Toutefois, ici encore le fait d'avoir encore des liens avec des membres de sa famille même lorsque ceux-ci vivent dans un autre pays agit sur les conditions de vie des jeunes. Avoir des liens avec sa famille les amènent à être davantage pourvoyeurs financiers. Ainsi, 53 % des jeunes nés à l'étranger ayant encore des liens avec leur(s) parent(s) sont dans une activité rémunérée alors que ce n'est le cas que de 40 % des jeunes n'ayant plus de liens avec leur(s) parent(s). La dynamique est la même pour les orphelins (lorsqu'ils conservent des liens, ils sont 49% perçoivent un salaire, alors que ce n'est le cas que de 37% des orphelins sans lien.)

7. Quelques pistes de travail ou de réflexion pour améliorer la prise en charge de l'orphelinage des enfants placés.

Ce rapport nous a permis de mettre à jour à la fois l'importance de l'orphelinage parmi les enfants placés mais aussi de mieux comprendre les difficultés familiales qui amènent certains jeunes orphelins en protection de l'enfance. Ces jeunes partagent de nombreuses caractéristiques avec les autres jeunes placés.

A la vue des résultats, deux axes de recommandations se dégagent pour améliorer la prise en charge des orphelins placés : d'une part, une meilleure prise en compte de l'entourage sans fragilisation de la prise en charge institutionnelle ; de l'autre, la formation des professionnels au contact quotidien des enfants concernant le deuil et ses manifestations, afin de favoriser une prise en charge spécifique dans les cas qui le nécessitent.

Concernant la prise en compte de l'entourage, on sait que les interventions en protection de l'enfance sont toujours particulièrement centrées sur la mère, qui est, pour l'ensemble des enfants placés, l'interlocuteur privilégié des professionnels de l'ASE. Dans certaines situations, cela s'explique par le fait que le père n'a pas reconnu l'enfant, n'a jamais été présent dans la situation, ou bien lorsqu'il est l'auteur de sévices graves. Pour d'autres cas, on peut néanmoins se demander si l'institution a réellement tenté de mobiliser le père, et plus largement la lignée paternelle. Quoiqu'il en soit, dans les situations familiales complexes des jeunes pris en charge en protection de l'enfance, quand le père décède l'enfant bénéficie toujours du soutien de la mère, à l'inverse il se retrouve fréquemment sans aucun parent en cas de décès de la mère.

Lorsque la mère est décédée nous avons pu mettre en évidence le relai – même provisoire – avec la famille élargie, où des liens peuvent se maintenir. Développer les mesures de tiers digne de confiance permettrait d'accompagner cet entourage support sur du long terme. En revanche, une proposition de poursuite de l'aide en tant que jeune majeur devrait se systématiser lorsque cette mesure est mise en place, afin que le relai par l'entourage ne signifie pas un moindre accès à la protection. Ce constat vaut également pour les jeunes, et notamment les jeunes femmes, bénéficiant du soutien d'un compagnon ou de sa famille au moment de la transition à l'âge adulte, et qui accéderont moins au contrat jeune majeur.

Si le recours à l'entourage peut entraîner un affaiblissement de la protection, à l'inverse, les jeunes orphelins courent un risque si leur entourage familial est faible ou inexistant, de conformer leur projet d'avenir aux attentes des services de protection de l'enfance pour pouvoir prolonger leur placement au-delà de la majorité.

Enfin, concernant la formation des professionnels, force est de constater que malgré la fréquence très forte d'orphelin en protection de l'enfance, la prise en charge spécifique du deuil n'a pas toujours été mise en place, d'autant qu'elle peut susciter des réticences de la part des jeunes.

Ainsi, la situation d'orphelinage, en tant que telle, ne semble pas, du point de vue des jeunes, justifier en soi un accompagnement psychologique, mais davantage la nécessité d'être compris et soutenu dans ce

que l'on ressent, quelles qu'en soit les manifestations, et d'avoir la possibilité de partager ses souvenirs du parent défunt avec d'autres membres de l'entourage. C'est cette possibilité qui semble parfois faire défaut pour certains des jeunes accompagnés et notamment pour les jeunes mineurs étrangers isolés.

Dans les situations de stress post-traumatique, nous pouvons souligner qu'une prise en charge spécifique et adaptée fait défaut. Le Centre Primo Levi est la plus importante structure en France spécifiquement dédiée aux soins des victimes de la torture et de la violence politique réfugiées sur notre sol, aucun jeune ne nous ont fait part d'une prise en charge par cette association, voire d'autres services spécifiques.

Certaines pistes seraient probablement à creuser telles que : développer la connaissance de ce type d'association, avoir un réseau de psychologues extérieures à l'institution qui permettent de proposer des prises en charge adaptées et dans la durée, travailler au sein des équipes de protection de l'enfance ce nécessaire travail d'écoute, d'accueil de leur parole et de leur vécu qui a manqué ou n'était pas adapté pour nombre des jeunes rencontrés.

Ainsi, au-delà du recours à une prise en charge psychologique spécialisée et externe à l'institution, la formation des professionnels en contact direct et quotidien avec les jeunes (référents éducatifs, éducateurs exerçant en MECS et assistants familiaux) pourrait permettre aux adultes de mieux comprendre des manifestations qui peuvent parfois surprendre (absence de larme, agressivité...), ainsi que d'avoir moins de réticences à évoquer avec les jeunes le décès, ses circonstances... si celui-ci en ressent le besoin.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Les jeunes orphelins placés : Quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ?

Rapport de Recherche

Isabelle FRECHON, Chargée de recherche CNRS, Laboratoire Printemps, UVSQ, UMR 8085

Elisa ABASSI, Doctorante, Cresppa - GTM, accueil INED

Pascale BREUGNOT, Directrice Formations supérieures et professionnelles ETSUP, Chercheur associé Université Paris Nanterre, EA 1589

Claire GANNE, Maîtresse de conférences, CREF, Université Paris Nanterre, EA1589

Cécile GIRAULT, Ingénieure d'études, convention OCIRP

Lucy MARQUET, Maîtresse de conférences, Clersé, Université de Lille 1, UMR 8019

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 3 |
| PARTIE 1 : Evolution de l'orphelinage parmi les jeunes placés | 5 |
| 1. De l'observation des pupilles de l'État à une visibilité des orphelins en protection de l'enfance | 5 |
| 1.1. Une baisse constante des orphelins pupilles | 5 |
| 1.2. Pour autant une part d'orphelin très importante en protection de l'enfance | 6 |
| 1.2.1. Présentation des sources de données | 6 |
| 1.2.2. La prise en compte de l'orphelinage simple et de l'arrivée d'un nouveau public les mineurs isolés étrangers | 10 |
| 1.3. Les situations incertaines qui se comprennent lors des entretiens qualitatifs | 12 |
| 2. Des causes de décès qui s'inscrivent dans les origines sociales et familiales des enfants. | 15 |
| 2.1. Des décès causés par la précarité des situations familiales et sociales pour les jeunes nés en France | 15 |
| 2.1.1. Des décès par maladie au sein d'une structure familiale complexe. | 16 |
| 2.1.2. Un décès sous fond de violence conjugale et d'addiction | 17 |
| 2.1.3. Des causes de décès inavouables de la part des adultes | 18 |
| 2.2. Des décès causés par les conditions sanitaires dans le pays d'origine pour les jeunes nés à l'étranger | 21 |
| 2.2.1. Des parents décédés dans des zones de conflits | 22 |
| 2.2.2. Des parents décédés dans des pays, dont les conditions sanitaires très dégradées | 23 |
| 2.3. Des parents défunts laissant des fratries nombreuses orphelines | 25 |
| PARTIE 2 : Les trajectoires de prise en charge des jeunes orphelins : la place du père et de la mère | 29 |
| 3. Les enseignements de l'étude sur les dossiers (ElapDossiers809) | 29 |
| 3.1. Des motifs de placement différents lorsqu'il s'agit d'un décès du père ou de la mère | 29 |
| 3.2. Une prise en charge plus tardive en cas de décès du père | 30 |
| 3.3. Un parcours de placement davantage en famille d'accueil | 33 |
| 3.4. Des mesures différenciées lorsque le décès est celui de la mère... | 34 |
| 3.5. ... une judiciarisation lorsque le décès du parent survient au cours de la prise en charge | 36 |
| 3.6. Des fins de parcours plus longues chez les orphelins de père... | 37 |
| 3.7. ...liés à des parcours de placement dans l'entourage familial lorsque la mère décède | 38 |
| 4. Situation familiale des jeunes de 17 à 20 ans | 41 |
| 4.1. En 15 ans, l'arrivée d'un nouveau public en protection de l'enfance | 41 |
| 4.2. Tenir compte des ruptures parentales au-delà de l'orphelinage | 42 |
| 4.2.1. Un maintien du lien toujours plus fréquent avec la mère | 43 |
| 4.2.2. Comprendre la fragilisation du lien paternel | 44 |
| 4.3. Outre les parents, l'entourage des jeunes au moment du placement | 45 |
| 4.3.1. Le maintien des liens avec les frères et sœurs | 45 |
| 4.3.2. La parenté élargie | 46 |
| 4.3.3. L'importance de la corésidence | 49 |

| | |
|---|------------|
| 5. Les parcours de placements des jeunes de 17 à 20 ans | 55 |
| 5.1. Des parcours de placement davantage liés aux ruptures qu'à l'orphelinage | 55 |
| 5.2. Prise en charge des orphelins : parcours avant 18 ans et transfert de l'exercice de l'autorité parentale | 59 |
| 5.3. Des modes de placement entre 17 et 21 ans variables selon leur situation d'orphelinage | 63 |
| 5.4. Qui bénéficie d'un CJM et les âges de sortie ? | 64 |
| PARTIE 3 : Vécu de l'orphelinage et conditions de sortie | 71 |
| 6. Vécu et prise en charge des orphelins placés aujourd'hui | 71 |
| 6.1. Des vécus différenciés en fonction des liens antérieurs aux parents décédés et des causes de décès | 72 |
| 6.1.1. Les jeunes n'ayant eu que très peu de liens antérieurs avec le parent décédé | 72 |
| 6.1.2. Les jeunes nés en France ayant eu des liens antérieurs avec le parent décédé | 75 |
| 6.1.3. Les jeunes nés à l'étranger | 79 |
| 6.2. Qui accompagne le deuil ? Du psychologue au soutien familial. | 82 |
| 6.2.1. Lorsque le soutien spécifique d'un psychologue n'est pas proposé | 84 |
| 6.2.2. Lorsque le soutien est mis à disposition, mais pas sollicité | 89 |
| 6.2.3. Lorsque les jeunes trouvent leurs propres soutiens, autres que psychologiques | 90 |
| 6.2.4. Lorsque le suivi ne correspond pas aux pratiques culturelles | 90 |
| 6.2.5. Lorsque le soutien psychologique vient pallier l'absence d'entourage | 91 |
| 6.2.6. Une préférence pour une aide extérieure à l'institution | 92 |
| 6.2.7. Des accompagnements psychologiques inadaptés ou insuffisants | 92 |
| 7. Conditions de vie à la sortie du placement | 95 |
| 7.1. Le lien social juste au moment de la sortie de placement | 95 |
| 7.1.1. Compter sur des ressources humaines | 95 |
| 7.1.2. Compter pour être reconnu | 103 |
| 7.2. Dans quelles mesures l'entourage est-il mobilisé à la sortie du placement ? | 106 |
| 7.3. À la sortie : une imbrication forte de la trajectoire résidentielle et conjugale | 109 |
| 7.4. Une entrée particulièrement précoce dans la parentalité pour les jeunes femmes orphelines sortant de placement | 113 |
| 7.5. La poursuite de la scolarité et l'insertion professionnelle | 117 |
| 7.5.1. La scolarité | 117 |
| 7.5.2. La situation d'activité en fin de parcours à l'ASE | 122 |
| Conclusion | 123 |
| Bibliographie | 127 |
| Annexe 1 – Global peace Index | 133 |
| Annexe 2 – Type de placement selon les liens maintenus avec les parents et la situation d'orphelinage. | 136 |
| Annexe 4 – Type de placement selon les liens maintenus avec les parents et la situation d'orphelinage. | 141 |
| Annexe 5 : Trajectoires de placement durant la minorité selon les données du suivi passif : comparaison avec la population enquêtée âgée de 17 ans | 142 |

Introduction

Les récents travaux de Cécile Flammant précisent selon la catégorie d'âge la part d'orphelins en population générale. Ainsi à 18 ans, 5% des jeunes sont orphelins d'au moins un parent et à 20 ans environ 7% (Flammant 2018). La majorité des orphelins aujourd'hui vivent auprès d'un membre de leur famille de naissance. Ainsi, en 2005, parmi les adultes qui ont perdu un ou deux parents avant 20 ans, seuls un quart des orphelins doubles et 5% des orphelins simples (6% des orphelins de mère et 4% des orphelins de père) ont vécu au moins une partie de leur enfance dans un orphelinat ou une autre structure collective (Blanpain, 2008).

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation. Orphelinage et protection de l'enfance entretiennent donc historiquement un lien intime. Dès les prémices de la protection de l'enfance au XVIIIe siècle par l'œuvre de Saint Vincent de Paul, le terme « orphelin » apparaît comme l'une des raisons de prise en charge au même titre que les enfants « illégitimes ou les bâtards ».

À la fin du XIXe et début du XXe siècle, lorsque l'Assistance Publique se crée et se structure, la question du sort des enfants orphelins est une réalité liée à l'histoire du pays (Rollet, 2001). Et lorsque le système contemporain de protection de l'enfance s'organise au milieu du XXe siècle, la part des orphelins d'après-guerre parmi l'ensemble des enfants protégés est particulièrement importante. Toutefois, ils sont statistiquement mal repérés. Dans les premières données statistiques de l'Aide sociale à l'enfance qui remontent à 1955, ces orphelins relèvent de la catégorie statistique des Pupilles : parmi les différents alinéas de la Loi, peuvent être admis comme Pupilles « Les enfants orphelins de père et de mère pour lesquels la tutelle n'est pas organisée (...) ». En 1955, les 70 161 pupilles représentaient 23% de l'ensemble des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (y compris les enfants bénéficiant d'un secours financier). En 1972, le nombre de pupilles avait baissé de 60% et ils ne représentaient plus que 7% des enfants pris en charge (Lambert, Doneddu, 1976).

Aujourd'hui, le système d'observation statistique a changé, mais la catégorie des pupilles a été maintenue. On recense 2363 « pupilles » (ONED, 2013) parmi les 137 000 mineurs placés et les 289 000² enfants protégés (ONPE, 2019), soit 1.7% des mineurs placés et moins de 1% des mineurs protégés. Parmi ces pupilles, 10% sont orphelins. Ainsi, aucune donnée de la statistique nationale ne permet de saisir précisément l'ampleur du phénomène de l'orphelinage au sein de la protection de l'enfance. Néanmoins, deux études (ElapDossiers809 et ELAP1622-V1) permettent d'estimer une proportion d'orphelins d'au moins un parent, se situant entre 18% et 31%. Cette différence est liée à plusieurs facteurs comme le recueil de données, l'âge observé mais aussi l'évolution récente de la population. Il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agit d'estimation et une zone d'incertitude sur le devenir des parents en protection de l'enfance entraîne indéniablement une sous-estimation de ce taux d'orphelinage.

Les travaux de Sophie Pennec, Alain Monnier et aujourd'hui Cécile Flammant montrent bien la corrélation entre monoparentalité et orphelinage. Les trois quarts des orphelins de père et 60% des orphelins de mère vivent dans une famille monoparentale (Flammant, 2018). En 1999, les orphelins représentaient 11% des enfants vivant dans une famille monoparentale (Flammant, Pennec, Toulemon, 2015). En d'autres termes, pour les familles d'orphelins, la monoparentalité serait le résultat du décès d'un des deux parents. Enfin, la remise en couple après le décès du conjoint, plus fréquente pour les hommes que pour les femmes reste minoritaire parmi les parents veufs, puisque seulement 16% des orphelins de mère et 10% des orphelins de

² Données au 31/12/2013.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

père ont passé une partie de leur enfance et de leur adolescence avec leur parent survivant et un beau-parent (Blanpain, 2008). En protection de l'enfance, les enfants sont souvent issus de famille monoparentale où l'interlocuteur privilégié est la mère. Nous montrerons qu'à toutes les étapes – au moins pour les orphelins nés en France – cela aura des répercussions différenciées dans le cas d'un décès de la mère ou d'un décès du père. Par ailleurs, l'arrivée d'un public en protection de l'enfance, qui a passé une grande partie de sa jeunesse dans un pays étranger, nous invite à présenter de façon souvent distincte les contextes dans lequel le décès a eu lieu, les parcours de prise en charge, le vécu des jeunes et de leur prise en charge, leur entourage et leur parcours scolaire.

Nous verrons alors dans une première partie l'évolution quantitative de l'orphelinage parmi les enfants placés en nous attardant sur les dernières décennies et la modification récente des profils des enfants pris en charge en fin de parcours en protection de l'enfance. Puis nous expliquerons les causes des décès des pères et des mères et comment celui-ci intervient dans un continuum de problèmes sociaux et économiques qui vont expliquer la prise en charge de l'enfant. Nous montrerons aussi que les causes de décès sont bien différentes pour les jeunes selon leur parcours migratoire, ce qui aura des répercussions différentes sur leur vécu.

Dans un second temps, nous présenterons les différences de parcours de prise en charge tout en mettant en évidence que plus que le statut d'orphelin, c'est le fait d'avoir encore ou ne plus avoir de liens avec ses parents qui aura des répercussions sur ceux-ci. Nous distinguerons alors les conséquences différenciées sur le parcours de prise en charge du décès d'un père comparativement au décès d'une mère. Toutefois ce rapport est aussi l'occasion de questionner de façon plus large le rôle de l'entourage familial des enfants placés et l'importance de la diversité des figures parentales. Concernant les orphelins, nous mettrons en évidence les liens persistants de la famille élargie notamment lors d'un décès de la mère ou encore le rôle du confiage des enfants à la famille élargie relativement fréquent dans certaines cultures dont les jeunes étrangers sont issus. Le vécu du décès d'un parent se comprend alors à la fois en tenant compte des différentes figures parentales qui sont venues suppléer le parent absent mais aussi en tenant compte le parcours de l'enfant et du moment où le décès a eu lieu dans ce parcours et ces reconfigurations familiales.

Enfin dans une dernière partie nous présenterons des résultats sur le devenir des jeunes à la sortie de placement, en tenant compte à la fois du lien social entretenu, consolidé, modifié tout au long de son parcours. Le lien social se définit à partir des deux dimensions : celle de la protection et de la reconnaissance (Paugam 2008). La protection renvoie à l'expression « compter sur », c'est-à-dire à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...). La reconnaissance, « compter pour », renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation, par le regard de l'autre ou des autres (Paugam, 2008). Nous montrerons en quoi les personnes sur qui compter à la sortie du dispositif sont absolument nécessaires notamment pour les protéger en terme de logement mais nous expliquerons aussi comment le lien de reconnaissance reste fragile et à construire durant cette période. Enfin nous présenterons quelques éléments du parcours scolaire et de leur situation d'activité à la sortie de placement montrant la difficultés pour les orphelins comme pour les autres jeunes placés de tenir une scolarité sans rupture dans un contexte familial et institutionnel tels qu'ils l'ont vécu.

PARTIE 1 : Evolution de l'orphelinage parmi les jeunes placés

Dans cette première partie, nous présenterons les raisons de l'invisibilité des orphelins dans la statistique publique, raisons qui s'entendent dans l'évolution du contexte de prise en charge en protection de l'enfance ainsi que dans le système statistique qui reste avant tout une base de données dont l'enregistrement est la mesure. Pour comprendre les variations d'estimation de taux d'orphelinage, nous présenterons la méthode de recueil de données et les objectifs d'enquête des différentes études menées dans le projet ELAP. Les différents angles d'observation des enfants placés entraînent en effet des proportions variant du simple au double. Néanmoins c'est aussi en détaillant l'évolution des populations entrant dans les prérogatives des missions de l'aide sociale à l'enfance qui nous comprendront l'évolution de la situation de l'orphelinage au sein de la protection de l'enfance. En effet selon les enfants et les jeunes accueillis, de nouveaux contextes familiaux sont touchés par le deuil et donc de nouvelles situations d'orphelinage doivent être accompagnées. Nous le comprendrons en présentant les causes de décès des parents.

1. De l'observation des pupilles de l'État à une visibilité des orphelins en protection de l'enfance

1.1. Une baisse constante des orphelins pupilles

Durant la période révolue des orphelinats et des grandes guerres, les « orphelins de guerre » comme les « orphelins civils » (Gardet, 2012) ont un temps, fait l'objet de politiques publiques sous le statut de « pupilles de la nation » (Faron, 2001) ou de « pupilles de l'État » dans le cadre de l'assistance publique.

Jusqu'à présent l'observation statistique des orphelins en protection de l'enfance ne peut se réaliser que sous le prisme de la mesure de pupille de l'État défini dans le code de l'action sociale et des familles (livre II, titre II, chapitre IV). Parmi eux, une sous-catégorie est repérable défini par l'alinéa 4° l'article L.224-4 : « Les enfants orphelins de père et de mère pour lesquels la tutelle n'est pas organisée selon le chapitre II du titre X du livre 1er du code civil et qui ont été recueillis par le service de l'Aide sociale à l'enfance depuis plus de deux mois ». Toutefois, sa proportion dans l'ensemble des mesures de prise en charge n'a fait que diminuer au fil des années rendant peu à peu la question des orphelins marginale, voire inexistante. Pour comprendre cette réalité, il faut revenir sur les principaux rapports publics qui ont fondé les politiques de protection de l'enfance au cours du XXe siècle.

Au début des années 70, alors que les pupilles (comprenant les orphelins et les enfants délaissés) représentent encore 17% des enfants protégés, Dupont-Fauville (1973) alerte sur la transformation des situations familiales des enfants pris en charge par l'ASE. De moins en moins d'enfants sont abandonnés ou orphelins. Les enfants issus de familles en difficulté sont en hausse constante. Dans un contexte de contrôle budgétaire renforcé, le placement en institution coûtant cher, ce rapport public préconise de développer les opérations de prévention pour éviter l'augmentation du nombre d'enfants placés. Le milieu ouvert est en plein essor.

Une dizaine d'années plus tard, dans le rapport « L'aide à l'enfance demain. Contribution à une politique de réduction des inégalités » (Bianco, Lamy, 1980), la question des pupilles devient de plus en plus marginale, « les séparations définitives (pupilles) ne sont plus qu'une minorité. » (p.23). Pour autant les auteurs font le constat que la prise en charge « s'organise comme s'il s'agissait de prendre complètement en charge des orphelins. Le poids du passé est considérable » (p. 13). En effet, tous les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance étaient « assimilés aux pupilles de l'État pour les conditions de placement » (Verdier, 1992, p. 22) puisqu'aucune règle de vie n'était précisée dans le Code de la famille et de l'ASE avant 1986. Dans les années qui suivent le rapport Bianco-Lamy, les méthodes d'accompagnement se réorganisent vers un travail

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

de triangulation ASE – Enfant – Parent(s) qui a pour conséquence d'entraîner une invisibilité quasi irrémédiable des orphelins.

En 2000, le rapport Naves Cathala précise que les pupilles ne représentent plus que 3,2% des placements. Pour la première fois dans un rapport public concernant la protection de l'enfance, les pupilles orphelins ne sont plus mentionnés. Les mots « orphelin », « décès », « deuil » n'apparaissent pas dans ce rapport de 103 pages. La dénomination des structures qui prennent en charge les jeunes placés subit les mêmes transformations. À partir des années 1950 jusqu'à la fin des années 1970 (Gardet, 2012), les « orphelinats » se fondent progressivement dans l'appellation « Maison d'enfants à caractère social » éclipsant peu à peu les « orphelins » au profit des enfants en difficulté au sens large, laissant peu de place à une réflexion d'une prise en charge spécifique pour ce public.

L'observation statistique des enfants orphelins est de nouveau remise en lumière par l'ONED en 2013 en réalisant un focus sur les orphelins admis au statut de Pupilles de l'État (ONED, 2013). Au 31 décembre 2012, ils ne sont que 221 orphelins ce qui représente 9,5% de l'ensemble des mineurs admis comme pupille et 0,2% de l'ensemble des mineurs placés. Cette étude sur les Pupilles de l'État permet ainsi d'entrevoir comment les enfants qui perdent un de leurs parents ou les deux, ou bien dont l'un des parents est décédé et l'autre se trouve privé de l'exercice de l'autorité parentale sont pris en charge sous ce statut (Dekens, 2011). Elle permet de voir que ces jeunes placés pupilles de l'État sont bien souvent les moins adoptés, mettant à mal nos propres représentations des orphelins (Ibid). Toutefois, ce type d'étude met dans l'ombre les orphelins placés qui ne bénéficient pas de ce statut.

En effet, en population générale 5% des jeunes de moins de 18 ans et 7% des moins de 20 ans sont orphelins d'au moins un parent (Flammant 2018) et on estime à 6% des orphelins de mère, 4% de père et 24% de père et mère qui ont connu un placement au cours de leur enfance (Blanpain, 2008). Les jeunes orphelins ne sont donc plus visibles au travers de la statistique publique de la protection de l'enfance même s'ils sont bien présents.

1.2. Pour autant une part d'orphelin très importante en protection de l'enfance

Ainsi, selon les sources d'observation, la proportion d'orphelins parmi les jeunes pris en charge par la protection de l'enfance varie du simple au double. Cette proportion est toutefois nettement supérieure au taux d'orphelinage des moins de 20 ans en France. 18% des jeunes ayant connu au moins un placement au cours de leur enfance et/ou adolescence sont orphelins d'au moins un parent, dont 2% orphelins des deux parents (ElapDossiers809). Lorsque l'on interroge les jeunes placés à 17-20 ans, la proportion d'orphelins a presque doublé puisque 31% d'entre eux se disent orphelins d'au moins un parent, dont 8% orphelins double (ELAP1622_V1) (Figure 2). Cette différence s'explique à la fois par une différence de recueil de données, d'âges observés et de publics accueillis. Aussi avant d'expliquer ces différences, il est important de revenir sur les différentes méthodes de recueil d'enquêtes et ses temporalités observées.

1.2.1. Présentation des sources de données

a. *L'étude rétrospective à partir des dossiers archivés : 2007-2008*

ElapDossiers809 : En 2007-2008, une étude a été mise en place afin d'étudier les trajectoires de prise en charge d'une cohorte d'enfants nés au milieu des années 1980 et suivis jusqu'à leur sortie du dispositif. Ces jeunes ont en commun d'avoir connu au moins un placement au cours de leur jeunesse et d'être sortis du système de protection de l'enfance après l'âge de 10 ans. Cette étude exhaustive a été réalisée sur deux départements, l'un en Île-de-France et l'autre en région normande. Elle a été menée à partir des dossiers de

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et des Tribunaux pour enfants rattachés à ces deux départements³. Les parcours de prise en charge de 809 jeunes de leur naissance à 21 ans (âge limite de la protection de l'enfance en France) ont ainsi été reconstitués à l'aide des méthodes biographiques de type fiche ageven (Vivier, 2006). Pour chaque mesure de protection ont été notés la date de début et de fin, le type de mesure, le type de prise en charge et les motifs d'entrée et de sortie. L'ensemble des raisons ayant motivé toute nouvelle décision a été recueillie afin de caractériser la situation dans sa globalité. Par exemple, un enfant a pu être simultanément pris en charge du fait de « violences physiques » et de « conditions d'éducation défaillantes ». Pour plus d'un enfant sur cinq la trajectoire de prise en charge a nécessité la lecture du dossier ASE et de celui du Tribunal pour enfants rattaché. Associé à cette trajectoire institutionnelle, un ensemble de variables permettant de mieux connaître la composition de la famille et les contacts entretenus avec les parents ont été recueillies (Frechon, Boujut, Drieu, Plages, 2009). Les informations sur les parents et leur famille sont nombreuses : date de naissance de la mère et du père ; pays de naissance du père et de la mère ; date de reconnaissance d'ego par le père lorsqu'elle ne correspondait pas à la date de naissance de l'enfant ; date de rupture de contact avec le père, la mère ; date de reprise de contact ; date de décès du père, de la mère avec la cause du décès lorsqu'elle était renseignée dans le dossier ; enfance vécue par le père et la mère (a été maltraité(e), a été placé(e)) ; pour la fratrie : année de naissance des frères et sœurs (et demi-frères et sœurs) ; ego a-t-il été séparé de sa fratrie au moment du/des placement(s). Ces informations ne sont néanmoins recueillies qu'à partir des données portées à la connaissance du dossier. Il ne s'agit donc que d'un minimum observé.

b. L'enquête longitudinale en plusieurs vagues : 2013 et suivantes

À la suite de l'enquête ElapDossiers809, une enquête longitudinale de plus grande envergure a été mise en place à partir de 2013, dans 7 départements français, afin de mieux connaître les parcours et la sortie de placement. Ce projet a été réalisé en partenariat avec l'Institut National d'Etudes Démographiques (UR6 Mobilité, Logement et Entourage) et le Laboratoire Printemps (UVSQ UMR 8085) dans le cadre d'une ANR programme INEG 2012, complétée par plusieurs sources de financement (DREES, DGCS, ONED, AnMecs, Fondation Grancher, INED).

ELAP1622_V1 : La première vague a pour objectif de décrire les caractéristiques des jeunes de 17 à 20 ans placés en protection de l'enfance et de mieux connaître leurs conditions de vie dans le placement, à la veille de leur sortie de placement. Elle décrit les types de placement dans lesquels ils vivent, quelques éléments de leur trajectoire de placement, les aides reçues et la perception des aides manquantes, l'entourage des jeunes dans le placement et en dehors, leurs sources de revenus, leurs parcours scolaires, leurs compétences acquises et les difficultés rencontrées pour leur insertion future. Cette première vague d'enquête a été réalisée sur un échantillon représentatif des jeunes de 17 à 20 ans placés par les services de protection de l'enfance de sept départements dans deux régions : l'Île-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis) et les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. La population prise en charge physiquement par ces 7 départements en 2013 représentait 8500 jeunes, soit 27% des jeunes de cet âge placés en France métropolitaine. En effet, dans ces départements, sur 1000 jeunes âgés de 17 à 20 ans, 17 jeunes sont accueillis en protection de l'enfance, soit près du double de la moyenne nationale, 9 ‰. Parmi l'ensemble de ces jeunes, un échantillon aléatoire de 4500 jeunes a été tiré (échantillon principal + échantillon de réserve). L'échantillon mis sur le terrain était composé de 2285 jeunes. Parmi eux 1622 jeunes ont répondu, soit un taux de réponse de 71%. Les mineurs isolés étrangers (MIE)⁴ ont plutôt un peu plus répondu

³ Cette étude a bénéficié d'un financement en réponse à un appel d'offre genre et politique sociale de la MIRE (Mission de la Recherche de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques DREES) et a fait l'objet d'une convention entre les deux départements et les tribunaux rattachés et l'INED.

⁴ Depuis la première vague d'enquête, la terminologie utilisée pour désigner les mineurs migrants sans représentants légaux sur le territoire national a évolué : depuis 2015 l'expression de « mineur non accompagné » (MNA) a remplacé « mineur isolé étranger »

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

ce qui a entraîné proportionnellement plus de répondants masculins que féminins, mais le taux de réponse de l'ensemble des jeunes étant initialement très bon, ces différences ont été aisément pondérées⁵.

ELAP756_V2 : La deuxième vague a été réalisée en 2015, dix-huit mois après la première vague. Elle permet de connaître les conditions de vie et de sortie des jeunes placés ainsi que le réseau de proches sur lequel ils peuvent compter à cette période particulière de la vie. Cette deuxième vague d'enquête a été réalisée sur un sous-échantillon. Les jeunes qui avaient 17 ans en vague 1 ont été réinterrogés afin de connaître les profils de jeunes qui ne poursuivront pas en protection de l'enfance par une mesure de Contrat Jeune Majeur (Frechon, Marquet, 2018). Ils avaient entre 18 et 19 ans en vague 2 et représentaient 678 jeunes. Parmi eux 502 ont répondu à la seconde vague soit un taux de réponse de 74%. Ont aussi été réinterrogés les jeunes qui avaient entre 19 ans et demi et 20 ans révolus puisque 18 mois plus tard ils avaient tous atteint 21 ans, l'âge limite de la protection de l'enfance. Ce dernier groupe a donc bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur d'au moins un an et demi en vague 1. Ils avaient entre 21 et 22 ans et représentaient 350 jeunes. Parmi eux, 254 ont répondu au second questionnaire, soit un taux de réponse de 73%. L'attrition la plus marquée porte sur les jeunes du groupe des 18-19 ans sortis en seconde vague d'enquête. En effet, si 90% des jeunes encore pris en charge par l'ASE en seconde vague ont répondu, seulement 52% des jeunes de 18-19 ans sortis ont participé à la seconde vague. La pondération tient compte au moins en partie de cette attrition. Ainsi, une fois pondérés, 60% des 18-19 ans étaient toujours placés en vague 2, 5% n'étaient plus placés, mais bénéficiaient d'un accompagnement éducatif et 35% étaient sortis totalement du dispositif de protection de l'enfance.

ELAPQuali_V3 : En 2016-2017 une première vague d'entretiens qualitatifs a fait suite à ces deux vagues quantitatives. Un collectif de chercheuses⁶ venant de disciplines différentes (sociologie, démographie, sciences de l'éducation) a réalisé une série d'entretiens auprès des jeunes ayant accepté de poursuivre la recherche. Les guides d'entretiens sont composés d'une partie commune à l'ensemble des chercheuses permettant de prolonger l'observation longitudinale du devenir des jeunes après le placement et d'une partie permettant de développer des connaissances sur des thématiques ou des sous-groupes de jeunes aux profils différents. Au total 110 entretiens ont été réalisés, les jeunes avaient entre 20 et 23 ans. Parmi eux, 33 avaient répondu lors de la première vague d'enquête qu'au moins l'un de leurs deux parents était décédé, mais nous verrons qu'il reste des inconnus et des difficultés à estimer précisément cette question à partir des réponses des jeunes. Pour ce rapport nous avons élargi ce champ à 8 entretiens (voir 1.2.2 p **Erreur ! Signet non défini.**). Pour l'ensemble des entretiens, nous avons réalisé une fiche signalétique permettant de recueillir un certain nombre d'informations communes à la fois sur la situation du jeune au moment de l'entretien (sa situation résidentielle, sa recherche de logement, sa mobilité géographique, sa situation d'activité actuelle, sa situation conjugale et parentale actuelle, ses rapports avec ses parents et le réseau d'entourage sur lequel il peut compter), mais aussi ses conditions de sortie de l'Aide sociale à l'enfance (sur les raisons de son placement, de la sortie de placement, des éventuelles ruptures et aller et retour et enfin sur le fait d'avoir eu la perception d'être témoin ou acteur de cette prise en charge) [voir annexe].

ELAPQuali_V4 : En 2018-2019, nous avons réalisé la dernière vague d'entretiens. Elle a été plus difficile à mettre en œuvre et à ce jour nous avons réalisé 66 des 111 entretiens prévus. Nous avons en effet perdu de vue 11 jeunes, 8 ont refusé et parmi les 26 restants un grand nombre sont en réalité des jeunes qui n'ont plus envie, ou la possibilité physique ou psychologique de participer à un entretien de plus. Le groupe de chercheuses (hors du champ de la réponse à projet) a eu aussi plus de mal à s'investir sur du long terme dans

(MIE) dans les textes officiels, professionnels et scientifiques. Nous les nommerons MIE si cela concerne que les mineurs, et jeunes isolés étrangers (JIE) si cela concerne aussi les jeunes majeurs.

⁵ La pondération des données consiste à accorder un poids à chacun des individus d'un échantillon. L'objectif est de corriger la représentativité de l'échantillon en fonction de certaines variables clés afin d'être en mesure d'extrapoler les résultats des répondants à la population qu'elle représente.

⁶ Ce collectif est formé de Nabila Amghar (ETSUP), Pascale Breugnot (ETSUP), Stéphanie Boujut (U. Rouen), Sarra Chaieb (U. Strasbourg), Pascale Dietrich-Ragon (INED), Isabelle Frechon (Laboratoire Printemps – UVSQ), Claire Ganne (U. Nanterre – CREF), Isabelle Lacroix (INED-UVSQ), Pierrine Robin (U. Créteil), Nadège Séverac (chercheur indépendant), Bernadette Tillard (U. Lille 1-CLERSE).

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

la collecte de données. Néanmoins, un effort tout particulier a été entrepris pour réaliser les entretiens concernant les jeunes orphelins. 28 entretiens ont ainsi pu être réalisés avec un guide développant tout particulièrement cette partie.

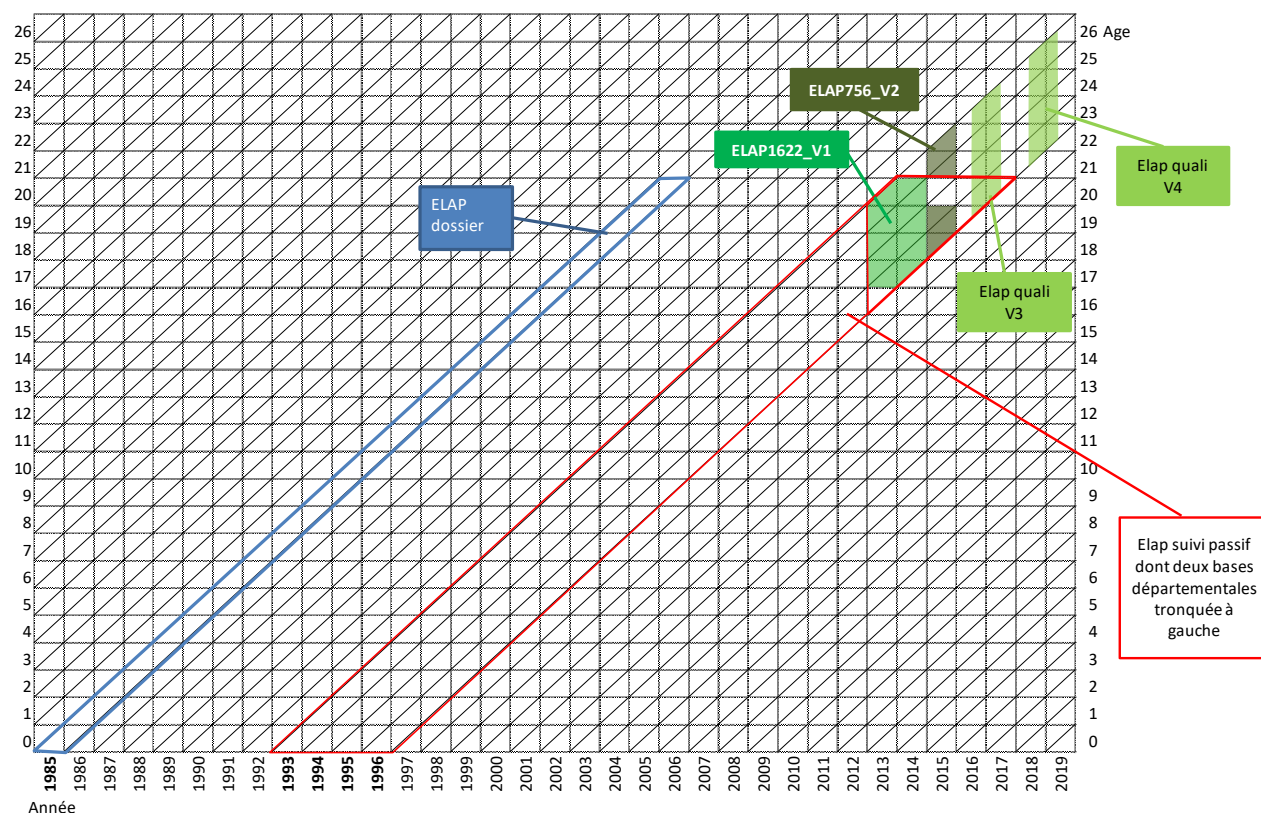
L'ensemble des entretiens⁷ a fait l'objet de deux types de traitement. D'une part, une utilisation illustrative des entretiens permet de dégager les différents types de parcours et d'entourage repérés dans l'analyse quantitative et de leur donner du sens. D'autre part, une analyse thématique de contenu (Bardin, 2013), focalisée sur différentes thématiques en lien avec l'orphelinage, déterminée en fonction de la revue de littérature, des questionnements de recherche, des résultats de l'analyse quantitative et d'axes spécifiques ayant émergé à la lecture du corpus a été mise en œuvre. Ces thématiques étaient les suivantes : les circonstances du décès du ou des parents, les conséquences de celui-ci, l'articulation avec le parcours de placement, l'accompagnement reçu autour de l'orphelinage, le vécu du statut d'orphelin, les souvenirs des parents et les transmissions morales ou matérielles, et les liens avec les étapes de la transition à l'âge adulte.

ELAPsuivipassif2013-18 : De 2013 à 2018, une collecte longitudinale de données administratives (âge, sexe, type d'hébergement, localisation géographique du placement) a été réalisée en parallèle de l'étude auprès des jeunes en collaboration avec les sept départements de l'enquête. Elle a permis de reconstituer les parcours de prise en charge complets pour 5 départements et « tronqués à gauche » à partir de 2013⁸ jusqu'à la fin de prise en charge pour les deux autres départements. Cette étude repose sur l'échantillon tiré aléatoirement en début de terrain. En 2013, 8150 jeunes âgés de 17 à 20 ans étaient accueillis par l'Aide sociale à l'enfance des 7 départements de l'enquête, parmi eux 4500 jeunes ont formé l'échantillon pour l'enquête ELAP V1 (échantillon de terrain + échantillon de réserve). C'est cette cohorte de 4500 jeunes qui fait l'objet de la collecte de données administratives. Collectée de façon anonyme, elle permet des analyses par département pour mieux comprendre les différences de politiques départementales. Elle peut aussi être appariée aux autres données de l'enquête ELAP1622_V1 et ELAP756_V2, permettant ainsi de repérer les parcours des jeunes orphelins dans leur ensemble.

⁷ Nous tenons à remercier tout particulièrement Isabelle Lacroix, Sarra Chaieb, Bernadette Tillard, Pierrine Robin et Pascale Dietrich Ragon qui ont accepté que nous utilisions une partie de leurs entretiens pour la réalisation de l'analyse qualitative.

⁸ Tronqué à gauche signifie qu'aucune information n'est présente entre la naissance de l'individu et 2013.

Figure 1 : Les différentes périodes d'observation couvertes par les enquêtes ELAP (Diagramme de Lexis)



Lecture : ce diagramme de Lexis permet de visualiser les différentes périodes d'observation de chaque collecte de données en fonction du temps (âge, période, génération). Ainsi ElapDossiers809 couvre la période de 0 à 21 ans de la génération née en 1985. ELAP1622_V1 a été réalisée en 2013-2014 sur les générations nées entre 1993 et 1996, ils avaient alors 17 à 20 ans.

1.2.2. La prise en compte de l'orphelinage simple et de l'arrivée d'un nouveau public les mineurs isolés étrangers

Dans l'analyse des 809 jeunes (ElapDossiers809), les mères demeurent les interlocutrices et partenaires privilégiées des dispositifs de protection de l'enfance (Abassi, 2019 et cf. 4.2.2). L'absence d'information sur les pères est donc plus fréquente que celle sur les mères dans les dossiers de l'ASE et des Tribunaux pour enfants (Frechon, Boujut, Drieu, Plages, 2009). Ainsi, dans de nombreuses situations l'absence de renseignements sur le père résulte du fait qu'il n'a pas reconnu l'enfant, ou qu'il est absent depuis de nombreuses années. Repérer les décès des parents au travers des dossiers entraîne nécessairement une sous-évaluation des décès des parents, mais plus encore du décès du père⁹⁹.

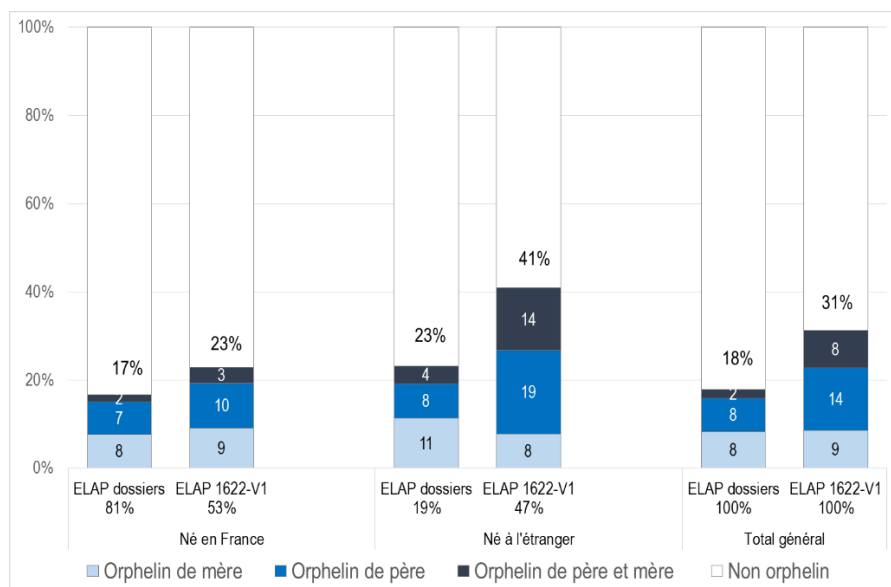
Enfin, la proportion de jeunes nés à l'étranger parmi les jeunes placés est différente selon les départements, les époques d'observation et l'âge observé. Dans ElapDossiers809, 19% des jeunes de la cohorte étaient nés

⁹⁹ Par ailleurs, ElapDossiers809 permet d'observer une cohorte d'enfants qui ont connu au moins un placement au cours de leur vie. Ils sont entrés à tous les âges. Bien que l'archivage des dossiers ne nous a pas permis d'avoir accès aux dossiers des jeunes qui étaient entrés et sortis avant l'âge de 10 ans, 22% de la cohorte sont sortis avant l'âge de 17 ans. Une fois sortis du dispositif de protection, l'observation dans les dossiers cesse, il n'est donc pas possible de savoir si un décès a eu lieu par la suite. Dans ELAP1622_V1, les jeunes interrogés étaient âgés entre 17 et 20 ans, la part des jeunes orphelins progresse nécessairement avec l'âge.

à l'étranger, dans ELAP1622_V1 ils représentent 47% de l'échantillon. Une différence qui s'explique principalement par la forte augmentation ces dernières années de l'accueil de mineurs isolés étrangers (MIE) parmi les jeunes placés (Frechon, Marquet, 2017), surtout à cette période de la vie. Les jeunes nés à l'étranger sont particulièrement touchés par le décès d'au moins un parent, notamment le décès du père. Parmi les MIE, 86% sont des garçons. Les dossiers des MIE, à l'époque de la collecte d'ElapDossiers809, étaient quasiment vides d'informations sur les caractéristiques familiales. Parfois il était noté que le mineur était orphelin, mais la date et le motif du décès étaient manquants.

Les trois quarts des jeunes nés à l'étranger et placés en 2013-2014 (ELAP1622_V1) sont originaires de 10 pays que sont le Mali, la Guinée, le Congo, le Bangladesh, le Cameroun, le Pakistan, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Afghanistan et l'Algérie. Si 40% des jeunes nés à l'étranger sont orphelins d'au moins un parent, ce risque est très inégalitaire selon le pays d'origine. Ainsi 6 jeunes sur 10 des jeunes originaires de la République démocratique du Congo ou de Guinée sont orphelins alors qu'ils sont moins de 2 sur 10 parmi les originaires du Pakistan. Est-ce la situation politique du pays qui a entraîné le décès des parents ? Ou bien des situations liées à la pauvreté ? Cela reste difficile à déterminer. Nous avons réalisé une analyse à partir de l'indicateur Global Peace Index pour mieux comprendre si le niveau de dangerosité du pays d'origine entraîne un risque plus fort d'accueillir des enfants orphelins en protection de l'enfance (pour un développement de cette analyse voir Annexe 1). Lorsque nous interrogeons les jeunes eux-mêmes, la déclaration est plus exhaustive, même si certains jeunes n'ont pas répondu à cette question. En tout état de cause ces deux éléments - âges couverts par l'observation par ElapDossiers809 et ELAP1622_V1 et proportion de jeunes protégés nés à l'étranger - entraînent une proportion d'orphelins moins importante dans l'observation des dossiers archivés que dans l'enquête auprès des jeunes de 17-20 ans placés.

Figure 2 : Répartition des jeunes nés en France ou à l'étranger selon leur situation d'orphelinage – Comparaison entre ElapDossiers809 et ELAP 1622_V1



Source : ElapDossiers809 – recueil sur dossiers archivés (Ined, 2009) ; ELAP1622_V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14).
 Champ : ElapDossiers809 : cohorte de 809 jeunes nés au milieu des années 80 et placés au moins une fois au cours de leur enfance et/ou adolescence. ELAP1622_V1 : 1622 jeunes placés et âgés de 17 à 20 ans.
 Lecture : Dans l'enquête ElapDossiers809, 81% des jeunes sont nés en France et 19% à l'étranger, 18% sont orphelins d'au moins un parent (17% parmi les jeunes nés en France et 23% parmi ceux nés à l'étranger).

1.3. Les situations incertaines qui se comprennent lors des entretiens qualitatifs

Réinterroger les jeunes à plusieurs reprises permet d'affiner certains résultats, mais contribue aussi à montrer la quasi-impossibilité d'une connaissance précise du taux d'orphelinage des enfants placés. L'absence prolongée d'un parent peut contribuer à installer ce flou chez certains jeunes. Des bribes d'informations obtenues il y a de longues années, mais qui n'ont peut-être pas fait l'objet d'un travail de mémoire, amènent les jeunes à vivre des formes d'incertitudes quant au devenir de leur.s parent.s. Enfin l'organisation même de la prise en charge des mineurs isolés étrangers a possiblement entraîné des jeunes à déclarer un parent comme décédé alors que leur histoire est plus compliquée.

Ainsi sur les 111 entretiens réalisés, 33 avaient répondu être orphelin d'au moins un parent lors de la première vague d'enquête par questionnaire : 7 orphelins doubles, 17 orphelins de père et 9 orphelins de mère. Pour autant, nous avons retenu 45 entretiens pour l'analyse qualitative. En effet, entre la vague 1 et la vague 4 par entretien, 5 jeunes sont devenus orphelins (3 de mère, 1 de père et un de père et mère). Même s'ils avaient alors plus de 18 ans lorsque le décès est survenu, leur situation en fin de parcours ASE mérite que l'on tienne compte de ces événements. Par ailleurs, 3 jeunes n'avaient pas été repérés comme orphelin en vague 1 alors qu'ils l'étaient. L'ordonnancement des questions relatives aux parents permettait aux jeunes d'éviter de répondre à cette partie lorsque le sujet était trop sensible à aborder (Issenhuth, Vivier, Frechon, 2010). Ainsi dès la première question relative à la mère, si le jeune refusait d'en parler ou répondait « je ne l'ai pas connue et ne sais rien d'elle » un filtre l'amenait directement aux questions sur le père, ne permettant pas de repérer si le parent était décédé (cf. Encadré 1). Information qu'il aurait néanmoins pu donner. Le même risque de sous déclaration existe pour la situation du père. Un index permettant de repérer les pages, lorsque nous utilisons les propos des jeunes, est présent en annexe 3.

Encadré 1 : Questions relatives à la mère et au père (identiques) dans le questionnaire V1

E14. Si vous êtes d'accord, j'aimerais vous poser quelques questions sur vos parents de naissance, ou vos parents adoptifs si vous avez été adopté légalement...

Pouvez-vous me dire si votre mère de naissance, ou votre mère adoptive (si vous avez été adopté(e) légalement), est née...
Enquêteurs : nous ne parlons pas des familles d'accueil ici. Si l'enquêté a une mère de naissance et une mère adoptive, parler de la mère adoptive.

en France dans un autre pays vous ne l'avez pas connue et ne savez rien d'elle -> E19 (refus d'en parler) -> E19

E15. A votre connaissance, a-t-elle été à l'école jusqu'au...

primaire → collège lycée supérieur elle n'a jamais été à l'école

(elle a été à l'école mais l'enquêté ne sait pas jusqu'où) (l'enquêté n'en sait rien du tout) (refus) -> E19

E16. Actuellement, dans quel département habite-elle ?

N° du dépt | _ | _ | _ | _ | ou nom du dépt : à l'étranger (elle est décédée) -> E19 (ne sait pas) -> E19

C'est le cas de Lola¹⁰ qui a été « abandonnée à la naissance » et placée en pouponnière avant d'être placée en famille d'accueil à l'âge d'un an et demi. Elle y vit toujours à ses 17 ans. À la première question abordant sa mère de naissance lors de la première vague d'enquête, Lola répond « qu'elle ne l'a pas connue et ne sait rien d'elle », excluant ainsi toutes les autres questions abordant sa mère. Elle répondra de la même manière pour son père. Pour autant lors de l'entretien, si son père reste un inconnu, il est possible de repérer que sa mère de naissance est décédée et que les services de protection de l'enfance ont organisé sa venue à l'enterrement. Elle devient alors pupille de l'Etat tout en restant dans sa famille d'accueil où elle sera adoptée à sa majorité.

Je ne connais pas mon père, mais j'ai assisté à l'enterrement de ma mère quand j'avais 9 ans je crois.
 Et jusqu'à 9 ans, vous aviez des contacts avec elle ou pas ?
 Non, non.

¹⁰ Tous les prénoms ont été modifiés en respectant leur origine autant que possible.

Enfin, nous avons retenu quatre autres jeunes portant à 45 le nombre de situations afin d'illustrer l'incertitude présente quant à la situation d'orphelinage.

Tableau 1: Répartition des entretiens retenus pour l'analyse qualitative selon l'origine migratoire

| | Né-e en France métro. | Migration accompagnée | Migration isolée | Total général |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|---------------|
| <i>Incertitude</i> | 2 | | 2 | 4 |
| orphelin M | 8 | 3 | 2 | 13 |
| orphelin P | 7 | 2 | 10 | 19 |
| orphelin PM | 1 | 2 | 6 | 9 |
| Total général | 18 | 7 | 20 | 45 |

Sources : ELAPQualiV3-V4

En effet, parmi ceux ayant déclaré au moins un décès d'un des parents, certains jeunes vivaient dans une forme d'incertitude quant au devenir de leur(s) parent(s). Deux situations avaient été intégrées au corpus, car les deux jeunes femmes avaient répondu être orphelines de père lors du questionnaire V1. Elles expliquent toutes les deux lors des entretiens que la situation est en fait plus complexe.

Laura a été placée à 7 ans en famille d'accueil à la demande de sa mère qui refaisait sa vie avec un homme et que Laura n'acceptait pas. Elle poursuivra son parcours de placement en foyer de 8 à 15 ans avant de rencontrer son petit ami et de fuguer avec lui. Hébergée chez la mère de son ami, elle est enceinte et intègre un « accueil mère-enfant » à l'âge de 16 ans jusqu'à ses 19 ans. Durant tout ce parcours, elle garde des liens avec sa mère, mais très peu avec son père, et ce depuis la séparation de ses parents. Celui-ci, qui n'a jamais travaillé et qui était reconnu travailleur handicapé, tombe dans le coma après avoir été frappé à la tête. Laura a alors 13 ans. Lors du premier entretien, cela faisait 6 ans que son père était dans le coma et une incertitude régnait quant à sa situation. Lors du second entretien, alors qu'elle revient sur la situation de son père, elle se trouve dans une situation très inconfortable. Cela fait maintenant plus de 7 ans que son père est dans le coma et les médecins s'adressent à elle - seule descendante directe - pour signer les papiers qui permettraient d'interrompre l'assistance médicale de son père.

...comme je suis la seule fille unique et comme je suis majeure, ça fait que c'est à moi de... je dirais, de signer le papier [...]. Je le connais pratiquement pas, mon père. Donc, c'est plus facile pour moi. Même si j'ai un gros stress derrière, comment ça va se passer et tout. Mais après, c'est comme ça. Il va pas rester encore 10 ans comme ça. C'est pas la peine.

Laura, 20 ans, née en France, ELAPQuali_V3

Prise en charge durant de longues années par l'Aide sociale à l'enfance, sans nouvelle de son père, cette jeune se trouve confrontée à une décision très lourde alors qu'elle n'est plus accompagnée.

Une situation quasiment similaire a été vécue par Catarina. Placée à l'âge de 2 ans et demi en famille d'accueil, elle garde des contacts avec ses deux parents. Sa mère décède avant ses 10 ans, Catarina ne donne pas une date précise. À la suite de ce décès, elle continue à voir son père à la MDS (Maison des solidarités), mais les liens semblent s'être totalement interrompus à la suite du coma de son père. Lorsqu'on lui demande si elle pense qu'il est encore en vie, sa réponse reste très incertaine.

Je voyais mon père euh une fois aussi au Mac Do. Ensuite euh... il s'est passé un truc... donc je le voyais à la MDS, là où y a toutes les assistantes sociales en fait... c'est là où il y a les visites.(...) Donc voilà et ensuite, mon père a fait un coma...Donc, je l'ai vu à l'hôpital une fois et après j'ai plus jamais eu de nouvelles de lui. Alors est-ce qu'il m'a oubliée ?

Vous ne savez pas s'il est décédé du coup ou pas ?

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Je pense qu'on m'aurait téléphoné s'il était décédé... Mais euh... plus de nouvelles du tout. Alors, est-ce qu'il m'a oubliée ? Est-ce qu'il a eu un... Je sais pas.

Catarina, 22 ans, née en France, ElapQuali_V3

Cette incertitude de statut se retrouve du côté des professionnels interviewés par Jung (2018), qui soulignent que ceux-ci sont habitués à l'absence d'un parent dans les situations qu'ils accompagnent (notamment les pères), avec un nombre important d'enfants issus de familles monoparentales dont une branche familiale est « coupée ». La situation d'orphelinage n'apparaît dans ce cadre pas spécifique aux yeux des professionnels, l'un demandant notamment : « un parent qui n'a pas reconnu et qui n'existe pas dans la vie de l'enfant, c'est pas forcément « orphelin » ? » (p.83).

Camille est élevée par sa mère seule et parfois dépressive, elle est souvent confiée avec ses 4 autres frères et demi-frères à d'autres membres de la famille. Son premier placement a lieu lorsqu'elle a 8 ans suite à une tentative de suicide de sa mère. Elle retournera chez sa mère entre 11 et 12 ans, mais ce retour est trop fragile et Camille sera de nouveau placée dans une autre famille d'accueil jusqu'à ses 21 ans. Elle explique se souvenir très peu de son père « quand j'étais petite, j'ai des images vite fait, mais sans plus. » Pourtant lors du premier questionnaire, elle dit que celui-ci est décédé. C'est lors de l'entretien lorsque l'enquêtrice revient sur cet évènement que Camille explique qu'il est finalement réapparu dans la vie de son grand frère. La famille d'accueil alors présente apprend cette nouvelle à ce même moment.

Dans ma famille tout le monde disait qu'il était décédé parce qu'en fait c'était un alcoolique et tout le monde disait qu'il était décédé de l'alcool, tout ça et comme il a changé de ville, ben on croyait vraiment qu'il était décédé. En fin de compte non parce que mon grand frère il a repris contact avec lui. Il l'a revu...

Il l'a retrouvé comment ?

Je sais même plus, je crois que c'est sur Facebook que son père l'a recontacté, un truc comme ça. Et du coup il n'est pas décédé

Camille, 20 ans, née en France, ELAPQuali_V3

3. Des causes de décès qui s'inscrivent dans les origines sociales et familiales des enfants.

Les jeunes pris en charge par l'ASE sont largement issus des milieux populaires, voire précaires, tant au niveau des conditions de logement que des ressources (Corbillon 1990 ; Coppel 1995 ; Potin, 2007 ; Tillard, 2007 ; Frechon & Boujut, 2009 ; Serre, 2010 ; Bacro et al., 2013). Ce qui est confirmé par notre plus récente étude. Plus d'un quart des jeunes de 17-20 ans non MIE ont connu de grosses « galères » de logement au cours de leur enfance, et 12% ont déjà connu des épisodes à la rue. Les orphelins protégés ne sont pas épargnés par ces difficultés, les proportions sont les mêmes (ELAP1622-V1 ; 2013-14).

Même si ELAP1622-V1 ne donne pas d'indication sur la profession actuelle des parents, elle nous renseigne en revanche sur leur niveau scolaire atteint. Comme toutes les questions relatives aux parents, celle-ci reste mal renseignée. Seulement la moitié des jeunes y répondent, un peu plus pour la mère que pour le père. Parmi les jeunes nés en France¹¹, seulement 16% des mères et 17% des pères ont fait des études supérieures. À titre de comparaison, 38% des hommes et 46% des femmes n.e.s en 1975 ont fait des études supérieures (INSEE, enquête emploi, 2002). À l'inverse, parmi les jeunes de 17-20 ans placés, 40% des mères et des pères n'ont pas dépassé une scolarité de niveau collège (ELAP1622-V1). Les jeunes nés à l'étranger -et en particulier les MIE- sont issus de familles où les trois quarts des mères ne sont jamais allées à l'école ou n'ont pas dépassé le niveau primaire. C'est le cas de plus de la moitié des pères. Le niveau d'éducation des parents des jeunes orphelins ne se distingue pas des autres jeunes placés.

Dans son rapport pour l'OCIRP « Perdre un parent pendant l'enfance : une vulnérabilité non protégée ? » (2019) Céline Jung constate que la mort d'un parent d'enfant protégé est bien souvent liée à un mode de vie qui est au cœur même des interactions avec les services et établissements de la protection de l'enfance. En d'autres termes ce n'est pas le décès lui-même qui motive le placement, mais les conditions sociales et éducatives qui ne sont pas réunies et qui amènent au placement. Ce sont ces causes qui ont aussi un lien avec les motifs de décès. Nos résultats ne peuvent que conforter ceux-ci. Toutefois les causes de décès des parents des enfants nés en France ou ayant migré avec leur.s parent.s diffèrent de celles des mineurs isolés étrangers.

3.1. Des décès causés par la précarité des situations familiales et sociales pour les jeunes nés en France

De manière générale, les causes de décès sont mal et peu renseignées dans les dossiers¹². La description de l'environnement social qui entoure la période du décès est parfois plus informative que la cause médicale elle-même. Ainsi il n'est pas rare de lire « *Madame est décédée des suites de son alcoolisme* », ou bien « *après de nombreuses hospitalisations en psychiatrie, madame est décédée* ». Cependant, dans 60% des situations de décès des parents, aucune indication n'est apportée dans le dossier. Les causes de décès du père sont encore moins renseignées (seulement 30% des décès). Avec si peu de réponse aucune généralisation n'est donc possible, mais lorsque la cause est notifiée, il s'agit le plus souvent de causes externes (décès par homicide, suicide ou accident). En cas de décès de la mère, seulement la moitié des dossiers renseignent le

¹¹ et connaissant le niveau d'études de leur.s parent.s.

¹² D'une part, ils ne respectent pas la classification internationale des maladies (CIM) de l'OMS puisqu'ils sont recueillis au cours d'évaluation par les travailleurs sociaux qui notent ce qu'ils en ont retenu. D'autre part, plus le décès est éloigné de la période de la prise en charge moins les causes sont détaillées.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

motif du décès : les décès suite à une longue maladie (cancer, HIV, anorexie), ou comme conséquence d'un alcoolisme, entraînant généralement une connaissance préalable de l'issue tragique de la vie de la personne sont les plus fréquemment cités.

Tableau 2 : Causes de décès du père et de la mère renseignées dans les dossiers des enfants protégés (en%)

| | Décès de la mère | Décès du père | Total |
|----------------------------|------------------|---------------|-------|
| Aucune indication | 49 | 68 | 58 |
| Causes externes | 17 | 17 | 17 |
| Longue maladie, dépendance | 29 | 10 | 20 |
| Maladie soudaine | 5 | 5 | 5 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 |

Sources : ElapDossiers809 – Ined (2009) - 83 mères décédées et 77 pères décédés

3.1.1. Des décès par maladie au sein d'une structure familiale complexe.

De qui parle-t-on lorsqu'on nomme le père ou la mère ? Dès l'étude de faisabilité d'ELAP1622_V1, nous avons soigneusement fait la distinction entre le parent de naissance et le parent qui a élevé l'enfant. Il reste que cette question n'est pas encore suffisamment précise pour les situations pourtant communes parmi les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Justine est née d'un père qui ne l'a pas reconnue, « elle [ma mère] me disait clairement qu'il ne m'avait pas reconnu officiellement espérant que ma mère refasse sa vie et que j'aie une autre personne qui soit une image paternelle ». À ses 2 ans, son père de naissance décède des suites du SIDA. Sa mère refait sa vie avec un homme qui ne la reconnaîtra pas officiellement « pour moi c'est lui mon père ». Pourtant lorsque Justine a 10 ans, sa mère développe un cancer des poumons et préfère la confier avec sa petite sœur à l'Aide sociale à l'enfance.

Elle voulait pas que mon père [beau-père] nous récupère parce que vu son travail et il était alcoolique à cette époque, elle voulait pas et que c'était compliqué de s'occuper de deux enfants, il travaillait de 7 heures à 18 heures, par rapport à l'école et tout, et c'est là qu'elle a demandé à l'ASE de venir, et à son décès en fait mon père, mon beau-père n'avait aucun droit légal sur moi et ma petite sœur c'est ma demi-sœur donc il a un droit légal sur elle et il voulait pas nous séparer.

Justine, 24 ans, née en France, ELAPQuali_V4

Aussi Justine est orpheline de mère monoparentale. Pour autant elle garde encore des liens avec celui qu'elle nomme son père à la sortie de placement.

C'est aussi le cas de Maelys, née d'une mère qui ne l'élèvera pas, c'est sa grand-mère paternelle qui la recueille à la naissance en tant que tiers digne de confiance. Son père, alcoolique et violent n'a pas obtenu la garde. Elle a eu très peu de contacts avec son père et quasiment aucun avec sa mère biologique. À l'âge de 16 ans, elle est placée en famille d'accueil à sa demande, car elle se sent « étouffée » par sa grand-mère. Elle a cependant gardé des liens avec une grande sœur, fille de sa mère. C'est par elle qu'elle reprend contact quelques mois avant le décès de sa mère. Peu affectée et peu intéressée par cette femme qu'elle ne connaît pas, elle ne connaît pas les raisons de son décès.

Elle était déjà malade, je pense, parce qu'elle était bien affaiblie et tout donc... .

C'est sa sœur qui appellera la famille d'accueil pour lui annoncer le décès.

Maelys, née en France, 20 ans, ELAPQuali_V3

Dans le cas de famille recomposée, le décès d'un parent peut aussi venir bouleverser la composition de la famille. C'est le cas de Chloé qui est issue d'une seconde union de la mère. Elle a ainsi vécu avec ses parents et trois demi-sœurs plus âgées. La mutation professionnelle de son père amène toute la famille à vivre loin de

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

leur région d'origine et loin du père de ses demi-sœurs. Leur mère décède d'un cancer du sein lorsque Chloé a 9 ans, les trois grandes sœurs sont parties vivre avec leur père et Chloé est restée seule avec son père dépressif, dépendant à l'alcool et violent. Même si Chloé n'a plus de souvenir du comportement de son père avant le décès de sa mère, ses demi-sœurs lui ont fait part que ces difficultés avaient toujours existé.

Elles m'ont dit des choses dont je ne me souvenais plus et puis quand elles en ont parlé, cela m'a rappelé des choses... je ne sais pas si elles ont été frappées, mais elles étaient maltraitées par les paroles. Elles étaient dévalorisées...

Chloé, née en France, 22 ans, ELAPQuali_V4

Sa grande sœur, de 12 ans son aînée, avait d'ailleurs partagé ses inquiétudes avec sa mère avant son décès. La mère ne pensait pas qu'elle aurait eu à subir de mauvais traitements et avait justifié de la laisser avec le père en précisant « c'est quand même sa fille ».

3.1.2. Un décès sous fond de violence conjugale et d'addiction

Un enfant placé sur cinq a été repéré par les professionnels de la protection de l'enfance comme témoin de conflits ou violences conjugales (ElapDossiers809 hors MIE, Frechon, Marquet, Séverac, 2011¹³). Dans ces situations familiales, les addictions à l'alcool ou autres produits sont souvent repérées, les problèmes psychologiques ou psychiatriques de la mère aussi – moins chez le père qui n'est pas l'interlocuteur privilégié des professionnels. Enfin, les enfants témoins de ces violences conjugales sont bien plus souvent victimes de maltraitance par leurs parents (Ibid, 2011). Plusieurs jeunes considèrent que la cause du décès d'un de leurs parents s'inscrit dans une histoire familiale complexe et violente.

Leslie vit dans un milieu familial très précaire où les deux parents sont dépendants de l'alcool et de la drogue. Elle et ses frères sont souvent laissés à l'abandon dans la ville. Les conflits conjugaux sont quotidiens et une mesure d'aide éducative en milieu ouvert est appliquée depuis sa naissance. Son père décède lorsqu'elle a 5 ans, elle comprend avec le temps qu'il s'agissait d'un suicide sur fond de dépendance à l'alcool, à la drogue et de séparation conjugale imminente.

Et après, je me souviens de la dispute... Enfin, c'est un vague souvenir, mais je me souviens de la dispute que mon père et ma mère ont eu avant que mon père aille se suicider. Donc, je me souviens que mon père, il a dit : « De toute façon, si ça continue, je vais aller me pendre ». Et ma mère a dit : « Vas-y, va te pendre ». Et à ce moment-là, mon père, il est sorti de la pièce et il est parti dehors et on ne l'a plus jamais revu. Au début, en tant qu'enfant, je ne pouvais pas comprendre, en fait. J'ai pas vraiment compris ce qui se passait, et c'est tout à fait normal, un enfant ne peut pas comprendre. Et c'est par la suite, quand j'ai été placée en famille d'accueil, donc que mes parents, enfin, ma mère et mes grands-parents, mes tantes essayaient de m'expliquer vraiment de leur façon comment ça s'était passé. Et j'ai compris qu'en fait, mon père était un alcoolique et il se droguait aussi. Donc, en fait, je pense que cet incident, il a dû se passer... puisque mon père, il devait être vraiment... il devait être sous l'effet de la drogue et de l'alcool et du coup, il était triste, il était malheureux. Et en plus, mes parents étaient... ils étaient sur le point de divorcer à ce moment-là. Ma mère voulait divorcer de toute manière. Et donc, je pense que mon père, il n'a pas supporté l'idée que ma mère, elle parte avec nous, et du coup, il en avait marre. »

Leslie, née en France, 22 ans, ELAPQuali_V4

C'est aussi la situation qu'a vécue Anne dont le père est décédé lorsqu'elle avait 14 ans. Elle était alors placée depuis ses 9 ans à cause des violences conjugales qui régnaient au sein du foyer familial.

C'est mon père qui frappait ma mère enfin, qui, qui la tapait. Quand il y'arrivait pas c'était : Ben va taper ta mère.

Anne, née en France, 20 ans, ELAPQuali_V3

¹³ Cette étude ne prenait pas en compte les mineurs isolés étrangers/ mineurs non accompagnés.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Si la cause directe du décès de son père était une crise cardiaque, celle-ci doit se comprendre dans un contexte plus large de longue maladie et de dépendance :

Et votre père il est décédé d'une crise cardiaque, vous me disiez ?
Oui. Et de base, c'était aussi puisqu'il était malade en fait. Il avait la sclérose, ou carrément la sclérose en plaques. Après il fumait beaucoup, il buvait beaucoup, après il a eu des problèmes de gorge, son gros orteil qui a commencé à avoir un gros trou aussi et tout ça donc... Qui a fini aussi qu'il pouvait plus marcher, après première crise cardiaque, on a eu de la chance, la deuxième on a eu de la chance aussi, la troisième, ben...voilà. Après je me dis que...comment dire, c'est peut-être mieux pour lui aussi parce que je pense que lui il en pouvait peut-être plus de plus pouvoir faire comme tout le monde, aller aux toilettes, aller prendre sa douche, manger ce qu'il voulait, etc. Enfin, je me dis peut-être que c'était...

Anne, née en France, 22 ans, ELAPQuali_V4

3.1.3.Des causes de décès inavouables de la part des adultes

Principalement lorsque le décès est la conséquence d'une mort violente (suicide, assassinat) les adultes (policiers, travailleurs sociaux, membres de la famille) ont souvent des réticences à expliquer aux enfants les vraies raisons de ces disparitions. Plusieurs jeunes en ont fait l'expérience. C'était le cas de Leslie (cf extrait précédent) dont la famille ne trouvait pas les mots pour expliquer les causes du décès de son père « ma mère et mes grands-parents, mes tantes essayaient de m'expliquer vraiment de leur façon comment ça s'était passé ». Mais aussi la situation de Blandine ou encore de Lorraine, dans chacune de ces situations, c'est à l'enfant que revient la tâche d'interpréter ce qui s'est réellement passé. La présence de professionnels spécialisés ne préserve pas toujours de cette expérience.

Ainsi Blandine a perdu sa mère lorsqu'elle avait 7 ans, elle était déjà placée en famille d'accueil depuis plusieurs années. Lorsqu'on lui demande les causes du décès, Blandine donne la réponse officielle de l'ASE et son interprétation de la situation :

Ils nous ont dit qu'elle avait un problème au ventre ou je sais pas quoi. Ils ont jamais été très clairs là-dessus. Après, moi, mon idée, je pense qu'elle s'est un peu suicidée du fait qu'elle est alcoolique et tout ça, elle a peut-être pas supporté, parce que c'était quelques mois après le procès en fait de mon père. Je crois que c'était 2004, il faudrait regarder si ça correspond avec les années. Je crois que c'est ça. Moi, ça m'étonnerait pas vu qu'elle était dépressive. Ils ont peut-être pas voulu nous dire. Franchement, je sais pas... c'était en 2004, puisque j'ai retrouvé des articles dans le journal, et où il avait pris trois ans et demi de prison, c'est tout. Et en fait, ouais, et puis elle est morte quelque temps après. Alors, ouais, ça ne m'étonnerait pas que ce soit lié.

Il a été en prison pour quelle raison, en fait ?

C'est... Là-dessus, c'est un peu personnel quand même. J'ai pas trop envie de l'évoquer.

Blandine, née en France, 22 ans, ELAPQuali_V4

C'est aussi la situation qu'a vécue Lorraine dont le père a été assassiné sur fond de « trafic de drogue, trafic de voitures, armes » alors qu'elle avait 9 ans. Elle revient sur la façon dont la gendarmerie lui a annoncé les causes de décès :

Moi, les seuls souvenirs que j'ai, c'est que je sais que mon grand frère est venu me chercher à l'école. On s'est dirigé vers la gendarmerie, que la nuit est tombée, qu'au final, on m'a pris dans un bureau. On a pris mes frères. On a pris mon grand frère, c'est mon vrai frère, celui qui est [XXX signe distinctif], voilà bref. On a pris mon frère. Après, on m'a amenée dans un bureau. On a ramené mon grand frère. Et on m'a dit : « Ecoute... » On m'a dit : « Oui, écoute, ton papa, il a eu un accident de voiture... » On m'a dit cash. J'avais neuf ans : « Soit il restait comme un légume soit on le débranchait. Donc, on a préféré le débrancher ». Voilà ce qu'on m'a dit à neuf ans.

Qu'est-ce qui... ?

La police.

Lorraine, née en France, 24 ans, ELAPQuali_V4

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Malgré la présence d'une psychologue lors de cet entretien à la gendarmerie, cette jeune adulte se souvient avoir compris que les adultes lui mentaient sur les causes du décès. Ce non-dit ne l'a pas empêchée, bien au contraire, de vivre les modalités de l'annonce comme particulièrement violentes.

Alors, y avait un psy avec moi. Y avait mon frère aussi, mais je le savais que c'était pas vrai. Je le savais. Après, arrivés dans la voiture, ça a parlé. Mes frères ont parlé. J'étais là. Donc voilà quoi. Et puis après, on est rentrés à la maison. On s'est retrouvés avec 20 policiers à la maison, en train de fouiller toute la maison. Donc pour un accident de voiture... J'étais jeune, mais quand même...

Lorraine, née en France, 24 ans, ELAPQuali_V4

Enfin, une autre situation peut se présenter en protection de l'enfance. Lorsque les jeunes présentent des déficiences ou retards mentaux, l'annonce du décès, le fait d'en dire peu, mais d'aller à l'essentiel permet probablement que le jeune arrive à assimiler le simple fait que son père ou sa mère soit décédé. C'est le cas de Thomas, placé à l'âge de 3 ans dans une famille d'accueil où il y restera jusqu'à ses 21 ans. Porteur du syndrome d'alcoolisation fœtale, il a une déficience intellectuelle qui ne lui permet pas de suivre une scolarité en milieu ordinaire, il travaille en journée dans un atelier protégé (ESAT). Dans le questionnaire de vague 1 une confusion entre ses parents de naissance et sa famille d'accueil, ceux qu'il appelle « papa et maman » n'a pas permis de bien repérer qu'il était orphelin de mère. Lors du premier entretien, tenant compte des places de chacun, il lui est demandé s'il sait où est sa mère. Dans un premier temps, il dit ne pas savoir; qu'il ne l'a jamais revue, mais en fin d'entretien, il exprime le décès de sa mère par quelques mots enfantins.

Elle est morte parce qu'elle est au ciel ! Elle est morte quand j'étais enfant, ouais.

Thomas, né en France, 23 ans, ELAPQuali_V3

Lors du second entretien, Thomas nommera sa mère de naissance par son prénom, permettant de retrouver les places de chacun. Il réexpliquera que sa mère est décédée, car elle est au ciel - redite qui met en évidence l'explication qu'on lui a donnée et probablement répétée - et mettra en évidence ses difficultés à remémorer avec davantage de précision cet évènement.

Oui, parce que ma... Nathalie elle est au ciel.

Nathalie c'était ta mère ?

Ouais c'était ma mère et là elle... C'était ma mère parce que je l'aimais beaucoup, et du coup elle est partie au ciel parce qu'elle est morte.

Et c'était quand qu'elle est partie au ciel ?

Je sais pas. Je...

T'étais petit ?

Quand j'étais petit, ouais.

T'avais quel âge à peu près ? Tu te souviens ?

Je me rappelle plus du tout là.

Thomas, né en France, 24 ans, ELAPQuali_V4

Pour conclure

Pour tous ces jeunes nés en France, les causes du décès d'un parent sont imbriquées dans ces histoires familiales compliquées. D'une part, ces jeunes pointent la complexité des situations familiales qui rend la notion même d'orphelin aussi complexe : de quel parent, de quels liens de parenté parle-t-on ?

D'autre part, il leur est difficile à l'âge adulte de retracer ces moments tragiques, des causes de décès violents se mêlent à une violence familiale, une addiction à l'alcool ou à la drogue et il leur est toujours impossible de comprendre ce qui s'est réellement passé durant leur enfance et ils ont besoin de l'intégrer dans un contexte familial plus large.

Enfin, ces causes de décès violents, faites de non-dits, semblent avoir été difficiles à annoncer, tant par les membres de la famille que par les professionnels de protection de l'enfance. Silences et absences de réponses qui peuvent empêcher le jeune de faire son deuil.

Dans tous les entretiens d'ELAPquali on ne peut que retenir la forte complexité de la situation familiale et sociale qui entoure le décès. N'oublions pas que cette étude porte sur une cohorte de jeunes, tous placés entre 17 et 20 ans. La population étudiée ne prend pas en compte les jeunes orphelins ayant connu une période de placement court avec un retour chez un parent veuf. Les causes de décès des parents d'enfants nés à l'étranger sont tout autres. Tout aussi violentes, celles-ci ne s'expliquent pas par un climat familial, mais par un contexte politique ou sanitaire particulier.

3.2. Des décès causés par les conditions sanitaires dans le pays d'origine pour les jeunes nés à l'étranger

Lors de la première étude (ElapDossiers809), les mineurs isolés étrangers (MIE) ne représentaient que 9% de la génération d'enfants, et aucune information sur les causes de décès n'était donnée. Leurs dossiers étaient souvent très peu renseignés. Rappelons que 41% des jeunes nés à l'étranger sont orphelins d'au moins un parent et que ce risque est très inégalitaire selon le pays d'origine (cf.1.2.2). Les deux tiers des jeunes nés à l'étranger sont mineurs isolés étrangers. Les motifs de leurs migrations ne sont pas liés à un pays en particulier, mais le contexte politique et social de celui-ci les explique en partie. Ainsi, Angéline Etienne propose une typologie des situations qui mènent les jeunes à migrer seuls en France. Parmi eux, les exilés qui fuient la guerre et les persécutions ; les mandatés qui sont incités à partir afin d'échapper à la misère (Etienne, 2010, pp. 28-29) sont certainement les plus nombreux parmi les jeunes ayant répondu à l'enquête ELAP¹⁴. Dans tous les cas, les causes de décès restent difficiles à déterminer de façon précise, elles se comprennent dans le contexte dans lequel il a eu lieu. Plusieurs jeunes nous ont ainsi expliqué que dans leurs cultures, ils étaient souvent mal informés des causes de décès. C'est le cas de Minata, originaire de Côte d'Ivoire qui a perdu ses deux parents à un an d'intervalle. Lorsqu'on l'interroge sur les causes de décès, elle explique :

Pour mon père, d'un accident, c'est ce qu'ils m'ont dit... C'est ce qu'ils ont dit à mes frères, à mes deux petits frères. C'était un accident. Et après, ma mère, un an de cela, elle a suivi après, elle de maladie. Ils se sont retrouvés. Donc pour moi, ils se sont retrouvés donc... Ils sont allés se reposer. Pour moi je dis : ils se sont reposés, peut-être qu'ils étaient tellement fatigués donc, voilà donc...

Quand vous dites « on vous a dit », tout ça, en Afrique on ne parle pas beaucoup des causes du décès des parents.
Non. Pas du tout, ils n'aiment pas trop parler de ça en fait... Mais ça peut être... côté spirituel, ils ne peuvent pas trop impliquer les enfants dedans en fait. Donc, ils vont inventer : « Oui, elle est morte comme ça d'une maladie ». Et nous, on dit OK. Moi j'étais encore une gamine, je ne savais pas. Donc j'ai dit OK, donc voilà.

Minata, migration accompagnée, 22 ans, ELAPQuali_V4

Nous retrouvons souvent dans les discours cette absence d'information quant aux causes de décès des parents même parmi les jeunes qui ont encore des liens avec l'autre parent, ce qui peut s'interpréter comme une véritable difficulté à revenir sur des éléments douloureux du passé. Ainsi Yanna, venue seule d'Angola alors qu'elle était encore très jeune a seulement su que son père était décédé sans connaître les causes de cette mort.

J'étais petite. Je devais être encore un enfant. Je ne m'en rappelle pas, c'est ma mère qui m'a raconté.

Vous savez, de quoi il était mort ?

Non.

Yanna, migration isolée, 20 ans, ELAPQuali_V4

Encore en lien avec sa mère, elle ne parle pas de ces choses-là. Pour elle, le décès d'un parent est plus supportable que le fait de vivre éloigné de sa famille.

[À propos du décès de son père] J'étais un peu seule, tout ça. Mais vu qu'elle [sa mère] était là, je ne voyais pas en fait beaucoup de vide, et voilà, parce que vu que je le connaissais pas vraiment. C'était plus la famille, voilà, tu ne sens pas le vide. Mais quand tout le monde s'éloigne, t'es seule, ça c'est... En plus, dans un pays où tu connais personne, c'était un peu compliqué, donc voilà.

Yanna, migration isolée, 20 ans, ELAPQuali_V4

¹⁴ Les autres types de migrations sont les « exploités », victimes de la traite des êtres humains, les « fugeurs » en difficulté dans leur famille ou dans l'institution dans laquelle ils vivent, les « errants » qui traînent dans la rue et s'éloignent progressivement de la famille et des institutions. Très peu de jeunes nous ont fait part de ces trois situations, d'une part dans les fugeurs et les errants, échappent souvent à la prise en charge par la protection de l'enfance (ou n'y restent que peu de temps), soit parce qu'il est plus difficile d'évoquer leur histoire au cours d'un entretien, en particulier pour les exploités.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

3.2.1. Des parents décédés dans des zones de conflits

La plupart des migrations sont issues de pays considérés comme dangereux (selon le classement du Global Peace Index¹⁵). Ainsi les jeunes originaires de l'Afghanistan, du Pakistan, de la République Démocratique du Congo ou encore de la Côte d'Ivoire ont fui des situations de guerre où leur vie était en danger, soit à la suite du décès d'un ou des deux parents, soit en laissant une partie de leur famille, sans connaître ce qu'ils vont devenir. Ils sont les victimes collatérales d'une situation politique. Le décès du parent est souvent la cause plus ou moins rapide du départ migratoire et par conséquent de la prise en charge en protection de l'enfance, mais elle n'est pas imbriquée dans les motifs de protection de l'enfant.

Ahmid est arrivé d'Afghanistan à l'âge de 15 ans, ne voyant aucune autre issue pour son avenir que de fuir son pays en guerre depuis des décennies, laissant derrière lui sa mère et ses frères.

Je suis né dans la guerre malheureusement, j'ai grandi dans la guerre, je n'ai pas eu d'enfance puisque j'ai commencé à travailler à l'âge de six ans.

Les causes du décès de son père sont très probablement liées aux pertes civiles.

Et moi j'ai perdu deux membres de ma famille [son père et un oncle], pas dans la guerre, ils ne faisaient pas la guerre, mais malheureusement ils se trouvaient à l'endroit où il ne fallait pas.

Ahmid, migration isolée, 22 ans, ELAPQuali_V3

Certains jeunes sont originaires de pays où sévissent des guerres ethniques sur fond de génocide, comme Divine originaire de l'est de la République Démocratique du Congo et dont toute une partie de sa famille a été décimée dont son père et sa mère. Nous préservant des atrocités dont elle a elle-même été victime ou témoin et qui hantent sa vie au quotidien, elle relie la cause de la mort au contexte politique de l'époque.

Mon père, c'était un militaire. C'est l'ex-président qui avait tué mon papa. Le président Mobutu. [...] Ma mère, elle a été tuée par un Rwandais. Parce que nous, en Rwanda, y a des génocides... Un, d'abord notre Président, c'est un Rwandais qui n'aime pas les Congolais, qui nous tue d'abord.

Divine, Migration isolée, 22 ans, ELAPQuali_V4

Relier les causes de décès aux contextes politiques et/ou religieux du pays, c'est souvent comme ceci que les jeunes peuvent exprimer la perte de leur.s parent.s. C'est le cas d'Amara, originaire de Guinée. Son père est décédé lors des conflits politico-ethniques de 2010.

Non, il [mon père] était pas vivant déjà, depuis longtemps, depuis que j'avais 16 ans, avant mon départ en France. C'est des trucs de politique, en fait, des trucs de militaires, en fait, parce que lui, il était engagé dans la politique. Et les militaires en fait, à l'époque, comme c'est eux qui étaient dans le pouvoir...

En fait, il était militaire votre père ?

Non, il était opposant. Il s'est fait tirer par des gendarmes. Il était engagé politiquement, en fait dans un parti politique. [...] Moi, j'étais à l'époque, je rentrais à l'école. C'est après son assassinat que... Après son assassinat avec ses collègues politiques et tout, après, c'est eux qui m'ont ramené ici en France. J'avais 16 ans.

Amara, Migration Isolée, 24 ans, ELAPQuali_V4

C'est aussi la situation d'Omar, originaire de Côte d'Ivoire.

C'est parce qu'en 2002, il y avait un conflit en Côte d'Ivoire. Vu que moi, je suis musulman, et puis en Côte d'Ivoire, la majorité c'est des chrétiens et tout, donc il y avait un conflit présidentiel et... parce que la majorité, ils étaient contre le candidat chrétien. Et puis ben nous, on était avec un candidat, il s'appelait Alassane, mais, mais bon... on sait tous que les présidents, ils ont un prénom, mais c'est pas des croyants et tout. Donc, ben ce qui a créé un conflit en Côte d'Ivoire, et puis ben, et puis à la fin, c'est... c'était la population qui s'entretenait en fait [...] Et puis le truc qui était un peu bête, c'est que les deux présidents, ils étaient bien à l'aise et tout dans leurs chambres et tout, et puis, et puis c'est les pauvres, les innocents qui s'entretient, juste, juste parce que lui, il supporte pas le Président. Donc après..., pendant le conflit et tout, j'ai perdu mes deux parents.

Omar, Migration isolée, 23 ans, ELAPQuali_V4

¹⁵ <https://countryeconomy.com/demography/global-peace-index> voir Annexe 2.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Cette façon d'expliquer les circonstances du décès de leur.s parent.s met en évidence le caractère exogène à la famille ou à l'individu de la cause du décès. Ces causes de décès s'opposent alors aux causes de décès des parents des jeunes nés en France où leur comportement à risque, leurs comportements marginaux sont souvent mis en cause dans les raisons de leurs décès.

3.2.2. Des parents décédés dans des pays, dont les conditions sanitaires très dégradées

Dans les dix principaux pays dont sont issus les jeunes nés à l'étranger, l'espérance de vie à la naissance n'excède pas 75 ans. La Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Guinée, le Congo ont une espérance de vie en deçà de 60 ans. Les pertes humaines peuvent certes être la conséquence des conflits et guerres tels que nous l'avons vu, mais elles sont surtout la conséquence de conditions sanitaires très peu développées. Les maladies infectieuses telles que le paludisme, le VIH, la tuberculose font encore de terribles ravages dans ces pays.

Tableau 3 : Espérance de vie à la naissance moyenne sur la période de migration des neuf principaux pays dont sont originaires les jeunes placés nés à l'étranger (en%)

| Espérance de vie à la naissance moyenne sur la période de migration | | | |
|---|--------|----------------------------------|--------|
| Mali | 56 ans | Pakistan | 66 ans |
| Guinée | 57 ans | République démocratique du Congo | 61 ans |
| République du Congo | 57 ans | Côte d'Ivoire | 54 ans |
| Bangladesh | 70 ans | Afghanistan | 61 ans |
| Cameroun | 54 ans | Algérie | 75 ans |

Sources : La banque mondiale 2008-2013

Des maladies bien traitées dans les pays occidentaux restent encore mortelles dans les pays où ni les conditions sanitaires ni l'accès aux soins ne sont réunis. Ainsi, Inaya née en République Démocratique du Congo a été témoin du décès de sa mère des suites d'une appendicite non soignée.

Ma mère elle est morte parce qu'elle avait le, l'appendicite. Et comme elle était pas bien traitée, elle est morte après et ça m'a touchée beaucoup et... J'aime, j'aime, j'aime pas voir des gens souffrir en fait. Vous l'avez vue souffrir quand elle avait très mal ? Oui, oui. Et comme elle avait pas l'argent, elle, elle pouvait pas aller à l'hôpital. Et à ce moment-là vous aviez quel âge ? Euh... là j'avais 12 ans.

Inaya, Migration isolée, 20 ans, ELAPQuali_V3

Toutefois, comme nous l'avons vu, la plupart des jeunes orphelins ne connaissent pas de manière précise les causes de décès lorsqu'il s'agit d'une maladie. Ainsi, Palki, originaire du Bangladesh a vécu le décès de ses deux parents à un an d'intervalle alors qu'il était déjà arrivé en France.

... ils sont décédés, ça fait deux ans que j'ai pas vu, ils sont décédés là-bas. (...). Mon père, il est décédé... ça fait deux ans. Ma mère elle est décédée, ça fait un an... ils étaient, ils étaient malades... Mon père, il était cancer, ma mère, elle était, elle était... je sais pas comment dire, elle avait des problèmes dans sa tête.

Palki, Migration isolée, 23 ans, ELAPQuali_V4

L'âge au moment du décès a son importance, comme pour les jeunes nés en France. Plus le décès a eu lieu précocement dans la vie de l'enfant plus les causes du décès sont méconnues, même lorsque les jeunes sont en quête de réponses. Minata vivait en Côte-d'Ivoire avec sa mère qui décède lorsqu'elle a 12 ans pour des raisons qu'elle ne connaît toujours pas, avec le sentiment que sa famille les lui cache.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Vous savez de quoi elle est décédée votre maman ?

Non, je sais pas justement. Non, ils veulent pas me dire. Ils m'ont juste dit qu'elle était malade. Ils veulent pas me dire elle était décédée de quoi ma mère, peut-être pour pas me faire du mal en fait, mais je sais pas. Tout le temps je pose la question, mais personne veut me le dire, donc...

Quand vous dites que le conjoint de votre maman est mort un petit peu avant elle, c'était combien de temps à peu près ?

Un an... d'un accident, c'est ce qu'ils m'ont dit... C'est ce qu'ils ont dit à mes frères, à mes deux petits frères. C'était un accident. Et après, ma mère un an de cela, elle a suivi après.

Minata, migration accompagnée, 22 ans, ELAPQuali_V4

Pour conclure

Les causes de décès que nous les avons présentées sont celles rapportées par les jeunes, telles qu'elles leur ont été transmises, tel qu'ils les ont interprétées. La plus grande distinction observable c'est cette différence factuelle entre des décès causés par un facteur exogène (par exemple, lorsque le parent est victime soit de l'instabilité politique de son pays, soit des mauvaises conditions de développement) et les décès causés par des facteurs endogènes (associés la plupart du temps à des problèmes d'addictions et/ou de dépression, de comportements violents et illégaux). Cette distinction est très marquée par le pays d'origine du jeune (France/étranger) et a nécessairement des conséquences sur l'image que les orphelins portent sur la personne défunte, sur leur construction avec cette histoire...

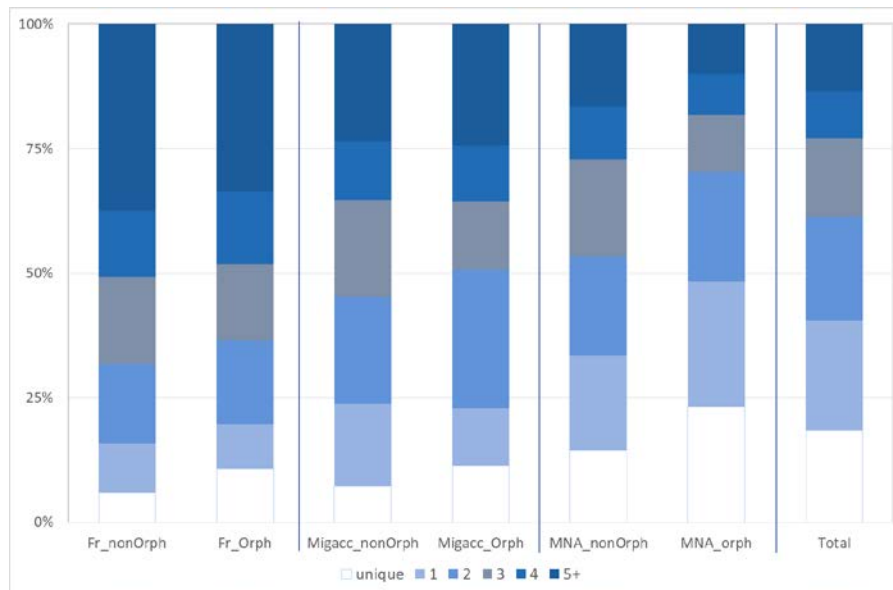
3.3. Des parents défunts laissant des fratries nombreuses orphelines

Lors du recueil de données sur les dossiers archivés, nous avons pu recomposer la fratrie des jeunes en distinguant les frères et sœurs des demi-frères du côté paternel et du côté maternel. Cela mettait déjà en évidence le fait que les enfants placés étaient issus de fratries nombreuses (sur la cohorte née en 1985, 35% avaient au moins 4 frères et sœurs) et recomposées (la moitié des enfants avaient uniquement des frères et sœurs des deux mêmes parents, 43% au moins un demi-frère et/ou une demi-sœur) (Elapdossiers). À titre indicatif, en 1999 en population générale, seuls 6% des enfants de moins de 25 ans vivaient en famille recomposée avec des demi-frères ou demi-sœurs (Barre, 2003). Lorsque le père était décédé, nous avons pu observer que les enfants avaient davantage de demi-frères et sœurs que lors d'un décès de la mère, sans savoir si cela était dû au fait que les services sociaux avaient moins l'information lorsqu'il s'agissait d'un père veuf que d'une mère veuve.

Dans l'étude ELAP1622_V1 nous demandions aux jeunes le nombre de frères et sœurs, frères et sœurs, de demi-frères et demi-sœurs (ou quasi frères / sœurs), ou encore, des frères et sœurs de lait laissant aux jeunes la possibilité de composer sa fratrie selon son propre vécu. En effet, les jeunes protégés n'ont pas toujours une bonne visibilité de l'ensemble des frères et sœurs du côté paternel et maternel dans la mesure où, nous le verrons, les ruptures de liens avec les parents sont fréquentes. Tenant compte des spécificités de l'évolution des jeunes accueillis en protection de l'enfance ces dernières années, nous pouvons remarquer que les jeunes nés en France sont toujours issus de fratries très nombreuses, même parmi les jeunes orphelins puisque plus d'un tiers a au moins 5 frères et sœurs et la moitié d'entre eux ont au moins 4 frères et sœurs (Figure 3). D'ailleurs la taille de la fratrie des jeunes orphelins est sensiblement la même que les autres jeunes nés en France et pris en charge entre 17 et 20 ans. Les jeunes nés à l'étranger et venus accompagnés sont aussi issus de fratries nombreuses avec peu de différence entre les orphelins et les non-orphelins. En revanche, les jeunes isolés étrangers ont moins de frères et sœurs, ils sont davantage enfants uniques ou issus de fratries peu nombreuses de 1 à 2 enfants et finalement moins nombreux que les taux de fécondité des pays dont ils sont originaires le laissaient présager¹⁶.

¹⁶ Les taux de fécondité en 1996 (année de naissance des jeunes de 17 ans au moment de l'enquête ELAP) étaient respectivement de 6.92 enfants par femme au Mali ; 6.24 en Guinée ; 5.14 au Congo ; 3.6 au Bangladesh ; 5.89 au Cameroun ; 5.21 au Pakistan 6.78 en République Démocratique du Congo ; 6.15 en Côte d'Ivoire et 7.86 en Afghanistan.

Figure 3 : La taille de la fratrie, demi-fratrie connue par les jeunes selon son mode de migration et sa situation d'orphelinage



Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Lecture : Parmi les jeunes nés en France métropolitaine et orphelins d'au moins un parent, 48% n'ont au moins 4 frères et sœurs. Ils ne sont que 18% parmi les MIE orphelins.

En effet, les migrations sont souvent un choix familial et envisageable uniquement par les familles les plus dotées socialement dans leur pays et dont le nombre d'enfants ne vient pas grever le projet migratoire. Comme l'indique F. Héran (2004), « Dans l'ensemble, les migrants représentent par rapport aux non-migrants de la société d'origine une population sélectionnée : en meilleure santé, plus instruite, plus entreprenante, dotée d'un minimum de ressources pour payer le voyage et les frais d'installation (...) » (p.4). Nous retrouvons une taille de fratrie encore plus réduite parmi les MIE orphelins qui peut s'expliquer d'autant de manières qu'il existe de situations et de cultures différentes. Est-il possible pour une mère veuve d'origine afghane de refaire sa vie ? L'enfant orphelin de sa mère a-t-il encore des contacts avec son père ? La recomposition familiale après un décès ne s'inscrit pas dans les mêmes dynamiques que celles que nous connaissons en France. Plusieurs jeunes nous ont fait ainsi part des pratiques culturelles de leur pays. C'est le cas de Reza, originaire d'Afghanistan, qui a perdu le contact avec sa mère à la suite du décès de son père.

J'ai pas de nouvelles d'elle [de ma mère] en fait, parce que par rapport de la culture afghane, quand le père décède, la maman elle part revivre chez son père. Et là j'ai grandi avec ma grand-mère paternelle.

Et du coup, en fait ta maman elle est pas décédée, mais t'as plus de nouvelles d'elle, c'est ça ?

Oui, exactement.

Cette rupture de lien avec la lignée du parent veuf entraîne alors une forme d'invisibilité des liens fraternels potentiels.

Donc finalement, y avait pas d'autres enfants avec toi, avec ta grand-mère y avait pas d'autres enfants ?

C'était des oncles en fait.

Reza, Migration isolée, 22 ans, ELAPQuali_V4.

Pour conclure

Les familles dont sont issus les jeunes orphelins pris en charge en protection de l'enfance divergent nettement selon leur pays d'origine. Les jeunes orphelins placés et nés en France sont issus de familles complexes, souvent recomposées de manière temporaire et engendrant ainsi une fratrie nombreuse avec un seul parent en commun. Ils sont issus de milieux sociaux précaires où le décès vient se surajouter à une situation familiale souvent dégradée. À l'inverse, les jeunes nés à l'étranger sont plutôt issus de milieux sociaux moins défavorisés que le reste de la population même si leurs conditions de vie dans les pays d'origine sont sans commune mesure avec celles vécues en France. La taille de la fratrie plus réduite que le reste de la population en est un témoignage. Ce sont dans des contextes de guerre et de persécution pour les uns et/ou de très faible développement socio-économique pour les autres que le décès de leur.s parent.s a eu lieu. La cohésion familiale avant cet événement semble pourtant moins dégradée et plus proche du vécu culturel et traditionnel dans leur propre pays. Même si les besoins de protection de ces deux populations sont communs, les spécificités de leur vécu avant leur entrée en placement nous incitent à présenter l'ensemble de nos résultats sur leur parcours de prise en charge de façon séparée.

Avant de préciser les conditions de vie des jeunes en fin de parcours en protection de l'enfance, nous allons revenir sur les enseignements tirés de l'analyse des parcours de la cohorte d'enfant ayant connu au moins un placement. Cet angle de vue nous permet principalement d'avoir des connaissances sur la population née en France puisque les MIE ne représentaient moins de 10% de la cohorte.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

PARTIE 2 : Les trajectoires de prise en charge des jeunes orphelins : la place du père et de la mère

Est-ce que les orphelins ont des trajectoires de prise en charge particulier ? Ont-ils des parcours plus long ou au contraire plus courts ? Etre orphelin de père ou orphelin de mère a-t-il des conséquences sur les modes de prise en charge et si oui lesquels ? Dans un premier temps nous reviendrons sur l'étude ELAPdossiers qui même si elle est plus ancienne nous éclairent sur les parcours de prise en charge principalement des enfants nés en France. En effet, la datation de chaque évènement nous permet de mieux comprendre à quel moment a eu lieu le décès du ou des parents dans le parcours de l'enfant, et ainsi de mettre en évidence les différentes conséquences lorsqu'il s'agit d'un décès de la mère ou du père.

Puis en revenant sur l'angle d'observation des jeunes de 17-20 ans, nous consacrerons une première sous-partie à comprendre les liens maintenus ou pas avec les parents mais aussi à élargir notre perception de ce qui fait figure parentale pour un jeune placé malgré leur absence d'autorité parentale. Ainsi et même si l'âge d'entrée en protection détermine de façon forte les différents parcours de placement, nous mettrons en évidence que, plus que le fait d'avoir perdu un parent, c'est l'absence totale ou au contraire le maintien d'un lien parental qui est la clé de compréhension dans les disparités de parcours.

4. Les enseignements de l'étude sur les dossiers

Une première analyse a été réalisée pour mieux comprendre les parcours complets de prise en charge en protection de l'enfance d'une génération d'enfant (ElaDossiers809). L'intérêt de celle-ci était d'une part de repérer des éventuelles distinctions de parcours selon que l'enfant est orphelin de mère, de père ou de père et mère. Nous synthétisons ici les principaux résultats, afin de tenir compte de ces enseignements lors de l'analyse des fins de parcours en protection de l'enfance (ELAPV1-V4). Rappelons que cette étude, réalisée sur une génération née au milieu des années 80 permet principalement d'expliquer le parcours de prise en charge des enfants nés en France. À cette période, les mineurs isolés étrangers ne représentaient que 9% des jeunes protégés et leurs dossiers étaient quasiment vides. Ce recueil de données – réalisé à partir de fiches ageven - permettait de dater chaque évènement du parcours (dont la date du décès du ou des parents), ainsi que replacer les motifs de prise en charge selon les âges et autres évènements.

4.1. Des motifs de placement différents lorsqu'il s'agit d'un décès du père ou de la mère

Être orphelin n'est pas en soi un motif de protection, c'est davantage la conséquence de l'orphelinage qui peut être repérée. En amont du décès, l'enfant peut être placé temporairement au moment de l'hospitalisation du parent de l'enfant. Une fois le décès survenu, cela peut entraîner l'absence de parent responsable de l'enfant (isolement), ou des problèmes de comportement liés directement ou indirectement au deuil de l'enfant et/ou de son parent survivant qui peine à surmonter cet évènement. Dans des proportions sensiblement similaires, les orphelins et non orphelins entrent pour la première fois en protection de l'enfance pour les protéger de maltraitances (25% vs 28%). En revanche lorsque l'on distingue les orphelins de mère des orphelins de père, des différences apparaissent, laissant présager des problématiques familiales différentes.

Ainsi les orphelins de mère entrent davantage pour des problèmes de conditions d'éducation défaillantes liées à l'isolement familial de l'enfant. Pour la première mesure, on retrouve davantage d'enfants entrant pour pallier une hospitalisation d'un parent ou à un isolement de l'enfant. Même si au cours de l'ensemble de leur parcours à l'Aide sociale à l'enfance, un tiers des orphelins de mère seront pris en charge pour les protéger de maltraitance, cette proportion reste plus faible que pour les autres jeunes. Enfin, les orphelins de mère connaissent moins souvent des motifs d'entrée liés à des problèmes de comportements. Cela laisse donc

présager que le décès de la mère amène à une prise en charge plus fréquente pour pallier l'absence parentale complète. En effet les motifs d'entrée des orphelins de père se rapprochent de ceux des non-orphelins, avec tout de même moins souvent des problèmes liés aux comportements du jeune, et les conditions d'éducation défailtantes font moins ressortir l'isolement des enfants.

Tableau 4 : Motifs d'entrée en placement au début et tout au long du parcours de prise en charge selon la situation d'orphelinage.

| (% en colonne) | Premiers motifs de prise en charge | | | | Avoir connu au moins une fois le motif | | | |
|---|------------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------|--|--------------------------|----------------------------|------------------|
| | Mère décédée (n=83) | Père Décédé (n=77) | Non Orphelin (n=665) | Total (n=809) | Mère décédée (n=83) | Père Décédé (n=77) | Non Orphelin (n=665) | Total (n=809) |
| Conditions d'éducation défailtante | 69 | 75 | 64 | 65 | 78 | 81 | 72 | 73 |
| Conditions d'éducation défailtante (SAI*) | 31 | 42 | 36 | 36 | 42 | 47 | 41 | 42 |
| Isolement de l'enfant (hors MIE**) | 19 | 12 | 9 | 11 | 31 | 17 | 13 | 15 |
| Mineurs isolés étrangers | 10 | 12 | 8 | 8 | 10 | 12 | 8 | 8 |
| Témoins de conflit ou violence conjugale | 7 | 8 | 12 | 11 | 8 | 9 | 14 | 14 |
| Hospitalisation des parents | 13 | 5 | 6 | 6 | 17 | 5 | 8 | 8 |
| Situation de logement précaire | 6 | 6 | 4 | 5 | 6 | 9 | 7 | 7 |
| Maltraitements | 24 | 25 | 28 | 28 | 35 | 42 | 47 | 46 |
| Violences physiques | 18 | 14 | 20 | 19 | 24 | 22 | 32 | 31 |
| Négligences lourdes | 8 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 9 | 9 |
| Violences psychologiques | 5 | 4 | 6 | 5 | 6 | 10 | 10 | 10 |
| Violences ou abus sexuels | 4 | 5 | 5 | 5 | 14 | 19 | 21 | 20 |
| Problèmes de comportement | 23 | 32 | 43 | 40 | 39 | 49 | 58 | 56 |
| Situation de danger résultant du comportement de l'enfant lui-même | 8 | 12 | 20 | 19 | 18 | 21 | 30 | 29 |
| Problèmes en lien avec la scolarité (déscolarisation, classe adaptée etc) | 10 | 8 | 13 | 12 | 13 | 19 | 22 | 20 |
| Pour passer stage/examen professionnel | 1 | 5 | 3 | 3 | 12 | 21 | 18 | 18 |
| Conflits familiaux | 5 | 13 | 13 | 12 | 13 | 19 | 20 | 19 |
| Problèmes de comportement (SAI*) | 6 | 5 | 15 | 14 | 12 | 14 | 25 | 23 |
| Délinquance | 1 | 0 | 2 | 1 | 1 | 0 | 4 | 3 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Sources : Elapdossiers – Ined (2009) - 83 orphelins de mère et 77 orphelins de père (Pour les 16 orphelins double, ils apparaissent des deux côtés des colonnes : mère décédée ; père décédé).

Légende : * SAI : sans autre indication ; **MIE : mineurs isolés étrangers ; *** motif que l'on retrouve principalement au moment de l'entrée en contrat jeunes majeurs et souvent associé à d'autres motifs.

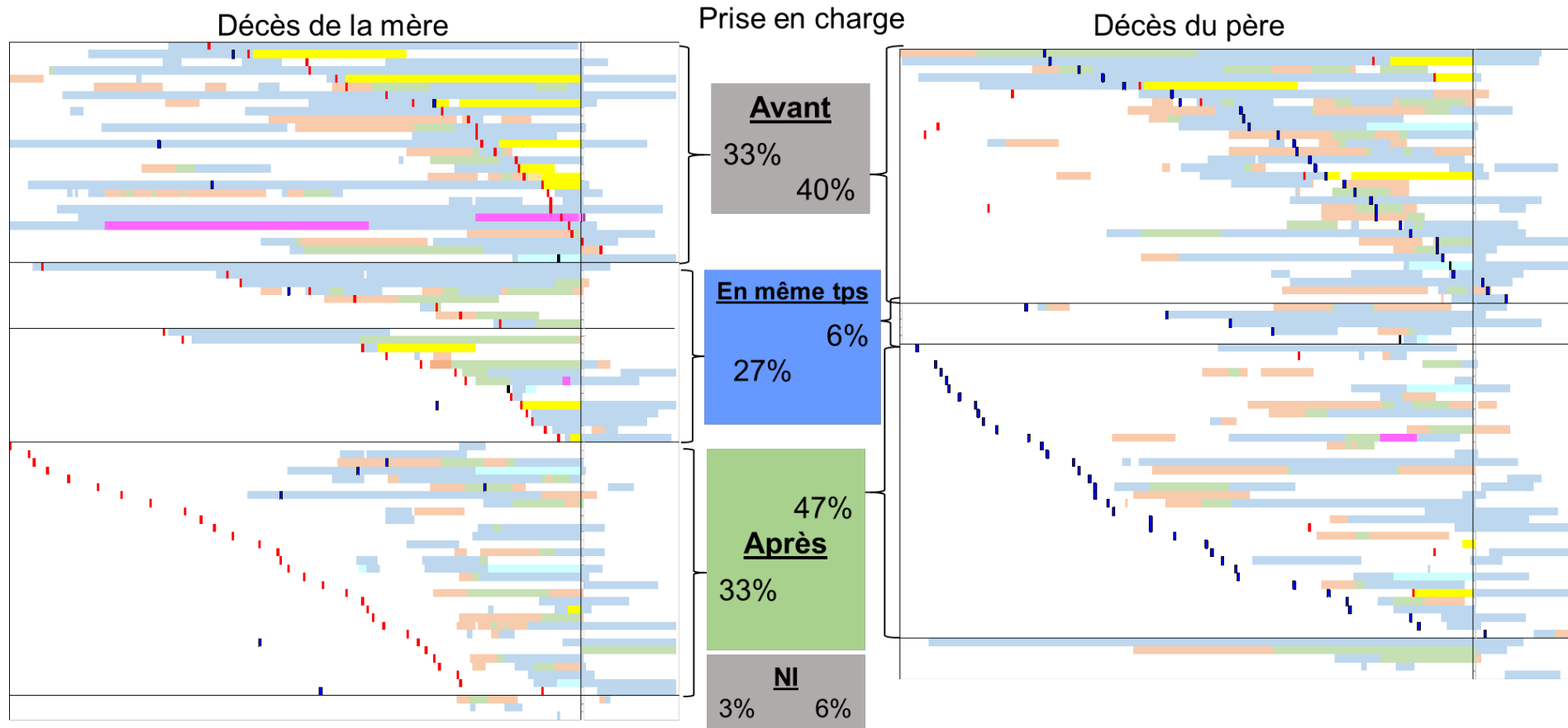
Lecture : Plusieurs motifs apparaissent dans les évaluations de prise en charge, c'est pourquoi le total est supérieur à 100%.

Ces résultats nous ont amenés à différencier les parcours de prise en charge selon le sexe du parent décédé.

4.2. Une prise en charge plus tardive en cas de décès du père

Un décès de père survient en moyenne deux ans et demi plus tôt qu'un décès de mère, respectivement autour de 10 ans et 12,5 ans de l'enfant. Pour autant, l'entrée en protection de l'enfance se situe en moyenne autour de 12 ans pour les enfants placés orphelins de père ou de mère. Autrement dit, les enfants sont placés plus rapidement après le décès d'une mère que celui d'un père. Toutefois les moyennes estompent les spécificités des parcours de vie de ces enfants et de leur trajectoire de prise en charge. L'étude approfondie des parcours de protection de l'enfance est illustrée à l'aide de tapis (Figure 4). Cette illustration graphique fait alors apparaître le moment où le décès du parent survient dans le parcours institutionnel de l'enfant. Environ 40% des enfants étaient déjà pris en charge lorsque le parent est décédé. Lorsque le décès intervient avant la prise en charge (pour 33% des orphelins de mère et 47% des orphelins de père), la durée moyenne entre les deux est nettement plus longue quand le décès touche le père par rapport au décès de la mère : le placement arrive 3.9 ans après le décès de la mère et 5.6 ans après celui du père. Ces différences sont encore plus marquées lorsqu'il s'agit du premier placement. La concomitance entre ces deux événements se produit d'ailleurs plus fréquemment lorsqu'il s'agit d'un décès de la mère qu'un décès du père. Ainsi, 27% des orphelins de mère ont été pris en charge au même moment que le décès (ou quelques mois avant), ils ne sont que 6% parmi les orphelins de père.

Figure 4 : Tapis des parcours de protection de l'enfance des orphelins de père et/ou de mère



Sources : Elapdossiers – Ined (2009) - 83 orphelins de mère et 77 orphelins de père (Pour les 16 orphelins double, ils apparaissent des deux côtés du graphique).

Légende : Chaque ligne représente le parcours institutionnel d'un individu. L'abscisse correspond ici à l'axe temporel des trajectoires de 0 à 21 ans. La ligne noire verticale correspond à 18 ans. Les parties colorées en bleu clair (placement), vert (double mesure placement milieu ouvert), jaune (pupille) et rose vif (placement et délégation d'autorité parentale) sont les temps de placement, les cases colorées en rose pâle les périodes où l'enfant était pris en charge par une mesure éducative à domicile (AEMO ou AED). Les décès des pères sont représentés en bleu foncé et ceux des mères en rouge. Une case noire correspond à un enfant ayant vécu simultanément le décès de ses deux parents.

Lecture : Pour les orphelins de mère, 33% étaient déjà pris en charge par la protection de l'enfance lorsque le décès de la mère est survenu. Pour la première ligne, l'enfant a été placé à l'âge de 5ans, sa mère est décédée lorsqu'il avait 6 ans, il est sorti de placement à 18 ans.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Codification des tapis

| | |
|--|--|
| Milieu ouvert | |
| Placement + milieu ouvert | |
| DAP-Délégation de l'autorité parentale | |
| Placement + DAP | |
| Tutelle | |
| Placement+ tutelle | |
| Pupilles | |
| Pupilles + milieu ouvert | |
| Deux parents décédés | |
| Mère décédée | |
| Père décédé | |

4.3. Un parcours de placement davantage en famille d'accueil

Analyser les situations d'orphelinage à partir de la typologie des 6 parcours types (Frechon & Robette, 2013), rend compte que lorsque le père est décédé, les jeunes ne connaissent pas de trajectoire différente des non-orphelins. En revanche, quand la mère est décédée, les parcours en placement familial, et les parcours débutant en milieu ouvert à l'adolescence, suivi d'une période de placement, sont davantage représentés.

Tableau 5 : Typologies des trajectoires de prise en charge

| (% ligne) | Parcours en famille d'accueil | Parcours en collectif | | Parcours mixtes | | Placement tardif | Total |
|----------------|-------------------------------|-----------------------|-------------|--------------------------|--------------------|------------------|------------|
| | | Avec retours | Sans retour | Préparation au placement | Prévention précoce | | |
| Non-orphelin | 18 | 6 | 7 | 35 | 12 | 21 | 100 |
| Orphelin | 26 | 5 | 5 | 40 | 7 | 17 | 100 |
| <i>De mère</i> | 28 | 4 | 4 | 45 | 1 | 16 | 100 |
| <i>De père</i> | 23 | 7 | 3 | 34 | 13 | 20 | 100 |
| <i>double</i> | (5) | (0) | (2) | (6) | (1) | (2) | (16) |
| Total | 19 | 6 | 7 | 36 | 11 | 20 | 100 |

Test du χ^2 : p=0.06

Source : Elapdossiers – recueil sur dossiers archivés (Ined, 2009) - 809 jeunes nés au milieu des années 80 et placés au moins une fois au cours de leur enfance et/ou adolescence. Entre parenthèses, les effectifs lorsque le total est inférieur à 50.

Lecture : Parmi les orphelins de mère, 45% ont connu un parcours en milieu ouvert et de placement débutant à l'adolescence.

- Les « *Parcours en famille d'accueil* » regroupent des parcours longs, effectués principalement en famille d'accueil, mais aussi chez un tiers digne de confiance. Le motif d'entrée en placement est dans ce groupe bien souvent lié à des conditions d'éducation défailtantes, mais près de la moitié ont connu ou révélé des maltraitances. En fin de parcours c'est le groupe qui a le moins de contact avec ses parents (Frechon, Robette, 2013). Il n'est donc pas surprenant que les orphelins (surtout de mère) y soient particulièrement représentés. Dans la majorité de ces situations (2/3), la prise en charge a précédé le décès des parents. On y retrouve souvent un climat de grande précarité sociale et d'alcoolisme des parents.

- À l'inverse, les « *Parcours en collectif* » sont peu fréquents de manière générale et encore moins parmi les orphelins de mère, il s'agit de parcours longs souvent chaotiques, faits d'aller/retour entre la famille et le placement. On retrouve ce type de parcours lorsque l'enfant est témoin de violence conjugale et qu'il s'agit de maintenir un lien avec généralement la mère (Frechon, Marquet, Séverac, 2011). 7% des orphelins de père ont connu un parcours long en collectif avec des retours chez la mère, suivi d'un nouveau placement.

- Les « *Parcours mixtes* » sont des parcours débutés par une mesure en milieu ouvert, suivi de manière plus ou moins rapide par un placement. L'objectif est de protéger un enfant dans son milieu familial, il s'agit donc d'un accompagnement éducatif au domicile pour aider à la fois les parents et les enfants à sortir de leurs difficultés.

- Les orphelins de père se retrouvent un peu plus dans les parcours dits de « prévention précoce » : la durée du suivi en milieu ouvert est longue et est suivie d'un placement plus particulièrement au moment de l'adolescence. Dans les situations rencontrées, la prise en charge en milieu ouvert était antérieure au décès du parent ou est concomitante à cet événement. Le décès vient alors fragiliser une situation familiale déjà précaire.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

- Les orphelins de mère sont plus nombreux lorsque ce type de parcours débute à l'adolescence, on assiste dans ce cas plutôt à une « préparation rapide au placement », la durée du milieu ouvert est courte et rapidement suivie par un placement. Presque la moitié d'entre eux se retrouve dans cette catégorie (45%), et dans la majorité des situations (27 des 36 cas), le décès est intervenu avant la prise en charge. La plupart des situations s'expliquent par la monoparentalité de la mère antérieure à son décès.

- Enfin, les « *parcours tardifs* » rassemblent les jeunes entrés très tardivement en protection de l'enfance, et ayant bénéficié par la suite d'un ou plusieurs Contrat(s) Jeune Majeur assez courts. Les mineurs isolés étrangers sont principalement dans cette catégorie, et parmi eux nombreux sont orphelins. Il peut aussi s'agir de jeunes pour qui le décès du parent est survenu au moment de l'adolescence et a nécessité une période de prise en charge à l'Aide sociale à l'enfance, ou encore de jeunes pour qui les arrangements familiaux mis en place à la suite du décès ne tiennent plus et sont repérés tardivement.

En d'autres termes, les orphelins semblent se retrouver dans tous les types de parcours de placement, bien que les orphelins de mère apparaissent un peu plus dans les parcours longs en famille d'accueil. Ces parcours types sont fortement corrélés à l'âge d'entrée en placement. Les services sociaux vont alors évaluer si la situation familiale présage d'un retour possible ou non dans la famille d'origine. Ainsi un enfant placé très jeune avec peu de chance de retour dans sa famille d'origine sera prioritairement orienté vers une famille d'accueil, en revanche si des liens persistent la question d'une orientation en foyer est davantage envisagée. C'est ce qui distingue les parcours longs. Par ailleurs, les mesures en milieu ouvert qui précèdent le placement sont très distinctes selon qu'il s'agit d'un décès de père ou de mère. Lorsque le père décède, une mesure en milieu ouvert permet de soutenir l'éducation du ou des enfants dans son milieu familial avec sa mère veuve. En revanche, lors d'un décès de la mère, l'accompagnement éducatif au domicile est plus bref et débouche rapidement sur un placement.

4.4. Des mesures différenciées lorsque le décès est celui de la mère...

Les parcours de protection de l'enfance peuvent aussi être abordés par les origines des mesures administratives ou judiciaires ainsi que les transferts de l'autorité parentale décidés pour les enfants. Ceci permet d'apprécier si l'aide vient plutôt d'une demande des parents ou de la société civile, des institutions de protection de l'enfance. Les différentes mesures de transfert d'autorité parentale découlent davantage de l'absence du parent. Dans les situations d'orphelinage, cet élément d'observation prend tout son sens (*cf. Encadré 2: les différentes mesures de protection*).

Ainsi, au cours de leur parcours de prise en charge, les enfants ont connu une diversité de mesures, à la fois administratives, judiciaires et des transferts d'autorité parentale. Les jeunes orphelins (de père comme de mère) ont connu, dans des proportions similaires que les autres jeunes placés, au moins une mesure de placement judiciaire confiée à l'Ase, la mesure la plus fréquente dans les prises en charge (Tableau 6). Près de la moitié des orphelins de mère ont connu au moins une mesure de placement direct, comprenant les placements chez un tiers digne de confiance (incluses dans les mesures de placement direct). Les orphelins de père ont davantage connu des mesures de prise en charge administratives : la mère seule peut soit demander de l'aide, soit adhérer à une mesure qui est donc administrative. Moins présentes, les mesures administratives des orphelins de mère restent néanmoins en proportions similaires de l'ensemble des jeunes placés. On les retrouve plutôt en début de prise en charge parmi les mères monoparentales, qui ont besoin d'une prise en charge ponctuelle au moment d'une hospitalisation par exemple. Les transferts d'autorité parentale sont la conséquence de l'isolement parental, ils sont plus représentés chez les orphelins de mères. Les jeunes sous tutelle sont

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

principalement des mineurs isolés étrangers : sur les 18 mesures de mise sous tutelle, 13 concernent les mineurs isolés étrangers. Toutefois, il faut souligner que les résultats sur le transfert d'autorité parentale restent dans des proportions très faibles eu égard aux nombreuses situations d'absence totale de liens avec les parents.

Encadré 2 : les différentes mesures de protection

Le système de protection de l'enfance en France est organisé par une double entrée administrative et judiciaire. Durant la minorité de l'enfant, les parents peuvent demander de l'aide aux services de l'Aide sociale à l'enfance afin de les accompagner dans l'éducation de leur enfant. Dans ce cas, une mesure administrative est mise en place soit pour une aide à domicile, soit pour un placement (accueil provisoire). Il y a une démarche volontaire, ou au moins un accord, de la part du ou des parent(s). À l'inverse, les mesures judiciaires d'assistance éducative sont décidées par le Juge des enfants qui, même s'il essaye de recueillir l'adhésion des parents, peut la mettre en œuvre de façon contrainte. Ces mesures peuvent aussi être exercées au domicile des parents (Action éducative en milieu ouvert) ou par un placement. Le Juge des enfants peut décider soit de placer directement l'enfant dans un établissement (placement direct) ou chez un tiers digne de confiance, comme nous l'avons vu précédemment, soit de confier l'enfant aux services de l'Aide sociale à l'enfance. Dans ce dernier cas, c'est l'Ase qui décidera et coordonnera le suivi de l'enfant, le juge restant le décideur des prolongations ou de l'arrêt de la mesure. Au 31/12/2016, 80% des mesures de placements étaient judiciaires (71% enfants confiés à l'Ase, 9% en placements directs, dont 7% chez un tiers digne de confiance), et donc 20% administratives (Drees, 2017).

Lors d'un placement en assistance éducative, les parents continuent généralement d'exercer l'autorité parentale. Aussi, les services de l'Aide sociale à l'enfance ne peuvent en principe accomplir que des actes usuels au profit du mineur, les décisions relevant des actes non usuels ne peuvent être prises que par les détenteurs de l'autorité parentale ou par le Juge des enfants, mais ce dernier ne peut le faire que de manière ponctuelle. C'est pourquoi plusieurs mesures judiciaires sont prévues pour le transfert de l'autorité parentale lorsque les parents sont soit absents (abandon formel de l'enfant, délaissement, désintérêt volontaire, décès, hors d'état de manifester leur volonté, etc.), soit dans l'impossibilité d'exercer l'autorité parentale, ou s'ils ont très gravement manqué à leurs obligations. Ce transfert de l'autorité parentale est partiel ou total, temporaire ou durable (Bouyx, Vogelweith, 2003). Plusieurs mesures sont possibles et graduelles, selon le consentement ou non des parents, selon le caractère réversible ou irréversible de la décision.

La **délégation de l'autorité parentale**, mesure judiciaire uniquement dans le cadre d'un placement peut être totale ou partielle. Le délégataire peut être un « tiers digne de confiance, un établissement ou service de l'ASE ». Cette mesure est réversible.

La **tutelle** est mise en place en place lorsque les père et mère sont soit décédés, soit privés de l'exercice de l'autorité parentale, soit absents. Cette vacance de l'autorité parentale est déclarée par le juge des tutelles puis déléguée à la collectivité publique compétente en matière d'Aide sociale à l'enfance. Cette mesure vise à assurer la protection tant de l'enfant que de ses biens. Le Département exerce tous les attributs de l'autorité parentale, en dehors du consentement à l'adoption. Il n'y a pas de Conseil de Famille ni de subrogé tuteur.

Enfin un **pupille de l'État** est un mineur qui est sous la responsabilité de l'État. Peu importe leurs origines, les pupilles peuvent être : des mineurs nés sous X ou venant de pouponnières ; des mineurs trouvés dans la rue ; des mineurs retrouvés non déclarés ; des mineurs confiés à l'État, enlevés par une décision judiciaire et confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance, des mineurs orphelins se retrouvant sans parent, quel que soit le motif de cette disparition. Un tuteur administratif, représenté en la qualité du préfet, et un conseil de famille sont mis en place. Les enfants sous le régime de pupille de l'État peuvent être adoptés, sauf si le tuteur considère que l'adoption n'est pas adaptée à leur situation.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Tableau 6 : Type de mesure qu'ont connu les jeunes orphelins, et part de ces placements menant à une sortie après 18 ans.

| (% colonne) | Orphelin | | | non | ensemble |
|--|------------|------------|-------------|------------|------------|
| | mère | père | double | | |
| Mesure | | | | | |
| Transfert d'autorité parentale à l'institution | 17 | 7 | (8) | 5 | 7 |
| Tutelle | 3 | 3 | (3) | 2 | 2 |
| Pupille | 9 | 2 | (5) | 2 | 3 |
| DAP | 4 | 2 | (0) | 2 | 2 |
| Confié à l'Ase | 58 | 62 | (10) | 60 | 60 |
| Placement direct | 48 | 26 | (5) | 36 | 36 |
| Mesure administrative mineur | 39 | 46 | (9) | 37 | 38 |
| Total | 100 | 100 | (16) | 100 | 100 |

Source : Elapdossiers – recueil sur dossiers archivés (Ined, 2009) - 809 jeunes nés au milieu des années 80 et placés au moins une fois au cours de leur enfance et/ou adolescence.

Lecture : 26% des orphelins de père ont connu au moins une fois une mesure de placement direct au cours de leur trajectoire ; et 7% une mesure de transferts d'autorité parentale (tutelle, pupille, DAP). Les orphelins de mère ont connu davantage de mesure de transfert d'autorité parentale (17%)

4.5. ... une judiciarisation lorsque le décès du parent survient au cours de la prise en charge

Pour comprendre le sens des mesures, on parle de *judiciarisation* lorsqu'une mesure administrative est suivie d'une mesure judiciaire, et de *déjudiciarisation* lorsqu'une mesure judiciaire est suivie d'une mesure administrative¹⁷. Ainsi, seulement 10% des parcours de prise en charge n'ont connu que des mesures administratives et 60% uniquement des mesures judiciaires (Tableau 7).

Tableau 7 : Mesures rencontrées pendant la prise en charge durant la minorité selon les situations d'orphelinage

| (% ligne) | Administrative uniquement | Judiciarisation | Judiciaire uniquement | Dé-judiciarisation | Entrée après la majorité | Total |
|----------------------------|---------------------------|-----------------|-----------------------|--------------------|--------------------------|------------|
| Non-orphelin | 10 | 17 | 61 | 7 | 4 | 100 |
| Orphelin de mère | 9 | 21 | 58 | 9 | 3 | 100 |
| Orphelin de père | 7 | 20 | 59 | 8 | 7 | 100 |
| Orphelin double | (0) | (5) | (8) | (2) | (1) | (16) |
| Décès antérieur | 7 | 12 | 64 | 8 | 8 | 100 |
| Décès postérieur | 7 | 34 | 50 | 9 | 0 | 100 |
| Décès antérieur+postérieur | | (2) | (1) | (1) | | (4) |
| Total | 10 | 18 | 60 | 7 | 4 | 100 |

Source : Elapdossiers – recueil sur dossiers archivés (Ined, 2009) - 809 jeunes nés au milieu des années 80 et placés au moins une fois au cours de leur enfance et/ou adolescence.

Lecture : 12% des orphelins dont le parent est décédé avant la première prise en charge ont débuté celle-ci par une mesure administrative qui s'est judiciarisée par la suite (avant la majorité).

Lorsque le parcours associe des mesures judiciaires et administratives, elles vont principalement dans le sens d'une judiciarisation de la mesure plutôt que l'inverse (respectivement 18% et 7%). Les différences de parcours de mesures entre les orphelins et les non-orphelins ne sont pas significatives.

¹⁷ Ici nous observons uniquement le parcours des mesures lorsque les enfants sont mineurs, car la grande majorité des mesures Jeune Majeur sont administratives : il y aurait un effet de déjudiciarisation massif qui ne reflète pas l'adhésion des parents. Une fois que les jeunes sont majeurs, les mesures de prises en charge ne sont plus associées à la volonté du ou des parent(s).

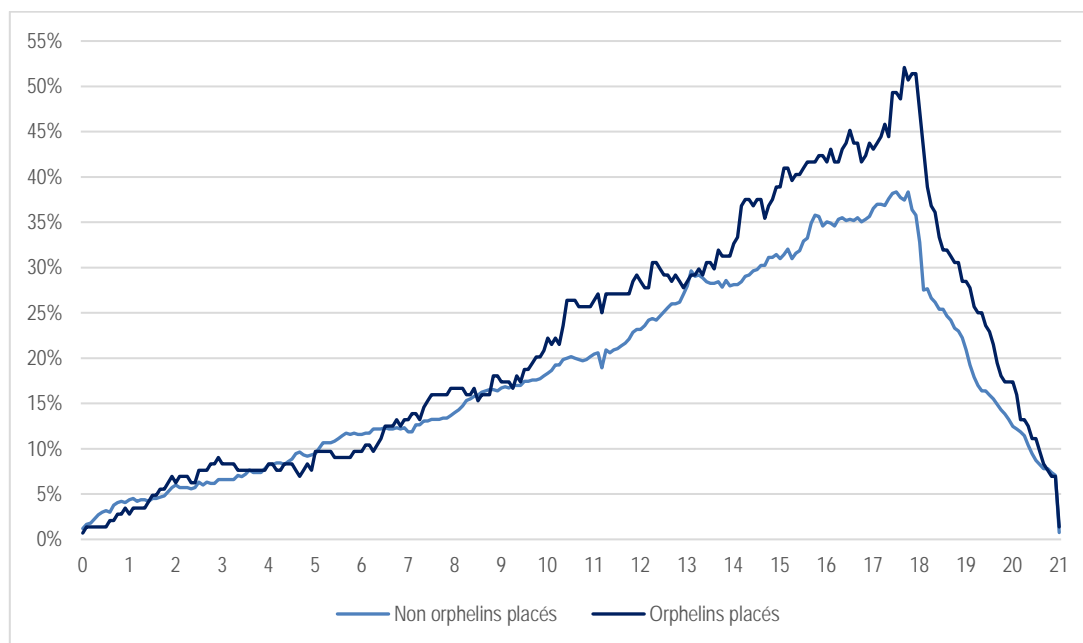
FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

En revanche, lorsque le décès du parent survient après la prise en charge de l'enfant, on remarque que 41% d'entre eux ont débuté leur parcours par une mesure administrative, mais que ces parcours se sont fréquemment judiciairisés (34%). Ainsi 84% des parcours se sont terminés avant la majorité par une mesure judiciaire.

4.6. Des fins de parcours plus longues chez les orphelins de père...

Si l'orphelinage n'influence pas (ou très peu) la trajectoire globale de placement, il existe en revanche une différence au niveau de la sortie de placement. Les orphelins restent plus longtemps en placement. Jusqu'à 10 ans, les différences à chaque âge sont inexistantes, mais au-delà les orphelins sont davantage placés, et ce jusqu'à leurs 21 ans. Une fois placés, les orphelins le restent plus longtemps, ils sortent moins du dispositif de protection de l'enfance que les autres jeunes, ou ne font pas l'objet d'une mesure de milieu ouvert qui viendrait prendre le relais du placement. Ils accèdent également mieux au Contrat Jeune Majeur.

Figure 5 : Part des jeunes placés à chaque âge selon l'orphelinage



Source : Elapdossiers – recueil sur dossiers archivés (Ined, 2009) - 809 jeunes nés au milieu des années 80 et placés au moins une fois au cours de leur enfance et/ou adolescence.

Lecture : A 18 ans, plus de 50% des orphelins sont encore placés.

Néanmoins, comme pour les typologies de placement, on note une légère différence, mais persistante, entre les orphelins de mère et les orphelins de père. Lorsque le père décède, le jeune accède davantage au Contrat Jeune Majeur (Tableau 8), résultat qui pourrait paraître surprenant dans la mesure où, nous l'avons vu, les enfants orphelins de mère sont plus souvent des orphelins isolés (dans la moitié des situations d'orphelins de mère, l'enfant n'avait plus aucun contact avec le père). Les mesures de prolongation de prise en charge en tant que jeunes majeurs sont pourtant davantage accordées aux jeunes sans entourage.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Tableau 8 : Fin de la prise en charge avec ou sans Contrat Jeune Majeur selon la situation d'orphelinage (% en ligne)

| (% ligne) | Jeune majeur | Mineur | Total |
|----------------|--------------|------------|-------------|
| Non Orphelin | 41 | 59 | 100 |
| Orphelin | 55 | 45 | 100 |
| <i>de mère</i> | <i>51</i> | <i>49</i> | <i>100</i> |
| <i>de père</i> | <i>57</i> | <i>43</i> | <i>100</i> |
| <i>double</i> | <i>(10)</i> | <i>(6)</i> | <i>(16)</i> |

Source : Elapdossiers – recueil sur dossiers archivés (Ined, 2009) - 809 jeunes né au milieu des années 80 et placés au moins une fois au cours de leur enfance et/ou adolescence.

Lecture : Parmi les orphelins de mère, 51% ont quitté la prise en charge après leur majorité.

4.7. ...liés à des parcours de placement dans l'entourage familial lorsque la mère décède

Dans la typologie des parcours de prise en charge, les tiers dignes de confiance apparaissent très majoritairement dans les « parcours en famille d'accueil » dont le mode de prise en charge se rapproche le plus. Pour autant, bien que cette forme de placement soit marginale en protection de l'enfance, elle est trois fois plus fréquente lorsque la mère est décédée. L'absence fréquente du père au moment du décès de la mère amène l'enfant à se trouver orphelin isolé, et la famille élargie vient alors jouer un rôle de substitution parentale. On retrouve moins ce type de prise en charge en cas de décès du père, puisque la mère est toujours plus présente dans l'entourage du jeune.

Tableau 9 : Type de placement qu'ont connu les jeunes orphelins, et part de ces placements menant à une sortie après 18 ans.

| Placement | Orphelin (% colonne) | | | | | Sortie (% ligne) | | |
|--------------------------|----------------------|------|--------|-----|----------|------------------|--------|-------|
| | mère | père | double | Non | Ensemble | majeur | mineur | Total |
| Famille d'accueil | 53 | 40 | (8) | 40 | 41 | 63 | 37 | 100 |
| Lieux collectifs (foyer) | 64 | 72 | (10) | 77 | 75 | 55 | 45 | 100 |
| Tiers digne de confiance | 34 | 11 | (2) | 12 | 14 | 42 | 58 | 100 |
| Hébergement autonome | 17 | 24 | (2) | 15 | 16 | 72 | 28 | 100 |
| total | 100 | 100 | (14) | 100 | 100 | 54 | 46 | 100 |

Source : Elapdossiers – recueil sur dossiers archivés (Ined, 2009) - les 642 jeunes de la cohorte des 809 sortis entre 17 ans et plus.

Lecture : Parmi les orphelins des deux parents, 10 ont été placés en milieu collectif au cours de leur trajectoire, chez les jeunes non-orphelins, c'est 77% d'entre eux qui y ont été placés. 55% des jeunes passés par le placement en collectif sont sortis de prise en charge après 18 ans.

La mesure de tiers digne de confiance est une mesure de placement dite « directe » par le Juge des enfants. À la différence des mesures judiciaires d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, le suivi éducatif des placements directs est réalisé par le Juge des enfants. L'Aide sociale à l'enfance reste le financeur de la mesure (sous forme d'allocation au TDC). Cela a pour conséquence pour les jeunes d'être rarement pris en charge au-delà de 18 ans. Moins informés de la possibilité de demander une mesure administrative Jeune Majeur, ils ne font pas la demande de prolongation à 18 ans. Les orphelins de mère sont donc moins nombreux à prolonger leur prise en charge à 18 ans, non pas car ils n'en ont pas besoin, mais parce que la transition entre mesure directe et mesure Jeune Majeur reste rare. Cette étude a pourtant été réalisée à une période où les mesures judiciaires Jeunes Majeurs

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

étaient encore existantes. Aujourd'hui cette aide est uniquement administrative (décidée par l'Aide sociale à l'enfance). Il est donc fort probable que les jeunes pris en charge en TDC en bénéficient encore moins.

Pour conclure

L'analyse des parcours de la génération de jeunes placés au moins une fois en protection de l'enfance a mis en évidence une forte similarité des parcours de placement entre les orphelins et les non-orphelins, mais il existe certaines différences notables dans les comparaisons entre orphelins de père et orphelins de mère.

Pour les orphelins de mère : la première prise en charge arrive plus souvent de manière concomitante au décès de la mère. Ils sont davantage pris en charge chez des tiers digne de confiance ou en famille d'accueil. Lorsque le décès arrive plus tardivement dans la vie de l'enfant, ils seront placés assez rapidement. Leur parcours est mixte : mesure en milieu ouvert souvent brève servant, semble-t-il, à préparer un placement. Ceci traduit que le décès de la mère amène souvent un isolement total de l'enfant, l'absence du père étant très fréquent (nous y reviendrons dans la partie sur l'entourage). Le paradoxe étant que la prise en charge chez un tiers digne de confiance conduit à un accompagnement plus bref en protection de l'enfance, les jeunes sortent plus vite du dispositif dans la mesure où les contrats jeune majeur après un placement direct restent rares.

Pour les orphelins de père, le placement arrive plus tardivement dans le parcours de l'enfant. Au décès du père, la mère est encore présente et fait face à l'éducation de ses enfants. Aussi la première prise en charge arrive dans la moitié des situations quelques années voire plusieurs années après le décès du père. Concernant les orphelins de père, nous retrouvons certes des parcours familiaux notamment en famille d'accueil, mais le recours à un tiers digne de confiance est moins pratiqué. Nous les retrouvons également dans des types de parcours qui prennent appui sur la mère : parcours longs en collectif avec retour en chez la mère, parcours longs en milieu ouvert suivi d'un placement à l'adolescence, ou bien des parcours tardifs. La mère reste donc une figure forte de l'entourage parental, elle est plus fréquemment sollicitée et vient influencer la construction du parcours du jeune après le décès du père. En raison de cette différence de prise en compte et de parcours, les jeunes restent plus longtemps en protection de l'enfance en bénéficiant davantage d'un contrat jeune majeur.

Le cadre juridique de la mesure de placement dépend de la période où survient le décès du parent dans le parcours de l'enfant. Si la prise en charge a débuté avant le décès, il est fréquent que le parcours institutionnel ait débuté par une mesure administrative qui nécessite l'accord du ou des parents ; la judiciarisation du parcours survient au moment du décès du parent. Les services sociaux ont ainsi travaillé en amont du décès avec la famille la prise en charge de l'enfant (certainement dans le cas de maladie ou dans un contexte familial compliqué) et le décès entraîne la judiciarisation. En revanche, les prises en charge qui ont eu lieu après le décès d'un des deux parents ont été d'emblée quasi uniquement judiciaires.

Enfin il y a certes davantage de mesures de transfert d'autorité parentale lorsque la mère décède que lorsque le père décède (17% vs 7%), ces mesures restent cependant relativement rares. Dans ELAP1622_V1 et ELAPsuivi passif, nous aurons une image plus exacte des liens gardés avec le second parent et pourrons alors voir si en l'absence de lien avec le parent survivant les orphelins simples bénéficient ou pas de transfert d'autorité parentale et de quels types.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

5. Situation familiale des jeunes de 17 à 20 ans

Les jeunes encore placés entre 17 et 20 ans amènent un nouveau regard sur l'étude des prises en charge des orphelins. D'une part, la population a évolué entre les générations nées en 1985 et celles nées entre 1993 et 1996, notamment avec l'arrivée des mineurs étrangers isolés. Par ailleurs à la différence de l'étude sur dossiers, ici ne sont retenus que les jeunes encore pris en charge en protection de l'enfance entre 17 et 20 ans. Les jeunes ayant connu des parcours brefs et qui sont retournés chez leur.s parent.s avant 17 ans ne font donc pas partie de cette analyse. Il faut donc tenir compte du fait que les liens avec les parents sont probablement plus souvent rompus avec cet angle d'observation. Nous l'avons vu jusqu'ici, nombre d'orphelins simples, et notamment d'orphelins de mère, sont en réalité des orphelins qui n'ont plus du tout de liens avec leurs parents. Il était difficile à partir des données recueillies dans les dossiers de quantifier ce phénomène, nous allons pouvoir le réaliser à partir de l'étude ELAP V1. En revanche, les variables sur le décès des parents ne sont pas datées. Il ne nous sera donc pas possible d'observer le parcours de protection selon le fait que les jeunes aient été protégés avant ou après ce décès. Avant de comprendre ces parcours de protection, il convient de mieux connaître la situation familiale des jeunes pris en charge.

5.1. En 15 ans, l'arrivée d'un nouveau public en protection de l'enfance

Les jeunes pris en charge entre 17 et 20 ans en Île-de-France et dans le Nord Pas-de-Calais entre 2013 et 2014 sont d'origine très diversifiée. Un peu plus de la moitié est née en France métropolitaine (Tableau 10), les autres ont tous connu une migration : 15% ont migré avec une partie de leur famille ou ont rejoint de la famille déjà en France, nous les nommerons « migration accompagnée » ; 32% ont migré seul, il s'agit de mineurs isolés étrangers, communément nommés depuis 2015 mineurs non accompagnés, nous les nommerons « migration isolée ». Ces proportions ne reflètent pas l'ensemble des départements de France, la part particulièrement importante de jeunes nés à l'étranger est principalement due aux choix des départements de l'enquête. Ainsi, en région parisienne, les jeunes nés à l'étranger représentent 62% des jeunes placés à cette tranche d'âge, contre moins d'un quart de ceux placés par les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Par ailleurs, ces deux types de migration sont différents. Tout d'abord les filles sont bien plus rares à avoir effectué une migration isolée (14% des jeunes en migration isolée sont des filles), mais elles sont majoritaires en migration accompagnée (58%). De plus, le taux d'orphelinage des jeunes en migration accompagnée se rapproche davantage des jeunes nés en France (autour d'un jeune sur quatre est orphelin d'au moins un parent contre près d'un sur deux pour les Jeunes isolés étrangers (JIE)¹⁸). Dans toutes les analyses qui suivront, nous présenterons les résultats en distinguant soit les trois groupes, soit en regroupant les jeunes nés à l'étranger d'un côté et les jeunes nés en France de l'autre.

¹⁸ On nomme « JIE », les jeunes isolés étrangers : qu'ils soient mineurs isolés étrangers (moins de 18 ans), mais également ceux ayant plus de 18 ans qui sont entrés en protection de l'enfance sous ce statut.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Tableau 10 : Caractéristiques sociodémographiques des jeunes pris en charge entre 17 et 20 ans et taux des orphelins selon l'origine et le mode de migration

| | Né.e en France métropolitaine | Né.e.s à l'étranger | | | Total |
|------------------------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-------|
| | | Migration accompagnée* | Migration isolée (JIE) | Total né à l'étranger | |
| Répartition par origine migratoire | 53 | 15 | 32 | 47 | 100 |
| Placés par les dépts d'IDF | 38 | 20 | 41 | 62 | 100 |
| Placés par les dépts du NPDC | 77 | 6 | 16 | 23 | 100 |
| Proportion de filles | 54 | 58 | 14 | 28 | 42 |
| Non-orphelin | 77 | 74 | 53 | 60 | 69 |
| Orphelin d'au moins un parent | 23 | 26 | 47 | 40 | 31 |
| <i>Orphelin de mère</i> | 9 | 7 | 8 | 8 | 9 |
| <i>Orphelin de père</i> | 10 | 11 | 23 | 19 | 14 |
| <i>Orphelin double</i> | 3 | 8 | 17 | 14 | 8 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14).

Lecture : 53% des jeunes pris en charge sont nés en France métropolitaine. Parmi les jeunes placés par un département d'Île-de-France, 38% sont nés France métropolitaine. Sur l'ensemble des jeunes nés en France métropolitaine, 54% sont des filles ; 23% sont orphelins.

* Parmi les 779 jeunes « né.e.s » à l'étranger, 9 sont en réalité nés dans les DOM-TOM (effectifs non pondérés, dont l'effectif des répondants¹⁹), ils font tous partie de la migration accompagnée. Pour des facilités de langage nous les incluons dans les jeunes né.e.s à l'étranger, nous permettant ainsi de tenir compte de leur migration en France métropolitaine.

5.2. Tenir compte des ruptures parentales au-delà de l'orphelinage

Au sein de la population des jeunes ayant connu un placement, l'absence totale de lien avec les parents est très fortement marquée. L'entourage de ces jeunes est particulièrement affaibli par le fait que les parents ne font plus du tout partie de leur univers : soit parce que le parent est inconnu (ce qui est plus le cas des pères que des mères), soit parce qu'ils sont sans lien au point de ne pas savoir où sont leur père et/ou leur mère, soit parce que le ou les parents sont décédés (Abassi, 2018).

Sans vouloir minorer un évènement dramatique dans la vie du jeune, les professionnels sont confrontés fréquemment à des enfants qui vivent, pour la plupart, avec un seul parent : le plus souvent avec la mère, et ce, d'autant plus en protection de l'enfance. En France, en 2011, 20% des familles sont des familles monoparentales, et dans 85% des situations ce parent est une femme (Buisson G., Costemalle V., Daguet F. 2015.)

Une partie des jeunes d'ELAP est restée en contact²⁰ avec au moins l'un des parents. Sur les 1 622 jeunes interrogés, les deux tiers des jeunes en fin de placement ont un lien maintenu avec au moins un parent (68%), et le plus souvent avec la mère qu'avec le père. Pour 59% des jeunes, ce lien parental est qualifié de bon ou correct avec le(s) parent(s).

¹⁹ Pour plus d'information sur la définition d'une pondération voir notre de bas de page 5

²⁰ Une des limites est à souligner. Dans le questionnaire, si le répondant déclarait ne pas connaître le département de résidence de son parent — à la question « *Actuellement, dans quel département habite-elle/il ?* » — un filtre amenait à passer aux questions de la thématique suivante, sans qu'il réponde aux questions concernant les contacts et l'entente avec ce parent. Par défaut, le choix a été, ici, de considérer que ce parent était vivant, mais sans lien actuel avec l'enquêté.e (modalité « *N'a aucun lien avec elle/lui* »). Ce choix reste, bien sûr, discutable en raison d'un maintien potentiel de contact téléphonique ou virtuel qui pourrait rester de mise, même si le.a jeune répondant.e ne sait pas où réside son parent.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Tableau 11: Maintien et rupture des liens parentaux, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne)

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger* | | | | |
|---|--------------------------------|-----|-----|-----|------|---------------------|-----|-----|-----|------|
| | NO | OP | OM | OD | Ens. | NO | OP | OM | OD | Ens. |
| Rupture des liens avec les deux parents | 14 | 15 | 52 | - | 17 | 14 | 25 | 50 | - | 17 |
| Rupture précoce / monoparentale à la naissance | 3 | - | 18 | - | 4 | 3 | 6 | 18 | - | 4 |
| Rupture parcours | 11 | 15 | 33 | - | 13 | 11 | 19 | 32 | - | 13 |
| Maintien des liens avec au moins un parent | 80 | 79 | 48 | - | 74 | 75 | 74 | 46 | - | 62 |
| Avec les deux parents | 43 | - | - | - | 33 | 51 | - | - | - | 30 |
| Avec la mère uniquement | 29 | 79 | - | - | 30 | 20 | 74 | - | - | 25 |
| Avec le père uniquement | 8 | - | 48 | - | 10 | 5 | - | 46 | - | 6 |
| (Non concerné) | - | - | - | 100 | 3 | - | - | - | 100 | 14 |
| (Non indiqué) | 7 | 6 | 1 | - | 6 | 10 | 2 | 5 | - | 7 |
| Total ligne | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| <i>Effectifs</i> | 664 | 88 | 80 | 30 | 862 | 452 | 143 | 58 | 106 | 760 |

Légende : NO : non-orphelin – OP : orphelin de père – OM : orphelin de mère – OD : orphelin double – Ens : ensemble.

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

* Parmi les 779 jeunes « né.e.s » à l'étranger, 9 sont en réalité nés dans les DOM-TOM (effectifs non pondérés), ils font tous partie de la migration accompagnée. Pour des facilités de langage nous les incluons dans les jeunes né.e.s à l'étranger, nous permettant ainsi de tenir compte de leur migration en France métropolitaine

Note : afin d'harmoniser les tableaux, les pourcentages sont en nombre entier ce qui peut entraîner un total légèrement différent de 100

Lecture : Parmi les 80 jeunes nés en France métropolitaine et orphelins de mère uniquement, 52% n'ont plus de lien avec leur père (18% ne l'ont jamais connu ; 33% l'ont connu, mais n'ont plus de contact avec lui).

5.2.1. Un maintien du lien toujours plus fréquent avec la mère

Selon les situations d'orphelinage, les orphelins doubles n'ont – logiquement – plus de contact parental. Pour les orphelins simples, des dynamiques sexuées du maintien de lien se dégagent et viennent corroborer les constats déjà émis lors de l'analyse d'Elapdossiers.

Qu'ils soient nés en France métropolitaine ou non, le maintien du lien passe principalement par le côté maternel pour tous les jeunes. En effet, les non-orphelins sont plus souvent en contact avec une mère qu'avec un père. Pour les orphelins d'un parent, cette tendance impacte plus drastiquement le délitement des liens parentaux : les orphelins de mère sont moins souvent en contact avec leur père que ne le sont les orphelins de père avec leur mère.

Selon le fait d'être nés en France métropolitaine ou à l'étranger, la quasi identique proportion d'orphelins de père et d'orphelins de mère en lien avec le parent survivant est d'ailleurs étonnante (Tableau 11). Les trois quarts (entre 74% et 79%) des orphelins de père sont encore en contact avec leur mère, tandis que près de la moitié (46%-48%) des orphelins de mère conserve un lien avec leur père. Lorsqu'un lien est maintenu avec le parent vivant, il est souvent de meilleure qualité avec une mère qu'avec un père, surtout pour les jeunes nés à l'étranger qui ne déclarent presque jamais de mauvaises relations avec leur mère (moins de 1% des orphelins de père maintiennent un mauvais

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

contact avec leur mère), par rapport aux jeunes nés en France métropolitaine (où 16% des orphelins de père maintiennent un mauvais contact avec leur mère).

Les liens parentaux pour les orphelins de mère sont donc plus souvent marqués par la rupture des liens paternels. D'une part, cette rupture correspond souvent au fait de ne jamais l'avoir connue (18% pour les jeunes nés en France comme pour ceux nés à l'étranger). D'autre part, en amont du décès ou après, le délitement des liens parentaux se creuse davantage du côté paternel. Un tiers des orphelins de mère n'ont plus de lien avec un père dont ils connaissent l'existence. Plus rare pour les orphelins de père, le fait de ne pas avoir connu sa mère existe d'ailleurs uniquement pour les jeunes nés à l'étranger. Bien qu'importante, la rupture du lien maternel est également plus faible, et reste plus proche de la situation des non-orphelins sans contact avec leurs deux parents. Pour les non-orphelins, les « chances » de rester en contact avec au moins un de leurs parents sont logiquement plus fortes, et ces liens sont bien plus souvent maintenus avec leur mère.

5.2.2. Comprendre la fragilisation du lien paternel

La fragilisation du lien paternel est toujours plus forte que le lien maternel, y compris en population générale. En 2005, 19% des enfants âgés de 18-21 ans ne rencontrent jamais leur père quand leurs parents sont séparés, contre environ 5% des mères (Régner-Loilier, 2013). Et les pères « absents » sont particulièrement fréquents lorsque les ruptures ont lieu dans les milieux modestes ou défavorisés (Martial, 2013). Cela peut s'expliquer par un cumul de processus qui contribue à fragiliser les unions, notamment dans les milieux populaires (Neyrand & Rossi, 2004), dans un contexte où les modèles d'une répartition traditionnelle des rôles entre les sexes sont plus prégnants dans ces milieux (Schwartz, 1990, Le Pape, 2009). Sur le plan des représentations, le manque d'argent fait de ces pères absents des pourvoyeurs défaillants ; l'absence d'investissement dans les tâches éducatives de leurs enfants en fait une figure d'homme coupable ou peu fiable dont l'Etat s'est d'ailleurs doté d'un système de compensation par la création en France d'Allocation de soutien familial en 1985 (Martial, 2013).

Dans le contexte des interventions en protection de l'enfance, différentes recherches montrent que le placement concerne très majoritairement des enfants de familles monoparentales. Dans un département donné, 80% des enfants placés avaient des parents séparés ou n'ayant jamais vécu ensemble (Potin, 2007). Les ruptures totales du lien père-enfant s'expliquent notamment par les situations de séparation conjugale précoce (Frechon I., Boujut S., Drieu D., Plages M., 2009).

Pour les autres, la présence d'une mesure de placement alors que le couple parental n'est pas séparé correspond en fait très souvent à la présence de violences intrafamiliales, dont des violences conjugales. En effet, on a vu précédemment qu'un enfant placé sur cinq avait été témoin de violences conjugales (Frechon, Marquet, Severac, 2011). L'étude de Ganne (2017) sur des parcours d'enfants sortant de centre maternel avec leur mère, montre de plus que le fait de résider avec un couple parental, plutôt qu'avec une mère isolée, est un facteur qui protège fortement du placement, sauf dans les cas de violences intrafamiliales. Par construction, les enfants placés connaissent donc plus fréquemment soit des ruptures de liens avec leur père avant le placement, soit des situations de violences intrafamiliales lorsque le père est présent. Ainsi, leurs liens paternels s'inscrivent dans des situations familiales particulièrement complexes, bien différentes des situations des enfants de la population générale.

Enfin, du côté des travailleurs sociaux, les mères demeurent les interlocutrices et partenaires privilégiées des dispositifs de protection de l'enfance, même lorsque les pères sont connus des services ; elles sont également les principales protagonistes à être mises en accusation et tenues responsables des « désordres » familiaux (Cardi, 2010) et de « l'anormalité familiale » (Lefaucœur

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

1993). En cela, l'Ase se lie peut-être davantage avec les mères, aux dépens des pères, initiant ou accentuant ainsi le délitement du côté paternel. L'absence d'information sur les pères est d'ailleurs plus fréquente que celle des mères dans les dossiers de l'Ase et des Tribunaux pour enfants (Frechon I., Boujut S., Drieu D., Plages M., 2009).

Aussi, dans le cadre d'un placement, souvent sur mesures judiciaires, ces ruptures de liens résonnent amplement avec les maltraitances subies par les jeunes dans le cadre familial. Près d'un jeune sur dix a connu l'emprisonnement d'au moins l'un de ses parents, peine qui advient d'abord en raison des maltraitances encourues par l'enfant et/ou ses frères et sœurs, puis en raison de la toxicomanie du père (*op.cit.*, 2009). À chaque niveau, l'absence des pères est plus forte que celle des mères : le décès et l'absence précoce de lien et la perte totale de lien sont toujours plus marqués du côté paternel que maternel. Et cela semble peu varier selon les situations d'orphelinage, ce qui expliquerait en partie l'invisibilisation de l'orphelinage en protection de l'enfance et l'absence de prise en compte du décès en tant qu'évènement traumatique : le décès d'un parent intervient dans un continuum de problèmes sociaux et économiques, et c'est davantage ce cumul des difficultés qui est traité dans son ensemble par les professionnels de l'enfance plutôt que le décès d'un proche en tant que tel. Comme le souligne Céline Jung (2018), deux positions sont à l'œuvre chez les professionnels enquêtés : « des réactions écartant d'emblée le sujet de l'orphelinage en protection de l'enfance, qui ne serait que marginal puis dans un deuxième temps, à écarter non pas le sujet, mais l'idée de le mettre en question, cette situation étant prise en compte comme bien d'autres situations difficiles vécues par l'enfant ». L'orphelinage passe ainsi d'un sujet marginal à un sujet soulevant parfois la méfiance chez les professionnels quant à une catégorisation des situations vécues par les enfants et une hiérarchisation des souffrances (l'orphelinage serait une souffrance parmi de nombreuses autres, ou bien une souffrance dépassant tellement les autres qu'elle serait quasi intouchable).

Nous pouvons conclure que le maintien et la qualité des liens parentaux sont au final très semblables pour les non-orphelins et les orphelins de père : les proportions de maintien de lien ne varient que d'un point entre ces deux situations, tant pour les jeunes nés en France que nés à l'étranger. Par contre, le décès de la mère revient souvent à ne plus pouvoir compter sur aucun parent en fin de placement... et lors de la sortie de l'Aide sociale à l'enfance.

5.3. Outre les parents, l'entourage des jeunes au moment du placement

Peu de recherches ont visé à approfondir la connaissance du profil de l'entourage familial, « dans la plupart des études jusqu'à présent menées, seule la question du rapport aux institutions des parents d'enfants placés est réellement abordée » (Kertudo P., Sécher R., Tith F., 2015), Dans cette partie, nous explorerons les liens maintenus ou rompus à la fois avec les frères et sœurs, mais aussi avec les personnes qui ont joué un rôle de parent pour ces jeunes au cours de leur enfance et/ou adolescence. Cette analyse est réalisée à partir de la vague 1. Ils étaient alors tous placés et âgés entre 17 et 20 ans.

5.3.1. Le maintien des liens avec les frères et sœurs

Les configurations parentales et le maintien des liens impactent ainsi la composition et les relations entretenues avec la fratrie en situation d'orphelinage.

D'une part, les orphelins de mère (simple ou double) sont plus souvent enfants uniques que les orphelins de père et les non-orphelins, notamment pour les orphelins nés à l'étranger (2.3). Et, lorsqu'ils ne sont pas enfants uniques, le nombre de frères et sœurs varie peu selon les situations d'orphelinage,

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

et les différences de taille de fratrie émanent davantage de l'origine de naissance, où les jeunes nés à l'étranger ont une fratrie plus réduite que ceux nés en France (cf.2.3). D'autre part, la rupture des liens avec la fratrie²¹ est plus fréquente pour les orphelins de mère (simple ou double) nés à l'étranger. Cette tendance peut être interprétée comme le fait d'une rupture de liens due à la distance géographique qui sépare la fratrie et aux difficultés d'un maintien de lien, mais peut aussi être directement liée aux conditions de migration (accompagnée ou non), notamment dans les situations de fuites urgentes du pays d'origine et de séparation brutale avec l'entourage. Elle peut aussi indiquer – en particulier pour les orphelins doubles – d'un isolement de l'entourage familial déjà prononcé dans le pays d'origine. Compte tenu de ces deux points, il en résulte que dans l'ensemble, les orphelins de mère et les orphelins doubles sont moins nombreux à avoir une fratrie, et lorsqu'ils en ont une ils sont moins nombreux à être en lien avec leur(s) frère(s) et/ou sœur(s) que les orphelins de père et les non-orphelins.

Tableau 12 : Maintien et rupture des liens avec la fratrie, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne)

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger* | | | | |
|------------------------------------|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|---------------------|------------|-----------|------------|------------|
| | NO | OP | OM | OD | Ens. | NO | OP | OM | OD | Ens. |
| Rupture des liens avec la fratrie | 12 | 7 | 8 | 11 | 11 | 14 | 14 | 18 | 24 | 16 |
| Maintien des liens avec la fratrie | 82 | 88 | 73 | 83 | 82 | 73 | 70 | 56 | 49 | 68 |
| Pas de fratrie | 5 | 5 | 19 | 6 | 6 | 10 | 16 | 24 | 22 | 14 |
| (Non indiqué) | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 2 | 4 | 2 |
| Total ligne | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| <i>Effectifs</i> | <i>664</i> | <i>88</i> | <i>80</i> | <i>30</i> | <i>862</i> | <i>452</i> | <i>143</i> | <i>58</i> | <i>106</i> | <i>760</i> |

Légende : NO : non-orphelin – OP : orphelin de père – OM : orphelin de mère – OD : orphelin double – Ens : ensemble.

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Lecture : Parmi les 80 jeunes nés en France métropolitaine et orphelins de mère uniquement, 8% n'ont plus de lien avec leur(s) frère(s) et/ou sœur(s).

* Parmi les 779 jeunes « né.e.s » à l'étranger, 9 sont en réalité nés dans les DOM-TOM (effectifs non pondérés), ils font tous partie de la migration accompagnée. Pour des facilités de langage nous les incluons dans les jeunes né.e.s à l'étranger, nous permettant ainsi de tenir compte de leur migration en France métropolitaine.

5.3.2. La parenté élargie

Au-delà des parents, les données de l'enquête Elap-V1 amènent un éclairage novateur sur les personnes ayant joué un rôle parental auprès des jeunes, c'est-à-dire des personnes issues de la parenté ou d'autres univers qui ont incarné des fonctions parentales pendant un temps, voire encore au moment où les jeunes répondent à l'enquête. Les trois quarts des jeunes nés en France métropolitaine ont cité au moins un référent parental autre que leur parent, la moitié parmi les jeunes isolés étrangers (JIE) (Tableau 13).

Les orphelins de mère et les orphelins doubles déclarent plus souvent au moins une autre personne que les parents comme ayant eu des fonctions parentales par rapport aux non-orphelins : ces différences sont surtout marquées chez les jeunes nés à l'étranger, elles ne sont pas significatives pour les jeunes nés en France métropolitaine.

²¹ Il s'agit ici de ceux ayant répondu qu'ils n'ont pas ou aucun lien avec l'ensemble de leur fratrie.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Ces figures parentales sont issues de deux grandes sphères relationnelles : la famille de naissance en dehors des parents, et les professionnels de l'ASE. Dans le dernier cas, ce sont surtout les jeunes nés en France qui vont considérer les professionnels de l'enfance comme figures parentales, en raison du fait que beaucoup d'entre eux ont connu des placements en famille d'accueil durant leur trajectoire de placement ; les familles d'accueil sont plus souvent déclarées que des éducateurs en établissements collectifs. Les orphelins doubles nés en France connaissent d'ailleurs plus souvent un placement long et stable en famille d'accueil, ce qui explique que les deux tiers considèrent un.e professionnel.le de l'ASE comme figure parentale.

Nous avons pu nous rendre compte de l'importance des liens élargis aux autres membres de la parenté, souvent invisibles, dans le parcours des jeunes placés. En effet, un tiers de l'ensemble des jeunes considère un membre de la famille élargie comme ayant eu des fonctions parentales auprès d'eux. Ces proportions sont plus importantes pour les orphelins.

Tableau 13 : Déclaration des figures parentales, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne)

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger* | | | | |
|---|--------------------------------|-----|-----|-----|------|---------------------|-----|-----|-----|------|
| | NO | OP | OM | OD | Ens. | NO | OP | OM | OD | Ens. |
| Au moins un référent parental en dehors des parents... | 73 | 78 | 78 | 83 | 75 | 54 | 57 | 76 | 71 | 58 |
| ... issu de la famille de naissance | 29 | 37 | 39 | 38 | 31 | 29 | 39 | 55 | 58 | 37 |
| ... issu de l'ASE | 45 | 44 | 44 | 67 | 46 | 19 | 15 | 15 | 12 | 17 |
| ... issu d'une autre sphère | 11 | 12 | 15 | 0 | 11 | 12 | 12 | 14 | 14 | 13 |
| Aucun référent parental en dehors des parents | 26 | 22 | 22 | 17 | 25 | 46 | 43 | 24 | 29 | 41 |
| (Non indiqué) | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total ligne | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| <i>Effectifs</i> | 664 | 88 | 80 | 30 | 862 | 452 | 143 | 58 | 106 | 760 |

Légende : NO : non-orphelin – OP : orphelin de père – OM : orphelin de mère – OD : orphelin double – Ens : ensemble.

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Note : en rouge les différences significatives. Plusieurs figures parentales pouvaient être déclarées.

Lecture : Parmi les 80 jeunes nés en France métropolitaine et orphelins de mère uniquement, 78% considèrent une ou plusieurs personnes comme ayant joué un rôle parental, en dehors des parents. Parmi ces 80 jeunes, 39% déclarent une personne – au moins – comme référent parental au sein de sa famille de naissance.

* Parmi les 779 jeunes « né.e.s » à l'étranger, 9 sont en réalité nés dans les DOM-TOM (effectifs non pondérés), ils font tous partie de la migration accompagnée. Pour des facilités de langage nous les incluons dans les jeunes né.e.s à l'étranger, nous permettant ainsi de tenir compte de leur migration en France métropolitaine.

Des écarts dans la déclaration du type de proches au sein de la parenté s'observent également selon le *statut migratoire*. Pour les enquêtés nés en France, les rôles parentaux se répartissent de manière équivalente entre les grands-parents et les oncles et tantes (11%), mais les orphelins ont davantage un frère ou une sœur comme figure parentale que ceux qui n'ont pas connu le décès d'un parent (Tableau

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

14) C'est le cas de Chloé (cf. 2.1.1) qui a été recueillie par sa demi-sœur-aînée à la suite du décès de sa mère et des violences qu'elle a subies une fois restée seule avec son père veuf²².

Les jeunes nés à l'étranger sont les plus nombreux à déclarer des oncles et tantes (22%), suivis de loin par des grands-parents ou d'autres personnes de la parenté.

Tableau 14 : Types de liens avec au moins une figure parentale issue de la famille élargie selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne)

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger* | | | | |
|--|--------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------------------|------------|------------|------------|------------|
| | NO | OP | OM | OD | Ens. | NO | OP | OM | OD | Ens. |
| Au moins un référent parental en dehors des parents issu de la famille de naissance | 29 | 37 | 39 | 38 | 31 | 29 | 39 | 55 | 58 | 37 |
| Au moins un grand-parent | 11 | 11 | 13 | 7 | 11 | 9 | 7 | 12 | 6 | 8 |
| Au moins un.e tante/oncle | 10 | 16 | 16 | 12 | 11 | 17 | 26 | 29 | 37 | 22 |
| Au moins un.e frère/sœur | 6 | 11 | 12 | 18 | 7 | 4 | 5 | 10 | 14 | 6 |
| Au moins un beau-parent | 2 | 1 | 2 | 9 | 2 | 1 | 0 | 6 | 3 | 1 |
| Au moins un.e ami.e de la famille | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 2 | 4 | 2 |
| Au moins un.e autre personne | 1 | 2 | 1 | 5 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Au moins un référent parental en dehors des parents issu de l'ASE | 45 | 44 | 44 | 67 | 46 | 19 | 15 | 15 | 12 | 17 |
| Au moins un.e accueillant.e familial | 40 | 40 | 37 | 62 | 40 | 7 | 3 | 5 | 3 | 6 |
| Au moins un.e éducateur.trice/directeur.trice | 6 | 4 | 7 | 5 | 6 | 12 | 11 | 8 | 9 | 11 |
| Au moins un référent parental en dehors des parents issu d'une autre sphère | 11 | 12 | 15 | 0 | 11 | 12 | 12 | 14 | 14 | 13 |
| Aucun référent parental en dehors des parents | 26 | 22 | 22 | 17 | 25 | 46 | 43 | 24 | 29 | 41 |
| (Non indiqué) | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total ligne | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| <i>Effectifs</i> | <i>664</i> | <i>88</i> | <i>80</i> | <i>30</i> | <i>862</i> | <i>452</i> | <i>143</i> | <i>58</i> | <i>106</i> | <i>760</i> |

Légende : NO : non-orphelin – OP : orphelin de père – OM : orphelin de mère – OD : orphelin double – Ens : ensemble.

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Note : en rouge les différences significatives. Plusieurs figures parentales pouvaient être déclarées.

* Parmi les 779 jeunes « né.e.s » à l'étranger, 9 sont en réalité nés dans les DOM-TOM (effectifs non pondérés), ils font tous partie de la migration accompagnée. Pour des facilités de langage nous les incluons dans les jeunes né.e.s à l'étranger, nous permettant ainsi de tenir compte de leur migration en France métropolitaine.

²² D'autres jeunes ont pu être hébergées chez une tante, ou un frère ou une sœur pour des périodes relativement temporaires dans un souci de trouver des solutions plus pérennes. Le travail de Bernadette Tillard et Sarah Mosca développera très probablement ces situations.

5.3.3. L'importance de la corésidence

En outre, l'expérience de la corésidence est déterminante dans l'expression des fonctions parentales, ce qui avait déjà été souligné à travers l'enquête Biographies et entourage (Lelièvre, Vivier, 2008).

Dans l'enquête Elap, un quart des jeunes placés a déjà vécu avec au moins un membre de la famille élargie déclarée comme figure parentale, contre un dixième de jeunes déclarant un de ces proches familiaux avec qui ils n'ont jamais cohabité. Les jeunes nés à l'étranger ont plus souvent cohabité avec ces référents parentaux que les jeunes nés en France (Tableau 15). Les dynamiques du réseau familial élargi s'expriment alors principalement à travers l'expérience importante du partage d'un foyer commun en amont du placement. Encore une fois, cette cohabitation est plus fréquente pour les orphelins de mère (simple ou double).

Tableau 15 : Expérience corésidente et maintien du lien avec au moins une figure parentale issue de la famille élargie selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne)

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger* | | | | |
|--|--------------------------------|-----|-----|-----|------|---------------------|-----|-----|-----|------|
| | NO | OP | OM | OD | Ens. | NO | OP | OM | OD | Ens. |
| Au moins un référent parental en dehors des parents issu de la famille de naissance | 29 | 37 | 39 | 38 | 31 | 29 | 39 | 55 | 58 | 37 |
| avec qui ego a habité dans le passé | 18 | 21 | 32 | 27 | 20 | 25 | 31 | 52 | 50 | 32 |
| avec qui ego habite actuellement | 3 | 1 | 1 | 8 | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| avec qui ego n'a jamais habité | 11 | 17 | 6 | 8 | 11 | 6 | 9 | 6 | 9 | 7 |
| Au moins un référent parental en dehors des parents issu de l'ASE | 45 | 44 | 44 | 67 | 46 | 19 | 15 | 15 | 12 | 17 |
| Au moins un référent parental en dehors des parents issu d'une autre sphère | 11 | 12 | 15 | 0 | 11 | 12 | 12 | 14 | 14 | 13 |
| Aucun référent parental en dehors des parents | 26 | 22 | 22 | 17 | 25 | 46 | 43 | 24 | 29 | 41 |
| (Non indiqué) | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total ligne | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| <i>Effectifs</i> | 664 | 88 | 80 | 30 | 862 | 452 | 143 | 58 | 106 | 760 |

Légende : NO : non-orphelin – OP : orphelin de père – OM : orphelin de mère – OD : orphelin double – Ens : ensemble.

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Note : en rouge les différences significatives - Plusieurs figures parentales pouvaient être déclarées, aussi les totaux sont supérieurs à 100.

Lecture : 46% des jeunes né.e.s en France déclarent au moins une personne issue de l'ASE ayant eu un rôle parental en dehors des parents de naissance.

* Parmi les 779 jeunes « né.e.s » à l'étranger, 9 sont en réalité nés dans les DOM-TOM (effectifs non pondérés), ils font tous partie de la migration accompagnée. Pour des facilités de langage nous les incluons dans les jeunes né.e.s à l'étranger, nous permettant ainsi de tenir compte de leur migration en France métropolitaine.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Cette fréquence de la cohabitation révèle sans doute une mobilisation informelle de l'entourage familial en amont d'une prise en charge institutionnelle, incarnant — même temporairement — un rôle protecteur lors de situations critiques, telles que l'hospitalisation du parent, la survenue du décès, ou pour éloigner l'enfant lors de crises familiales (par exemple en cas de conflits, ou de violences, au domicile parental).

Ces situations de cohabitation avec un proche ont donc pu avoir lieu momentanément, en attente d'une prise en charge institutionnelle, notamment pour les jeunes qui étaient en France au moment du décès du parent. Mais elles ont pu également intervenir plus longuement dans les pays d'origine, sous la forme de confiage pour les jeunes nés à l'étranger. En effet, majoritairement originaire de pays africains dépourvus de système de protection de l'enfance comparable aux services français, le *fosterage* temporaire ou de longue durée - est une pratique répandue, notamment en Afrique de l'Ouest (Pilon, 2003), qui peut également se poursuivre en situation de migration (Kamga & Tillard, 2013). Cette fréquence de la cohabitation incite à penser qu'il existe une forte circulation des enfants placés au sein de la parentèle, notamment en amont de la prise en charge. En amont du placement, la famille élargie constitue donc parfois un relais face aux difficultés de la famille nucléaire, plus spécifiquement lorsqu'elles concernent directement les mères et la gestion de leur absence. Dans certains cas, le décès du référent parental a pu contraindre au placement ou à la mobilité internationale (pour 10% des orphelins doubles et 13% des orphelins de mères nés à l'étranger, une figure parentale de la famille élargie est décédée).

D'une part, dans les situations où les jeunes étaient confiés à un proche vivant sur le territoire français, il est possible que des difficultés sociales, économiques, juridiques ou des problèmes familiaux plus globaux aient pu aboutir à une prise en charge institutionnelle de l'enfant²³.

D'autre part, le recours à des tiers dignes de confiance est peu pratiqué en France ; parmi les jeunes de la cohorte ELAP lors de la première vague d'enquête, seulement 2% étaient confiés à un tiers digne de confiance. Comme le soulignent C. Sellenet et M. L'Houssni, « le recours à l'aidant informel ou au tiers digne de confiance²⁴, présente bien des avantages si on se place du point de vue de l'enfant. Rester au sein de la famille est une solution légitime qui met en œuvre des mécanismes de solidarité visant la bienveillance de l'enfant : ne pas le changer d'environnement, maintenir les liens d'attachement, les ancrages, la culture familiale, le chez-soi... » (Sellenet, L'Houssni, 2013, p.100). « Ce qui différencie profondément l'aidant ou tiers digne de confiance des autres modes d'accueil, ce sont les souvenirs partagés liés à la figure du parent décédé, absent, empêché durablement ou temporairement. Pour les enfants, nul besoin de raconter leur histoire, les tiers la connaissent, mieux la partagent dans ses joies et ses tristesses. Il est alors plus facile pour les enfants d'exprimer leurs émotions complexes vis-à-vis du parent absent » (ibid. p. 85). Malgré tout, les auteurs soulignent que cette solidarité de proximité

²³ Bien qu'ici nous postulions de manière privilégiée que cette cohabitation ait eu lieu au domicile de la – ou des – figure(s) parentale(s) déclarée(s), il est cependant possible – et ce, pour l'ensemble des jeunes – que l'expérience de coresidence ait eu lieu au domicile initial du jeune et de se(s) parent(s), hébergeant ainsi ce référent familial. Mais aussi, que les jeunes aient résidé en « famille » au domicile du proche, notamment dans des situations de précarité (difficulté de logement du ou des parent(s), grossesse précoce de la mère continuant à résider chez les grands-parents, etc.).

²⁴Le placement chez un tiers digne de confiance est un mode de placement relativement peu utilisé en France, seulement 7% des jeunes placés à une date donnée en bénéficient (Drees, 2018). Calcul réalisé par l'auteur à partir des données des bénéficiaires de l'Aide sociale au 31/12/2016, en ligne (http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF_ActivePath=P,371,375).

L'enfant est confié à une personne non professionnelle, le plus souvent à un membre de la famille : les grands-parents, les oncles et tantes, un frère ou une sœur, plus rarement un beau-père, une belle-mère. Cette personne peut aussi être un voisin, un employeur ou autre, mais ces situations sont très rares. Ces solidarités dans la parentèle sont rendues visibles par la mesure de tiers digne de confiance mais d'autres formes de solidarités plus invisibles coexistent. Enfin les TDC sont plus souvent apparentés à la lignée maternelle que paternelle (Sellenet, 2015).

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

permet la plupart du temps d'accueillir un enfant seul, mais intègre difficilement les fratries et comme nous l'avons vu précédemment les jeunes en protection de l'enfance sont issus de fratries nombreuses.

Pour autant, bien que cette forme de placement soit marginale en protection de l'enfance, elle est trois fois plus fréquente lorsque la mère est décédée (ELAPdossiers809). L'absence fréquente du père au moment du décès de la mère amène l'enfant à se trouver orphelin isolé, et la famille élargie vient alors jouer un rôle de substitution parentale. On retrouve moins ce type de prise en charge en cas de décès du père, puisque la mère est toujours plus présente dans l'entourage du jeune. C'est ainsi le cas de Pierre, qui sera confié à sa tante maternelle à la suite du décès de sa mère, celui d'Andry, qui sera confié à son beau-père, celui de Palani, qui sera un temps aidé par une voisine au moment de l'incarcération de son père veuf, ou encore celui de Caroline, qui sera confiée à sa tante maternelle au décès de sa mère.

Des histoires reconstruites à partir des dossiers archivés (ELAPdossiers)

A partir des fiches ageven qui ont servi au recueil de données de l'étude sur les dossiers archivés, nous avons pu reconstituer les histoires de parcours de Pierre, Andry, Palani et Caroline, tous les 4 orphelins et nés au milieu des années 1980.

Pierre est le cadet d'une fratrie de deux enfants. Sa mère décède lorsqu'il a 4 ans des suites d'une maladie grave. Il continue à être éduqué par son père, mais lorsqu'il a 8 ans son père est à son tour très malade, Pierre et son frère vont alors vivre officiellement chez une tante maternelle. Le père décédera un an plus tard. Les enfants sont confiés à l'oncle et la tante maternelle en tant que TDC, le temps qu'une tutelle soit mise en place. Lorsque Pierre a 11 ans, l'oncle devient tuteur. Mais les relations avec l'oncle se dégradent assez rapidement. Entre 12 et 14 ans il suivra une psychothérapie. Pierre redouble deux fois, à 16 ans il est en 3e. Lorsqu'il entre en seconde, il part en internat scolaire, car les relations sont de plus en plus tendues à la maison, notamment du fait de sa consommation de cannabis. Une AED est alors mise en place et il rentre de temps en temps chez son oncle et sa tante le week-end. Il prépare un BEP et bénéficie d'une AEDJM²⁵ jusqu'à 19 ans. La mesure s'interrompt plus rapidement que prévu, car le jeune ne tient pas ses engagements (il ne fait pas les démarches demandées et interrompt son BEP).

Andry est né d'un couple mixte franco-malgache. Ses parents se séparent lorsqu'il a un an et son père part vivre à Madagascar sans laisser aucune nouvelle. La mère est alors seule et connaît quelques unions successives, dont l'une donnera naissance à une fille, aux 4 ans d'Andry. À ses 10 ans, sa mère est hospitalisée pour dépression. Les enfants sont alors placés en famille d'accueil durant un mois. A l'âge de 12 ans, la famille arrive en Normandie pour se rapprocher de la grand-mère maternelle. Andry part vivre chez sa grand-mère durant une année scolaire, à cette période la mère est très dépressive. Elle rencontre un homme et Andry retourne chez le couple. Le beau-père tient véritablement un rôle paternel auprès des deux enfants. La mère retourne alors à Paris laissant ses enfants au beau-père, elle se suicide quelques semaines plus tard. Le beau-père demande alors à avoir la garde des enfants. Après une enquête d'investigation et d'orientation de 6 mois pour évaluer la situation, le beau-père devient TDC et une AEMO est mise en place. Andry a alors 15 ans. Le beau-père se met en couple avec la sœur de la mère d'Andry un an plus tard. À l'âge de 17 ans les rapports montrent que l'évolution de la famille est positive et que les mesures TDC et AEMO sont devenues inutiles. Le Juge des enfants ordonne une main levée.

Palani est le cadet d'une fratrie de 3 enfants. Nous avons très peu d'éléments dans le dossier. Sa mère décède au Laos lorsqu'il a 8 ans. Nous ne savons pas à quelle période il est arrivé en France, ni s'il était avec sa mère au moment du décès. Il réside en France avec son père lorsqu'il a 12 ans dans un quartier où vit une communauté laotienne. À 12 ans, lorsqu'il est en 5^e, son père est incarcéré. Il est alors confié, avec ses deux frères et sœurs, à sa voisine en tant que tiers digne de confiance pour le motif « d'isolement », et une mesure d'AEMO est mise en place. Il y restera 1 an et demi. Au bout d'un an, son père sort de prison, mais il est hospitalisé pour des problèmes cardiaques. Il est alors décidé de prolonger l'accueil durant 6 mois avant qu'il réintègre le domicile paternel. Il a alors 14 ans et est scolarisé en 3e.

²⁵ AEDJM : aide éducative à domicile Jeune Majeur : le jeune n'est plus placé, mais bénéficie d'une aide dans son lieu de vie

Caroline est la deuxième d'une fratrie de trois enfants. Le père quitte le domicile lorsqu'elle a 4 ans, elle ne le reverra plus, le divorce est statué un an plus tard. Nous ne connaissons rien de la période qui suivra, mais apparemment la mère élève seule ses trois enfants et connaît au moins une union d'où naîtra un petit frère aux 11 ans de Caroline. Lorsque Caroline a 15 ans, un signalement de l'hôpital et du secteur sont envoyés car sa mère vient de tenter de se suicider, il est noté que la mère est alcoolique depuis de nombreuses années. Elle décédera deux mois plus tard d'un arrêt cardiaque, conséquence de son alcoolisme et de sa tentative de suicide. Les enfants sont tous accueillis chez la tante maternelle de Caroline en tant que TDC. Celle-ci demandera de l'aide dans l'accompagnement éducatif de la fratrie, une AEMO est mise en place lorsque Caroline a 16 ans. À 18 ans c'est la fin de la prise en charge, mais Caroline reste vivre chez sa tante.

ELAPdossiers809 - 2009.

Les orphelins ne sont donc pas nécessairement en rupture avec leur famille d'origine. Sur l'ensemble des jeunes (nés en France métropolitaine et nés à l'étranger), un tiers des orphelins doubles et des orphelins de mère conservent des liens avec une figure parentale dans leur entourage familial, contre un quart des orphelins de père et des non-orphelins.

Tableau 16 : Maintien du lien avec au moins une figure parentale issue de la famille élargie selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né à l'étranger ou non (% colonne)

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger* | | | | |
|--|--------------------------------|-----|-----|-----|------|---------------------|-----|-----|-----|------|
| | NO | OP | OM | OD | Ens. | NO | OP | OM | OD | Ens. |
| Au moins un référent parental en dehors des parents issu de la famille de naissance | 29 | 37 | 39 | 38 | 31 | 29 | 39 | 55 | 58 | 37 |
| avec qui ego a des contacts (ou habite actuellement avec) | 25 | 30 | 33 | 30 | 27 | 21 | 25 | 31 | 33 | 24 |
| <i>avec qui ego a des contacts (ou habite actuellement avec) et qui vit en France métropolitaine</i> | 25 | 30 | 31 | 30 | 26 | 9 | 5 | 11 | 3 | 8 |
| avec qui ego n'a plus de contact | 5 | 8 | 6 | 8 | 6 | 10 | 18 | 25 | 28 | 15 |
| <i>avec qui ego n'a plus de contact, car le référent est décédé</i> | 2 | 4 | 3 | 5 | 3 | 2 | 3 | 13 | 10 | 4 |
| Au moins un référent parental, en dehors des parents, issu de l'Ase | 45 | 44 | 44 | 67 | 46 | 19 | 15 | 15 | 12 | 17 |
| Au moins un référent parental, en dehors des parents, issu d'une autre sphère | 11 | 12 | 15 | 0 | 11 | 12 | 12 | 14 | 14 | 13 |
| Aucun référent parental en dehors des parents | 26 | 22 | 22 | 17 | 25 | 46 | 43 | 24 | 29 | 41 |
| (Non indiqué) | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total ligne | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| <i>Effectifs</i> | 664 | 88 | 80 | 30 | 862 | 452 | 143 | 58 | 106 | 760 |

Légende : NO : non-orphelin – OP : orphelin de père – OM : orphelin de mère – OD : orphelin double – Ens : ensemble.

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Note : en rouge les différences significatives - Plusieurs figures parentales pouvaient être déclarées, les totaux sont supérieurs à 100.

Lecture : 31% des jeunes nés en France métropolitaine déclarent au moins un membre de sa famille élargie comme figure parentale. 27% ont au moins une figure parentale de leur famille élargie avec qui ils sont toujours en contact (26% ont au moins l'une de ses figures qui vit en France métropolitaine et avec qui le contact s'est maintenu).

* Parmi les 779 jeunes « né.e.s » à l'étranger, 9 sont en réalité nés dans les DOM-TOM (effectifs non pondérés), ils font tous partie de la migration accompagnée. Pour des facilités de langage nous les incluons dans les jeunes né.e.s à l'étranger, nous permettant ainsi de tenir compte de leur migration en France métropolitaine.

Ces taux varient seulement de quelques points entre les jeunes nés en France et ceux nés à l'étranger (Tableau 16). Pour ceux ayant pu rester en contact, même à distance, la famille élargie peut donc maintenir un rôle protecteur malgré le placement. Bien que les jeunes nés à l'étranger soient plus nombreux à déclarer des membres de la famille élargie comme figures parentales, ils sont aussi plus nombreux à avoir vécu le décès d'une de ces figures ou à ne plus avoir de contact avec elles. En effet,

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

l'espérance de vie dans les pays dont sont issus des jeunes isolés est souvent faible (cf. 2.2.2), le confiage à un proche entraîne alors le risque d'une répétition de la situation d'orphelinage.

Ainsi, Reza est d'origine afghane, déjà cité (cf. 2.3), il est arrivé en France en 2011, il avait alors 14 ans. Après avoir été orienté vers la Croix-Rouge, il sera accueilli dans deux foyers, puis intégrera une suite éducative. Il explique avoir perdu son père quand il avait deux ans, il n'en a plus de souvenir. Dans la culture afghane, quand le père décède, la mère part vivre chez son père il n'y a alors plus de lien avec la mère et il a grandi avec ma grand-mère paternelle jusqu'à ses 14 ans. Vieillissante, c'est elle qui organise son départ vers l'Europe. Elle décèdera alors qu'il est déjà pris en charge par l'ASE. Le décès d'un proche qui a joué un rôle de parent est alors vécu de façon très similaire au décès d'un parent.

Ta maman n'est pas décédée, mais tu n'as plus de nouvelles d'elle, c'est ça ?
Oui exactement et ma grand-mère n'est plus vivante en fait. À l'époque j'étais en foyer, c'était 2013 2014, la date exacte je ne m'en rappelle pas. Parce qu'à l'époque j'étais vraiment triste, je suis allé voir le médecin j'avais perdu 5 7 kilos, pendant 6 mois j'ai eu des troubles du sommeil et avant de me coucher je prenais des médicaments pour m'endormir (...)
Tu la décrirais comment ?
À chaque âge c'était différent, c'était comme une protectrice en fait (...) Elle avait un rôle de mère pour moi (...) je crois que d'un côté elle est contente, mais d'un autre côté elle est aussi malheureuse (...) La nuit où je suis parti, elle m'a parlé d'un tas de choses... elle savait que j'irais loin et que mon retour ne serait pas défini en fait peut-être impossible (...) Elle serait contente si elle était encore en vie parce que la dernière phrase qu'elle m'a dit c'est de construire ma vie et vivre pour moi-même

Reza, Migration isolée, 22 ans, ELAPQuali_V4.

Selon les cultures patriarcales ou matriarcales, le décès d'un seul parent ou la séparation des parents peuvent entraîner une rupture de liens avec toute une lignée qu'elle soit maternelle ou paternelle, comme cela a été le cas de Reza, mais aussi de Yakouba. D'origine ivoirienne, ce dernier est issu d'une union hors mariage et a donc été confié rapidement à sa grand-mère paternelle. À la mort de ses deux parents (dont nous ne connaissons ni les causes ni la période), sa grand-mère paternelle organise son confiage pour une plus longue durée chez sa tante.

C'est... parce que d'abord, c'est ma grand-mère qui m'a récupéré parce que moi, j'ai... en quelque sorte, s'il faut le dire, c'est comme un enfant de jeunesse. Donc mes parents et truc, bon. C'est les choses, nous, on n'accepte pas ça chez nous au fait. Quand tu es... on te voit, on te dit : « Bon, tu es un bâtard », c'est des choses comme ça. Voilà. Donc euh moi, c'est ma grand-mère... après la mort de mes parents, c'est ma grand-mère qui m'a récupéré. Après, c'est ma tante qui a été désignée ma tante, la sœur de mon père.
Il y restera jusqu'à son départ lorsqu'il a 15 ans, motivé par son souhait de poursuivre des études.
Donc moi, je lui ai dit que non, je préfère faire des études, des études, des études. Donc euh cela l'a motivée. Et puis bon, tout ce qu'elle avait comme économie, elle a mis... Y a quelqu'un qui a proposé comme ça, en tout cas, arrivé en France, lui il peut assurer tout ce qui est école, tout...

Yakouba, migration isolée, 19 ans, ELAPQuali_V3

Aujourd'hui encore Yakouba est en lien avec sa tante restée en Côte-d'Ivoire, elle reste sa figure parentale, ils s'aident mutuellement.
Vous avez une tante...
Oui. Chaque fois, on s'appelle, tout ça.
Vous l'appellez tous les combien de temps à peu près ?
Peut-être, à peu près, chaque deux semaines. Et puis, c'est les week-ends, les choses comme ça.
Et est-ce qu'elle compte sur vous pour des nécessités matérielles ou est-ce que... ?
Oui. Quand j'ai quelque chose, je lui envoie aussi tout ça. Elle compte sur moi. Des fois, elle me remonte le moral, des choses comme ça, donc...

Yakouba, migration isolée, 21 ans, ELAPQuali_V4

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Ainsi ces forts liens avec la famille élargie pour les orphelins permettent aussi d'avancer l'idée d'une substitution parentale, davantage qu'un cumul des liens de filiation.

Pour conclure

Le caractère innovant des données Elap-V1 sur les jeunes placés nous permet de mettre à jour un aspect qui, à notre connaissance, n'avait pas été étudié : celui du rôle de la parenté élargie – notamment des liens avunculaires – dans les dynamiques familiales et les trajectoires des jeunes pris en charge. D'une part avant le placement, où l'importance de la corésidence entre les jeunes et ce(s) référent(s) parental(aux) de l'entourage familial révèle en creux la centralité de la famille élargie dans les processus de socialisation primaire pour de nombreux jeunes. D'autre part, le maintien de liens fréquents pendant le placement à l'ASE, même à distance, avec ces figures parentales laisse croire que ces alter-parents pourront sûrement constituer des personnes ressources à la sortie de placement.

6. Les parcours de placements des jeunes de 17 à 20 ans

Les enseignements retenus quant à la complexité des formes familiales des jeunes placés nous amènent à tenir compte à minima de l'ensemble des ruptures parentales (car le parent est inconnu, décédé ou parce que la rupture est telle que l'enfant n'a plus aucun contact possible) pour comprendre les trajectoires de prise en charge.

6.1. Des parcours de placement davantage liés aux ruptures qu'à l'orphelinage

L'analyse des trajectoires à partir des dossiers (ElapDossiers809) nous a permis de différencier les parcours des orphelins de mère et des orphelins de père, les premiers étant plus souvent en rupture complète avec les deux parents, amenant ainsi les services de protection à envisager des parcours longs et sans retour en famille, ou bien à solliciter l'entourage élargi dans le cadre d'une mesure auprès d'un tiers digne de confiance. Toutefois, est-ce le fait d'être orphelin qui amène à tel ou tel type de prise en charge ou plutôt le fait d'être en rupture parentale complète ?

Pour ce faire, nous proposons d'analyser les trajectoires de prise en charge en distinguant les orphelins simples ayant gardé un lien avec le second parent (le plus souvent la mère) des orphelins doubles ou orphelins sans lien avec le second parent.

Nous distinguons ainsi les jeunes orphelins et les jeunes sans lien parental de ceux qui en première vague ont précisé :

- la qualité de leurs relations avec leur mère ou leur père (cf extrait du questionnaire V1 et tableau détaillé en annexe 5, «lien parental déduit des questions E14 et E19)
- et/ou qui n'ont pas été en contact avec au moins l'un d'eux au cours des 30 derniers jours (jeunes « sans contact » déduit des questions E17 et E22).

Ainsi parmi les 31% d'orphelins, 15% ont gardé un lien avec le second parent et 16% sont des orphelins totalement isolés (Tableau 17). Toutefois, 15% des jeunes de 17 à 20 ans placés, n'ont aussi aucun contact ni avec leur père ni avec leur mère ou bien ont refusé de parler de leur.s parent.s. Ils formeront un groupe de comparaison pour comprendre les différences de prise en charge (voir annexe 5 pour plus de détail).

Tableau 17 : Situation d'orphelinage et maintien des liens (synthèse) selon l'origine migratoire

| % en colonne | Né-e en France métropolitaine | Migration accompagnée* | Migration isolée | Total |
|--|-------------------------------|------------------------|------------------|-------|
| Orphelin double ou orphelin simple sans lien | 10 | 16 | 27 | 16 |
| Orphelin simple, lien avec le parent | 13 | 11 | 21 | 15 |
| Non-orphelin sans lien parental | 16 | 14 | 16 | 15 |
| Non-orphelin, lien avec au moins un parent | 61 | 60 | 37 | 54 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

* Parmi les 779 jeunes « né.e.s » à l'étranger, 9 sont en réalité nés dans les DOM-TOM (effectifs non pondérés), ils font tous partie de la migration accompagnée. Pour des facilités de langage nous les incluons dans les jeunes né.e.s à l'étranger, nous permettant ainsi de tenir compte de leur migration en France métropolitaine.

Les âges d'entrée dépendent de l'origine migratoire et de la rupture des liens.

Le profil des répondants âgés de 18 à 20 ans dépend des conditions d'accès au CJM qui ont eux-mêmes eu un parcours particulier (Frechon, Marquet, 2018). Aussi l'analyse des parcours se limite aux répondants âgés de 17 ans en première vague d'enquête.

Les différences selon l'âge au commencement du premier placement ne sont pas significatives entre les jeunes orphelins d'au moins un parent et les autres. Liés à leur histoire migratoire, ces âges diffèrent par contre entre les jeunes nés en France métropolitaine et les autres.

Les mineurs isolés étrangers arrivent tardivement en placement : 17% sont âgés de 11 à 14 ans et 83% de 15 à 17 ans lorsqu'ils sont pris en charge pour la première fois. Ils entrent ainsi en moyenne à 15,4 ans et l'âge au premier placement coïncide généralement à leur âge d'arrivée en France. Les âges moyens à l'entrée des MIE varient peu selon leur situation d'orphelinage ou d'absence de lien avec leurs parents. Les jeunes ayant connu une migration accompagnée sont arrivés en moyenne en métropole à 12 ans et sont placés pour la première fois à 13,9 ans (âge moyen), la durée entre la période de migration et l'arrivée en placement est donc plus longue et l'entrée en placement concerne aussi ceux arrivés plus jeunes : 6% sont placés avant 6 ans, 7% pendant les âges de l'école primaire, 29% entre 12 et 15 ans et la moitié entre 16 et 18 ans. Si les effectifs ne permettent pas de préciser la situation des orphelins, on observe un écart entre les orphelins et les non-orphelins qui est lié à l'arrivée plus précoce en placement des non-orphelins ayant maintenu des liens avec leurs parents à la veille de la majorité, l'ensemble des autres jeunes arrivés accompagnés (les non-orphelins sans lien et les orphelins) étant placés après l'âge de 11 ans.

Tableau 18 : Âge moyen au premier placement selon la situation d'orphelinage, le maintien des liens et l'origine migratoire

| Âge moyen au premier placement | Origine géographique | | | Ens. | Effectifs |
|--|-----------------------|-------------------------|------------------------|-------------|------------|
| | Né-e en France métro. | Né à l'étranger ou DOM* | Migration isolée (JIE) | | |
| Orphelins | 8,7 | 15,5 | 15,5 | 12,5 | 155 |
| Non-Orphelins | 8,2 | 14,7 | 15,3 | 10,4 | 373 |
| Orphelin de mère | 7,4 | 15,7 | 15,8 | 10,6 | 39 |
| Orphelin de père | 9,8 | 15,4 | 15,4 | 12,8 | 78 |
| Orphelin double | 7,6 | 15,5 | 15,5 | 13,8 | 38 |
| Décès mère | 7,5 | 15,6 | 15,6 | 12,2 | 77 |
| Décès père | 9,4 | 15,4 | 15,4 | 13,2 | 116 |
| Orphelin double ou orphelin simple sans lien | 6,3 | 15,5 | 15,5 | 12,3 | 78 |
| Orphelin simple, lien avec le parent | 10,1 | 15,8 | 15,4 | 12,7 | 38 |
| Non-orphelin sans lien parental | 5,1 | 15,4 | 15,3 | 10,2 | 373 |
| Non-orphelin, lien avec au moins un parent | 8,8 | 14,5 | 15,3 | 10,4 | 39 |
| Ensemble | 8,3 | 15,0 | 15,4 | 11,0 | 528 |
| Effectifs jeunes placés à 17 ans | 316 | 212 | 162 | 528 | |

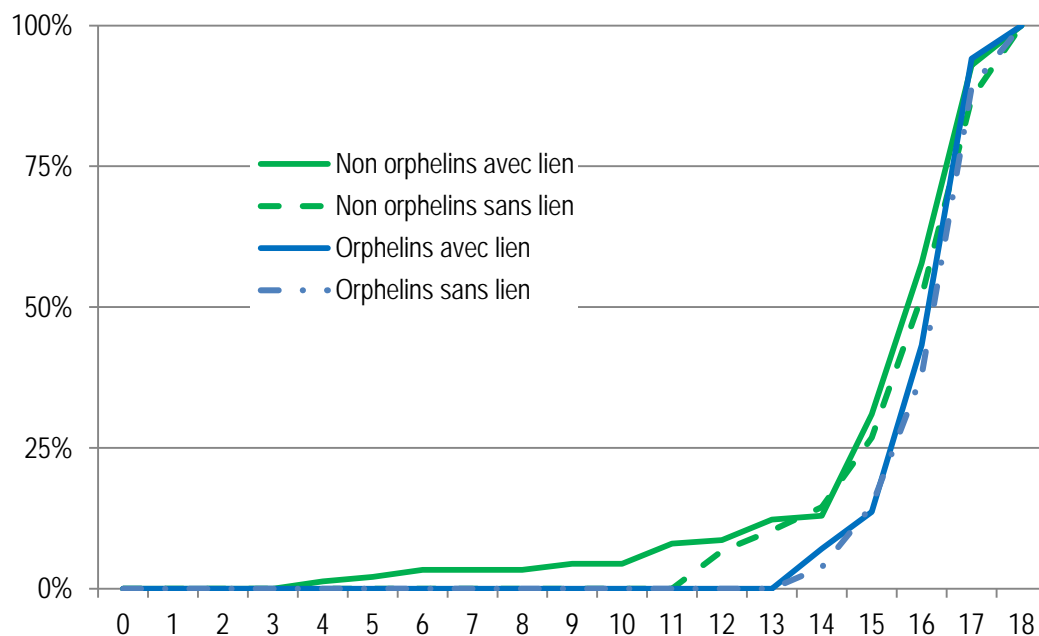
Note : Âge au premier placement non déterminé pour 10 situations

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans à 20 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

* Parmi les 779 jeunes « né.e.s » à l'étranger, 9 sont en réalité nés dans les DOM-TOM (effectifs non pondérés), ils font tous partie de la migration accompagnée. Pour des facilités de langage nous les incluons dans les jeunes né.e.s à l'étranger, nous permettant ainsi de tenir compte de leur migration en France métropolitaine.

Figure 6 : Âge au premier placement : proportion cumulée au fil des âges selon la situation d'orphelinage et le maintien des liens pour les jeunes placés âgés de 17 ans et nés à l'étranger ou dans les DOM-COM



Aide à la lecture : 50% des jeunes orphelins placés à l'âge de 17 ans et nés en dehors de la métropole, ont été placés après leur 16^{ème} anniversaire, qu'ils aient ou non maintenu un lien avec leur parent en vie.

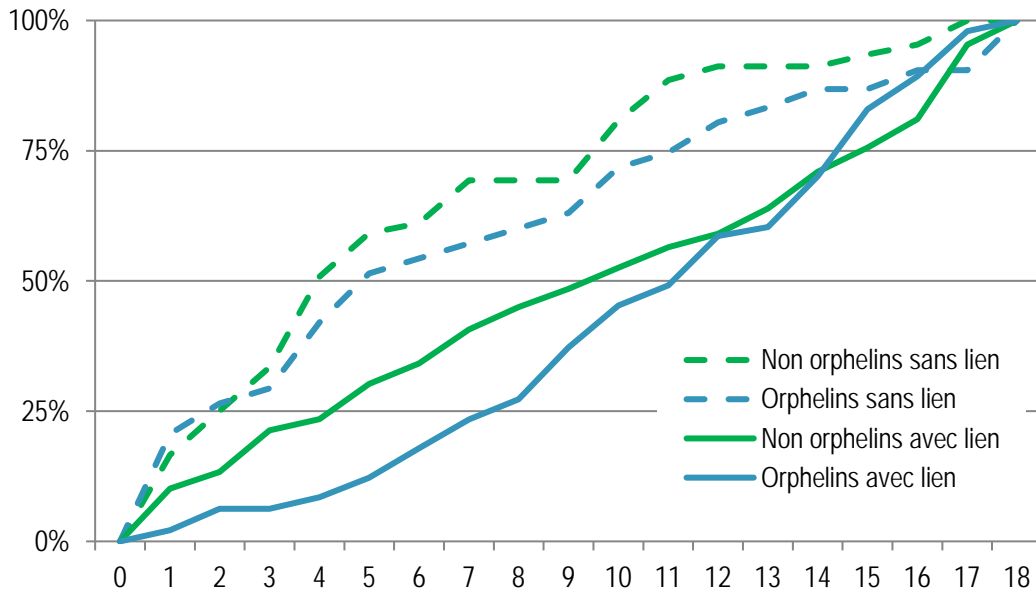
Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

En revanche, pour les jeunes nés en France métropolitaine, qui ont été placés pour la première fois à 8,3 ans, plus que le fait d'être orphelin, c'est l'absence de lien avec les deux parents, quelle que soit la raison qui joue sur l'entrée précoce en placement. En effet, les jeunes qui ne déclarent plus de liens avec leur parent à 17 ans ont connu leur premier placement à 5 ans en moyenne pour les non-orphelins et 6 ans pour les orphelins. Ceux ayant maintenu des liens sont entrés à 8,8 ans pour les non-orphelins et 10,1 ans pour les orphelins. On retrouve donc bien les mêmes tendances à l'entrée en prise en charge que dans les résultats d'ELAPdossiers. Cette absence de lien avec les deux parents, corroborée à une entrée très précoce en protection de l'enfance peut laisser penser que le taux d'orphelinage chez les jeunes nés en France est probablement sous-évalué.

Par ailleurs, pour les orphelins nés en France métropolitaine, selon ELAPdossiers, en cas de décès de la mère ou des deux parents, le placement intervient plus tôt. Ce constat se confirme ici également : les orphelins de mère ont été placés en moyenne à 7,5 ans (dont 52% avant 6 ans pour les orphelins double et 42% pour les orphelins simple) et les orphelins de père à 9,8 ans (dont 19% avant 6 ans).

Figure 7 : Âge au premier placement : proportion cumulée au fil des âges selon la situation d'orphelinage et le maintien des liens pour les jeunes placés âgés de 17 ans et nés en France métropolitaine

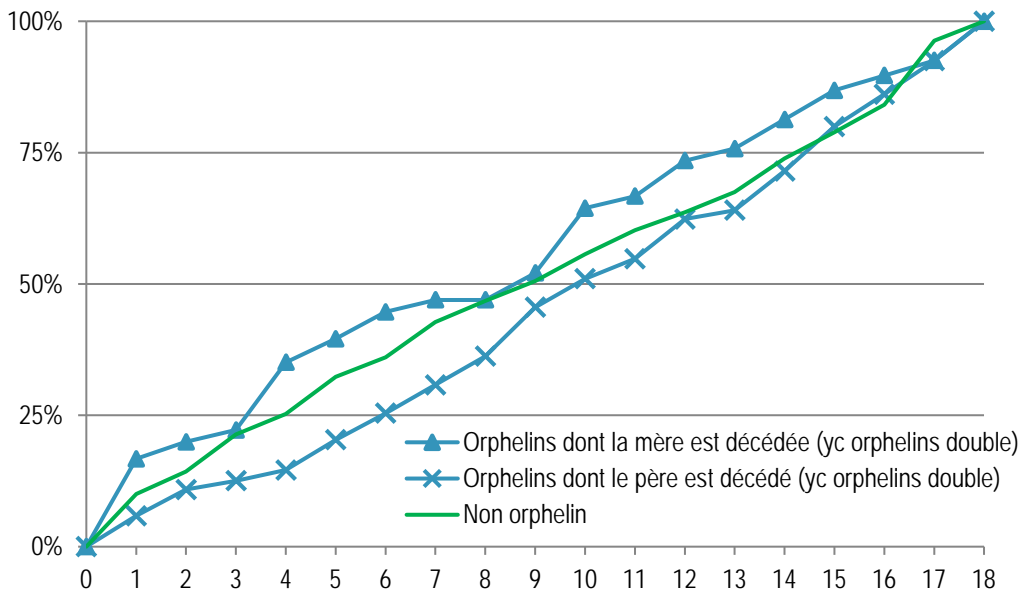


Aide à la lecture : 50% des jeunes orphelins nés en métropole placés à l'âge de 17 ans et n'ayant plus de lien avec leur parent, ont été placés avant leur 4^{ème} anniversaire.

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Figure 8 : Âge au premier placement : proportion cumulée au fil des âges selon la situation d'orphelinage (parent décédé) pour les jeunes placés âgés de 17 ans et nés en France métropolitaine



Aide à la lecture : 50% des jeunes orphelins dont la mère est décédée (y compris les orphelins doubles) nés en métropole placés à l'âge de 17 ans et n'ayant plus de lien avec leur parent, ont été placés avant leur 9^{ème} anniversaire.

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

6.2. Prise en charge des orphelins : parcours avant 18 ans et transfert de l'exercice de l'autorité parentale

Le placement « confié par le juge à l'ASE » est la mesure de prise en charge la plus fréquente dans les parcours avant 18 ans (86% dans l'ensemble, Tableau 19), quelle que soit l'origine du jeune ou leur situation face à l'orphelinage. Alors que le placement direct par le Juge des enfants concerne davantage les orphelins de mère selon l'étude des 809. A l'occasion de l'enquête de 2013-2014, il est moins fréquent et est mobilisé uniquement pour les jeunes nés en France métropolitaine et les différences observées selon la situation d'orphelinage ne sont pas significatives. L'accueil provisoire, mesure administrative – mise en œuvre avec l'accord des parents – est présente dans un tiers des parcours de la population, quelle que soit l'origine migratoire, mais avec des différences selon l'âge. Alors que près de la moitié des jeunes nés en France concernés ont été placés avant l'âge de 6 ans, les 2/3 des jeunes nés à l'étranger concernés ont connu leur premier placement après 16 ans. Autrement dit, les mesures de placement administratives sont plus fréquentes dans les parcours très précoces pour les jeunes nés en France et, à l'inverse, dans les parcours les plus tardifs pour les jeunes nés à l'étranger.

Les transferts d'autorité parentale, susceptibles de concerner des jeunes orphelins pour organiser les différentes prises de décision dans leur vie en l'absence des parents, sont – sans surprise – davantage mis en œuvre pour des jeunes dont les liens avec les parents sont rompus (plus de 40% des jeunes) et davantage pour les orphelins nés en France qui n'ont plus aucun lien avec l'autre parent.

Ainsi, 73% des orphelins sans lien nés en France Métropolitaine ont au moins une mesure de pupille, tutelle ou délégation de l'autorité parentale (40% pour les non-orphelins sans lien). Ils ne sont que 8% parmi les orphelins avec liens parentaux. Les mêmes tendances apparaissent pour les jeunes nés à l'étranger, mais les différences sont bien moins nettes (Tableau 19). L'absence de personnes ayant l'autorité parentale sur le sol français entraîne à elle seule la possibilité de mettre en place une mesure de transfert d'autorité parentale.

Toutefois, la décision organisant ce transfert d'autorité parentale varie en fonction de l'origine des jeunes. Les mesures de pupille et de délégation de l'autorité parentale ne se retrouvent que pour les jeunes nés en métropole. 19% des orphelins nés en France en ont bénéficié (Tableau 20), 90% d'entre eux n'ont plus de liens parentaux, ils sont ainsi davantage orphelins doubles et orphelins de mère dont on a vu qu'ils ont moins de liens avec l'autre parent en vie. Dans 9 situations sur 10, ils ont été placés avant l'âge de 6 ans. Cette situation concerne – dans une moindre mesure- également des jeunes non-orphelins sans lien avec leur parent : au total, orphelins ou non, 1/3 des jeunes n'entretenant aucun lien avec leurs deux parents ont bénéficié d'une mesure de pupille ou de délégation de l'autorité parentale (Tableau 20). Les mesures de tutelles sont quant à elles prononcées pour tous les jeunes, mais davantage pour ceux nés à l'étranger : 36% avec une prépondérance pour les jeunes sans liens parentaux : 57% des orphelins sans lien et 46% des non-orphelins sans lien nés à l'étranger (Tableau 21). Ainsi, la proportion de jeunes nés à l'étranger et sans lien avec leur parent sous tutelle reste faible même pour les MIE qui par définition n'ont pas de parent exerçant leur autorité parentale sur le sol français. L'âge d'arrivée dans le placement est en partie en cause puisque cette mesure a été mise en œuvre pour 54% des jeunes en placement à 16 ans, 30% à 15 ans, mais seulement 2% à 17 ans.

En d'autres termes, s'il est normal que les mesures de transfert d'autorité parentale concernent surtout les jeunes sans lien avec leurs parents, on peut s'interroger sur les modalités de prises en charge des 27% de jeunes nés en France et orphelins sans lien et n'ayant bénéficié d'aucune mesure de transfert d'autorité parentale ainsi que de l'ensemble des MIE, particulièrement ceux qui n'ont pas de lien avec leurs parents.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Tableau 19 : Type de prise en charge connue par les jeunes âgés de 17 ans au moins une fois durant leur parcours de placement avant la majorité

| | Né.e en France Métropolitaine | | | | | Né.e à l'étranger | | | | | Ensemble | Effectifs |
|--------------------------------|-------------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|------------|-------------------|-----------------|---------------------|---------------------|------------|------------|-----------|
| | Orph. avec lien | Orph. sans lien | Non orph. avec lien | Non orph. sans lien | Ensemble | Orph. avec lien | Orph. sans lien | Non orph. avec lien | Non orph. sans lien | Ensemble | | |
| Placement jud confié à l'ASE | 77% | 88% | 87% | 80% | 85% | 85% | 82% | 85% | 93% | 86% | 86% | 401 |
| Placement jud direct | 20% | 0% | 15% | 23% | 15% | 0% | 0% | 1% | 0% | 0% | 9% | 42 |
| Accueil provisoire | 27% | 47% | 34% | 31% | 34% | 30% | 26% | 47% | 32% | 37% | 35% | 164 |
| Transfert d'autorité parentale | 8% | 73% | 6% | 40% | 15% | 31% | 57% | 25% | 46% | 37% | 25% | 115 |
| Effectifs | 27 | 20 | 189 | 31 | 267 | 40 | 44 | 82 | 36 | 202 | 469 | 469 |

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14) et ELAPsuivipassif 2013-18

Tableau 20 : Mesures « Pupille » ou « Délégation de l'autorité parentale » et ensemble des mesures de transfert d'autorité parentale connues par les jeunes âgés de 17 ans nés en France métropolitaine

| | | % en ligne | Mesure Pupille ou DAP | Ensemble des mesures de transfert d'autorité parentale* | Aucune mesure organisant l'autorité parentale |
|-----------------------|------------------|------------|-----------------------|---|---|
| Né en France métropo. | Jeunes sans lien | | 35% | 53% | 47% |
| | Jeunes avec lien | | 5% | 6% | 94% |
| | Non-orphelins | | 9% | 11% | 89% |
| | Orphelins | | 19% | 35% | 65% |
| | Décès de la mère | | 30% | 40% | 60% |
| | Décès du père | | 15% | 24% | 76% |
| | Ens. né en FM | | 11% | 15% | 85% |

Note : *Pupille, Délégation de l'autorité parentale ou Tutelle

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14) et ELAPsuivipassif 2013-18

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Tableau 21 : Mesures « Tutelle » et ensemble des mesures de transfert d'autorité parentale connues par les jeunes âgés de 17 ans nés en France métropolitaine et à l'étranger

| | | Mesure de tutelle | Ensemble des mesures de transfert d'autorité parentale | Aucune mesure organisant l'autorité parentale |
|-----------------------|---------------------------------------|-------------------|--|---|
| Né en France métropo. | Orphelin avec lien | 5% | 8% | 92% |
| | Orphelin sans lien | 36% | 73% | 27% |
| | Non-orphelin avec lien | 0% | 6% | 94% |
| | Non-orphelin sans lien | 8% | 40% | 60% |
| | Ensemble né en France métropo. | 4% | 15% | 85% |
| Né à l'étranger | Orphelin avec lien | 31% | 31% | 69% |
| | Orphelin sans lien | 57% | 57% | 43% |
| | Non-orphelin avec lien | 24% | 25% | 75% |
| | Non-orphelin sans lien | 46% | 46% | 54% |
| | Ensemble né à l'étranger | 36% | 37% | 63% |

Note : *Pupille, Délégation de l'autorité parentale ou Tutelle

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14) et ELAPsuivipassif 2013-18

En termes de trajectoire, tout comme pour l'étude des 809 (Elapdossiers), moins de 10% des jeunes n'ont connu que des placements sur décision administrative au cours de leur minorité et 63% uniquement sur décision judiciaire (Tableau 22). La succession de décisions en accord avec les parents et sur décision du juge concerne davantage les jeunes sans lien nés en France, quelle que soit leur situation d'orphelinage. Parmi les orphelins, ce sont davantage ceux dont la mère est décédée qui sont concernés (Tableau 23).

Tableau 22 : Type de parcours de placement au cours de la minorité pour les jeunes âgés de 17 ans

| % en colonne | Né.e en France Métropolitaine | | | | | Né.e à l'étranger | | | | | Ensemble | Effectifs |
|-----------------------------|-------------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|------------|-------------------|-----------------|---------------------|---------------------|------------|------------|-----------|
| | Orph. avec lien | Orph. sans lien | Non orph. avec lien | Non orph. sans lien | Ensemble | Orph. avec lien | Orph. sans lien | Non orph. avec lien | Non orph. sans lien | Ensemble | | |
| Uniquement judiciaire | 73% | 49% | 64% | 53% | 63% | 70% | 74% | 53% | 68% | 63% | 63% | 295 |
| Administratif et judiciaire | 21% | 44% | 27% | 42% | 29% | 24% | 21% | 32% | 29% | 28% | 28% | 133 |
| Uniquement administratif | 6% | 7% | 9% | 5% | 8% | 6% | 5% | 15% | 3% | 9% | 9% | 41 |
| Effectifs | 27 | 20 | 189 | 31 | 267 | 40 | 44 | 82 | 36 | 202 | 469 | 469 |

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14) et ELAPsuivipassif 2013-18

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Tableau 23 : Type de parcours de placement au cours de la minorité pour les jeunes orphelins âgés de 17 ans et nés en France métropolitaine

| % en colonne | Né.e en France Métropolitaine | | | Né.e à l'étranger | | | Ensemble |
|-----------------------------|-------------------------------|----------------|----------|-------------------|----------------|----------|----------|
| | Décès de la mère* | Décès du père* | Ensemble | Décès de la mère* | Décès du père* | Ensemble | |
| Uniquement judiciaire | 46% | 75% | 63% | 70% | 75% | 72% | 69% |
| Administratif et judiciaire | 43% | 20% | 30% | 25% | 20% | 22% | 25% |
| Uniquement administratif | 11% | 5% | 7% | 5% | 5% | 6% | 6% |

Note : *Inclus les orphelins doubles

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueilli par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14) et ELAPsuivipassif 2013-18

Encadré méthodologique

En comparant l'âge au premier placement déclaré par l'enquêté et celui calculé à partir des données recueillies auprès des conseils départementaux dans le cadre du suivi passif, nous estimons que l'ensemble des décisions ayant encadré le placement des jeunes au cours de leur minorité ont pu être recueillies pour 85% des jeunes âgés de 17 à 20 ans. Les informations manquantes pour 15% de la population s'expliquent par diverses raisons : déménagement du jeune d'un département à l'autre, en particulier s'il réside en Île-de-France, archivage des données par le département en cas d'arrêt de la prise en charge, problème de recueil des données. La comparaison des caractéristiques des 1622 jeunes enquêtés avec celles des 1384 pour lesquels les trajectoires sont complètes, met en évidence des populations similaires. L'analyse des parcours de prise en charge à partir des trajectoires complètes permet ainsi de produire des résultats de l'ensemble. Quand les effectifs le permettent, nous centrons l'analyse sur la génération des jeunes âgés de 17 ans en première vague d'enquête (87% de trajectoires complètes, n=469) et nous élargissons aux 17-20 ans pour les prises en charge moins fréquentes tout en vérifiant les tendances avec la génération âgée de 17 ans au moment de l'enquête.

Nous avons mis en évidence que ces parcours associant des mesures administratives et judiciaires étaient surtout présents lorsque la prise en charge avait débuté avant le décès du parent (*cf.* 3.5). Il peut s'agir par exemple d'une mère seule qui demande de l'aide aux services ASE le temps d'une hospitalisation et préparer ainsi la suite de l'accompagnement – qui se judiciarise – à sa disparition. La proportion presque deux fois plus importante de mesures administratives dans les parcours de jeunes *nés en France sans lien avec leurs parents qu'ils soient orphelins ou pas*, témoigne d'une part, de la participation des parents souvent en début de parcours de placement, mais aussi du délitement des liens au fil des années. Délitement lié au décès pour certains orphelins, mais souvent aussi du fait de la difficulté pour les parents en grande précarité à collaborer sur du long terme aux injonctions des services de l'ASE (Stettinger, 2019).

En tout état de cause, l'absence de soutiens familiaux au moment de la sortie va avoir une influence sur les conditions de sortie et le fait de bénéficier ou pas d'une mesure au-delà de 18 ans.

6.3. Des modes de placement entre 17 et 21 ans variables selon leur situation d'orphelinage

Le type de placement dans lequel se trouve le jeune entre 17 et 20 ans va dépendre à la fois

- des politiques départementales : dans le Nord et le Pas-de-Calais 60% des enfants confiés sont placés en famille d'accueil, ils ne sont que 40% dans les 5 départements d'Ile-de-France (DREES, 2014²⁶)
- de l'âge au premier placement, plus les jeunes entrent précocement en protection de l'enfance, plus ils sont orientés en famille d'accueil
- de son âge actuel dans la mesure, car plus de la moitié des jeunes en contrat jeune majeur sont pris en charge dans des hébergements de type « autonome ».

Les jeunes nés en France métropolitaine sans lien avec les deux parents sont majoritairement accueillis dans un placement de type familial, en particulier en famille d'accueil (Tableau 24). Pour autant, il existe une différence marquante entre les orphelins qui ont gardé un lien avec un parent et les orphelins isolés. Ces derniers sont particulièrement présents en accueil familial (61%) alors que les orphelins simples ayant maintenu un lien avec l'autre parent sont au contraire soit en foyer (type collectif (25%)) soit en hébergement autonome (38%) (Tableau 24). Ce résultat se confirme lorsqu'on le met à l'épreuve d'une analyse logistique (annexe 2). En tenant compte des effets liés aux politiques départementales, du sexe, de l'âge d'entrée en protection de l'enfance, de l'âge à l'enquête, les orphelins sans lien ont deux fois plus de chance d'être accueillis entre 17 et 20 ans dans un placement de type familial que les non-orphelins avec lien. Par ailleurs les orphelins avec lien ont deux fois plus de chance d'être pris en charge en placement collectif que les orphelins sans lien.

Les jeunes nés à l'étranger, arrivés plus tardivement en placement sont majoritairement en placement collectif ou en placement de type « autonome » (Tableau 24). Leurs parcours de placement se réalisent généralement par une première période en placement de type « collectif » puis par un hébergement « en autonomie ». L'âge qu'ils ont au moment de l'enquête a aussi un effet important sur le type de placement, puisque les jeunes majeurs (18-20 ans) ont davantage de chance de vivre en hébergement « autonome ». Malgré ces parcours très normés dans les types de prise en charge des jeunes nés à l'étranger, il subsiste quelques différences entre les *orphelins avec lien* et *orphelins sans lien* qui restent difficiles à interpréter.

En effet, la probabilité d'être pris en charge en placement de type « collectif » pour les jeunes nés à l'étranger est « toutes choses égales par ailleurs » plus importante pour les *non-orphelins sans lien* avec les parents, mais, alors que les orphelins ayant gardé un lien avec son autre parent semblent sur-représentés parmi les jeunes en milieu collectif (39% vs 32% pour l'ensemble des jeunes nés à l'étranger) cette différence n'est plus significative « toutes choses égales par ailleurs » (cf. annexe 2 tableaux C).

Enfin 67% des *orphelins sans lien nés à l'étranger* sont en placement « autonome » (Tableau 24), une proportion nettement supérieure aux autres jeunes étrangers et qui reste significative « toutes choses égales par ailleurs »²⁷. Cette différence est d'autant plus marquée que les *non-orphelins sans lien* ont moins de chance d'être dans ce type de placement (cf. annexe 2 tableaux D). Cette spécificité de prise en charge en hébergement autonome pour les orphelins sans lien interroge malgré des difficultés

²⁶ Drees, [Enquête Aide sociale](#) 2014. Calculs effectués par les auteurs à partir du Tableau 4 - Enfants confiés à l'ASE au 31 décembre 2014, par mode d'hébergement

²⁷ Le modèle de régression tient compte des variables suivantes : région de placement, sexe, âge au premier placement, âge à l'enquête et type de migration.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

d'interprétation. En 2010 déjà, Angéline Etiemble expliquait que certains services de l'ASE tentaient de proposer différentes formules d'hébergement accompagnés pour les mineurs et jeunes majeurs selon la maturité du jeune et son projet (Etiemble, 2010, p.41). On peut alors se demander si les orphelins sans lien n'auraient pas une histoire particulière qui aurait amené les services de l'ASE à les identifier comme plus matures. Toutefois, cette explication n'est sûrement pas la seule et des effets autres nous échappent certainement.

Tableau 24 : Mode de placement des jeunes de 17-20 ans selon les liens parentaux encore présents à ces âges (orphelin et/ou rupture de lien)

| % en colonne | Né.e en France métropolitaine | | | | | Né.e à l'étranger | | | | | Total |
|----------------------------------|-------------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|------------|-------------------|-----------------|---------------------|---------------------|------------|------------|
| | Orph. avec lien | Orph. sans lien | Non orph. avec lien | Non orph. sans lien | Total | Orph. avec lien | Orph. sans lien | Non orph. avec lien | Non orph. sans lien | Total | |
| Placement type familial | 36 | 61 | 45 | 53 | 47 | 10 | 7 | 15 | 16 | 13 | 31 |
| <i>famille d'accueil</i> | 31 | 56 | 38 | 49 | 41 | 7 | 5 | 10 | 11 | 8 | 26 |
| <i>lieu de vie</i> | 3 | 4 | 4 | 1 | 3 | 3 | 2 | 5 | 5 | 4 | 3 |
| <i>Tiers digne confiance</i> | 3 | 1 | 3 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Placement type collectif | 25 | 9 | 24 | 19 | 22 | 39 | 25 | 29 | 44 | 32 | 27 |
| Placement type "autonome" | 38 | 29 | 31 | 28 | 31 | 50 | 67 | 56 | 40 | 55 | 43 |
| <i>Logement dit autonome</i> | 32 | 24 | 25 | 21 | 25 | 27 | 52 | 35 | 29 | 37 | 30 |
| <i>FJT</i> | 3 | 3 | 6 | 4 | 5 | 14 | 9 | 13 | 3 | 11 | 8 |
| <i>hôtel</i> | 3 | 2 | 1 | 2 | 2 | 9 | 6 | 8 | 9 | 8 | 4 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Lecture : entre 17 et 20 ans, 31% des jeunes sont accueillis dans un placement de type familial qui regroupe les familles d'accueil, les lieux de vie et d'accueil et les Tiers digne de confiance. 27% en placement collectif et 43% en placement de type « autonome ». Les jeunes né.e.s en France métropolitaine sont davantage en famille d'accueil que les jeunes né.e.s à l'étranger (41% vs 8%).

6.4. Qui bénéficie d'un CJM et les âges de sortie ?

Parmi les jeunes placés à 17 ans, 27% sortent de prise en charge sans prolongation jeune majeur (lors de leur 18^{ème} anniversaire ou avant), 9% après un CJM de moins de 6 mois (entre 18 et 18,5 ans), 46% au fil des âges « jeunes majeurs » et 18% jusqu'à leur 21^{ème} anniversaire²⁸.

L'entourage présent à l'arrivée de la majorité du jeune détermine significativement les conditions de poursuite en protection jeune majeur ou de sortie précoce du dispositif de protection de l'enfance (Frechon, Marquet, 2018). Les jeunes quittant le dispositif sans avoir bénéficié de Contrat jeune majeur

²⁸ Quelques jeunes (1%) continuent d'être pris en charge entre 21 et 23 ans, il ne s'agit alors plus de protection jeune majeur mais de jeunes femmes devenues mères et accueillies dans le cadre de mesure d'accueil mère-enfant, lié à la protection du bébé.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

(CJM) et aussi ceux sortis avant 18,5 ans²⁹ sont davantage en contact avec leur famille, et/ou un petit ami. Dans l'ensemble, les jeunes orphelins de mère et/ou de père poursuivent ainsi davantage en protection jeune majeur.

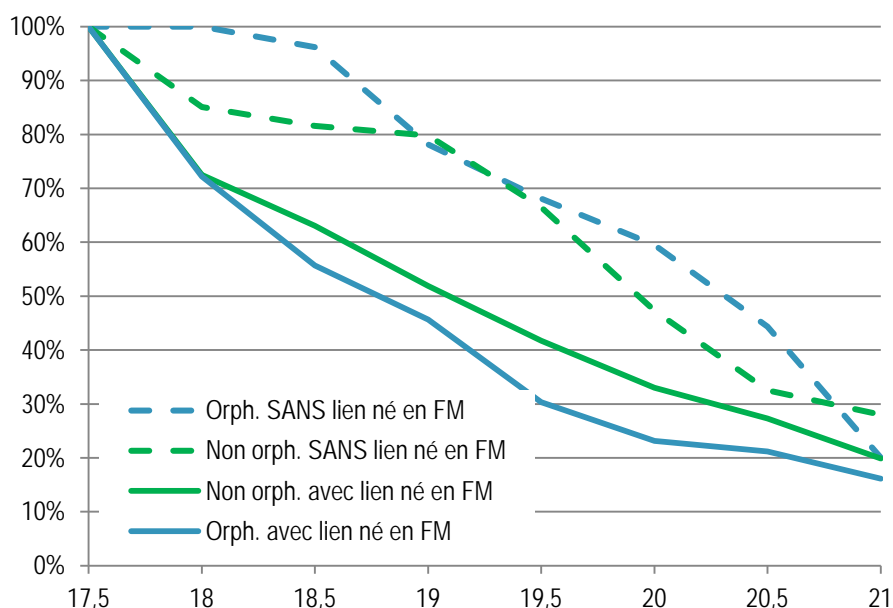
Indépendamment de la présence de leurs parents, les jeunes issus de la migration, poursuivent davantage en protection jeune majeur (Frechon, Marquet, 2017, 2018). Parmi eux, les jeunes orphelins accèdent davantage à un CJM et poursuivent plus longtemps en protection jeune majeur (Figure 11). Dans plus de 9 cas sur 10 il s'agit de jeunes isolés étrangers (JIE). En d'autres termes, être orphelin semble favoriser la poursuite de l'aide et la durée de celle-ci entre 18 et 20 ans, cela a en soit plus d'effet que le fait de ne plus avoir de contact avec les parents.

Parmi les jeunes nés en France métropolitaine, les non-orphelins et les orphelins qui ont maintenu un lien parental sont davantage concernés par ces sorties précoces, les orphelins sans lien accèdent pratiquement tous au contrat jeune majeur et prolongent plus longtemps leur prise en charge (Figure 9). À la différence de l'étude des 809, les orphelins de père (simple ou double orphelins) dont les 3/4 ont maintenu des liens avec leur mère, poursuivent moins en contrat jeune majeur (Figure 10). Les jeunes dont la mère est décédée et dont seulement un tiers sont encore en lien avec leur père (Tableau 25)³⁰, accèdent en très grande majorité à un contrat jeune majeur et sont plus âgés lorsqu'ils quittent définitivement le dispositif de protection (Figure 10).

²⁹ C'est-à-dire ayant signé un contrat jeune majeur, mais n'étant pas resté suffisamment longtemps pour bénéficier des effets de cette prolongation.

³⁰ Cette proportion calculée pour les jeunes de 17 ans inclus les orphelins doubles, elle est donc inférieure à la part des orphelins de mère uniquement présentée dans le tableau 13.

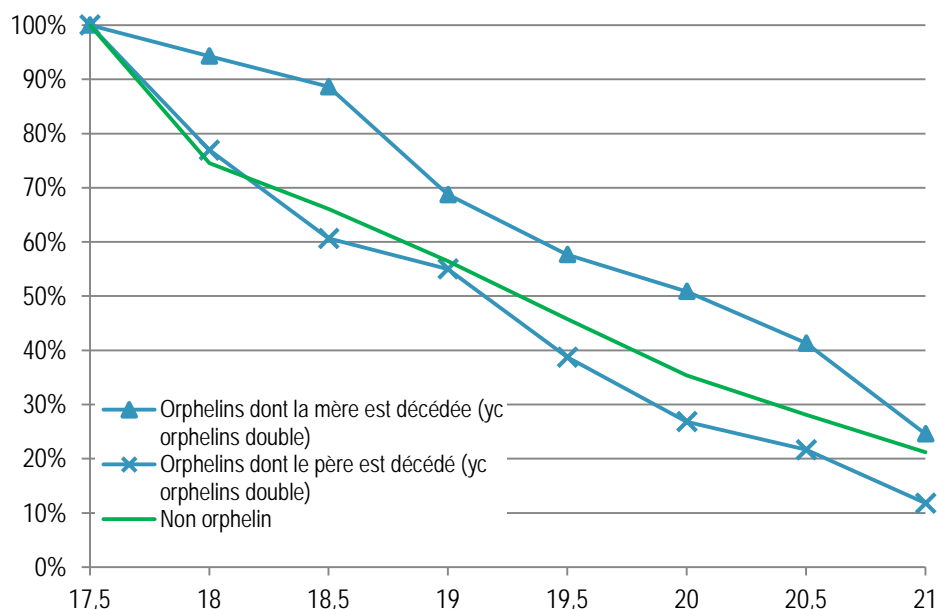
Figure 9 : Pour 100 jeunes nés en France métropolitaine et placés à l'âge de 17 ans, proportion de jeunes encore protégés au fil des âges de 18 et 21 ans



Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14) et ELAPsuivipassif 2013-18

Figure 10 : Pour 100 jeunes nés en France métropolitaine et placés à l'âge de 17 ans, proportion de jeunes encore protégés au fil des âges de 18 à 21 ans

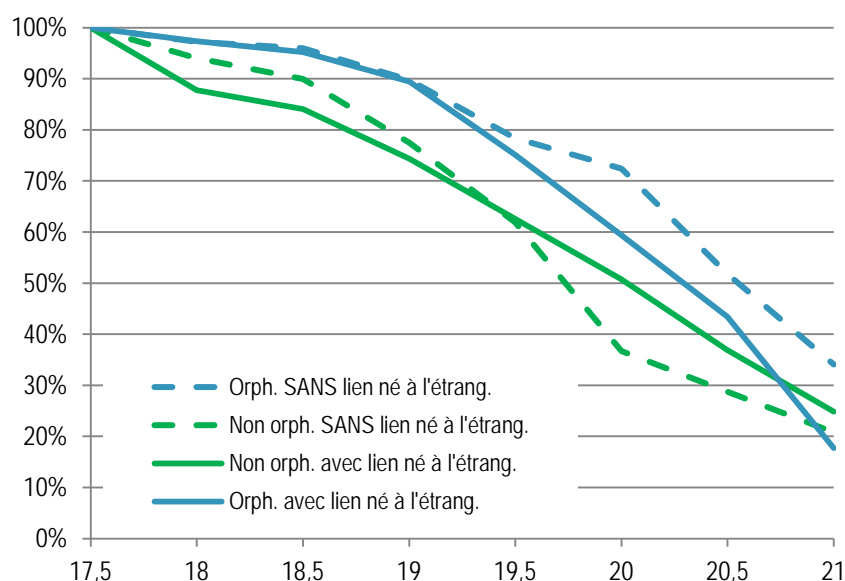


Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14) et ELAPsuivipassif 2013-18

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Figure 11 : Pour 100 jeunes nés à l'étranger ou dans les DOM-COM, proportion de jeunes encore protégés au fil des âges de 18 à 21 ans



Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14) et ELAPsuivipassif 2013-18

Tableau 25 : Maintien ou rupture des liens pour les jeunes de 17 ans

| | | % en ligne | Lien parental | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|------------|---------------|------------|------------|
| | | | Sans Lien | Avec Lien | Ensemble |
| Né-e en France métro. | Non-Orphelins | | 16 | 84 | 100 |
| | Orphelins dont la mère est décédée* | | 66 | 34 | 100 |
| | Orphelins dont le père est décédé* | | 27 | 73 | 100 |
| | Ensemble | | 21 | 79 | 100 |
| Migration isolée (JIE) | Non-Orphelins | | 37 | 63 | 100 |
| | Orphelins dont la mère est décédée* | | 77 | 23 | 100 |
| | Orphelins dont le père est décédé* | | 56 | 44 | 100 |
| | Ensemble | | 44 | 56 | 100 |
| Migration accompagnée | Non-Orphelins | | 22 | 78 | 100 |
| | Orphelins dont la mère est décédée* | | (83) | (17) | 100 |
| | Orphelins dont le père est décédé* | | (79) | (21) | 100 |
| | Ensemble | | 30 | 70 | 100 |
| Ensemble 17-20 ans | Non-Orphelins | | 24 | 76 | 100 |
| | Orphelins dont la mère est décédée* | | 73 | 27 | 100 |
| | Orphelins dont le père est décédé* | | 46 | 54 | 100 |
| | Ensemble | | 29 | 71 | 100 |
| | Effectifs | | 384 | 153 | 538 |

Note : * inclus les orphelins doubles

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Pour conclure

Trois types de parcours émergent lorsqu'on s'intéresse à l'orphelinage, au maintien ou à la rupture des liens avec leur.s parent.s et à l'origine migratoire des jeunes :

Jeunes nés à l'étranger et en particulier mineurs isolés étrangers

41% des jeunes nés à l'étranger sont orphelins (1/2 parmi les MIE et 15% parmi les jeunes arrivés accompagnés). Ils entrent plus tardivement en placement et à 17 ans sont davantage placés en foyer ou en hébergement autonome (appartements gérés par des associations, foyer jeune travailleur, appartement individuel, hôtel) par rapport à l'ensemble des jeunes de cet âge. En dehors des mesures de placements judiciaires confiés à l'ASE et des mesures administratives d'accueil provisoire, qui ont organisé leur placement durant leur minorité dans des proportions similaires à l'ensemble des jeunes placés, ils ont davantage été concernés par des mesures de tutelle qui sont particulièrement mises en œuvre pour les jeunes qui n'ont plus de lien avec leurs deux parents, et encore davantage si ils sont orphelins et sans lien : 57%. À 18 ans, ils poursuivent en grande majorité en contrat jeune majeur, et lorsqu'ils sont orphelins ils poursuivent plus longuement.

Jeunes nés en France métropolitaine dont au moins la mère est décédée

Le lien étant plus souvent maintenu avec la mère qu'avec le père, les orphelins dont la mère est décédée sont plus souvent totalement isolés. À 17 ans, 2/3 n'ont plus de lien avec leur père. Ils connaissent plus tôt leur premier placement, près de la moitié avant leur entrée au primaire, 82% ont été placés au moins une fois en famille d'accueil et 63% vivent encore dans ce type de placement à la veille de la majorité. Malgré cette rupture des liens parentaux, 40% seulement ont été concernés par une mesure organisant l'exercice de l'autorité parentale que ce soit une délégation partielle ou totale, ou une reconnaissance comme pupille, ou une tutelle. Les orphelins de mère poursuivent en très grande majorité en contrat jeune majeur et restent protégés plus longtemps que les autres. Juste avant la sortie, près de la moitié vivent dans un hébergement de type « familial », environ 30% en hébergement de type « autonome » et 20% en hébergement de type « collectif ».

Jeunes nés en France métropolitaine dont au moins le père est décédé

Les jeunes dont le père est décédé entrent plus tardivement que les orphelins de mère en placement, vers 9 ans et demi en moyenne (versus 7,5 ans lorsque la mère est décédée) et que les non-orphelins. 73% sont toujours en lien avec leur mère à 17 ans, ils ont en conséquence moins souvent été concernés par une mesure de transfert de l'autorité parentale : 15%. Comme les orphelins de mère et les non-orphelins, ils ont en majorité été placés au moins une fois en hébergement de type familial. A la veille de la majorité, ils ne sont plus que 40% à vivre en famille d'accueil c'est-à-dire moins que les orphelins de mère et aussi moins que l'ensemble : la moitié des jeunes nés en métropole vivant en famille d'accueil à 17 ans. Par rapport à l'ensemble des jeunes placés, les jeunes orphelins de père connaissent une plus grande diversité de mode d'hébergement à 17 ans : 35% en collectif, 16% sont en hébergement dit « autonome », 6% en lieux de vie. Ils ont été placés plus tard et pourtant ils ont connu autant de lieux de placement durant la minorité que les orphelins de mère. Plus de la moitié ont connu des orientations de placement non désirées, ils déclarent notamment plus souvent avoir dû rester dans un lieu qu'ils souhaitaient quitter. Nous avons vu que les jeunes qui maintiennent des liens avec au moins un autre parent poursuivent moins en contrat jeune majeur et pour ceux qui y accèdent, y restent moins longtemps. Les orphelins de père qui en majorité sont encore en lien avec leur mère, sont ainsi plus nombreux à sortir précocement de prise en charge et pour ceux qui accèdent à un CJM y restent en effet moins longtemps que les non-orphelins. Ceux qui terminent leur prise en charge après la majorité connaissent en proportion les mêmes types d'hébergement que les orphelins de mère. Par

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

contre ceux sortis précocement étaient un peu plus nombreux en hébergement collectif ou de type « autonome ».

Cette analyse des parcours de prise en charge des orphelins en comparaison avec les jeunes dont les deux parents sont en vie confirme l'intérêt de distinguer les parcours de placement des orphelins nés en France métropolitaine qui entrent à tous les âges en placement de ceux nés à l'étranger dont la prise en charge démarre plus tardivement, en particulier pour les MIE. Pour les jeunes nés en France métropolitaine, le décès d'un parent vient accentuer le cumul de fragilités déjà présentes. Lorsqu'il s'agit de la mère, l'isolement est plus important pour les orphelins. Ces différents facteurs conduisent à une prise en charge plus précoce et de fait plus longue avec une poursuite pour nombre d'entre eux en contrat jeune majeur. Pour les jeunes nés à l'étranger, la spécificité de leur prise en charge résulte plus de leur arrivée tardive en placement que de leur situation d'orphelinage. Leur poursuite en protection jeune majeur est plus particulièrement liée à leur isolement en métropole, même si nous observons que les orphelins poursuivent plus que les non-orphelins en contrat jeune majeur. En théorie, lorsqu'il n'y a plus de parent présent – même de façon temporaire- pour exercer l'autorité parentale, une mesure de DAP, tutelle ou pupille devrait être prononcée. Pourtant, aucune décision de transfert de l'autorité parentale – même temporaire – n'a été mise en œuvre pour 27% des orphelins nés en France qui n'ont plus de lien avec un parent et pour 43% de ceux nés à l'étranger.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

PARTIE 3 : Vécu de l'orphelinage et conditions de sortie

Dans cette partie nous allons consacrer une large place aux témoignages des jeunes afin de mieux comprendre leur ressenti de ce phénomène à la lecture de leur parcours de placement. Un décès vécu de façon très différente et probablement exacerbée dans un sens ou dans un autre tant les histoires sont singulières. Puis la question de comment prendre en charge spécifiquement le deuil de l'enfant au sein de l'aide sociale à l'enfance sera réinterrogée au travers de la manière où ces jeunes l'ont vécu, ont été accompagnés et ont ressenti ou pas le besoin d'aide spécifique. Enfin, le dernier chapitre sera consacré aux conditions de sortie de placements. Ces conditions seront réinterrogées à travers l'entourage sur lequel ces jeunes peuvent s'appuyer dans une période particulièrement difficile de leur vie : la fin de l'aide institutionnelle. Nous verrons ainsi l'importance de ces leviers d'entourage sur la question du logement. Une analyse particulière sur la place du conjoint et l'entrée en parentalité, sera présentée car il s'agit ici d'une des rares spécificités en lien avec l'orphelinage, puis nous nous intéresserons au parcours scolaire et à l'insertion professionnelle des jeunes en fin de parcours.

7. Vécu et prise en charge des orphelins placés aujourd'hui

Nous venons de le voir, la prise en charge des orphelins, même si elle montre certaines spécificités en fonction du décès de la mère ou du père, mais aussi le fait d'être nés en métropole ou en dehors, est d'abord le reflet du maintien ou de la rupture totale des liens du jeune avec le parent en vie. Dans cette partie, nous nous demanderons comment les jeunes orphelins ont vécu ce parcours, tant leur situation d'orphelinage que la prise en charge qui leur a été ou non proposée.

Il faut souligner que dans certains entretiens, le vécu de l'orphelinage a finalement été peu approfondi, soit en raison de réticences explicites des jeunes, soit en raison de l'autocensure des chercheuses. En effet, mener des entretiens avec de jeunes orphelins ayant connu une prise en charge en protection de l'enfance confronte à de nombreux défis. L'ensemble des jeunes pris en charge en protection de l'enfance est confronté à une forme d'injonction biographique au fil de son parcours (Astier & Duvoux, 2006; Robin & Séverac, 2013), et les entretiens avec un chercheur peuvent à nouveau être vécus comme une imposition à raconter de nouveau son histoire. En ce qui concerne spécifiquement les orphelins, aborder les questions de deuil n'est pas une évidence, ce sujet est souvent douloureux et peut également entraîner des réticences de la part des adultes. Les chercheuses ont ainsi bénéficié d'une formation sur ce sujet organisée par la fondation OCIRP, avec le pédopsychiatre Guy Cordier. Enfin, pour les jeunes nés à l'étranger, et en particulier pour ceux qui ont connu une migration isolée, l'injonction biographique est encore plus forte et prégnante, en raison des pratiques institutionnelles d'évaluation de l'isolement et de la minorité, décrites comme une logique du soupçon (Carayon, Mattiussi, & Vuattoux, 2018). Ces difficultés ont de plus pu être accompagnées de barrières linguistiques pour certains d'entre eux. Ces différentes spécificités des entretiens avec les jeunes ayant connu des migrations non accompagnées sont d'ailleurs proches de celles rencontrées par les intervenants sociaux (Goudet-Lafont, Du, Marichez, Radjack, & Baubet, 2016).

Ainsi, le ressenti du décès et de l'absence du ou des parents décédés a été abordé de manière très variable. Si certains jeunes ont évoqué leur réaction au moment du décès et par la suite, d'autres n'ont pas du tout exprimé leur ressenti. Néanmoins, lorsque la situation d'entretien le permettait, et ceci sans mettre les jeunes en difficulté, il a été permis d'approfondir la compréhension de leur vécu subjectif et leur perception de l'accompagnement proposé par l'institution.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Comme nous l'avons vu précédemment, une grande variété de situations et de parcours existe parmi les orphelins pris en charge en protection de l'enfance. Cette diversité de parcours renvoie à une diversité de vécus subjectifs du statut d'orphelin : d'une incertitude de statut lorsque le parent décédé était déjà absent de la vie de l'enfant, jusqu'à être l'archétype de l'enfant sans protection pour les orphelins doubles, déjà dépourvus d'entourage dans des pays d'origine (dans des pays sans système de protection sociale pour la plupart).

7.1. Des vécus différenciés en fonction des liens antérieurs aux parents décédés et des causes de décès

L'analyse quantitative des parcours et de l'entourage met en évidence des variations, en fonction du sexe du parent décédé, de la cohabitation antérieure et de la trajectoire migratoire. Le vécu de l'orphelinage, lorsqu'il est abordé en entretien, semble également varier en fonction des liens antérieurs entretenus avec le parent décédé. Ce vécu varie aussi selon les causes du décès, souvent intriquées, d'une part, à des situations de fragilités sociales spécifiques pour les parents des jeunes nés en France, et davantage liées, d'autre part, à des facteurs exogènes et à un contexte global pour les jeunes nés dans des pays où l'espérance de vie est faible dans l'ensemble de la population (en raison du niveau d'accès aux soins ou des contextes de guerre).

Nous distinguerons donc dans cette analyse trois groupes de situations :

- celui des jeunes ayant entretenu très peu de liens (et n'ayant jamais cohabité ou presque) avec le parent décédé,
- celui des jeunes nés en France ayant entretenu des liens, et ayant souvent cohabité avec le parent décédé (ces liens s'inscrivent souvent dans des relations familiales complexes, marquées avant le décès par la maladie, l'alcoolisme, la violence...),
- celui des jeunes nés à l'étranger ayant cohabité avec leur parent (ou substitut parental) avant le décès, dont le décès est davantage attribué à des causes exogènes.

7.1.1. Les jeunes n'ayant eu que très peu de liens antérieurs avec le parent décédé

Une partie des jeunes rencontrés en entretien n'ont quasiment jamais connu leur parent décédé. Cette situation concerne davantage les orphelins de père. Il s'agit alors de jeunes qui vivaient des situations de monoparentalité et qui n'ont quasiment jamais eu de contact avec celui-ci, entraînant dans certains cas une incertitude sur le statut même d'orphelin, comme pour Laura et Camille, dont les situations ont déjà été évoquées au point 1.3. Lors des entretiens, ces jeunes ont peu raconté les circonstances du décès, leur deuil et leurs souvenirs du parent décédé... Leur expérience subjective semble finalement peu différente de celle d'autres jeunes non-orphelins accueillis en protection de l'enfance : les non-orphelins sont également nombreux à avoir vécu des situations de monoparentalité précoce, marquée par une absence quasi totale du père.

Quelques orphelins de mère sont également concernés par cette situation d'absence de liens antérieurs. Il s'agit alors de jeunes qui ont été placés très tôt en famille d'accueil. La mère connaissait de graves difficultés (addictions et/ou problèmes psychiatriques), et les contacts avec elle étaient rares. Généralement le père était absent depuis la naissance ou depuis quelques années. Les quelques

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

jeunes rencontrés en entretien qui avaient vécu cette situation étaient très proches de leur famille d'accueil, au point de la considérer comme leur propre famille. Certains, comme Blandine et Lola, ont des discours très distanciés avec le décès de leur mère, et décrivent davantage leur affiliation à la famille d'accueil.

Situation de Blandine

Blandine a été placée à l'âge de 4 ans en famille d'accueil. Selon des papiers retrouvés chez sa grand-mère, elle explique que sa mère présentait une déficience intellectuelle et un problème d'alcool. Son père a été déchu des droits parentaux lorsqu'elle avait 8 ans, suite à une incarcération dont Blandine n'a pas souhaité évoquer le motif. Quelques mois plus tard, sa mère décède, les causes ne sont pas claires (cf.1.3). Toutefois, elle n'avait plus de contacts avec elle depuis quelques années :

En fait, moi, j'avais pas de souvenir d'elle, et en fait, j'ai jamais vraiment prêté trop d'attache. Je me souviens que quand on me l'a annoncé, j'ai pleuré deux larmes de crocodile. Puis en fait, après, je suis retournée jouer à la Barbie et puis, j'en n'ai plus parlé. Puis, je me souviens de l'enterrement, il y a eu quelque chose qui m'avait quand même choquée, en fait, c'est que moi, je ressentais rien, mes sœurs non plus, et on voyait notre grand-mère qui était effondrée et tout ça. Et nous, en fait, on ressentait rien, mais finalement on la connaissait pas. Donc, moi, j'ai pas été impactée par son décès dans ma vie. Non.

Après un début de parcours de placement chaotique (deux familles d'accueil, plusieurs foyers), elle trouve sa place à l'âge de 7 ans dans une troisième famille d'accueil et elle y restera jusqu'à ses 21 ans.

J'ai demandé pour changer de famille d'accueil, on a écouté ce que j'avais à dire, on a, on a accepté... et là il y avait le côté vraiment de la famille en fait que j'avais pas eu dans les autres familles d'avant, j'avais pas eu ce ressenti. Et... et on était là pour moi, on a su m'écouter et, et comprendre mes problèmes pour pouvoir les résoudre.

La déchéance de l'autorité parentale du père, associée au décès de sa mère amène les services sociaux à proposer à Blandine d'être adoptée dans une même famille avec ses sœurs naturelles. Ceci aurait alors entraîné une nouvelle rupture dans son parcours qu'elle a refusé.

Et ils nous ont tournés vers l'adoption, mais on a refusé... Moi j'ai refusé parce que quand ils nous l'ont proposé, ça faisait déjà... je crois que ça faisait un an et demi ou deux ans que j'étais dans la famille où j'étais, et ça se passait très, très bien. Et sachant que j'avais... j'avais jamais vécu avec mes sœurs. Je me suis dit : se retrouver à trois dans une famille, surtout à notre âge où on peut plus vraiment créer de liens parentaux avec des gens. Et puis mes sœurs étaient attachées à leur famille, puisqu'elles, elles n'ont jamais changé de famille, donc ça faisait... mes sœurs ont été placées bébé. Donc, du coup, c'est un choix, on n'a pas voulu.

Elle a été séparée de ses sœurs de naissance et elle a refait « famille » avec les enfants accueillis ou de naissance de la famille d'accueil :

J'ai deux sœurs naturelles qui sont à deux dans une même famille d'accueil depuis toujours.

Ça ne vous a pas manqué de pas être avec elles ?

En fait, je me pose pas trop la question parce que comme j'ai jamais vécu avec elles et que j'ai pas eu le choix... [.....] On (avec les enfants de la famille d'accueil) se considère tous comme des frères et sœurs.

Le décès de sa mère n'a pas semble-t-il eu d'impacts négatifs sur sa vie :

Non, ça n'a pas eu d'impact. Et puis, je me dis même que de toute façon, mes parents, ils étaient un peu cas soc, non. Si j'avais vécu là-bas, j'aurais pas eu la vie que j'ai aujourd'hui.

Blandine, né en France, 21 ans, ELAPQuali_V4

L'affiliation à la famille d'accueil peut aller jusqu'à une adoption. Nous sommes bien dans une situation de délaissement parental mais celle-ci est entrée en vigueur avec la loi de mars 2016, on pourrait donc penser qu'il y a eu une déclaration judiciaire d'abandon. Il nous est difficile au vu du discours de Lola de

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

comprendre pourquoi l'adoption n'a pas eu lieu plus tôt. Une explication possible serait liée au conseil de famille et au tuteur qui n'auraient pas souhaité confier Lola en vue de l'adoption. Autre hypothèse liée au fait que l'assistante familiale ne souhaitait pas une adoption plénière ou bien que sa situation financière ne lui permettait pas d'effectuer la démarche à cette période (elle a bénéficié d'une rémunération jusqu'aux 19 ans de Lola) et qu'elle a préféré rester durant ces années l'assistante familiale de Lola. Ou encore, n'était-ce pas le risque pour Lola et l'assistante familiale de se voir séparées ? Nous pourrions ainsi parler « d'adoption silencieuse » : « adoption évoluant à bas bruit et d'autant plus efficiente que l'expression de l'attachement vécu n'a pu être reçue et digérée par l'institution comme tout autre élément constitutif d'une situation de placement. [...] Par adoption silencieuse, il s'agit d'entendre un phénomène d'adoption qui s'établit entre un enfant non adoptable juridiquement et la famille qui l'accueille. L'enfant est un membre à part entière de la famille d'accueil, comme si son statut d'enfant placé avait été progressivement gommé, hors de toute modification apportée dans sa situation » (Cornalba, 2016, p. 721). Nous pouvons nous interroger sur le parcours de Lola, très attachée à sa famille d'accueil, si elle avait été confiée à une autre famille dans le cadre de l'adoption.

Situation de Lola

D'après ses mots, Lola a été abandonnée à la naissance par sa mère qui l'a néanmoins reconnue. En revanche elle n'a jamais eu de père. Placée dès ses premiers jours en pouponnière, elle sera accueillie en famille d'accueil de ses 2 ans à ses 19 ans. Elle n'a eu aucun contact avec sa mère, qui décède lorsqu'elle a 9 ans. À partir des données du suivi passif, on y apprend que les premières mesures étaient judiciaires (confiée à l'ASE). Durant les 6 premiers mois dans sa famille d'accueil, une mesure de délégation d'autorité parentale totale est mise en place. Le juge prononcera une mesure de pupille à l'âge de 2 ans et demi. Prise en charge par un département d'Ile-de-France, Lola suit son assistante familiale lorsque celle-ci déménage en Province (le suivi éducatif et financier reste toutefois à la charge du département d'origine). Alors que Lola est pupille depuis ses 2 ans et demi, ce n'est qu'à 19 ans et une fois sortie définitivement de l'ASE, qu'elle sera finalement adoptée par celle qu'elle nomme sa mère depuis toute petite.

Votre famille actuelle, était au départ famille d'accueil puis est devenue famille adoptive pour vous ? ou bien le projet d'adoption était là au départ ?

Ça a été, on en parlait pendant tout un temps jusqu'à l'adoption... on le voulait ma mère et moi.

Ce changement a provoqué quelque chose pour vous ?

Pas grand-chose au quotidien, mais c'est quand même comme si je repartais à zéro, c'est comme si le passé n'existait pas... la vie commence autrement avec ma mère.

Il manque malheureusement des informations pour comprendre l'ensemble de ce parcours qui n'ont pu être obtenues par un second entretien : Lola n'a pas souhaité poursuivre en vague 4. Néanmoins, le fait d'être placée en famille d'accueil – et non pas adoptée – a eu pour conséquence qu'elle soit suivie parallèlement par plusieurs référentes qui venaient pour le conseil de famille.

J'ai toujours eu une référente, mais cela a beaucoup changé, c'était toujours différent, une autre personne. J'en ai eu au moins cinq, peut-être plus jusqu'à l'année dernière. Elle regardait surtout l'école, comment ça se passait, tout ça, elle demandait comment ça se passait dans ma famille d'accueil, mais on n'a jamais parlé de la famille d'avant avec ces référentes.

Parce que vous n'aviez pas de question ou parce que vous avez posé des questions et pas eu de réponse ?

Cela sera toujours des questionnements pour moi ça c'est sûr, mais quelque chose me dit qu'il vaut mieux qu'il y ait des choses qu'il ne faut pas que je sache. Je me dis bon, si je ne le sais pas maintenant, peut être que je le saurai plus tard, peut-être qu'il ne vaut mieux pas savoir.

Pourtant Lola connaît de nombreux détails sur sa famille de naissance, qu'un enfant en adoption plénière n'aurait jamais eu accès. En effet, au décès de sa mère de naissance, alors qu'elle est pupille depuis 7 ans, elle se rend à son enterrement et fait la connaissance de ses frères restés au domicile de leur mère.

Dans la famille d'origine, ils sont quatre il me semble ce ne sont que des garçons, je suis la seule fille. Le petit dernier je ne connais rien sur lui, je sais juste qu'il s'appelle Nathan, mais on n'a rien de plus et j'ai un petit frère qui doit avoir 17 ans je crois, les deux autres grands doivent avoir, je ne sais plus, peut-être dans les 22, je ne les ai vu qu'une fois, c'était à la mort de ma mère quand c'était l'enterrement.

Et depuis vous avez gardé des liens avec eux ou pas du tout ?

J'avais reçu une lettre juste après l'enterrement, mais après non. Après voilà, il y en a un qui est placé en famille d'accueil, un qui est placé dans un truc pour les, du redressement quoi, car après la mort de ma mère, eux ils l'ont connue un petit peu et évidemment cela a été très dur et il y en a un qui est à la rue alors effectivement avec cela on ne peut pas nouer grand-chose.

En comparant son parcours à celui de ses frères, restés plusieurs années aux côtés de leur mère, elle estime que c'est une chance pour elle de ne pas avoir connu sa mère :

Et vous sur votre parcours, vous vous dites quoi ?

Et ben c'est ce que je dis c'est dommage que ma mère ait fait des enfants et qu'elle ne les ait pas gardés et que maintenant il y en a qui sont dans une situation pas facile, mais bon, maintenant qu'on est là on n'a pas le choix. Moi je m'en sors bien.

Vous pensez que vous avez eu de la chance ?

Je pense que je suis la plus chanceuse, moi je n'ai jamais connu ma mère et les autres ils l'ont connue et... cela va mieux pour moi que pour les autres, quand je revois des photos déjà c'est déjà pas top, alors que j'ai juste vu les photos à l'enterrement c'est tout. C'est mieux quand on ne connaît pas la personne surtout quand c'est un lien qui est censé être maternel. Je ne sais pas comment j'aurais réagi si je l'avais connue...

Lola, née en France, 19 ans, ELAPQuali_V3

Dans le discours de ces deux jeunes, l'orphelinage n'est pas vécu sur le mode du deuil ou de la perte. Au contraire, elles présentent toutes les deux comme « une chance » le fait d'avoir peu connu leurs parents d'origine, qui présentaient de grandes difficultés sociales. Le discours des jeunes ayant mieux connus leurs parents, ayant entretenu des liens avec eux, souvent en ayant également cohabité avec ceux-ci au cours de l'enfance, est bien sûr très différent, y compris lorsque les parents présentaient le même type de difficultés.

7.1.2. Les jeunes nés en France ayant eu des liens antérieurs avec le parent décédé

Les jeunes orphelins qui ont vécu auparavant avec le parent décédé évoquent davantage de souvenirs de leur parent, de réactions émotionnelles au moment du décès ou par la suite. Le sujet est délicat, il a été peu développé dans les entretiens, mais un sentiment de perte et d'isolement est présent dans le discours des orphelins de mère qui ont accepté d'aborder le sujet.

Justine a été placée à l'âge de 10 ans, avec sa sœur de 6 ans sa cadette, à la demande de sa mère qui les éduquait seule et qui souffrait d'un cancer des poumons. Elle décédera un an plus tard. Justine évoque la période de son arrivée en placement :

Mon entrée, alors j'étais petite, j'étais perdue, j'ai été placée parce que ma mère est tombée malade d'un cancer, on savait pas si c'était temporaire ou pas... Parce que quand je suis arrivée chez elle, j'allais pas bien, euh elle a fait les choses en douceur, par rapport à mon deuil...

À une période de sa vie, Justine a souhaité retourner, avec sa petite sœur, chez celui qu'elle considère comme son père, mais les services sociaux ont toujours estimé que celui-ci était en incapacité de s'en occuper. Elle évoque ainsi les conséquences du décès de sa mère sur son parcours :

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Ça s'est imposé à moi et on m'a toujours décrite comme indépendante quand... depuis la mort de ma mère donc, je pense que c'est sûrement ce qui a fait que pour moi, je n'avais besoin de... enfin, non, je n'avais plus personne donc il fallait que je me débrouille toute seule.

Justine, 24 ans, née en France, ELAPQuali_V4

Ce sentiment de devoir s'en sortir tout seul, de n'avoir personne en soutien, est davantage exprimé par de jeunes orphelins de mère : comme les analyses précédentes l'ont montré, les orphelins de mère ont moins souvent maintenu des contacts avec l'autre parent que les orphelins de père.

Clément exprime le fait que, depuis le décès de sa mère, il n'a « personne derrière ». En fin d'entretien, lorsqu'on lui demande s'il aimerait changer quelque chose dans son parcours, on ressent la douleur et la mélancolie encore très vives d'un deuil peut-être inaccompli.

Ah ben moi j'aurais aimé que ma mère ne meure pas tout simplement. Mais... après peut-être que je ne serais pas comme je suis. Voilà. C'est à peu près la seule chose oui, j'en, j'en ai déjà parlé, qui me ferait beaucoup plaisir.

T'y penses encore souvent ?

Ah chaque matin, chaque... chaque matin en me levant. Chaque matin. Chaque matin en me levant, c'est tous les matins, je pense à elle parce que... ben, pendant on va dire... plusieurs années, on va dire, cinq, six ans, je me suis posé la question... même pas, huit ans pour être exact, huit ans, je me suis posé la question que faire enfin... pourquoi je me lève ? Pourquoi je vais à l'école ? Pourquoi je me... pourquoi je me casse la tête à travailler alors que j'ai plus rien ? Sauf qu'après, il faut... il faut... il faut passer outre. C'est une étape qui est très dure, mais... la question elle est pas : pourquoi je me lève ? Pourquoi maintenant je me lève ? C'est pourquoi je me lève pour demain ? Tout simplement. C'est pas pour le présent qu'on se lève, ni pour le passé, c'est pour le futur. Si on travaille à l'école, c'est pas pour... pour récupérer quelque chose qu'on a perdu. C'est pour avoir quelque chose qu'on n'a pas.

(...) Et t'as encore beaucoup d'images d'elle en tête ? Enfin t'as beaucoup de souvenirs d'elle en fait ?

J'ai énormément de photos donc... c'est des photos que je garde, que j'évite de regarder puisque ça fait retourner dans la... dans la mélancolie. Mais... mais j'ai beaucoup de photos. Dont une qui m'accompagne partout où je vais.

Clément, né en France, ElapQuali_V3

De leur côté, les orphelins de père qui ont cohabité avec celui-ci avant le décès décrivent plus souvent des souvenirs qui peuvent être marqués par la violence. Cette situation s'explique par leurs parcours familiaux bien spécifiques, les enfants placés de couples bi-parentaux cohabitant ayant, bien plus que les autres, été exposés notamment à des violences intrafamiliales, comme évoqué précédemment.

Leslie vit dans une famille très précaire, connue des services sociaux, dans un climat d'alcoolisme et de violence conjugale. Elle a 5 ans lorsque son père se suicide. Elle sera placée à l'âge de 13 ans jusqu'à ses 18 ans, en maintenant des contacts réguliers avec sa mère. Elle évoque ainsi les souvenirs qu'elle conserve de son père, surtout de manière négative :

J'ai un peu de souvenirs de mon père, mais c'est... Comment dire ? J'ai qu'un seul bon souvenir. Le reste, c'était des très mauvais souvenirs. Donc, le seul bon souvenir que j'ai, c'est que c'était encore à l'époque des francs. Ça devait être encore en 1998-99, je m'en souviens encore. Mon père et moi, on est allés dans un café. Donc, il m'a offert un grand paquet de bonbons d'un franc, je m'en souviens encore. Et il m'a dit : « C'est peut-être le dernier cadeau que je t'offre ». Et vraiment, je crois que ça devait être le cadeau, le seul dernier cadeau qu'il m'a offert de lui-même, en fait. Et après, y avait beaucoup de violence chez moi, parce que ma mère et mon père se battaient. Et du coup, y avait pas vraiment d'éducation, en fait. On était un peu laissé à l'abandon, on pouvait faire ce qu'on voulait. Comment dire ? On allait où on voulait, on se rendait dans les rues alors qu'on était encore des enfants. Et après, j'ai encore des mauvais souvenirs, c'est que je me suis enfui de chez moi. Enfin, j'étais dans un chantier interdit au public qui était pas loin de chez moi et un petit garçon m'a suivi et m'a mis une brique dans la tête. Donc ça, je m'en souviens encore. Et mon père est venu me chercher et il m'a crié dessus.

Leslie, née en France, 22 ans, ELAPQuali_V4

Néanmoins, cette exposition à des situations de violence n'empêche pas l'expression de liens affectifs forts et, dans certains cas, d'éprouver des difficultés pour faire le deuil de ce père. C'est le cas notamment pour Anne et Lorraine.

Anne a été placée à 9 ans, pour des raisons qui ne restent pas bien définies pour elle.

En fait, moi j'ai la version : « Parce que mes parents étaient violents ». J'ai la version : « Parce que mon père l'a demandé » ; Et j'ai la version où parce qu'il y a eu une assistante sociale qui a été interpellée dans la famille parce que ça allait pas. Donc, je ne sais pas.

Elle rentre tous les week-ends et une partie des vacances scolaires chez ses parents. Sa mère quitte le domicile conjugal trois mois avant le décès du père. Sur fond d'alcoolisme et de violence conjugale, son père décède suite à une longue maladie, dont les symptômes de fin de vie étaient multiples (cf. 2.1.2). Anne a alors 14 ans. Ce décès survient peu de temps après une tentative de retour au domicile familial, prévue par les institutions, mais à laquelle Anne n'adhérait pas. Dans son récit, son père est intervenu auprès des services sociaux en sa faveur, comme un dernier acte d'amour d'un père pour sa fille.

Personnellement, je me... je me souviens très bien que j'étais pressée d'être le dimanche soir pour repartir en famille d'accueil en fait. (...) Deux-trois semaines avant mes 14 ans en fait, il y avait un retour définitif chez mes parents qui était prévu. Et j'ai parlé avec mon père et je lui ai dit que je sais très bien que si je reste chez lui, j'allais pas être à l'école, j'allais rester au canapé en pyjama sans me laver et tout le temps manger et puis sans diplôme quoi. Alors, du coup ben il a fait... En fait il a appelé ma famille d'accueil et l'assistante sociale en disant qu'on s'était engueulés en fait, qu'il s'est énervé contre moi et qu'il voulait plus de moi. Sachant que c'était pas vrai quoi enfin, mais... Il a pris son courage à deux mains quand même.

Le décès de son père survient quelques mois plus tard, sans qu'elle ait eu l'occasion de le revoir. Au cours de cette période charnière de retour prévu en famille, Anne est peu accompagnée par les institutions pour assister à l'ensemble de la cérémonie funèbre. En froid avec sa famille d'accueil, il est prévu une orientation en foyer dans les semaines à venir. Sa famille d'accueil l'accompagne néanmoins aux différents rituels funéraires.

Donc la fois juste après que je l'ai revu en fait, ben il était mort donc je l'ai vu, je suis retournée à [ville où vivait son père] avec la famille d'accueil et puis, comment dire ? Puis en fait, ben il était allongé, il était en costard allongé et puis...sauf que c'est pareil, même là..., c'était toujours avec la même famille d'accueil avec qui ça allait pas. Elle avait prévu la grosse boîte de mouchoirs. Sauf que, ben moi je me rendais pas compte à ce moment-là, même là pour moi, pour moi mon père il est pas encore mort, j'arrive toujours pas à... malgré que j'en ai 19 et qu'il est mort quand j'avais 14 ans quoi, enfin... Pour moi, j'y arrive toujours pas, et puis elle dit [sa famille d'accueil] « Ouais de toute façon tu fais semblant, t'as fait semblant de pleurer » parce que le peu de larmes que j'ai, que j'ai perdues en fait pour elle c'était du semblant ».

Elle n'ira alors pas à la cérémonie d'incinération car, dit-elle, elle devait retourner déjeuner dans sa famille d'accueil. Elle exprime également le fait qu'elle n'a, cinq ans après, toujours pas fait le deuil de son père.

Malgré que j'avais 14 ans et que j'en ai 19 il est toujours pas mort mon père en fait.

Anne, née en France, 20 ans, ELAPQuali_V3

Au second entretien Anne a tatoué la date de naissance de son père et son prénom sur son bras et attend son premier enfant. Elle revient sur la relation qu'elle a entretenue avec sa mère durant toutes ses années et sur ce qui a entraîné la rupture complète de lien avec elle. Tout d'abord, avant le décès, malgré les violences conjugales subies par la mère, il semble qu'Anne ait eu des rapports plus réguliers avec son père.

Avec mon père, je savais que j'avais au minimum deux appels par semaine quoi. J'avais jamais ma mère au téléphone, mais j'avais toujours mon père : « Comment s'est passée ta semaine ? T'as fait quoi aujourd'hui ? » « T'as bien travaillé ? » tous ces trucs-là. Enfin, il était assez présent. À l'heure d'aujourd'hui, ma mère, si j'appelle pas, elle m'appelle pas.

Par ailleurs, Anne ne supporte pas la mise en couple rapide de sa mère trois mois avant le décès et son attitude au moment des obsèques.

Le jour où je suis allée le voir en fait avant qu'il soit dans son cercueil, en fait, je l'ai vue [sa mère] se balader tranquille revenir chez moi, enfin chez moi parce que c'est toujours ma maison... avec un autre mec quoi. Je sais pas, moi ; j'ai mon copain, il vient de décéder, c'est pas possible quoi. Il va falloir du temps pour que je m'y remette alors...

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

À la suite du décès du père, elle garde quelques contacts par téléphone avec sa mère, mais la fragilité des liens déjà très entamée va totalement se rompre à la suite d'une dispute téléphonique.

En fait, il y a eu moment où on se voyait encore un petit peu, enfin on s'est... on s'est eu au téléphone et tout ça... Jusqu'au jour où elle m'appelle complètement bourrée : « Ouais, de toute façon, je t'aime pas t'es pas ma fille »... C'est le drame quoi, c'était la chose à vraiment pas dire. C'était la chose à pas dire. Depuis c'est fini.

Plusieurs années après cette rupture, attendant son premier enfant, Anne n'a pas repris contact avec sa mère et « fait famille » par le biais de la famille de son conjoint.

Anne, née en France, 22 ans, ELAPQuali_V4

Lorraine, dont la situation a déjà été évoquée, a 10 ans lorsque son père est assassiné. Elle va alors vivre avec sa mère, mais sera placée à l'âge de 12 ans en raison de l'alcoolisme de celle-ci. Elle décrit des liens forts avec son père, malgré la violence qu'il pouvait exercer à l'égard de son frère :

J'étais pas la petite préférée, mais si un peu. J'étais la petite souris de mon père, la petite préférée on va dire que c'est un bien grand mot parce que j'étais la petite, j'étais la fille. Mon père était super dur avec mon frère par contre. C'est vrai que son éducation, c'était plus des coups que la parole, malheureusement. Donc pas moi. Donc voilà, on avait une grande relation entre nous... enfin grande.

Elle présente ensuite son choix d'un compagnon violent, lorsqu'elle est âgée de 17 ans, comme une recherche de la relation que son père entretenait avec sa mère :

Donc mon père, je sais qu'il avait un fort caractère et machin, donc je me suis mise avec un mec comme ça, mais pas du tout la même chose, parce que lui il me tapait, voilà. Donc...

Alors que votre père il tapait pas...

Non. Il tapait pas. Après, y a eu des bagarres. Je vais pas le nier. Mais mon père était très jaloux, donc... mais il battait pas ma mère. Y a eu une ou deux bagarres entre eux, mais voilà, il tapait pas ma mère. (...) Parce qu'il était super jaloux. C'était un mec imposant. Donc c'était un peu, pas mon père, mais voilà. Je sais que c'était mon père que... inconsciemment. Inconsciemment, je sais que voilà, c'était la relation que ma mère et mon père avaient, que je cherchais. L'amour fusionnel, passionnel, mais destructrice quoi.

Elle terminera l'entretien en évoquant les questions qui restent en suspens autour des circonstances de l'assassinat de son père, et par l'affirmation suivante : « Voilà. Moi, j'ai pas fait mon deuil, on va dire. »

Lorraine, née en France, 24 ans, ELAPQuali_V4

Cette ambivalence des sentiments peut également concerner la mère, y compris lorsque son décès survient après la sortie de placement, comme dans le cas de Ouarda.

Ouarda est une enfant née en France de parents originaires du Maroc. Conçue hors mariage et d'une « grossesse accidentelle », la famille de sa mère ainsi que le conjoint (père) lui conseille d'avorter. Finalement la mère le garde. Elle n'a aucune situation stable, son conjoint est violent, elle s'en sépare avant la naissance de sa fille et vie hébergée chez sa mère (la grand-mère d'ego). Dans un premier temps, sa mère réagit bien face à cette naissance non prévue. Elle trouve un emploi de technicienne de surface dans un hôpital pour subvenir aux besoins de Ouarda, mais elle sombre dans l'alcool et la drogue. Sa grand-mère n'arrive plus à la sortir de la spirale de l'addiction. Ouarda est alors placée à l'âge de 6 ans avec un parcours chaotique (foyer – famille d'accueil – lieu de vie et d'accueil – foyer). Jusqu'à ses 16 ans sa mère lui envoie des lettres irrégulièrement au gré de son état.

Et en fait, faut savoir que dans toutes les lettres que j'ai reçues étant plus jeune, elle m'a toujours mis dans ses lettres « C'était compliqué pour moi, mais maintenant je vais mieux ». En gros, c'était ça la structure de ses lettres.

À 16 ans, alors que Ouarda est en crise d'adolescence et coupe les ponts avec sa famille d'accueil, elle décide de rompre tout contact avec cette mère qui se marginalise de plus en plus dans la prostitution, la drogue et la rue. Elle fait alors sa vie sans elle et semble remonter la pente grâce à des rencontres heureuses qui vont changer le cours de sa vie, notamment la rencontre avec son petit ami. À 18 ans elle quitte l'ASE, se convertit à la religion de son conjoint, très pratiquant, déménage en province, se marie et recrée des liens familiaux par le biais de sa belle-famille. Elle n'a pas de diplôme, mais travaille dans la société de communication de son mari.

Au second entretien, elle est âgée de 21 ans. Les liens avec la lignée maternelle la rattrapent du jour au lendemain lorsque l'ami « de rue » de sa mère l'appelle pour lui annoncer son décès. Elle va alors reconstituer son histoire, apprendre qu'elle a une petite sœur de 8 ans dont le père est l'homme qui lui a annoncé la mort de sa mère. Les motifs de décès ne sont pas clairs : suicide ou overdose. Elle ira rencontrer l'équipe du CHRS où sa mère a vécu ses dernières années, elle comprendra que sa mère a subi de multiples violences et viols et avait fait la demande d'être orientée vers un foyer pour femmes. C'est Ouarda qui prendra en charge les obsèques musulmans, avec toutefois une petite aide financière de la part de sa famille d'accueil avec qui elle est restée en contact. Elle rencontre pour la première fois sa petite sœur, mais n'arrive pas à créer de liens malgré sa volonté. Celle-ci étant éduquée par ses tantes paternelles qui font barrage à ses tentatives de contacts. Elle culpabilise d'avoir laissé sa mère seule et prend alors conscience pour la première fois que sa mère était malade. En colère, elle en veut aux institutions, aux médecins, à la police, mais laisse rapidement tomber l'idée de procès.

Ouarda, née en France, 21 ans, ELAPQuali_V4

Ces situations mettent en exergue la complexité de l'accompagnement de ces deuils singuliers, qui surviennent dans des contextes familiaux difficiles. En effet, selon G. Cordier, « le sentiment de culpabilité est d'autant plus présent que l'enfant vit l'ambivalence dans ses relations avec ses proches » (Cordier, 2007, p.49). Plus cette ambivalence est forte, plus les affects négatifs seront refoulés et s'exprimeront de manière détournée, par des dépressions, des comportements de provocation, ou des conduites agressives à l'égard de l'entourage (ibid.). Cela souligne l'enjeu de l'accompagnement de ces deuils spécifiques.

7.1.3. Les jeunes nés à l'étranger

Le vécu de l'orphelinage a été encore plus difficile à aborder lors des entretiens avec les jeunes nés à l'étranger, pour les raisons méthodologiques évoquées précédemment. Il ne sera donc pas possible ici de présenter une analyse exhaustive de leur vécu. Néanmoins, nous avons pu relever que les discours des jeunes nés à l'étranger sur le décès des parents et leur vécu de l'orphelinage présentent quelques spécificités, liées aux contextes de décès des parents. En effet, qu'ils soient arrivés en migration accompagnée ou en migration isolée, nous avons vu que les causes de décès des parents étaient de deux ordres : soit elles étaient liées à un contexte politique et de guerre ayant souvent entraîné des morts violentes ou des incertitudes sur le devenir de certains parents ; soit elles étaient liées à des causes naturelles dans les pays d'origine dans lesquels l'espérance de vie générale est faible et l'accès aux soins difficile.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Dans le cas des décès violents, liés à des contextes de guerre ou de violences politiques, l'orphelinage entraîne un bouleversement soudain dans la trajectoire de vie. Ce bouleversement soudain est abordé par des jeunes migrants isolés étrangers venant d'Angola, d'Afghanistan, de Côte d'Ivoire, de République Démocratique du Congo, de Guinée et d'Inde, dont les causes du décès des parents, de la migration et du placement sont liées. Dans certains cas, le décès entraîne le départ du pays dans les semaines suivantes.

Ainsi, Maruti a dû quitter l'Inde à l'âge de 15 ans en raison du décès de son père :

Mon père il est décédé brutalement, c'était quelque chose de politique et tout, donc j'ai pas vraiment envie d'entrer dans les détails. Mais ça a commencé à créer des problèmes pour moi, pour mes études, etc. Je pouvais très bien continuer mes études en Inde, moi, c'était pas un problème pour moi. Mais Dieu sait, vous voyez, c'est à cause du décès que j'ai eu des problèmes d'études, des gênes pour les études pour continuer la vie, etc. Et du coup, ma mère, elle a pris la décision pour m'envoyer en France.

La protection que la famille met en œuvre passe alors par l'envoi du jeune vers l'Europe.

Maruti, 21 ans, Migration isolée, ELAPQuali_V3.

Dans d'autres situations, les décès ont souvent été l'élément déclencheur de la migration, mais le confiage d'enfants dans la famille élargie précède parfois l'arrivée en protection de l'enfance. On distingue alors le confiage dans des situations de migration accompagnée (l'enfant a pu être confié à un oncle ou une tante vivant déjà en France, ou en partance vers la France) du confiage dans le pays d'origine uniquement. Lorsque la thématique du vécu de l'orphelinage a pu être abordée en entretien, la souffrance liée au décès parental est, comme pour les jeunes nés en France, présente lorsqu'il y a eu une cohabitation antérieure avec le parent. Elle peut d'ailleurs être réactivée lors du décès de la personne qui élevait l'enfant suite au décès du ou des parents (une grand-mère par exemple), comme dans les cas de Reza et Yacouba évoqués précédemment.

Le fait d'avoir être peu informés concernant le décès des parents (souvent pour des raisons culturelles, comme cela a été évoqué précédemment) peut également entraîner des souffrances spécifiques, comme dans le cas de Myesi.

Myesi n'a que deux ans quand sa mère décède au Congo, elle ne sait pas pour quelle raison. Elle a mieux connu son père, mais celui-ci l'envoie en France chez un oncle et une tante lorsqu'elle a 9 ans. Très peu de temps après son arrivée, son père décède de maladie, sans plus de précision. Elle souffrira tout particulièrement du silence qui entoure cette mort.

Mon père, il est mort en 2004. Du coup, quand j'arrivais en France, j'ai laissé mon père au pays, j'avais neuf ans et demi, 10 ans. Ben en mars 2004, ben mon père, il est mort, huit mois après quand j'arrivais. (...) Quand j'étais petite, quand j'ai perdu mon père, dès que j'ai perdu mon père, c'est là que j'ai commencé un peu à souffrir. Les douleurs de... de perdre... d'un père, son absence, et j'ai pas pu enterrer mon père ... laisser mon père malade, quelques mois on m'appelle que mon père il est mort. Et je demande d'aller voir comment on enterre mon père, les gens voulaient pas et tout, la douleur. Ils ont caché la mort de mon père et tout. Ils voulaient pas me dire soi-disant parce qu'on attend le week-end parce qu'ils ont appelé et c'était mercredi. Ben soi-disant le lendemain je vais aller à l'école et tout, on peut pas me dire. Ils ont caché, ça m'a vraiment fait mal et ils voulaient pas que j'aie voir comment mon père... ils ont, ils ont enterré mon père.

Myesi, migration accompagnée, 24 ans, ELAPQuali_V4

Contrairement aux jeunes nés en France, les souvenirs des parents ne sont pas présentés de manière ambivalente par les jeunes orphelins nés à l'étranger. Une partie des jeunes parlent plutôt des valeurs transmises, notamment le respect des parents, des adultes, et l'importance d'aider les autres. Ces valeurs transmises sont une ressource pour ces jeunes, qui s'appuient sur ces transmissions dans leur parcours.

Jean est un jeune très engagé bénévolement dans des associations caritatives (animation, banque alimentaire à la Croix-Rouge). Il explique cet engagement par les valeurs que sa mère lui a transmises :

Ma mère parce que c'est quelqu'un qui, qui, qui aime beaucoup, beaucoup aider de sa personne. Donc voilà, elle je l'ai... je l'ai beaucoup vue faire voilà, des, des, aider des gens qui sont en difficulté... Et elle nous a toujours dit aussi : « Quand on a les moyens on peut aider les autres ».

Jean, Migration isolée, 19 ans, ELAPQuali_V3.

Le respect des adultes est également une valeur importante transmise par les parents.

Maruti évoque ainsi la reconnaissance envers ses parents, qui ont tout fait pour lui donner une bonne éducation, une ouverture d'esprit, et le respect voué aux parents :

Quand ils ont commencé par zéro, je sais comment ils ont fait pour me mettre dans une école bien privée... une bonne école. Je parle français. C'est grâce à eux que je parle anglais hein. Grâce à eux que j'ai appris le français aussi, parce qu'ils m'ont éduqué comme ça donc... ils ont fait une ouverture d'esprit, ce que vous voulez. C'est grâce à eux. Sans eux, j'étais zéro. Faut surtout pas oublier ce que les parents ont fait pour vous. Parce que vous allez... vous allez être à la place de vos parents. Donc c'est ça moi mon idée. Moi si je vois un français qui parle mal à son père, moi je vous dis « l'inquiètes, tu y vas prendre sa place après, tu verras. Tu verras » (...).

Moi quand j'ai vu les parents ici... moi je vous dis c'est pas comme ça chez moi. C'est pas comme ça du tout, même. Les parents euh... Les enfants... Moi au travail, quand je vois les enfants qui parlent mal à leurs parents « wesh maman, qu'est-ce tu fais ?! », « vas-y casse-toi ! », moi je... Si chez moi, moi je dis à mon père, il me casse la gueule tout de suite ! Il me casse la gueule : « Moi je t'ai mis au monde et tu me dis casse-toi ?! Viens voir ! Viens voir ! ». Chez moi, ça se parle pas comme ça. Ça c'est... c'est le respect, c'est le respect pour les adultes ça. Tu dis pas « casses-toi » à ton père [Il rit] ! Quand même ! C'est pas la même façon dont on m'a élevé, vous voyez ?

Maruti, 21 ans, Migration isolée, ELAPQuali_V3

Divine insiste également sur les valeurs de respect transmises par ses parents, et, comme Maruti, son étonnement par rapport aux pratiques françaises :

Ouais, mes parents d'abord, nous d'abord les Africains, on a une valeur : on respecte les gens, qu'ils soient petits ou grands. Comme moi des fois, même à l'école, au lycée quand je voyais des gens manquer même du professeur du respect, ça m'étonnait hein. Moi, je dis : « Ah ! » Des fois, je disais... Quand je suis arrivée pour la première fois au lycée, il est pas gentil, je disais même au prof : « Mais pourquoi tu ne la tapes pas ? » Mais là il dit : « Divine, ici, on ne tape pas ».

Divine, 20 ans, Migration isolée, ELAPQuali_V3

Enfin, si l'on entendait dans le discours de jeunes orphelins de mère nés en France l'idée d'isolement, d'absence d'adulte pour les soutenir et les pousser dans le monde, cette idée revient de manière encore plus forte dans le discours de certains jeunes nés à l'étranger. En effet, on a vu lors des analyses précédentes que les jeunes nés à l'étranger ont connu plus fréquemment que les jeunes nés en France le décès des deux parents. Originaires de pays dans lesquelles le système de protection sociale est très faible, le soutien et la protection dont ils bénéficient au moment du décès dépendent alors de leur prise en charge ou non par la famille élargie. En l'absence de famille suffisamment proche pour assurer cette protection, l'orphelin de père et de mère est présenté comme la figure paradigmatique de l'enfant sans protection, d'autant plus dans ces pays dépourvus de système de protection et connaissant des contextes de guerre.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

La situation de Divine illustre ce cumul de fragilité. Née en République Démocratique du Congo, ses deux parents ont été assassinés pour des raisons politiques alors qu'elle était âgée de 15 ans :

Quand on est orphelin là-bas, il n'y avait plus d'aide... Nous, on n'a pas de l'aide. Non. Chez nous là-bas, si tu es orphelin, dehors. Tu dors comme un clochard. (...) C'est dur.

Se retrouvant sans protection aucune, Divine connaît un parcours très traumatique. Avant d'être prise en charge comme mineure non accompagnée à son arrivée en France, Divine est victime de prostitution, de viols et de tortures, dans son pays d'origine et au fil de son parcours migratoire.

Divine, 20 ans, Migration isolée, ElapQuali_V3

Pour ces jeunes femmes, le sentiment d'être sans protection fait partie intégrante du vécu du statut d'orpheline.

En définitive, du fait de la grande variété des parcours des jeunes orphelins nés à l'étranger et de la spécificité des entretiens avec eux, il n'est pas possible de dessiner une vision d'ensemble de leur vécu de l'orphelinage. Quelques éléments spécifiques ressortent néanmoins. En particulier, les liens antérieurs avec les parents décédés semblent moins problématiques que pour les jeunes orphelins nés en France, les causes des décès étant différentes. Les circonstances entourant le décès ou son annonce peuvent dans certains cas générer de grandes souffrances, et dans tous les cas rendent ces jeunes particulièrement vulnérables et sans protection, en particulier pour les orphelins doubles.

Ainsi, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger, le vécu des jeunes orphelins pris en charge en protection de l'enfance présente des spécificités qui soulèvent la question de l'accompagnement mis en œuvre dans les institutions.

7.2. Qui accompagne le deuil ? Du psychologue au soutien familial.

La question de la prise en charge de l'orphelinage durant le placement fait souvent référence à la mise en place d'un suivi psychologique. La prise en charge psychologique est régulièrement proposée aux jeunes placés en protection de l'enfance, parfois au sein même de l'établissement qui les accueille, parfois au sein d'un service dépendant de l'Aide sociale à l'enfance, ou encore par des psychologues extérieurs à l'institution. Toutefois il reste très difficile d'évaluer de quel type de prise en charge il a été question, les rendez-vous pouvant ainsi être très ponctuels (Frechon, 2003) et l'expérience de consulter un psychologue peut se heurter à de multiples barrières.

D'une part, les consultations internes à l'institution pâtissent de l'absence de confidentialité liée au secret partagé (Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2015), dont les jeunes ont bien conscience. Le psychologue peut alors être perçu comme un intervenant de plus où il va falloir raconter de nouveau son histoire. En protection de l'enfance, la multiplicité des intervenants et l'injonction à se raconter durant la prise en charge (Robin, Séverac, 2013) peut mettre à mal un suivi à peine entamé.

D'autre part, les jeunes sont issus de milieux sociaux généralement très défavorisés. Lorsqu'ils ont vécu la majorité de leur vie en France, la consultation chez un psychologue ne fait pas partie de leur culture familiale et sociale, « la culture psychologique que suppose la posture psychothérapeutique est plus proche de la culture de la classe supérieure. Celle-ci cultive plus le culte de l'individualisme et de l'introspection à travers l'esprit d'examen qui est un habitus produit par le système d'éducation » (Verhaegen, 1985, p.108). Ce recours à ce spécialiste va bien au-delà même de la question financière, « l'orientation directe vers une structure spécialisée à vocation psychologique ou psychiatrique – qui a souvent une image stigmatisée auprès du public – est une démarche difficile pour une personne en

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

souffrance psychique et en situation de précarité » (Jobeir, Peton, Brigand, Chatain, Sass, Moulin, 2009, p. 628).

Enfin, les jeunes nés à l'étranger sont, en majorité originaires de pays d'Afrique ou d'autres pays non occidentaux où ce type de soin fait peu partie des pratiques. Inversement, les psychologues et psychiatres en France sont rarement formés aux différentes pratiques culturelles (Womersley, Kloetzer, 2018). Or dans un contexte de situation transculturelle, il importe au contraire de tenir compte à la fois des cultures et pratiques des différents pays. L'aide de médiateurs culturels, ainsi que de la famille et de l'entourage d'ici ou du pays d'origine (Moro, 2010) permet d'ailleurs d'éviter de mauvaises interprétations des différents intervenants, limitant les risques de créer de la maltraitance institutionnelle (Mourin, Mestre, 2017).

Dans l'enquête quantitative, la question de la consultation psychologique associée au deuil du décès d'un parent ne peut être prise en compte terme à terme. En effet, les décès ont eu lieu à des dates différentes et nous avons interrogé les jeunes lorsqu'ils avaient 17 à 20 ans en première vague d'enquête. Néanmoins, au travers de la question « au cours des 12 derniers mois avez-vous consulté un médecin pour un problème de santé psychologique », nous souhaitons approcher les prises en charge par la protection de l'enfance de la détresse psychologique des jeunes. Ainsi, 30% d'entre eux ont consulté pour un problème psychologique dans les 12 derniers mois. Les jeunes nés en France ou ayant connu une migration accompagnée semblent plus concernés par cette aide que les jeunes isolés étrangers qui pourtant sont plus fréquemment orphelins. Nous pouvons nous poser la question si une prise en charge psychologique est moins régulièrement proposée à ce type de jeunes ou bien si ce type de prise en charge ne fait pas partie de celle auquel ils ont recours. Par ailleurs, cette pratique dépend des politiques départementales, ainsi les jeunes pris en charge par les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont « toutes choses égales par ailleurs » moins de chance d'être pris en charge que les jeunes d'Ile-de-France. En effet, nous avons réalisé deux modèles de régressions pour connaître la probabilité de consulter quelqu'un pour un problème de santé psychologique au cours des douze derniers mois tout en tenant compte de la structure par sexe, par âge, par lieu de naissance et de type de migration et quelques éléments du parcours de prise en charge (Tableau 26). Les jeunes consultent moins pour un problème de santé psychologique lorsqu'ils sont orphelins simple de père. Toutefois, il semble que ce qui est en jeu est davantage le fait d'entretenir encore ou pas un lien avec le second parent qui amènera le jeune à plus ou moins consulter. Ainsi en éprouvant le même modèle de régressions, il apparaît que c'est surtout le fait de ne plus avoir de lien avec les deux parents qui amène les jeunes à consulter pour des problèmes de santé psychologique, et ceci qu'ils soient orphelins ou non.

L'enquête qualitative apporte des éléments plus précis sur une possible prise en charge psychologique au moment du décès du ou des parents. Ainsi ce sont plutôt les jeunes dont les parents sont décédés en cours de placement qui se sont vu proposer des consultations psychologiques. Lorsque le décès était antérieur au placement, ce sont surtout les circonstances des décès (par mort violente, dans des contextes de parcours traumatiques) qui semblent jouer. Ce constat est proche de celui de Jung (2018), qui dénombre 22% de morts traumatiques (par accident, suicide ou agressions) dans les situations recensées par 123 professionnels ayant répondu à un questionnaire. Elle souligne que ces situations semblent davantage répertoriées par les professionnels, et que ceux-ci sont plus enclins à prendre en compte la situation d'orphelinage dans leur accompagnement lorsque celui-ci survient au cours de la prise en charge.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

7.2.1. Lorsque le soutien spécifique d'un psychologue n'est pas proposé

Un suivi psychologique n'a pas toujours été proposé au jeune en cas de décès d'un parent, et ce en fonction de différentes raisons.

a. *Si le décès arrive dans la petite enfance*

Plusieurs jeunes n'ont pas reçu ou ne se souviennent plus avoir reçu de soutien psychologique au moment du décès du parent. Il s'agit le plus souvent de ceux déjà très affiliés à leur famille d'accueil, où le parent ne tenait plus vraiment de rôle dans leur vie. C'est le cas de Blandine, Lola ou encore Thomas. Thomas est placé à l'âge de 3 ans dans une famille d'accueil où il y restera jusqu'à ses 21 ans (sa situation a aussi été évoqué au point 2.1.3). Porteur du syndrome d'alcoolisation fœtal, il n'a que très peu connu sa mère qu'il nomme par son prénom.

Et quand elle est morte, t'as été suivi par des professionnels ? T'as vu des médecins, des psychologues...?

Non, je sais pas du tout.

Tu ne te souviens pas si t'as été suivi ?

Non franchement, je m'en souviens pas. Des fois, je suis un peu triste, des fois je suis pas triste. Ça me fait un peu mal au cœur des fois de l'avoir au ciel.

Thomas, né en France, 24 ans, ELAPQuali_V4

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Tableau 26 : Probabilité d'avoir consulté un médecin pour un problème de santé psychologique au cours des 12 derniers mois

| | | Psy Non | Psy Oui | Odds Ratio | Pr > khi-2 |
|--------------------------|---------------------------------|-----------|-----------|------------|------------|
| ENSEMBLE | | 70 | 30 | | |
| sexe | Feminin | 66 | 34 | ref. | ref. |
| | Masculin | 74 | 26 | 0,74 | - |
| Migration | Né-e en France métro. | 70 | 30 | ref. | ref. |
| | Migration accompagnée | 66 | 34 | 0,70 | n.s. |
| | Migration isolée (JIE) | 73 | 27 | 0,54 | -- |
| âge en V1 | 17 ans | 68 | 32 | ref. | ref. |
| | 18 ans | 72 | 28 | 0,68 | n.s. |
| | 19 ans | 70 | 30 | 0,67 | n.s. |
| | 20 ans | 74 | 26 | 0,51 | - |
| Situation d'orphelinage | Non orphelin avec lien parent.s | 70 | 30 | ref. | ref. |
| | Non orphelin sans lien parent.s | 70 | 30 | 1,41 | + |
| | Orphelin avec lien parent | 75 | 25 | 0,75 | -- |
| | Orphelin sans lien parent | 67 | 33 | 1,37 | + |
| type de placement en V1 | placement familial | 78 | 22 | ref. | ref. |
| | foyer- lieu collectif | 67 | 33 | 1,68 | + |
| | habitat autonome | 67 | 33 | 1,80 | + |
| Age au premier placement | <6ans | 78 | 22 | ref. | ref. |
| | 6_12ans | 70 | 30 | 1,3 | n.s. |
| | 13_15ans | 74 | 26 | 1,2 | + |
| | 16_17ans | 64 | 36 | 2,0 | ++ |
| | >=18ans | 64 | 36 | 2,1 | n.s. |
| Région de placement | IDF | 77 | 23 | ref. | ref. |
| | NPC | 66 | 34 | 0,49 | --- |

| | | Psy Non | Psy Oui | Odds Ratio | Pr > khi-2 |
|--------------------------|------------------------|---------|---------|------------|------------|
| ENSEMBLE | | | | | |
| sexe | Feminin | 66 | 34 | ref. | ref. |
| | Masculin | 74 | 26 | 0,74 | - |
| Migration | Né-e en France métro. | 70 | 30 | ref. | ref. |
| | Migration accompagnée | 66 | 34 | 0,73 | n.s. |
| | Migration isolée (JIE) | 73 | 27 | 0,58 | - |
| âge en V1 | 17 ans | 68 | 32 | ref. | ref. |
| | 18 ans | 72 | 28 | 0,69 | n.s. |
| | 19 ans | 70 | 30 | 0,68 | n.s. |
| | 20 ans | 74 | 26 | 0,53 | - |
| Situation d'orphelinage | Non Orphelin | 70 | 30 | ref. | ref. |
| | Orphelin de mère | 67 | 33 | 1,04 | n.s. |
| | Orphelin de père | 77 | 23 | 0,69 | -- |
| | Orphelin double | 64 | 36 | 1,40 | + |
| type de placement en V1 | placement familial | 78 | 22 | ref. | ref. |
| | foyer- lieu collectif | 67 | 33 | 1,69 | + |
| | habitat autonome | 67 | 33 | 1,77 | + |
| Age au premier placement | <6ans | 78 | 22 | ref. | ref. |
| | 6_12ans | 70 | 30 | 1,3 | n.s. |
| | 13_15ans | 74 | 26 | 1,1 | + |
| | 16_17ans | 64 | 36 | 1,8 | + |
| | >=18ans | 64 | 36 | 1,9 | n.s. |
| Région de placement | IDF | 77 | 23 | ref. | ref. |
| | NPC | 66 | 34 | 0,51 | --- |

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

b. Si le décès arrive dans la lignée absente

Dans des situations de parcours long en famille d'accueil, où la seule interlocutrice est la mère, les services sociaux peuvent ne pas prendre la mesure de l'impact d'un décès dans la lignée absente. Ainsi Morgane n'a eu que peu de contact avec son père. Ses parents se séparent lorsqu'elle a moins d'un an et elle n'a pas de souvenir de l'avoir beaucoup connu. Elle vit alors seule avec sa mère dépressive et dépendante à l'alcool. Elle est placée à l'âge de 6 ans tout en gardant des liens forts avec sa mère et toute la lignée maternelle (oncles, tantes, cousines). Après deux années en foyer, elle est placée dans une famille d'accueil où elle s'adapte très bien. Elle y restera jusqu'à ses 17 ans, mais devra partir à la suite du cancer du mari de l'assistante familiale. Elle sera alors placée en internat scolaire tout en gardant des liens forts avec celle qu'elle appelle sa « mère de cœur ». Lorsqu'elle a 14 ans, son père avec qui elle a repris quelques contacts décède. Elle apprend la nouvelle par hasard.

Est-ce que vous pourriez me raconter comment vous avez appris son décès ? Justement est-ce que l'ASE vous a tenue au courant ?

Alors, moi, en fait, le monde est petit. Mais la nièce de ma famille d'accueil était la gardienne d'immeuble de mon père. Voilà, donc en fait si vous voulez, rien n'est passé par l'ASE, parce que je l'ai appris avant qu'ils puissent l'apprendre. Ma famille d'accueil a appelé ma tante parce ce qu'ils étaient en vacances et après du coup c'est elle qui me l'a annoncé.

Oui, ils vous l'auraient dit, vous croyez, l'ASE ?

Oh, je sais pas. Je sais pas parce que c'est vrai que j'ai jamais reçu d'appel de l'ASE, me parlant de ça.

Le scepticisme dont fait part Morgane sur le fait que l'ASE aurait annoncé le décès de son père est lié à l'absence totale de travail avec la lignée paternelle tout au long de son parcours. Elle en a pris conscience plus tard, en reprenant contact notamment avec sa grand-mère et sa marraine, la cousine de son père.

Après l'ASE a mis des barrières avec le reste de ma famille. Mais moi, en fait je faisais partie de l'association sans famille, donc eux par contre ont permis à ma famille de me voir. C'est vrai que l'ASE refusait que ma marraine me prenne, parce qu'on n'avait pas de liens directs en fait... C'est une cousine germaine de mon père. Et en fait il a fallu qu'elle envoie le livret de famille... La preuve qu'elle faisait partie de ma famille, quoi en fait.

Parce qu'en fait du côté de votre père, c'était presque rompu pendant toute cette période-là, c'est ça ? Et donc elle aussi.

Du côté de mon père, je ne connais que ma marraine. Après, moi je ne l'ai pas su directement parce que j'étais très jeune et que j'ai été tenue à l'écart de tout ça. Donc moi je l'ai su plus tard qu'il y avait énormément de barrières et qu'ils ont dû se battre pour pouvoir me voir. Mais c'est vrai que quand je l'ai appris, là je me suis dit : c'est quand même fou quoi. Il y a plein d'enfants qui n'ont pas de famille, et ceux qui en ont, on ne leur laisse pas forcément les voir quoi.

C'est vrai que c'est fou. Et du coup votre père, il n'essayait pas de faire le pont à l'époque, sans indiscrétion ?

Mon père je n'ai jamais du tout... enfin je l'ai vu, mais je n'ai pas eu... il s'est pas du tout occupé de tout ça.

Pour autant ce décès est un choc pour Morgane, et l'institution a semble-t-il était totalement absente dans l'accompagnement de ce deuil, sauf au travers du soutien de sa famille d'accueil.

Et là l'ASE, enfin pour le deuil, il y a eu un accompagnement ?

Rien du tout.

Pourtant c'est pas rien de perdre un parent quand on est jeune ?

Oui, mais bon je pense que c'est le cadet de leurs soucis, mais moi voilà, j'ai eu beaucoup de soutien par ma famille et ma famille d'accueil, mais après l'ASE en elle-même, non pas du tout (...). Ça a été très compliqué parce que c'est jamais simple de perdre un parent. Après c'était moins compliqué que si j'avais perdu ma mère, avec qui j'avais vraiment plus de relations et que j'ai vue très régulièrement.

Cette absence d'accompagnement n'a pas effacé quelques zones d'ombre qui restent dans les souvenirs de Morgane lors de la période des rituels funéraires qui de fait ont été délégués à la lignée paternelle.

Et vous avez pu aller à l'enterrement... ?

Non enfin...c'était un choix de ma part aussi. J'ai pas connu mon père plus que ça, après ça m'empêche pas d'aller aujourd'hui sur sa tombe et voilà. Mais si vous voulez, à 14 ans c'est compliqué quand même quand on a eu cette relation compliquée avec ses parents. Et puis voilà, il y a eu des choses qui m'ont été cachées par ma grand-mère aussi, donc je n'ai pas tout su. Je ne savais même pas quand était l'enterrement et où. Dans tous les cas, voilà, moi j'aurais aimé le voir aussi avant qu'il soit enterré, ça n'a pas été possible parce que, voilà, vu les conditions de décès, etc. c'était pas possible. Mais si vous voulez, voilà, c'est ma « propre famille » entre guillemets qui m'a tenue à l'écart de tout ça. [...] Certes je ne l'ai pas connu énormément non plus, mais le dernier rapport qu'on a eu était très bon.

Morgane, née en France, 23 ans, ELAPQuali_V4

c. Si l'accompagnement est délégué à la famille d'accueil

Dans de nombreuses situations déjà présentées, la famille d'accueil tient souvent le rôle de soutien, car l'enfant n'avait que peu de lien avec le parent défunt. La longue période de prise en charge, l'affiliation forte à la famille d'accueil semblent jouer en la faveur d'une mise à distance des services sociaux pour accompagner la période du deuil. Néanmoins, la situation de Clément met en évidence que, malgré tout le soutien possible de la famille d'accueil, lorsque l'enfant perd un parent proche, la souffrance reste perceptible des années plus tard.

Clément n'a jamais connu son père et, dans ses souvenirs, n'a jamais réellement vécu chez sa mère. Il est placé à l'âge de 5 ans en foyer par un accueil judiciaire, qui se transforme en accueil provisoire (autrement dit sa mère adhère au placement) l'année suivante. À 8 ans il est placé en famille d'accueil.

C'est elle qui a fait la quasi-totalité de mon éducation. Parce qu'étant donné que je suis arrivé chez elle donc j'avais huit ans, j'avais je pense, quand on reparle, presque aucune éducation. Donc je pense que c'est grâce à elle si je m'en suis notamment sorti.

Clément, né en France, 20 ans, ElapQuali_V3.

À l'âge de 12 ans et demi sa mère décède, c'est alors sa famille d'accueil – au sens élargi – qui va le soutenir durant toute cette période.

J'étais un enfant très perturbé puisque ma mère était malade, eh ben je pense que c'est...c'est notamment elle [sa famille d'accueil] qui m'a permis de m'en sortir parce que... voilà, ma mère, quand elle est partie, j'avais plus aucun repère. J'étais totalement perdu. Et c'est elle qui a été là pour me soutenir, avec toute sa famille, avec ses enfants, ses petits-enfants, son mari. Ouais, elle a été là, ils ont été là, donc voilà, c'est ce qui m'a permis de m'en sortir.

Clément, né en France, 20 ans, ElapQuali_V3

Une tutelle se met alors en place et Clément se présente comme un « orphelin complet ». Néanmoins, lorsqu'il précise le type de soutien qu'il a reçu, celui-ci a surtout porté sur le fait de lui donner les armes pour s'en sortir seul.

Au début du collège, donc j'ai perdu ma mère et... et donc voilà, ma famille d'accueil m'a énormément soutenu pour que... pour que je continue mes études. Il fallait absolument pas que je lâche parce que j'avais personne derrière. [...] Puis par contre, en 1ère, ma famille d'accueil ne pouvait pas me garder. Parce que je venais d'avoir 17 ans, j'allais sur mes 18, il fallait que malheureusement la place se libère parce que le contrat c'était jusqu'à mes 18 ans, et puis voilà, il fallait que je prenne mon envol. Et donc elle m'a gardé jusqu'à...jusqu'à quelques jours de mes 18 ans, puis après elle m'a... j'ai demandé à... j'ai cherché avec mon référent ASE un foyer, ce qu'on appelle un Foyer Jeunes Etudiants.

Clément, né en France, 20 ans, ElapQuali_V3

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Comme nous l'avons vu précédemment, Clément évoque le souvenir de sa mère de manière très présente et douloureuse. Il fait partie de ces jeunes pour qui le processus de deuil semble difficile car il a bien connu sa mère et le sentiment d'absence est encore très présent. (cf. 6.1.2).

7.2.2. Lorsque le soutien est mis à disposition, mais pas sollicité

L'absence de proposition de suivi psychologique peut venir des services qui accompagnent le jeune, ou d'une difficulté à amener le jeune à adhérer à ce type d'aide.

Ainsi, Minata, originaire de Côte d'Ivoire, est arrivée en France avec sa mère à l'âge de 8 ans pour rejoindre son père, mais lui vit avec une autre femme et a d'autres enfants. La même année sa mère décède sans qu'elle comprenne les raisons de cette mort soudaine. Elle est alors placée très rapidement de ses 8 ans jusqu'à ses 19 ans en foyer. Dans le premier entretien lorsqu'on lui demande si elle avait eu un suivi psychologique, Minata est catégorique « *Pas du tout. Nan, nan pas du tout, ils m'ont pas proposé, ils m'ont rien du tout.* » En revenant sur cette question lors du second entretien, nous apprenons qu'il y avait bien un psychologue dans le foyer de Minata, mais elle ne s'est pas saisie de cette aide préférant une autre forme d'aide moins connotée « *psy* ».

Non, je suis le genre de personne, j'aime pas expliquer ma vie en fait. J'arrive pas en fait. Même quand j'étais au foyer à XXX, on avait un psychologue, mais j'arrivais pas à expliquer en fait. Je parlais pas.

Vous avez jamais pu parler de ces épisodes de votre vie qui ont été difficiles et tout ça ?

Non. J'arrivais pas. J'arrivais pas, parce que ma vie, c'est la mienne en fait, donc pourquoi expliquer ça aux gens ? Donc je n'arrivais pas en fait. Donc je gardais tout en moi, tout en moi. Je me suis dit : c'est une phase de la vie, au fur et à mesure ça va aller, ça va changer. Après... je suis comme ça.

Oui, mais comme vous dites : des fois, ça fait du bien de parler à quelqu'un comme à la Mission Locale où vous pouvez aller pleurer, parler de ce qui allait pas, mais ils étaient là pour vous écouter...

Oui. Ils étaient vraiment là pour moi.

... et partager quelque chose avec eux.

Deux conseillers qui étaient vraiment là pour moi, ils m'ont beaucoup aidée. Moi quand j'avais pas d'hébergement, appeler le 115, et eux-mêmes, ils prenaient des hôtels avec leur argent. Ils paient l'hôtel avec même leur propre argent. Je prenais un hôtel de deux, trois jours. Ils me prenaient ça, parce qu'ils savaient d'où je venais en fait. Ils connaissent la plupart de mon histoire. Ils savaient d'où je venais donc... Ces deux conseillers de la Mission Locale de XX, ils m'ont beaucoup aidée.

Minata, migration accompagnée, 22 ans, ELAPQuali_V4

Le fait que les jeunes préfèrent se confier à d'autres personnes qu'aux psychologues revient de manière récurrente dans les témoignages des jeunes placés. Dans une précédente étude sur le devenir de jeunes filles anciennement placées dans un foyer (pour des raisons évidentes de souffrances psychiques), la question de la prise en charge psychologique était au cœur des questionnements des professionnels (Frechon, 2003). Il en ressortait que les jeunes avaient beaucoup de mal, au moins dans un premier temps, à se confier à un psychologue ou un psychiatre, de crainte d'être stigmatisées comme malades mentales. Pour autant, elles ont toutes été socialisées avec ce type d'aide et les jeunes femmes souffrant le plus d'une absence d'entourage à l'âge adulte ont en grande partie réutilisé ensuite ce type d'aide pour elles ou pour leurs enfants.

7.2.3. Lorsque les jeunes trouvent leurs propres soutiens, autres que psychologiques

Le besoin d'un suivi psychologique est minimisé par les jeunes qui trouvent des soutiens dans leur milieu familial. Ainsi, Lorraine, dont le père a été assassiné alors qu'elle avait 9 ans, a vu un psychologue lors de l'annonce du décès à la gendarmerie, mais n'a pas eu de suivi psychologique par la suite. Le soutien de son frère, et de sa maîtresse qui connaissait bien la famille, était plus important pour elle.

Et vous disiez, y avait une psychologue avec vous à ce moment-là ?

Oui, y avait un psy avec moi.

Oui. Est-ce qu'y a eu justement après un suivi ?

Réellement non. Non parce que j'avais mon frère, mon grand frère qui m'a soutenue. Quand ça a été dit, je me rappelle que c'est lui qui m'a pris dans ses bras. C'est lui... j'ai pas pleuré sur le coup parce que je vous dis : j'y croyais pas. Donc voilà. Mais non non. Réellement, la psy, elle a rien fait quoi. Elle était là juste pour, voilà. Puis même, comme ça a été dit, je comprends pas ce qu'elle faisait là quoi. Je crois même pas qu'elle était psy vraiment. Mais oui, je sais qu'y avait une psy avec nous quoi.[...]

Je sais que ma maîtresse, elle était là à l'enterrement. Après, je sais que quand y a eu le voyage organisé, elle m'a fait écrire une lettre pour mon père. Puisqu'on écrivait toujours les courriers aux parents. Du coup, elle me l'a plastifié. Elle m'a dit: « Tu le mettras sur la tombe si tu veux », etc. Donc non, elle a été présente.

Vous en avez parlé avec elle ?

Voilà. Après, elle connaissait mon grand frère. Elle l'a eu. C'était un petit village, plus ou moins un petit village donc voilà. Elle nous connaissait. Donc voilà quoi. Elle connaissait mon père. Mes parents ont beaucoup de problèmes entre eux, donc des fois, il avait pas le droit de venir me chercher. C'était un peu la guerre entre les parents. Donc, elle le connaissait. Elle parlait beaucoup avec lui.

Lorraine, née en France, 24 ans, ELAPQuali_V4

7.2.4. Lorsque le suivi ne correspond pas aux pratiques culturelles

Enfin, les jeunes originaires de pays non occidentaux sont encore moins socialisés à la pratique culturelle de la psychothérapie. Si certains centres tentent de mettre en place des suivis spécifiquement dédiés aux situations transculturelles (Moro, 2010) la plupart des jeunes migrants mettent bien en évidence les freins possibles avec ce type de prise en charge.

Ali, originaire du Pakistan, et orphelin de père à 14-15 ans pour des raisons qu'il peine à exprimer, a été séparé de toute sa famille au cours d'une migration qui avait débuté avec sa mère et ses frères et sœurs. Il arrive alors totalement seul à 16 ans sur le sol français. Lorsqu'on l'interroge sur un éventuel accompagnement psychologique, il montre l'importance première pour lui d'avancer de ne pas se retourner en arrière, ne pas raconter.

Est-ce qu'y a eu du soutien, un psychologue, des choses comme ça qui vous ont aidé ou pas ?

Non. Non, parce que moi, j'ai pas envie de raconter... voilà. De toute façon, depuis que je suis ici, moi je dis merci au France, c'est bien. J'aime bien la loi française. Et voilà.

Vous diriez quoi de votre parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance ?

Non, c'est de manière positive, on a aucun problème.

Ali, 25 ans, Migration isolée, ElapQuali_V4

Maruti est arrivé d'Inde à l'âge de 16 ans et demi, quelques mois après le décès brutal de son père pour des raisons politiques. Après plusieurs nuits à la rue, puis des nuits dans des hôtels, il sera accueilli dans un foyer jusqu'à ses 19 ans.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Dans mon pays on n'en parle pas (...) Les éducateurs ils me comprenaient bien, ils comprenaient ma culture et ils savaient qu'enfin les psychologues c'est pas quelque chose dont j'ai besoin, ils ont pas mis en place cette chose obligatoire pour moi, j'étais chanceux de ce côté-là.

Maruti, 22 ans, Migration isolée, ELAPQuali_V4

De même que pour les jeunes nés en France, Maruti montre bien l'importance des soutiens familiaux et ainsi l'importance de pouvoir maintenir des liens avec des membres de leur famille, malgré la distance géographique et le fait de vivre dans un autre pays.

Vous m'aviez dit que votre père était décédé quand vous aviez 16 ans, quand il est décédé vous étiez déjà en France ? Non, en fait quand il est décédé là-bas en Inde, après son décès je suis venu ici en France trois ou quatre mois après. Quand vous êtes arrivé en France, est-ce qu'il y a eu du soutien qui s'est mis en place ? Est-ce que vous en avez parlé à quelqu'un ? Est-ce que les professionnels se sont intéressés à cette question ? Oui on m'a... oui il y a eu des, enfin... J'avais pas vraiment besoin de ça, mais il y avait des psychologues du foyer, il y a des psychologues de YYY [service spécialisé dans les soins psychiques pour adolescents], je n'y suis pas parti longtemps. Non, parce qu'en fait, tout ce qui est psychologue, psychiatre, etc. j'ai constaté que ça m'a pas apporté beaucoup de choses, enfin, ils ont essayé même, mais moi, franchement, c'était la famille qui m'a soutenu. Ouais, mais en fait, de parler avec un psychologue, c'est pas la même chose que parler avec la famille. Vous voyez, la famille nous a connus, m'a connu depuis que je suis tout petit. Et du coup, la famille vous aidera beaucoup plus qu'un psychologue qu'on vient de se rencontrer. Vous voyez ? Mais franchement, moi, en psychologie moi dans mon cœur, c'est pas vraiment des médecins qui m'ont aidé, c'est vraiment ma mère, ma famille qui a aidé parce que moi, je me trouve seul sans père, mais elle aussi, elle se retrouve sans mari. Vous voyez ? Et du coup, les deux, on se soutient, en fait. On se soutient les deux. Si j'avais un problème, je l'appelle, si elle a un problème elle m'appelle, enfin. Elle m'appelait quand..., mais voilà, c'était pas vraiment des soutiens en France qui m'a soutenu, c'était vraiment des soutiens la famille de... mon oncle, ma grand-mère, ma mère, ma tante. C'est eux qui m'ont soutenu.

Peut-être aussi pour une question de langue ?

C'est pas une question de langue. Par exemple, quand je venais d'arriver en France je parlais pas le français, mais c'est pas ça en fait. C'est pas la langue qui m'empêchait. C'est vraiment... je suis élevé comme ça, en fait. Moi, je partage chaque chose avec ma mère ou mon père ou ma famille, ça me soulage. Vous voyez, c'est un soulagement de l'esprit. Là, ça m'a beaucoup aidé pendant ce temps-là.

D'accord. Et vous dites quand même que vous avez été suivi, vous nommiez toute à l'heure le service YYY, tout ça, par des psys. Vous avez été suivi combien de temps par ces... ?

Je suis pas parti longtemps, non...non, parce qu'en fait, tout ce qui est psychologue, psychiatre, etc. j'ai constaté que ça m'a pas apporté beaucoup de choses, enfin, ils ont essayé même, mais moi, franchement, c'était la famille qui m'a soutenu. Et c'est pour ça, j'étais pas longtemps là-bas. J'ai fait un rendez-vous, deux ou trois fois, je m'en rappelle plus, mais voilà, oui.

Donc, on vous l'a proposé, mais ça ne répondait pas tout à fait à ce que vous aviez besoin ?

Ouais, mais en fait, de parler avec un psychologue, c'est pas la même chose que parler avec la famille. Vous voyez, la famille nous a connus, m'a connu depuis que je suis tout petit. Et du coup, la famille vous aidera beaucoup plus qu'un psychologue qu'on vient de se rencontrer. Vous voyez ?

Maruti, 22 ans, Migration isolée, ELAPQuali_V4.

7.2.5. Lorsque le soutien psychologique vient pallier l'absence d'entourage

Essentiellement pour les jeunes étrangers très isolés, quelques témoignages laissent apparaître la place particulière que peut prendre un suivi psychologique pour les jeunes. Il n'est jamais proposé directement en lien avec le décès, mais plus pour soutenir et accompagner les souffrances et la solitude du jeune dans son ensemble.

Joseph est originaire du Ghana, son père, Ivoirien est décédé lorsqu'il était enfant. Joseph n'a jamais connu sa mère et a toujours été éduqué par sa grand-mère maternelle. C'est au décès de celle-ci qu'il entreprend sa migration à pied. Il est alors démuné de tout entourage. Dès son arrivée à l'Aide sociale à l'enfance, à ses 16 ans, un accompagnement psychologique se met en place. Joseph n'explique pas les raisons de cet accompagnement. Toutefois, dès le second questionnaire, il citera comme

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

« personne proche sur qui il peut compter » son psychologue. Et lors de l'entretien, cette personne fait encore partie de son entourage proche qui reste très restreint.

Pour vous, quelles sont les personnes qui comptent le plus dans votre vie ?

Pour moi, y a d'abord mes amis et puis mon psychologue.

D'accord. En fait votre psychologue, vous le connaissez depuis longtemps ?

Depuis 2012.

Depuis 2012. D'accord. C'est vous qui en avez fait la demande ou c'est...

Non. C'est les éducateurs qui m'ont orienté vers... vers lui et du coup, c'est la seule personne avec qui je peux tout dire.

Joseph, 20 ans, Migration isolée, ElapQualiV3

7.2.6. Une préférence pour une aide extérieure à l'institution

Les jeunes orphelins soulignent parfois leur préférence pour que la prise en charge se déroule hors de l'institution. Nous retrouvons ici le souhait d'éviter une stigmatisation par rapport aux autres jeunes. Un suivi extérieur serait pour eux un atout pour bénéficier d'un soutien aidant, mais il s'agit avant tout pour le jeune de trouver un « aidant » par lui-même.

C'est eux qui ont mis un suivi psychologique en place jusqu'à ce que moi je disais non. Après quand j'étais adolescente ça a repris, mais je ne voulais pas que ce soit avec l'Aide sociale à l'enfance donc j'ai été suivie par un psychiatre en dehors.

Vous ne vouliez pas que ce soit interne à...

I : Non je ne connaissais la psychologue, enfin j'avais l'impression qu'elle m'aidait pas en fait et et quand j'ai trouvé quelqu'un d'autre, ça m'a beaucoup aidée

Justine, 24 ans, Née en France, ELAPQuali_V4

7.2.7. Des accompagnements psychologiques inadaptés ou insuffisants

Les situations liées aux stress post-traumatiques, après avoir vécu des événements d'une rare violence, sont-ils suffisamment pris en compte par les aides psychologiques proposées par l'Aide sociale à l'enfance ? La situation déjà évoquée de Divine, qui a perdu son père et sa mère dans le contexte des conflits interethniques que connaît l'Est de la République Démocratique du Congo. Le parcours de Divine est marqué par de nombreux épisodes particulièrement traumatiques (décès de ses parents, mais aussi disparition de son frère, tortures, viol, prostitution forcée notamment). Dans son pays comme en Europe, elle a été très isolée et n'a reçu aucun soutien de ses compatriotes avant son arrivée à l'ASE. Au cours du premier entretien elle évoque un suivi psychologique qui semble lui avoir fait du bien, lui avoir donné une certaine confiance en elle.

J'avais pas confiance en moi parce que j'ai vécu pas mal de trucs. J'avais... j'ai expliqué aux autres, pas mal de trucs horribles dans ma vie. J'avais toujours peur. Maintenant... ça va. Ouais maintenant, ça va. Si j'ai un souci, je parle. Si j'ai un souci je parle. Alors que, auparavant, si j'ai un souci, même j'ai des problèmes, je l'encaissais dans mon cœur.

Ah oui, vous le gardiez pour vous en fait. Et ça, c'est les éducateurs qui vous ont appris à parler ?

Oui, c'est les éducateurs avec ma référente.

D'accord. Est-ce que vous aviez aussi dans le placement des psys qui vous permettaient de parler ou ils vous proposaient...

Oui, j'avais la psy Aurélie.

Divine, 20 ans, Migration isolée, ElapQuali_V3

Toutefois cette situation reste très précaire. Lors du second entretien, Divine est sortie depuis bientôt deux ans. La difficulté de Divine à évoquer son passé a semble-t-il entraîné une interruption du suivi avec sa psychologue Aurélie. Mais peut-être s'agit-il d'un arrêt du suivi à la fin de la prise en charge en protection de l'enfance. Elle semble pouvoir en parler maintenant au CMP, mais la situation de cette

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

jeune, les divers symptômes (cauchemars, insomnies, tentatives de suicide) montrent une prise en charge insuffisante en rapport à son stress post-traumatique. Accaparée par les procédures administratives pour obtenir ses papiers qui l'empêchent de trouver un travail, la psychologue semble même jouer un rôle d'écrivain public pour parer à l'urgence.

C'est peut-être dur d'en parler pour vous, mais est-ce que vous avez pu parler du deuil aussi de vos parents avec la psychologue ?

Oui, j'avais parlé. C'est elle qui m'a aidée vraiment beaucoup. Mais comme j'étais très fermée là-bas, elle pouvait pas continuer avec moi. C'est ça, comme quand j'ai... c'était les policiers qui sont venus chez moi le jour où je voulais me suicider, les policiers m'ont conseillé d'avoir un psychologue [au CMP]. Comme c'était gratuit, c'est ça, j'avais la dame-là on parlait un peu de tout.

Un peu de... Oui. C'est important.

Voilà. Quand je parlais avec elle, même aussi ma copine, je peux pas parler avec elle. Vous voyez, les personnes, je peux pas parler, mais j'aurais la honte. [...]

Montrant un papier : *Ça, la psychologue, elle avait dit qu'elle m'aide un peu... qu'elle me corrige un peu de fautes d'orthographe... Pour qu'on me fait changer le statut. J'ai demandé, mais j'ai cogné la Préfecture de XXX. Madame, je peux pas te mentir. Je sais qu'ils vont refuser.*

Divine, 20 ans, Migration isolée, ElapQuali_V3

Enfin, la situation d'Anne illustre la difficulté du travail de deuil lorsque les jeunes n'ont pas d'espace pour parler du parent décédé, lorsque la consultation psychologique n'est pas vécue comme adaptée.

Anne était placée depuis l'âge de 9 ans lorsqu'elle perd son père à l'âge de 14 ans. Elle exprime ses réticences par rapport à la psychologue, jugeant ses questions « déplacées » :

Mais c'est comme si qu'il venait à décéder, vous voyez un psy et puis votre psy elle vous dit : « Vous croyez que votre père, c'était un bon père en fait ? » En fait, enfin... je dis : « Oui, pour moi, c'était quand même un bon père quoi », enfin je comprends pas la question, donc... Enfin c'était des questions complètement déplacées en fait. « Oui, voilà, enfin puis même s'il a fait des erreurs dans la vie, ça reste ton père. C'est comme ça ». Je comprenais pas sa question, donc du jour au lendemain j'ai arrêté le psy. De toute façon, je pense que c'était mieux comme ça, après...

Et vous l'avez... et vous n'avez pas eu une personne qui pouvait vous écouter ou... ? Vous avez pu en parler ou pas à ce moment-là ?

Non, du tout. J'ai préféré tout garder en moi, puis c'est tout quoi.

Anne, née en France, 22 ans, ELAPQuali_V4

Anne, qui n'était pas présente à l'incinération de son père, explique par la suite n'être jamais retournée au crématorium. Elle exprime en entretien le fait que pour elle, son père n'est pas mort. Il s'agit d'un sujet qu'elle n'aborde pas du tout avec son entourage, car les autres n'ont pas vécu cela.

Ainsi, la situation d'orphelinage, en tant que telle, ne semble pas, du point de vue des jeunes, justifier en soi un accompagnement psychologique, mais davantage la nécessité d'être compris et soutenu dans ce que l'on ressent, quelles qu'en soit les manifestations, et d'avoir la possibilité de partager ses souvenirs du parent défunt avec d'autres membres de l'entourage. C'est cette possibilité qui semble parfois faire défaut pour certains des jeunes accompagnés. Dans les situations de stress post-traumatique, nous pouvons souligner qu'une prise en charge spécifique et adaptée fait défaut. Le Centre Primo Levi est la plus importante structure en France spécifiquement dédiée aux soins des victimes de la torture et de la violence politique des réfugiées sur le sol français, aucun jeune ne nous a fait part d'une prise en charge par cette association.

Certaines pistes seraient probablement à creuser telles que : développer la connaissance de ce type d'association, avoir un réseau de psychologues extérieures à l'institution qui permettent de proposer des prises en charge adaptées et, dans la durée, travailler au sein des équipes de protection de l'enfance ce nécessaire travail d'écoute et d'accueil de leur parole, de leur vécu...

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

À ceci se combine pour certains une distance culturelle face à ce type d'accompagnement et des problèmes de maîtrise de la langue pour les jeunes MIE qui nécessitent alors une approche transculturelle. Mais au-delà même des cultures non occidentales, et comme le met en exergue une précédente recherche d'Isabelle Frechon (2003), consulter un psychologue même de manière ponctuelle au cours de sa prise en charge en protection de l'enfance permet au jeune de remobiliser cette aide à l'âge adulte : « il apparaît, à l'âge adulte, qu'un certain nombre de jeunes femmes familiarisées au cours du placement ou au cours d'un autre type de prise en charge (notamment les foyers maternels) ont réutilisé par la suite ce type d'aide soit pour elle, soit, phénomène nouveau dans cette population pour leur propre enfant » (p. 344, Frechon, 2003). Alors, comment conduire, au sein de l'institution, un suivi thérapeutique ou de sensibilisation à un travail psychologique sans contraindre ces jeunes, tout en permettant le moment voulu qu'ils puissent ou sachent y recourir ? Mais également, comment former et sensibiliser l'ensemble des adultes en contact avec ces enfants et ces jeunes à les soutenir, à les comprendre, à accepter de parler avec eux de ces sujets ? D'autant que le vécu de l'orphelinage, doit être compris à travers des contextes familiaux ou politiques qui peuvent rendre plus complexes l'appréhension des réactions et des ressentis de ces orphelins.

8. Conditions de vie à la sortie du placement

Nous l'avons vu les parcours des orphelins se différencient peu des parcours de l'ensemble des jeunes pris en charge en protection de l'enfance. Néanmoins ils sortent un peu plus tard et bénéficient donc davantage de mesures jeunes majeurs. Cette sortie tardive est à mettre en relation d'une part avec la plus grande faiblesse de leur entourage familial et d'autre part avec l'existence d'un projet scolaire. En effet, pour bénéficier d'un contrat jeune majeur, il est nécessaire d'en faire la demande et de s'inscrire dans un projet d'insertion (Frechon, Breugnot, Marquet, 2018). Toutefois l'absence ou la grande faiblesse de l'entourage entraîne une forme de nécessité absolue d'obtenir cette prise en charge, il s'agit ainsi pour les jeunes de formaliser un projet adapté à la demande des services de protection de l'enfance (Frechon, Marquet, 2018). Les jeunes orphelins courent donc le « risque », si leur entourage familial est faible ou inexistant, de se conformer aux attentes des services de protection de l'enfance pour penser leur projet d'avenir quitte à en oublier leurs propres souhaits.

Dans cette partie, nous développerons dans un premier temps l'entourage sur lequel les jeunes peuvent compter juste avant la sortie et un peu après. Puis, nous nous intéresserons à leur parcours scolaire et à leur insertion professionnelle afin de mieux connaître leur niveau d'étude et les orientations scolaires prises pour ceux qui bénéficient d'un CJM.

8.1. Le lien social juste au moment de la sortie de placement

Le lien social se définit à partir des deux dimensions : de la protection et de la reconnaissance (Paugam 2008). La protection renvoie à l'expression « compter sur », c'est-à-dire à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...). La reconnaissance, « compter pour », renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation, par le regard de l'autre ou des autres (ibid, 2008). En première vague d'enquête, plusieurs questions permettaient de repérer à la fois si les jeunes pouvaient compter sur quelqu'un, mais aussi s'ils avaient le sentiment de compter pour quelqu'un.

8.1.1. Compter sur des ressources humaines

Compter sur quelqu'un c'est pouvoir se sentir protégé dans les différents types de liens sociaux, comme le lien de filiation – un enfant peut généralement compter sur ses parents –, le lien de participation élective – par exemple entre conjoints, amis ou personne choisie –, le lien de participation organique – c'est-à-dire entre acteurs de la vie professionnelle –, et enfin le lien de citoyenneté, c'est-à-dire, qui repose sur le principe de l'appartenance à une nation (ibid, 2008).

La situation spécifique des jeunes placés fragilise bien entendu l'ensemble de ces quatre liens. Et l'on se trouve rapidement face à la contrainte de ne pas pouvoir définir spécifiquement ce qui revêt du lien de filiation et du lien organique. Par exemple, lorsqu'un jeune se sent affilié à sa famille d'accueil au point de la considérer comme sa propre famille. Dès lors, sans distinguer les diverses formes de lien, nous avons interrogé les jeunes quant aux personnes sur qui ils pouvaient compter. Nous leur avons demandé s'ils avaient dans leur entourage au moins une personne « à qui parler de ses sentiments ou de ses préoccupations personnelles » et/ou « sur qui vraiment compter lorsqu'il y a des décisions personnelles importantes à prendre » et/ou « qui fait sentir à ego qu'elle l'aime et qu'elle tient à lui ». Sur l'ensemble des jeunes en fin de placement, peu déclarent ne pouvoir compter sur personne, ils sont

moins de 5%. Et le fait de ne pouvoir compter sur personne ne dépend pas significativement de la situation d'orphelinage. La grande majorité des jeunes peuvent s'appuyer sur au moins une sphère relationnelle. Parmi l'ensemble des jeunes, 58% peuvent compter sur des amis, viennent ensuite des membres de la famille de naissance (35%) et le ou la petit-e ami-e (35%), suivis des professionnels de l'ASE (1/4 des jeunes comptent sur leur famille d'accueil ; 1/4 sur un ou des éducateurs).

a. Compter sur la famille

Reflétant bien les configurations familiales et les absences parentales, les orphelins de mère et les orphelins doubles nés à l'étranger ont une moindre tendance à pouvoir compter sur un membre de leur famille de naissance. En revanche, il n'y a pas de différence significative pour les jeunes nés en France, quelle que soit la situation familiale face à l'orphelinage. Comme nous l'avons vu précédemment, les orphelins de mère et les orphelins doubles nés en France sont fréquemment en rupture de lien avec leur père, cependant ils ne le sont pas davantage avec leur fratrie. De plus, les membres de la parenté élargie ayant joué un rôle parental auprès d'eux sont encore largement en lien avec les jeunes qui sont nés en France. Ainsi 40% des jeunes nés en France citent au moins un membre de la famille de naissance comme proche et ces proportions sont quasiment similaires, voire un peu plus forte, parmi les jeunes orphelins nés en France.

Tableau 27 : Déclaration des sphères relationnelles sur qui compter, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né à l'étranger ou non (% colonne)

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger | | | | |
|---|--------------------------------|------------|------------|------------|------------|--------------------|------------|------------|------------|------------|
| | NO | OP | OM | OD | Ens. | NO | OP | OM | OD | Ens. |
| Pouvoir compter sur... | 97 | 100 | 99 | 90 | 97 | 92 | 94 | 90 | 97 | 93 |
| ...des membres de la famille de naissance | 40 | 43 | 38 | 50 | 40 | 36 | 30 | 14 | 11 | 29 |
| ...des amis, un.e petit.e-copain.ine | 73 | 77 | 84 | 57 | 74 | 68 | 73 | 66 | 72 | 70 |
| ... un ou des amis | 58 | 61 | 59 | 47 | 58 | 58 | 60 | 54 | 53 | 57 |
| ... un.e petit.e-copain.ine | 40 | 38 | 42 | 27 | 39 | 31 | 26 | 28 | 37 | 31 |
| ...des membres de l'ASE | 49 | 48 | 47 | 66 | 49 | 44 | 40 | 46 | 46 | 43 |
| ...de la famille d'accueil | 37 | 43 | 35 | 52 | 38 | 11 | 7 | 9 | 6 | 9 |
| ... un ou des éducateurs | 16 | 9 | 19 | 21 | 16 | 36 | 34 | 39 | 42 | 36 |
| ...une autre personne | 2 | 2 | 4 | 4 | 3 | 5 | 3 | 14 | 14 | 7 |
| Ne compter sur personne | 2 | 0 | 0 | 5 | 2 | 7 | 5 | 10 | 2 | 6 |
| (non indiqué) | 1 | 0 | 1 | 5 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Total ligne | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| <i>Effectifs</i> | <i>664</i> | <i>88</i> | <i>80</i> | <i>30</i> | <i>862</i> | <i>452</i> | <i>143</i> | <i>58</i> | <i>106</i> | <i>760</i> |

Légende : NO : non-orphelin – OP : orphelin de père – OM : orphelin de mère – OD : orphelin double – Ens : ensemble.

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans.

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Note 1 : Plusieurs personnes pouvaient être déclarées.

Note 2 : Les « autres personnes » sont largement des professionnels de l'éducation nationale (des professeurs, CPE) ou des psychologues (sans indication s'ils sont liés à l'Ase, à l'école, ou en dehors).

Lecture : 97% des jeunes nés en France métropolitaine déclarent au moins une personne sur qui compter : 74% déclarent au moins un ami ou un petit-e-ami-e comme personne de soutien. Plus en détail, 58% des jeunes peuvent compter sur un ou des amis, et 39% sur leur-e petit-e ami-e.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

En revanche, les orphelins nés à l'étranger n'ont plus beaucoup de liens avec leurs frère(s) et sœur(s), et sont plus souvent enfants uniques. Aussi, ils conservent moins de liens avec la parenté élargie et les figures parentales additionnelles que les jeunes nés en France. Par ailleurs, même lorsqu'il y a un maintien de lien avec ces figures parentales, ces dernières résident très rarement en France métropolitaine³¹. Ainsi, ces données témoignent d'un isolement familial plus prononcé pour les orphelins nés à l'étranger, dont l'isolement précédait sans doute la migration et/ou en a été le moteur.

C'est le cas de de Reza, Joseph, et Merveille tous trois éduqués une partie de leur vie après le décès d'un parent par leur grand-mère, la migration a été soit organisée avant le décès pour Reza, l'obligeant à quitter sa grand-mère vieillissante, soit comme Joseph et Merveille à la suite de son décès.

Non, elle [sa grand-mère] m'a parlé en fait la nuit avant de partir, elle m'a parlé de beaucoup de choses. Ça me rappelle... De temps en temps, ça me rappelle, mais quand même pas tous les jours en fait. Elle savait que j'irais loin et mon retour ça serait pas défini en fait, et ce serait impossible.

C'est elle qui t'as incité à partir ou non, pas du tout ?

Je peux pas dire que c'était un peu contre ma volonté parce que je voulais pas la quitter. C'était la seule personne que je connaissais. Mais à l'époque, la situation n'était pas bonne que... pour rester, c'était trop dangereux pour moi. [...] et ma grand-mère n'est plus vivante en fait. À l'époque j'étais en foyer, c'était 2013 2014, la date exacte je ne m'en rappelle pas.

Reza, Migration isolée, 22 ans, ELAPQuali_V4.

Bon, là-bas [au Ghana] y avait plus de solution parce qu'y a... j'avais plus ma grand-mère. Donc voilà. Parce que du coup, enfin pour un jeune, c'est difficile aussi d'arriver à pied et puis d'arriver dans un pays qu'on ne connaît pas en fait. Bon j'ai fait le Burkina, le Mali, L'Algérie, Maroc et l'Espagne... Moi je n'avais pas de destination et le... le pays où je connaissais le plus d'histoire, c'est la France.

Joseph, 20 ans, Migration isolée, ElapQualiV3

Pour Merveille, la situation est un peu différente dans la mesure où il s'agit d'une migration accompagnée. Originaire de la République Démocratique du Congo, fille unique, elle a perdu sa mère quand elle était très jeune, elle est ensuite prise en charge par sa grand-mère. Son père vit déjà en France depuis de nombreuses années. Sa grand-mère décède quand elle a 16 ans et, n'ayant aucun soutien au Congo, elle part rejoindre son père en France. Son père est quelqu'un d'important dans sa vie, comme l'a été sa mère et sa grand-mère. Les premiers temps en France sont très compliqués, elle est constamment en conflit avec sa belle-mère « qui contrôle tout ». Elle est alors prise en charge par l'ASE, ne pouvant plus être prise en charge par son père.

Dans un contexte de guerre, il n'est pas rare que les personnes soient sans nouvelles de leur famille, des enfants pouvant ainsi se retrouver isolés dans leur propre pays. Madora est une jeune fille qui a perdu son père lorsqu'elle était toute petite, elle n'en a aucun souvenir. Elle a vécu avec sa mère et ses trois frères et sœurs en Angola. Au cours d'un conflit, elle a perdu toute trace de sa famille. C'est un homme qu'elle a rencontré en Angola qui l'a amené en France, elle avait 16 ans. Depuis elle n'a toujours pas retrouvé les membres de sa famille.

³¹ À titre comparatif, sur les 106 orphelins doubles nés à l'étranger, 58% déclarent une personne de leur famille de naissance comme ayant joué un rôle parental auprès d'eux ; 33% sont encore en contact avec une de ces personnes, mais seuls 3% ont un parent additionnel qui réside en France métropolitaine. Tandis que du côté des 30 orphelins doubles nés en France, ce sont respectivement 38% d'entre eux qui citent une figure parentale issue de leur famille de naissance ; 30% des orphelins doubles ont gardé un contact au moins l'une de ces personnes, et toutes vivent en France.

Avant, j'ai... j'arrivais directement ici, à Paris. Avant j'ai... au pays, en Angola après j'arrivais...

D'accord. Et t'es arrivée toute seule ou... ?

Non, avec, avec quelqu'un. Un Monsieur m'a amenée ici, après, il m'a abandonnée. (...) C'est quelqu'un comme ça. Il voulait sortir avec moi. Il m'a dit que je vais t'aider pour amener ici à... en France. J'ai accepté, oui.

D'accord. Et t'es partie parce que...

À cause de la guerre ça, oui. Je trouve pas ma famille en Angola. C'est pour cela il m'a amenée ici en France. Quand on est arrivés ici, il m'a dit que ici, il y a pas de place pour héberger. On m'a amenée... je sais pas c'est... je sais pas c'est... au foyer comme ça. On m'a laissée là-bas. Après, y a des gens, ils ont appelé un hôtel pour rester là-bas. [...]

Et depuis que t'es ici, t'as réussi à avoir de leurs nouvelles ?

Non, pas encore. Je voulais pour faire les contacts avec eux, avec aussi ma... ma mère. Oui, ça fait longtemps depuis, je venue ici, 2009. Jusqu'à aujourd'hui sept ans, c'est beaucoup. Je suis toute seule ici, isolée, pas de famille. Mes copines seulement, c'est ma famille.

Madora, 23 ans, migration isolée, ElapQuali_V3

La migration entraîne ainsi des ruptures dans les liens familiaux. Nombre de jeunes isolés étrangers, qu'ils soient orphelins ou non, restent sans nouvelle d'une partie des membres de leur famille. Certains se sont enfuis lors d'un conflit de guerre, où pour fuir des conflits culturels et familiaux et ont ainsi perdu toute trace de leur famille. C'est le cas d'Ali jeune pakistanais qui devait migrer avec sa mère et ses 3 frères et sœurs, au cours de l'année qui suit le décès de son père. Ali avait alors 14-15 ans. Il ne souhaite pas revenir sur les raisons du décès, ni les motifs de sa migration et élude toutes les questions à ce sujet, on comprend à demi-mot que la migration était liée à des problèmes familiaux. Toutefois, lors de l'embarquement, un problème de visa à la sortie du territoire les a séparés. Au cours du premier entretien, cela fait 7 ans qu'Ali est sans nouvelle de sa famille et les recherche constamment.

Non en fait... moi quand je suis parti de chez moi, on est les problèmes en fait famille, et comme ça après on a quitté notre pays. On est... en fait on est... toute famille on est parti, mon frère, ma sœur, ma mère et mon frère, on est tous.. on est parti ensemble. Et après, eux ils ont problèmes de visas et tout ça, il est bloqué, et moi je suis venu tout seul. Et quand je suis venu ici, bah j'essaye de contacter et j'arrive pas, et voilà, comme ça. Après voilà je continue à essayer de demander à quelqu'un qui va contacter ou, dans notre pays, au Pakistan. Après je sais pas, ils sont peut-être partis dans un autre pays. Bah voilà moi j'essaye de contacter tout le temps, mais (...) pour l'instant non.

Ali, 23 ans, Migration isolée, ElapQuali-V3

Lors du second entretien, il a réussi à les retrouver et ils sont en contact par internet. Toute la famille est finalement restée au Pakistan. Il met de l'argent de côté pour essayer d'aller leur rendre visite. Il est en CDI dans le BTP et gagne 1700 euros par mois. Il est locataire d'un petit appartement. Entre le FJT et l'appartement, il a été hébergé quelque temps chez des amis.

Concernant les autres sphères relationnelles sur lesquelles peuvent compter les jeunes, les tris croisés ne montrent pas de différences d'envergure selon le statut d'orphelinage (Tableau 13). À travers plusieurs régressions logistiques, nous avons cherché à savoir pour chacune de ces sphères relationnelles, si le fait d'être orphelin constitue en tant que tel une dimension qui expliquerait des différences de déclaration. Ainsi, en contrôlant l'effet propre des autres facteurs liés aux caractéristiques des jeunes (sexe, origine migratoire, âge des enquêtés) et à leur parcours de prise en charge (type de placement le plus long, durée du dernier placement et âge à l'entrée de l'ASE), les analyses permettent de « cantonner » l'effet de l'orphelinage des autres dimensions.

La régression apporte un nouvel éclairage sur la sphère familiale. *Toutes choses égales par ailleurs*, en prenant en compte les effets propres des variables introduites dans le modèle, l'orphelinage de mère et

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

L'orphelinage double induit une moindre déclaration (avec un odd ratio inférieur à 1) de proches familiaux dans l'entourage sur qui compter par rapport aux non-orphelins. Ces résultats rejoignent évidemment les constats précédents sur le délitement des liens familiaux qu'entraîne le décès maternel, et ils le confirment de manière prononcée ici. Sur les 12 entretiens réalisés auprès d'orphelins simple de mère, seule Merveille a encore de bon contact avec son père, 3 ont des contacts qui ont tendance à les freiner dans leur vécu (Shanice, Blandine et Chloé) et 9 n'ont jamais eu ou n'ont plus aucun lien avec leur père (Maelys, Inaya, Lola, Ouarda, Minata, Clément, Thomas, Catarina).

Concernant les autres sphères relationnelles, tant dans la sphère élective (amicale et conjugale) que dans la sphère institutionnelle (accueillants familiaux et éducateurs), l'orphelinage ne constitue pas un facteur de différenciation dans la déclaration d'un entourage soutenant.

b. Compter sur les amis et petit.e ami.e

En effet, à 17-20 ans, la très grande majorité des jeunes peuvent compter sur un ou plusieurs amis, et le fait d'en avoir ou non n'est pas conditionné aux caractéristiques des jeunes ni à leur parcours. Principalement rencontrés à l'école, mais aussi dans le placement, par le biais d'amis ou dans les activités extrascolaires, les jeunes possèdent des liens amicaux de longue date et/ou s'en recréent au fil de leur parcours juvénile, malgré les mobilités successives qu'ils peuvent connaître dans le placement ou lors d'une migration internationale (Abassi, thèse en cours)³². En revanche, l'étendue du réseau (le nombre d'amis proches) est variable selon les sexes et les origines migratoires. Les filles et les jeunes nés à l'étranger déclarent, en effet, un cercle d'amis plus restreint (*ibid*). Toutefois, l'orphelinage n'impacte pas directement la composition du réseau amical ; quelle que soit la situation d'orphelinage, le nombre médian de très bons amis correspond à 4, et dans l'ensemble, les jeunes déclarent en moyenne 5,7 amis proches.

D'autres dynamiques sexuées et migratoires se retrouvent également dans le fait d'avoir ou non un petit.e ami.e, et de le déclarer comme personne sur qui compter. D'abord, un jeune sur deux déclare avoir un.e petit.e ami.e, et un jeune sur cinq « sort » avec quelqu'un depuis plus d'un an. Les filles ont plus souvent que les garçons un petit ami et, à l'inverse, les jeunes nés à l'étranger en ont moins souvent que ceux nés en France métropolitaine. Ainsi, les filles ont plus de chances *toutes choses égales par ailleurs* de pouvoir compter sur un petit ami que les garçons, et les jeunes nés à l'étranger ont une moindre probabilité que les jeunes nés en France métropolitaine, compte-tenu de leur célibat plus prononcé. De ce fait, l'orphelinage n'impacte pas la déclaration d'un.e petit.e ami.e en tant que personne sur qui compter³³. Cependant, le fait de pouvoir compter sur un ou une petite amie a un impact important sur les modalités de sortie de l'ASE et la poursuite ou non du soutien institutionnel.

c. Compter sur les professionnels de l'ASE

Du côté des professionnels de l'ASE, ce sont principalement les éléments de la trajectoire de placement qui vont, logiquement, impacter le fait de côtoyer tel ou tel type de professionnels durant le parcours, et ainsi considérer que l'on peut compter sur eux. Le fait d'avoir été placé dans la petite enfance, sur une longue durée, en famille d'accueil va nécessairement accroître les chances d'avoir un accueillant familial sur qui compter en fin de placement. Cependant, les caractéristiques propres au profil des

³² Cf. Thèse Elisa Abassi « L'entourage des jeunes placés à leur sortie de prise en charge institutionnelle », en cours.

³³ Dans le détail, pour les jeunes en couple, le fait de pouvoir compter sur cette personne dépend largement de la durée de la relation : plus la relation est ancienne, plus les chances de considérer son.sa petit.e-ami.e sont élevées *toutes choses égales par ailleurs* (Abassi, thèse en cours).

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

jeunes ou de leur famille – c'est-à-dire être orphelin de père de mère, des deux, ou être non-orphelin – n'ont pas significativement d'effets sur cette déclaration. Du côté de la déclaration des éducateurs comme personne sur qui compter également, la situation d'orphelinage n'a pas d'effet en contrôlant les autres variables ; ce sont surtout le fait d'être un garçon et le fait d'être né à l'étranger qui – *toutes choses égales par ailleurs* – jouent sur cette déclaration.

d. Compter sur d'autres personnes

Enfin, il est intéressant de constater que d'autres personnes, en dehors des sphères citées ci-dessus, constituent parfois un soutien pour les jeunes encore placés. Ces personnes sont principalement des psychologues (comme cela a été montré précédemment), mais aussi des professionnels de l'éducation nationale (des professeurs, CPE), et dans quelques cas des voisins ou des amis des parents. Bien que déclarées très rarement (4% sur l'ensemble des jeunes), les orphelins de mère et les orphelins double vont davantage compter sur une « autre personne » que les non-orphelins et les orphelins de père, notamment concernant les jeunes nés à l'étranger. Ainsi, ces quelques cas montrent que les professionnels en dehors du dispositif de l'ASE peuvent aussi être un soutien, apporter une écoute, une autre aide formelle, pour les orphelins.

Ces données se réfèrent au questionnement des jeunes dans le placement. Toutefois à leur sortie, les jeunes ont l'injonction de s'autonomiser matériellement et financièrement... mais également relationnellement. Ainsi, les jeunes de l'ASE doivent se préparer aux grandes transitions de l'âge adulte, mais la spécificité des jeunes placés par rapport aux jeunes des mêmes âges est que ce processus vers l'âge adulte s'accompagne d'une « *transition relationnelle* » (Abassi, thèse en cours) importante avec l'entourage côtoyé dans le cadre du placement, notamment avec les professionnels de l'ASE.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Tableau 28 : Régressions logistiques sur les personnes sur qui compter.

| Probabilités d'avoir au moins une personne sur qui compter issue de.... | | | | | | | | | | | | | |
|---|----------------------------|--------------------------|------------|------------|------------|-------------------|------------|-----------------------|------------|-----------------------|------------|------------|------------|
| | | ... Famille de naissance | | ... Ami(s) | | ... Petit.e-ami.e | | ... Famille d'accueil | | ... Educateur.trice.s | | ... Autre | |
| | | Odds ratio | Pr > Khi-2 | Odds ratio | Pr > Khi-2 | Odds ratio | Pr > Khi-2 | Odds ratio | Pr > Khi-2 | Odds ratio | Pr > Khi-2 | Odds ratio | Pr > Khi-2 |
| Orphelinage | | | | | | | | | | | | | |
| | Non orphelin | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. |
| | Orphelin de Père | 0,908 | ns | 1,042 | ns | 0,826 | ns | 1,341 | ns | 0,779 | ns | 0,620 | ns |
| | Orphelin de Mère | 0,638 | ** | 0,919 | ns | 0,987 | ns | 1,068 | ns | 1,198 | ns | 2,656 | *** |
| | Orphelin Double | 0,476 | *** | 0,730 | ns | 1,166 | ns | 1,257 | ns | 1,224 | ns | 3,056 | *** |
| Sexe | | | | | | | | | | | | | |
| | Masculin | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. |
| | Féminin | 0,930 | ns | 1,005 | ns | 1,432 | *** | 1,216 | ns | 0,617 | *** | 1,591 | * |
| Migration | | | | | | | | | | | | | |
| | Né-e en France métro. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. |
| | Né-e à l'étranger | 0,443 | *** | 1,004 | ns | 0,612 | *** | 0,818 | ns | 2,082 | *** | 2,352 | ** |
| Âge à l'enquête | | | | | | | | | | | | | |
| | 17 ans | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. |
| | 18 ans | 0,908 | ns | 1,247 | ns | 1,096 | ns | 0,747 | ns | 0,910 | ns | 1,280 | ns |
| | 19 ans | 1,192 | ns | 1,211 | ns | 1,083 | ns | 1,057 | ns | 1,040 | ns | 1,194 | ns |
| | 20 ans | 0,904 | ns | 1,078 | ns | 1,411 | ** | 1,328 | ns | 0,786 | ns | 0,904 | ns |
| Parcours de placement | | | | | | | | | | | | | |
| | En accueil familial | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. |
| | En établissement collectif | 1,026 | ns | 1,221 | ns | 1,243 | ns | 0,093 | *** | 1,404 | ** | 1,302 | ns |
| | En logement autonome | 0,997 | ns | 0,946 | ns | 1,142 | ns | 0,069 | *** | 0,734 | ns | 1,607 | ns |
| | Autre | 1,952 | * | 0,697 | ns | 1,785 | ns | 0,156 | *** | 0,484 | ns | 2,284 | ns |
| Durée du dernier placement | | | | | | | | | | | | | |
| | Moins d'1 an | 1,689 | ** | 1,031 | ns | 1,383 | ns | 0,156 | *** | 1,906 | * | 7,382 | * |
| | De 1 à moins de 3 ans | 1,681 | ** | 0,981 | ns | 1,244 | ns | 0,185 | *** | 1,717 | ns | 7,592 | * |
| | De 3 à moins de 5 ans | 1,667 | * | 0,609 | * | 1,241 | ns | 0,443 | ** | 1,576 | ns | 7,823 | * |
| | De 5 à moins de 10 ans | 1,848 | ** | 1,046 | ns | 0,891 | ns | 0,341 | *** | 1,156 | ns | 12,584 | ** |
| | Plus de 10 ans | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. |
| Âge au premier placement | | | | | | | | | | | | | |
| | [0-2[| 0,334 | *** | 0,844 | ns | 0,706 | ns | 2,312 | *** | 0,950 | ns | 1,940 | ns |
| | [3-5[| 0,442 | *** | 0,851 | ns | 0,691 | ns | 1,468 | ns | 0,456 | ** | 1,109 | ns |
| | [6-8[| 0,712 | ns | 0,736 | ns | 0,661 | ns | 1,798 | * | 0,629 | ns | 0,932 | ns |
| | [9-11[| 0,696 | ns | 0,780 | ns | 0,678 | ns | 1,856 | ** | 1,004 | ns | 0,232 | ns |
| | [12-14[| réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. | réf. |
| | [15-20[| 0,875 | ns | 0,720 | ns | 0,680 | ** | 0,850 | ns | 1,069 | ns | 0,959 | ns |
| | Intercept | -0,308 | ns | 0,489 | * | -0,604 | ** | 0,882 | ** | -1,818 | *** | -6,257 | *** |

Champ : Ensemble des enquêté-e-s âgé-e-s de 17 à 20 ans. **Sources** : ELAP1622-V1 recueilli par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Significativité : * : p < 0,05 ; ** : p < 0,01 ; *** : p < 0,001 ; ns : non significatif.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

8.1.2. Compter pour être reconnu

Compter pour quelqu'un est tout aussi crucial que de pouvoir compter sur quelqu'un. Toutefois, dans l'enquête de première vague, la question pour repérer ce lien de reconnaissance (Paugam, 2008) reste probablement trop vague pour en tirer quelques conclusions. Nous avons ainsi posé cette question aux jeunes : « y a-t-il des personnes de votre entourage proche auxquelles vous donnez des conseils ou qui peuvent compter sur vous si elles ont besoin ? ». 10% des jeunes nés en France métropolitaine et 20% des jeunes nés à l'étranger répondent par la négative. Il n'existe pas de différence significative selon les différentes situations d'orphelinage. Aussi la majorité des jeunes ressent le sentiment de compter pour quelqu'un. Néanmoins, un jeune sur cinq émet un bémol en répondant par « oui, plus ou moins » à cette question. Cette nuance traduit-elle le fait que leur situation d'enfant placé peut freiner leur souhait d'aider les autres ? Concernant les jeunes orphelins cela peut aussi traduire différents aspects. « Pouvoir » et « souhaiter » aider des proches – ceux restés au pays comme ceux vivant en France –, sont deux aspects distincts. Comment les aider, et peuvent-ils compter sur ces jeunes, lorsque leurs propres ressources sont déjà limitées pour eux-mêmes ? Certains jeunes souhaitent aider, ou sont parfois sollicités à la sortie pour recréer des liens distendus durant les périodes longues de placement. Mais dans toutes ces situations, on comprend que les difficultés de leur propre vécu viennent perturber leur souhait d'être reconnu comme une personne de confiance que cela soit dans le placement ou à la sortie de l'ASE.

a. Entre devoir et pouvoir subvenir aux besoins de la famille

Ainsi, Moussa est né en Côte d'Ivoire, pays qu'il a quitté avec sa famille, en raison de la guerre, pour aller au Mali. Dans un second temps, il est arrivé seul à 16 ans en France. Il est âgé de 22 ans lors du premier entretien qualitatif, et de 23 ans pour le second. Moussa souligne l'importance d'avoir pu compter sur sa famille pour ce parcours migratoire :

« je suis parti tout seul, c'est moi qui l'ai décidé. C'était mon choix, mais les trajets étaient longs et l'on m'a aidé beaucoup, la famille, mes sœurs, frères et tout pour avancer pour que je vienne ici [...] Je suis arrivé tout seul ici en France, à Paris ». Il est issu d'une famille unie, composée de deux frères et trois sœurs.

Moussa , migration isolée, 22 ans, ElapQuali_V3

Son père était chauffeur, sa mère ne travaillait pas. Son père décède lorsque Moussa a 20 ans, alors qu'il lui apportait un fort soutien moral.

Mais quand vous dites que ça a changé des choses par rapport à vous, par rapport à votre parcours, c'est quoi par exemple ?

Ouais. En fait, si j'avais besoin, voilà, de conseils et... qu'on me conseillait, voilà, à propos de... voilà quoi, la famille... Bon, mon père, il était là, il me donnait des conseils : « Il faut faire comme ça, il faut faire comme ça, il faut faire comme ça ». Aujourd'hui, il n'est pas là. Bon, mes frères ils sont là-bas et... voilà. Mais ils me donnent pas de conseils... En fait, ils veulent que l'argent, quoi, en fait. On n'a pas... pas grand-chose, quoi, entre nous, quoi, en fait.

Oui, votre père était un peu une référence pour vous ?

Ouais.

Pour votre ligne de vie, pour les décisions que vous preniez et tout ça ? C'était celui qui vous guidait un petit peu ? C'est ça que vous voulez me dire ?

Oui.

D'accord, c'est ça que vous avez perdu surtout.

Ouais.

Et par rapport au choix de votre épouse actuelle [il est marié traditionnellement], c'était décidé avant son décès ? Est-ce qui... Est-ce que son choix a pesé dessus ?

C'est moi-même qui avais choisi, mais c'est mon père qui a fait toutes les démarches.

Pour que ça se concrétise, c'est lui qui a fait toutes les négociations et toutes les démarches avec sa famille à elle ?

Exactement.

D'accord. Oui. Donc, il y a un lien... il y a une transmission dans ce lien quand même qui est très fort par rapport à ce mariage et par rapport à votre futur avec cette femme.

Moussa , migration isolée, 23 ans, ElapQuali_V4

De 2010 à 2016 il n'est pas revenu au Mali, les liens se maintenaient par des contacts téléphoniques. Il y retourne pour la première fois six ans plus tard, peu de temps après le décès de son père. Il a alors ses papiers et une situation financière qui le lui permet. Il retrouve sa mère « changée, vieillie ».

Même si dès le début il a eu à charge d'aider sa famille comme il le pouvait, il devient après le décès de son père davantage un pourvoyeur d'argent pour sa mère et ses frères et sœurs restés au Mali. Il porte toute la responsabilité, tant morale qu'affective, en tant qu'aîné, c'est lui qui a maintenant la charge totale de sa famille.

C'est dans notre culture et je l'ai toujours fait même si tu trouves deux euros tu dois partager. Non pas régulièrement, mais de temps en temps, franchement je le fais, je dois faire cela. Ma mère n'a jamais travaillé, ce sont mes frères qui sont là-bas et moi je suis ici et je m'occupe de ma mère, et de mes frères et sœurs.

Moussa , migration isolée, 22 ans, ElapQuali_V3

Moussa vit dans un studio HLM et travaille CDI agent de sécurité. Ses revenus restent modestes et ne lui permettent pas de faire des économies.

La famille de Moussa peut ainsi compter sur lui, par contre lui n'a plus aucune personne sur qui compter.

Si tu te trouvais avec une difficulté actuellement, tu dirais que tu peux compter sur qui ?

Si un gros problème, franchement personne, personne. Personne, je compte surtout sur moi-même. C'est pour cela que je suis vraiment courageux pour travailler.

Si tu avais un problème d'argent par exemple ?

Non personne n'est là pour moi, mais en fait cela ne m'est jamais arrivé, mais tout ce que je fais c'est la prière pour que cela ne m'arrive pas, car il n'y a personne qui est derrière, moi pas la famille parce que ma famille est loin ils n'ont pas l'argent.

Moussa , migration isolée, 23 ans, ElapQuali_V4

Justine avait fait la promesse à sa mère avant son décès qu'elle ne sera jamais séparée de sa petite sœur. À 24 ans, sortie de l'ASE depuis trois ans, Justine est devenue infirmière et repassent des concours pour devenir puéricultrice. Elle se trouve à devoir soutenir sa petite sœur qui n'a pas obtenu de contrat jeune majeur. Sa sœur est en contrat éducatif à domicile pour 6 mois, elle n'a vu qu'une seule fois son éducatrice, seulement 5 minutes ce qui met beaucoup en colère Justine. L'ASE n'a pas jugé nécessaire qu'elle obtienne le CJM, car elle avait du soutien familial, son père, ses grands-parents ou sa sœur. Elle parlera du fait que le conseil de famille avait refusé que ses grands-parents les prennent en charge lors du décès de leur mère, arguant la vieillesse des grands-parents (ils avaient 70 ans quand ils ont souhaité prendre leurs petites filles âgées de 4 et 10 ans). Là, dit-elle « *la vieillesse ne les embête plus pour héberger ma sœur après la sortie de l'ASE alors qu'ils ont 85 ans* ». Après de longues discussions entre elle, son père et ses grands-parents, ils décident d'un commun accord que sa sœur sera hébergée chez elle. Sa sœur ayant fait toutes ses études à Paris, ayant tout son réseau d'amis, il était normal qu'elle reste en région parisienne. Sa sœur ne va pas bien du tout, elle n'a pas obtenu ses vœux de formation supérieure dans APB (service d'Admission Post-Bac³⁴) et s'est retrouvé... à l'université, ce qui n'était pas son souhait. Cette formation ne lui plaisant pas, elle l'a abandonné, et travaille actuellement chez *MacDonald's*. Le fait qu'elle travaille a permis à Justine de réduire le poids financier que constituait l'hébergement de sa sœur. Cependant, Justine s'inquiète beaucoup pour l'avenir de sa sœur. Ainsi, sa sœur peut compter sur Justine, mais cela vient ajouter une charge familiale à son vécu déjà compliqué.

³⁴ APB est l'ancien système post bac pour les inscriptions en études supérieures. Aujourd'hui il est remplacé par Parcoursup

b. Compter sur les jeunes pour refaire famille

Les parcours en protection ont souvent distendu les liens avec les proches. Refaire famille au moment de la sortie, c'est autant compter sur des proches que prouver que l'on compte pour eux. Ainsi, au cours du premier entretien, Catarina avait été retrouvée par sa demi-sœur. Visiblement, la sœur de Catarina semblait davantage compter sur Catarina que le contraire. Leur parcours de placement différencié et le fait que Catarina s'était totalement affilié à sa famille d'accueil avaient joué sur la faiblesse de leurs liens, liens pourtant recherchés par cette demi-sœur durant l'enfance.

J'ai une demi-sœur que j'ai rencontrée y a pas longtemps.[du côté..] de ma mère. Elle était placée aussi.

Comment vous l'avez retrouvée ?

Euh ben, quand j'étais petite, elle m'avait envoyé des lettres... et ça m'a pas plus préoccupée que ça, j'étais petite. Et puis après, elle m'a retrouvée sur Facebook et voilà. Et comme elle va se marier au mois de juin, elle voulait faire connaissance et que je participe à son mariage quoi. C'est super... je l'ai vue et c'était... tout de suite, on voyait... on sentait qu'y avait un truc quoi. Elle a un enfant qui m'appelle déjà tata et tout.

Catarina, né.e en France, 22 ans ElapQuali_V3

Au fil des années qui suivent la sortie, Catarina réalise que les liens avec sa famille d'accueil se sont distendus, alors qu'ils comptaient beaucoup durant ses années de prise en charge. Celles qu'elles présentaient comme ses sœurs deviennent ses « fausses sœurs », sa « mère » ne joue plus vraiment le rôle qu'elle s'était attribué.

Votre famille d'accueil qui était importante, est-ce que c'est encore le cas ? Vous aviez toujours des relations avec eux du coup ?

Oh, je leur parle de temps en temps, mais... bon, ils s'inquiètent pas trop pour moi, donc... ils m'aident pas, alors... bon, voilà.(...) je me disais qu'avec ses filles... comme elle me dit que je suis sa fille, je m'attendais à ce qu'elle m'aide financièrement un peu plus. Mon petit salaire. Donner un petit peu, mais... non, rien du tout.

Je comprends, c'est sûr. Il y a un décalage entre ce qu'elle vous dit et finalement l'aide qu'elle donne.

C'est ça. Moi, je vois qu'avec ses filles, elle donne, et moi, elle me donne rien. Bon, si je suis sa fille, on fait comme toutes les autres... Et puis là, la dernière fois, c'était la fête des Mères, moi, je lui ai apporté un bouquet de fleurs, et puis je vois que mes autres sœurs, elles lui ont fait un cadeau... enfin, mes fausses sœurs. Enfin, un cadeau entre elles, elles ne m'en ont même pas parlé. J'ai dit rien, donc ça m'a un peu... frustrée. Voilà, c'est ça, donc... je donne de moins en moins de nouvelles et puis...

Catarina, né.e en France, 23 ans ElapQuali_V4

Entre les deux entretiens, Catarina est devenue marraine de ce neveu (fils de sa demi-sœur). La distance géographique entraîne peu de lien physique, mais elles continuent de se voir.

Elle, je suis marraine d'un de ses petits qu'elle a eu. Bon, on se voit pas souvent parce qu'elle a déménagé à [ville à 100km]. Donc, elle aimerait bien qu'on se voit plus souvent, mais elle non plus n'a pas son permis. Elle a deux enfants, un mari qui travaille dans [ville]... On se parle sur Facebook, mais sans plus.

Catarina, né.e en France, 23 ans ElapQuali_V4

Bien que cette demi-sœur tente de recréer des liens et que Catarina semble compter pour elle, ces liens de reconnaissance restent précaires et probablement vécus avec une moindre intensité par Catarina. Catarina ne citera d'ailleurs que son conjoint et ses beaux-parents comme personnes proches sur compter.

Donc, vous diriez que vous êtes plutôt entourée ou pas, malgré tout ?

Ben oui, par mes beaux-parents. Ils m'aident... voilà. C'est les seuls qui sont présents. [...] si j'avais pas mon copain, je pourrais pas m'en sortir toute seule.

Catarina, né.e en France, 23 ans ElapQuali_V4

Dans le cas inverse, de nombreux jeunes veulent revivre l'expérience de la vie en famille, se prouver que les proches comptent sur eux. Toutefois, la reconfiguration des places et des rôles familiaux entraîne bien souvent des déceptions. Ainsi, Leslie, qui a été placée à l'âge de 13 ans (soit 7 ans après le décès de son père), n'a pas souhaité demander de CJM à ses 18 ans, préférant retourner vivre auprès de sa mère et de ses frères.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

En fait j'allais chez ma mère tous les week-ends, et à force ma mère me manquait et comme j'avais passé 6 ans de ma vie en famille d'accueil et à la voir qu'une fois par mois, donc ma mère me manquait, mon père me manquait, je voulais faire une vie de famille avec eux. Et je pensais pas qu'en retournant là-bas ça allait être invivable, quoi.

Et dès le départ ça a été invivable ou ...?

Au bout d'une semaine je me suis rendue compte que j'ai fait une erreur, ma mère avait toujours ses problèmes, mon frère était là, il était le chef de famille et n'était pas du tout cool, mon petit frère était toujours placé et il y avait un autre frère qui était revenu chez ma mère et ça allait pas du tout avec lui.

Leslie, née en France, 20 ans, ELAPQuali_V3

Elle repartira au bout de dix mois, en passant quelques semaines chez sa grand-mère paternelle qui ne peut pas non plus l'héberger, puis redemandera de l'aide à sa référente et signera un CJM jusqu'à ses 21 ans.

Ainsi, ces liens de reconnaissance restent fragiles, même s'ils sont souvent souhaités par les jeunes. Malgré leurs difficultés à subvenir à leurs propres besoins, compter pour quelqu'un fait – paradoxalement – partie de la charge mentale de nombreux jeunes migrants, mandatés par la famille. Compter pour, c'est aussi réinterroger les places de chacun dans la famille et c'est un sentiment particulièrement vif au moment de cette transition relationnelle (Abassi, thèse en cours). Une fois sorti de l'ASE, quel est alors l'entourage qui va être mobilisé malgré ces différentes situations ?

8.2. Dans quelles mesures l'entourage est-il mobilisé à la sortie du placement ?

Une partie des jeunes a été interrogée 18 mois plus tard dans la seconde vague d'enquête, certains étaient encore protégés, les autres sortis définitivement de l'Ase. En matière d'analyse quantitative, les effectifs des orphelins sortis de protection sont donc en nombre assez réduits en deuxième vague. Ils permettent davantage de donner quelques indications sur l'entourage des orphelins que des analyses quantitatives statistiquement solides.

Alors qu'en première vague, les jeunes étaient interrogés sur les personnes ayant joué un rôle parental au cours de leur enfance, en seconde vague nous avons plus largement questionné le réseau de proches : « *quelles sont les personnes qui vous sont proches ET sur qui vous pouvez compter ?* ». Les jeunes, dont les deux tiers étaient sortis de placement, étaient alors amenés à énumérer ces personnes en explicitant qui ils étaient : leur sexe, s'ils les avaient connues par le biais de l'ASE et depuis combien de temps ils les connaissaient.

Parmi les sortis de l'ASE, les orphelins n'ont pas nécessairement un réseau de proches plus restreint que les non-orphelins : le nombre moyen de personnes déclarées comme proches n'est pas moins important, notamment pour les orphelins simples de père et les orphelins double nés en France métropolitaine. Pour cause, malgré le décès d'un ou des parents, ils restent nombreux à considérer des membres de leur famille au sein de leur entourage de proches. Pour les jeunes nés en France métropolitaine, en moyenne, le poids de la sphère familiale dans le réseau de proches des orphelins n'est pas inférieur à celui des non-orphelins (respectivement entre 40% et 47% contre 39%). Quelle que soit la situation d'orphelinage, les jeunes nés à l'étranger ont un cercle de proches beaucoup plus petit que les jeunes nés en France métropolitaine, et le poids des proches familiaux dans ce réseau est bien moindre, il reste en moyenne inférieur à 20% (sauf pour les 17 orphelins de mère nés à l'étranger). Autrement dit, dans le placement et à la sortie, les jeunes nés en France métropolitaine ont un réseau composé d'un plus grand nombre de proches, notamment de proches familiaux. Leur réseau est aussi issu d'horizons plus diversifiés par rapport à celui des jeunes nés à l'étranger, il est moins construit par l'intermédiaire de l'ASE (moins d'amis rencontrés à l'ASE notamment) et les liens avec les proches sont plus anciens (Abassi, thèse en cours). Les jeunes nés à l'étranger et sortis de l'Ase comptent 2,4 personnes proches en moyenne, et ce sont très rarement sur des personnes issues de leur famille : ils se raccrochent davantage aux éducateurs de l'ASE pendant le placement, et à la sphère amicale (Ibid.). Ces tendances varient peu selon le fait d'être orphelin ou non.

Le réseau des jeunes sortis de l'ASE peut aussi être observé à travers le pourcentage de jeunes citant tel ou tel proche. Près de la moitié des orphelins de père nés en France métropolitaine et sortis de l'ASE comptent sur leur mère. Les autres membres de la parenté sont souvent déclarés, avec notamment la fratrie en seconde position (40% des orphelins de père nés en France métropolitaine citent au moins un frère ou une sœur), puis les autres membres de la parenté. À la différence des orphelins de mère nés en France métropolitaine, les pères sont plus rarement cités comme proches (14% citent leur père), et ce sont les frères et sœurs qui arrivent en tête, en particulier les grandes sœurs et les grands frères. Ces différents éléments tendent à croire que, même si des liens familiaux perdurent après le décès d'une mère, ces liens se concentrent sur un nombre de proches plus limité que lorsqu'il y a décès d'un père ; et ce sont notamment les liens fraternels qui perdurent. Par ailleurs, un grand-frère est plus souvent déclaré lorsqu'il y a décès du père, une grande-sœur lorsqu'il y a décès d'une mère.

Tableau 29 : Description du réseau de proches selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non.

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger | | | | |
|---|--------------------------------|-----|-----|-----|------|--------------------|-----|-----|-----|------|
| | NO | OP | OM | OD | Ens. | NO | OP | OM | OD | Ens. |
| Effectifs | 216 | 31 | 33 | 6 | 286 | 128 | 33 | 17 | 25 | 203 |
| Indications sur le réseau de proches | | | | | | | | | | |
| Nombre moyen de proches | 3,7 | 4,3 | 3,2 | 6,6 | 3,7 | 2,6 | 2,4 | 2,2 | 1,8 | 2,4 |
| Poids moyen de la sphère familiale dans le réseau de proche (en%) | 39% | 47% | 40% | 46% | 40% | 20% | 17% | 39% | 15% | 21% |
| Pourcentage de jeunes citant au moins un proche par sphère relationnelle | | | | | | | | | | |
| Avoir au moins un proche issu de la Famille de naissance | 69 | 76 | 46 | 76 | 67 | 31 | 22 | 39 | 21 | 29 |
| Au moins un parent | 43 | 46 | 14 | 17 | 39 | 13 | 9 | 11 | 0 | 10 |
| Père | 21 | 0 | 14 | 17 | 18 | 6 | 0 | 11 | 0 | 5 |
| Mère | 32 | 46 | 0 | 0 | 29 | 11 | 9 | 0 | 0 | 8 |
| Au moins un frère et/ou sœur | 30 | 40 | 32 | 76 | 32 | 16 | 9 | 17 | 13 | 15 |
| Petit Frère | 5 | 6 | 3 | 27 | 5 | 3 | 0 | 0 | 5 | 3 |
| Petite Sœur | 4 | 5 | 3 | 44 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Grand Frère | 12 | 24 | 11 | 27 | 14 | 10 | 0 | 7 | 8 | 8 |
| Grande Sœur | 14 | 11 | 28 | 59 | 16 | 4 | 6 | 10 | 0 | 4 |
| Au moins un grand parent | 12 | 26 | 7 | 35 | 13 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Grand-Père | 4 | 0 | 0 | 17 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Grand-Mère | 11 | 26 | 7 | 35 | 13 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au moins un oncle et/ou tante | 17 | 28 | 12 | 0 | 17 | 9 | 8 | 21 | 5 | 9 |
| Au moins un autre proche | 10 | 26 | 12 | 0 | 12 | 3 | 0 | 10 | 8 | 3 |
| Conjoint.e du Père | 1 | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Conjoint.e de la Mère | 4 | 10 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autre personne de la famille de naissance | 5 | 16 | 8 | 0 | 7 | 3 | 0 | 10 | 8 | 3 |
| Avoir au moins un proche issu de la Sphère amicale | 36 | 29 | 32 | 24 | 35 | 48 | 66 | 35 | 61 | 51 |
| Avoir au moins un proche issu de la famille du conjoint | 39 | 42 | 38 | 14 | 38 | 30 | 35 | 0 | 19 | 27 |

Description du réseau de proches selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non. (suite)

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger | | | | |
|---|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------|----------|-----------|-----------|-----------|
| | NO | OP | OM | OD | Ens. | NO | OP | OM | OD | Ens. |
| Pourcentage de jeunes citant au moins un proche par sphère relationnelle (suite) | | | | | | | | | | |
| Avoir au moins un proche issu de la Famille d'accueil | 22 | 26 | 23 | 32 | 23 | 5 | 8 | 2 | 0 | 5 |
| Mère d'accueil | 21 | 21 | 23 | 32 | 22 | 5 | 4 | 2 | 0 | 4 |
| Père d'accueil | 17 | 17 | 23 | 32 | 18 | 2 | 8 | 2 | 0 | 3 |
| Enfant (biologique ou d'accueil) | 6 | 4 | 14 | 0 | 7 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| Autre | 1 | 0 | 0 | 18 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avoir au moins un proche Institutionnel ASE | 5 | 0 | 0 | 0 | 3 | 15 | 5 | 14 | 26 | 15 |
| Educateurs | 5 | 0 | 0 | 0 | 3 | 13 | 5 | 14 | 26 | 13 |
| Référents ASE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Avoir au moins un proche Institutionnel Hors ASE | 2 | 4 | 0 | 0 | 2 | 8 | 2 | 4 | 6 | 6 |
| Assistant.e social.e | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 4 | 0 | 2 |
| Mission Locale | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 6 | 2 |
| Avoir au moins un proche issu d'une autre sphère | 4 | 0 | 4 | 0 | 3 | 12 | 9 | 17 | 10 | 11 |
| Collègue / Patron | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 4 | 8 | 4 | 5 |
| Voisin | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Psychologue | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Autre | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5 | 5 | 9 | 6 | 5 |

Légende : NO : non-orphelin – OP : orphelin de père – OM : orphelin de mère – OD : orphelin double – Ens : ensemble.

Sources : ELAP-V2 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2015)

Lecture : Les 216 non-orphelins sortis de l'ASE déclarent 3,7 proches en moyenne, dont 39% des proches sont issus de la sphère familiale de naissance (soit 1,4 proches en moyenne). Par ailleurs, 69% des non orphelins citent au moins un proche issu de leur famille dans leur réseau. 43% peuvent compter sur leur mère et/ou sur leur père. 32% des sortis peuvent compter sur leur mère.

Pour les orphelins double nés en France métropolitaine – au nombre de 6 – il est difficile d'interpréter les données (d'autant qu'un des jeunes cite 7 frères et sœurs, un autre jeune cite 10 amis, ayant pour effet d'accroître fortement le nombre moyen de proches familiaux et amicaux dans cette catégorie). Concernant les non-orphelins, les liens parentaux sont toujours mieux maintenus du côté maternel : 43% des non-orphelins nés en France métropolitaine considèrent au moins un de leur parent comme proche sur qui compter (dont 21% uniquement sur leur mère, 11% uniquement sur leur père et 11% sur les deux).

Du côté des jeunes nés à l'étranger, la déclaration des proches familiaux n'est pas significativement différente selon les types d'orphelinage. Dans le placement, les professionnels de l'ASE, notamment des éducateurs, tenaient une place particulièrement importante dans le réseau des jeunes nés à l'étranger, et constituaient souvent les seuls adultes de référence et de confiance au sein de leur environnement. À la sortie, les éducateurs ne peuvent plus être une sphère sur qui compter, et les amis se retrouvent donc être la principale sphère sur qui compter (tandis que la famille reste centrale pour les jeunes nés en France). Les jeunes nés à

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

l'étranger sont, durant leur trajectoire, très minoritaires à avoir côtoyé des accueillants familiaux, alors que c'est davantage avec ce type de professionnels que des liens peuvent se maintenir après la sortie. C'est pourquoi, certains jeunes nés en France ont pu créer des liens forts avec des accueillants familiaux, notamment lorsqu'ils y ont été placés pendant de longues années. 23% des jeunes nés en France sortis de l'ASE comptent encore sur une personne issue de la famille d'accueil. Cette part est très faible pour les jeunes nés à l'étranger, et seuls 15% comptent encore sur un professionnel de l'ASE à la sortie (par ailleurs, ce sont souvent des jeunes sortis depuis peu). La possibilité d'établir, puis d'entretenir, des liens affectifs avec des éducateurs est encore plus mince qu'avec des accueillants familiaux. La fin de la prise en charge marque alors, dans la majorité des cas, la fin de tout un environnement relationnel (Abassi, thèse en cours). La perte du cadre institutionnel et de ces liens « du quotidien », est alors souvent très durement vécue. Pour les jeunes dont le réseau institutionnel était central, ce changement de cadre de vie à la sortie est particulièrement difficile.

8.3. À la sortie : une imbrication forte de la trajectoire résidentielle et conjugale

Le moment de la sortie de placement va mettre en jeu les ressources mobilisables dans l'entourage sur un plan très concret : celui de l'hébergement et du logement. Des analyses menées sur l'ensemble des 489 jeunes sortis de placement au moment de la deuxième vague d'enquête, qu'ils soient orphelins ou non, montrent notamment l'intrication des trajectoires résidentielles et conjugales, avec une forte différenciation des trajectoires en fonction du sexe des jeunes. Ainsi, 17% des enquêtés sortis de placement (âgés de 18 à 22 ans) vivent en couple, soit plus que chez l'ensemble des jeunes des catégories populaires du même âge, pour lesquels ce taux s'élève à 10%³⁵, et *a fortiori* que chez les jeunes de la population générale, où ce taux n'est que de 8%³⁶. Les comportements conjugaux varient largement selon le sexe : 8% des garçons sortant de l'ASE vivent en couple alors que ce taux s'élève à 28% chez les filles. Concernant la situation des orphelins, Blanpain (2008) souligne que les premières mises en couple surviennent plus tôt chez les personnes ayant perdu un parent durant l'enfance.

Quelques mois après leur sortie de prise en charge, nous avons observé leurs conditions de logement. Sur ces petits effectifs statistiques, nous avons toutefois exprimé ces tendances en pourcentage dans le Tableau 40 pour pouvoir comparer les différentes sous-populations, ces différences restent significatives pour les jeunes nés en France.

³⁵ Calculs réalisés à partir de l'enquête ENRJ (enquête nationale sur les ressources des jeunes) de 2014 (DREES INSEE). Les jeunes issus des milieux populaires sont définis par le fait que la catégorie socioprofessionnelle (PCS) du père et/ou de la mère la plus haute est soit employés, soit personnels des services directs aux particuliers, soit ouvriers ou indéterminée. Ils représentent 41% des jeunes de 18 à 24 ans.

³⁶ ENRJ 2014 (DREES INSEE).

Tableau 30 : Situation de logement des jeunes sortis de l'Ase, au moment de l'enquête, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne)

| | Né(e) en France Métropolitaine | | | | | Né(e) à l'étranger | | | | | Ensemble | | | | |
|--|--------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------|---------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------|
| | Non Orphelins | Orphelins de Père | Orphelins de Mère | Orphelins Double | Total colonne | Non Orphelins | Orphelins de Père | Orphelins de Mère | Orphelins Double | Total colonne | Non Orphelins | Orphelins de Père | Orphelins de Mère | Orphelins Double | Total colonne |
| Locataire | 41 | 33 | 30 | 86 | 40 | 57 | 63 | 61 | 64 | 59 | 47 | 48 | 40 | 69 | 48 |
| Vit seul.e | 15 | 19 | 11 | 68 | 16 | 26 | 22 | 29 | 32 | 26 | 19 | 20 | 17 | 39 | 20 |
| Vit en couple | 11 | 11 | 14 | 18 | 12 | 7 | 9 | 0 | 0 | 6 | 10 | 10 | 9 | 4 | 9 |
| Vit avec d'autre(s) personne(s) | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 11 | 5 | 4 | 0 | 0 | 9 | 3 |
| Locataire en établissement collectif | 11 | 4 | 5 | 0 | 9 | 18 | 32 | 33 | 22 | 22 | 14 | 18 | 14 | 18 | 15 |
| Logé par une association | 8 | 5 | 3 | 0 | 7 | 7 | 15 | 4 | 7 | 8 | 8 | 10 | 4 | 6 | 8 |
| Hébergé par quelqu'un | 51 | 62 | 55 | 14 | 52 | 30 | 19 | 34 | 14 | 26 | 43 | 40 | 48 | 14 | 41 |
| Par la famille de naissance | 31 | 49 | 9 | 0 | 30 | 12 | 2 | 16 | 0 | 9 | 24 | 24 | 11 | 0 | 21 |
| <i>Par un/les parent(s)</i> | 23 | 39 | 0 | 0 | 21 | 5 | 2 | 0 | 0 | 4 | 16 | 20 | 0 | 0 | 14 |
| <i>Par un/les grand(s)-parent(s)</i> | 4 | 0 | 4 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 | 2 |
| <i>Par un membre de la fratrie</i> | 0 | 6 | 5 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 3 | 3 | 0 | 2 |
| <i>Par une tante/un oncle</i> | 3 | 4 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 | 16 | 0 | 2 | 2 | 2 | 5 | 0 | 3 |
| <i>Par un autre membre de la famille</i> | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Par un ou des amis | 3 | 0 | 12 | 0 | 4 | 15 | 12 | 18 | 14 | 15 | 8 | 6 | 14 | 11 | 8 |
| Par une famille d'accueil | 11 | 3 | 11 | 14 | 10 | 1 | 5 | 0 | 0 | 1 | 7 | 4 | 7 | 3 | 6 |
| Par le.la conjoint.e ou sa famille | 5 | 11 | 24 | 0 | 8 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 5 | 16 | 0 | 5 |
| <i>Par le conjoint(e), petit(e) ami(e)</i> | 4 | 0 | 8 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 0 | 5 | 0 | 3 |
| <i>Par les parent(s) du/de la conjoint.e</i> | 1 | 11 | 16 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 5 | 11 | 0 | 3 |
| Autre | 0 | 0 | 11 | 0 | 2 | 5 | 3 | 0 | 15 | 5 | 2 | 2 | 7 | 12 | 3 |
| (Non indiqué) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total ligne | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| <i>Effectifs</i> | 216 | 31 | 33 | 6 | 286 | 128 | 33 | 17 | 25 | 203 | 343 | 64 | 50 | 32 | 489 |

Champ : Ensemble des enquêté-e-s sorti-e-s de l'Ase.

Sources : ELAP-V2 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2015)

Lecture : Sur les 216 jeunes non-orphelins et nés en France métropolitaine, 41% sont locataires (et titulaire du bail locatif), 8% sont actuellement logés par une association et 51% sont hébergés par quelqu'un (dont 31% chez un membre de leur famille : dans le détail, 23% chez un ou les deux parent(s), 4% chez leur(s) grand(s)-parent(s), 3% chez un oncle ou une tante et 1% chez une autre personne de la famille).

Encore une fois, pour les jeunes nés en France, les orphelins de mère (simple ou double) se distinguent des autres jeunes. En effet, sur six orphelins doubles nés en France, cinq d'entre eux sont locataires à la sortie de l'Ase et le dernier est resté hébergé par sa famille d'accueil. Malgré le faible effectif, cela vient conforter l'idée, déjà évoquée par les jeunes eux-mêmes, de la nécessité de « s'en sortir tout seul » lorsque l'on n'a plus de parents vivants.

Les autres jeunes sont moins souvent locataires et bien plus couramment hébergés par une tierce personne, et c'est justement dans ce type d'hébergement que les situations diffèrent. Les orphelins de père et les non-orphelins mobilisent fortement leur(s) parent(s) à la sortie de placement (et donc la famille maternelle pour les orphelins de père). Malgré tout, cette mobilisation a des limites car les parcours en protection ont été relativement longs et les espoirs de refaire famille restent contraints aux conditions de vie de la famille maternelle (voir la situation de retour de Leslie cf. b p. 105). Ainsi, parmi la dizaine de jeunes nés en France orphelins de père ayant été interviewés en V3 et V4, aucun ne vit avec leur mère, mais certains se sont rapprochés. C'est ce qu'explique Morgane qui a toujours gardé des liens forts avec les membres de sa famille maternelle.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Sa sortie de placement a été le moment pour se rapprocher d'elle sans cohabiter.

Après je suis partie [de l'ASE], j'avais à peine 18 ans, j'ai repris les cours en septembre et j'ai rejoint toute ma famille, qui était sur XXX (ville de province)...ma famille maternelle.

C'était l'envie de retrouver votre maman ?

Ma maman du coup est venue sur XXX (ville de province) en même temps que moi, parce qu'elle était encore sur Paris...

Elle est venue dans l'idée de vous retrouver ? De vivre ensemble ?

Non parce que quand on a jamais vécu avec sa maman c'est un peu compliqué ...on n'habitait pas très loin l'une de l'autre mais pas ensemble. L'idée c'était de me rapprocher de ma famille, la région parisienne ça me disait pas ...envie de changer de vie, quoi.

Morgane, née en France, 23 ans, ELAPQuali_V4.

Les 33 orphelins simples de mère sont peu hébergés par des membres de la parenté, et ce sont davantage le ou la conjoint-e (notamment la famille du/de la conjoint-e) et les amis qui leur viennent en aide. Alors que les amis et le ou la petit-e ami-e ne sont pas plus des personnes déclarées comme proches au sein du réseau de soutien des orphelins de mère (Tableau 27), elles sont en revanche davantage sollicitées et/ou aidantes en termes d'hébergement par rapport aux autres jeunes. Concrètement, cela se traduit par des mises en couple plus précoces pour les orphelins de mère (et surtout les orphelins de mère) sortant de placement : si l'on additionne le fait de vivre en couple dans un logement autonome, et le fait d'être hébergé par le conjoint ou sa famille, plus du tiers des orphelins de mère sortants de placement vivent avec leur petit-e ami-e.

Pour les jeunes nés à l'étranger, la dimension sexuée du décès du parent, mais également le fait d'être orphelin ou non semble moins jouer sur ces aspects : même lorsqu'ils ne sont pas orphelins, le(s) parent(s) sont très rarement mobilisables sur le territoire français. Les jeunes nés à l'étranger (qui sont plus souvent des garçons), orphelins ou non, sont plus nombreux à être locataires, ils sont moins fréquemment hébergés par des tiers (et en particulier par la famille). Ils vivent également beaucoup moins souvent en couple, et ne sont quasiment jamais hébergés par la famille du ou de la petite amie.

Nous pouvons ainsi conclure que pour les jeunes nés en France, conserver des liens maternels est central dans le maintien des liens avec les autres membres de la famille (notamment la fratrie), dans les dynamiques de sortie de l'ASE, et en tant que ressources mobilisables (même temporairement et avec toutes les difficultés que cela peut engendrer) à la sortie de placement. Les jeunes ayant connu le décès d'une mère semblent alors trouver des ressources auprès d'autres proches en dehors de la sphère familiale, notamment par la mise en couple.

L'analyse qualitative montre que ces mises en couple dès la sortie de placement correspondent à des dynamiques interactives complexes. Les entretiens montrent en particulier que les jeunes accédant à un logement autonome placent leur priorité sur leur insertion professionnelle, support de l'autonomie financière et résidentielle, ce qui rejoint les objectifs de l'institution. Cette situation est particulièrement fréquente chez les jeunes entrés à l'ASE en tant que mineurs isolés étrangers (essentiellement des garçons). Pour les autres enquêtés, elle concerne autant de garçons que de filles. Au cours des entretiens, ces jeunes affirment différer volontairement la mise en couple et l'arrivée d'un enfant, celles-ci étant envisagées seulement une fois que les transitions professionnelles puis résidentielles sont réalisées (Ganne, Frechon, Dietrich-Ragon, Boujut, 2018).

À l'opposé, on constate que la mise en couple, ou simplement une relation amoureuse régulière accélère la sortie de l'ASE, autant pour les garçons que pour les filles. En effet, les jeunes en couple sont plus nombreux à ne pas bénéficier d'une protection jeune majeur après la majorité que les autres : près du quart des jeunes vivant en couple n'ont bénéficié d'aucun contrat jeune majeur alors que ce taux n'est que de 14% "les jeunes

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

sortis ne vivant pas en couple et n'ayant pas d'enfant³⁷, confirmant le constat selon lequel le fait d'être en couple diminue la probabilité de bénéficier de cette allocation (Frechon, Marquet, 2018). Cette situation concerne tout particulièrement les jeunes femmes orphelines nées en France. Les entretiens qualitatifs ont permis de mieux comprendre ces processus, qui allient désir de prendre ses distances avec l'institution, mais aussi affiliation forte à la famille d'un conjoint soutenant.

Laura fait partie des jeunes ayant vécu une incertitude sur le maintien en vie de son père. Elle a été placée depuis l'âge de 8 ans, en raison de carences éducatives et de conflit avec sa mère. Elle fugue de 15 à 16 ans et réside chez sa « belle-mère », la mère de son copain, expliquant son départ de la manière suivante :

C'est parce que j'étais follement amoureuse, donc pour moi, rester loin de mon copain, c'était pas possible. Et j'ai été chez mon copain et je suis restée.

Laura est enceinte au cours de cette période de vie chez sa « belle-mère » et est alors réadmise à l'ASE pour être accueillie en centre maternel avec son bébé. À l'approche des 3 ans de son enfant, elle trouve un appartement dans le secteur privé, dans la même rue que sa « belle-mère », et s'y installe avec son compagnon et leur enfant. Elle s'appuie beaucoup sur cette femme :

Et votre belle-mère du coup habite là pour le coup à côté de chez vous toujours peut-être ?

Oui. Ben je m'entends super bien avec. Je fais plus de choses avec elle que je faisais avec ma mère dans toute ma vie. Donc, c'est comme si que c'était ma maman.

Laura, 21 ans, née en France, ELAPQuali_V4

Les situations d'isolement, de rupture avec la famille, peuvent inciter les jeunes femmes à chercher du soutien auprès d'un petit ami, comme l'explique Yanna.

Yanna est orpheline de père, elle est arrivée en migration isolée à l'âge de 15 ans, pour aider sa mère et son petit frère restés au Congo. Elle explique l'isolement qu'elle ressentait en étant éloignée de sa famille.

Souvent quand tu arrives, pour moi, t'as pas le droit d'appeler le bled, t'as pas le droit d'avoir un contact avec quelqu'un de la famille. Or à ce moment-là, c'est les moments les plus compliqués parce que tu arrives, tu es isolée, tu sais pas qui te veut du bien, qui te veut du mal. T'es obligée d'être rassurée par quelqu'un qui te connaît et voilà. Et si t'as pas le droit finalement... C'est ça qui pousse les jeunes à craquer, à fuguer, à aller voir des hommes, enfin pour un peu d'affection.

(...) La plupart de mes amis au foyer c'était ça. Pour eux, ils préfèrent même être avec leur copain que d'aller à l'école, d'aller dans les activités. Ils préfèrent rester avec leur copain parce qu'il y a un peu d'affection, parce que qu'ils se sentent aimés ou je sais pas, désirés ou je sais pas. Mais si on a plus de lien avec quelqu'un de la famille, peut-être quelqu'un qui nous aime et qui nous suit et qui nous montre que voilà, t'es pas seul, et bien forcément, tu te sens mieux.

Yanna tombe enceinte à 17 ans, elle est prise en charge quelque temps en centre maternel, puis intègre un foyer d'hébergement d'urgence pour femmes avec enfant.

Yanna, migration isolée, 19 ans, ELAPQuali_V3

En l'absence de soutien familial mobilisable, la possibilité d'être hébergé par le compagnon ou sa famille offre l'opportunité de partir plus facilement. Dans certains cas, le ou la jeune s'intègre totalement à la famille du partenaire, qui devient une famille de substitution, et fonde de fait une nouvelle cellule familiale avec son ou sa partenaire, comme pour Ouarda, qui interrompt son contrat jeune majeur au bout de quelques mois pour se marier et s'installer dans une autre région, à proximité de la famille de son conjoint.

Parfois, quand il s'agit d'une relation récente et peu stabilisée, c'est le désir de prise de distance avec l'institution qui semble primer. L'hébergement est souvent instable, et le lien entre situation résidentielle et vie

³⁷ Ces proportions n'incluent pas l'analyse consolidée par le suivi passif. Il s'agit ici de proportions liées uniquement aux réponses des jeunes réinterviewés en Vague 2. En tenant compte de l'ensemble de la cohorte, la part des jeunes sortis sans contrat jeune majeur est plus importante.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

amoureuse est très fort : le maintien de la relation devient la condition du maintien de l'hébergement. C'est le cas pour Anne, sortie à 18 ans après 9 ans de placement.

Un peu avant 18 ans, Anne fait la connaissance de son petit copain et part du foyer pour aller vivre dans la famille de celui-ci. Toutefois, cette relation s'arrête assez rapidement, et ce sont les parents de son ex-copain qui lui conseillent d'appeler le SIAO³⁸, ce qui souligne sa dépendance résidentielle :

C'est ses parents qui m'ont dit d'appeler le SIAO. Et ses parents en fait, ils m'ont aidée à trouver un foyer et une formation. [...] Ça s'est terminé peu de temps après que je suis arrivée dans le nouveau foyer en fait. Ça s'est fini peut-être une semaine après.

Elle reste trois mois dans le foyer, l'année de ses 18 ans, et on ne lui propose pas de protection jeune majeur : Anne a « basculé » dans le dispositif d'hébergement destiné aux adultes. Elle sortira du foyer d'hébergement en s'installant chez un second compagnon :

Quand je l'ai connu, il avait déjà l'appartement, il avait le travail, le permis, la voiture... Situation parfaite ! (rires) [...] Il a 21 ans. Moi je vais seulement avoir 20 ans au mois d'août. Il travaille dans la restauration. On a tout fait très rapidement. En même pas un an, je vais le rejoindre sur le logement.

Anne, née en France, 19 ans, ELAPQuali_V3

L'appartement est un logement social, au nom de son compagnon, et c'est lui qui prend en charge quasiment l'ensemble du budget du couple. En effet, Anne a un CAP « Maintenance et Hygiène des locaux », mais n'a pas d'emploi. Dix-huit mois plus tard, lors du second entretien, elle vit toujours avec lui et n'a quasiment pas travaillé en un an et demi. Elle est enceinte de 5 mois et le couple envisage de demander un logement social plus grand. Sa dépendance à l'égard de son compagnon est de plus en plus grande, elle explique s'être totalement tournée vers sa belle-famille qui est devenue son unique entourage.

Dans ces situations, la protection institutionnelle se fragilise donc lorsque le ou la jeune est en couple, à la fois du fait des jeunes, mais aussi de l'ASE, notamment pour les jeunes majeurs : au moment du passage au statut d'adulte, l'aide institutionnelle est considérée comme subsidiaire par rapport au soutien que peut apporter le réseau primaire, constitué dans ces situations particulières par le conjoint ou sa famille. Pour les jeunes femmes, cela peut créer des situations de dépendance particulièrement marquée à l'égard d'un conjoint ou de sa famille. Bien qu'il soit difficile à quantifier, dans l'enquête qualitative ce phénomène concernait essentiellement des jeunes femmes orphelines d'au moins un parent.

8.4. Une entrée particulièrement précoce dans la parentalité pour les jeunes femmes orphelines sortant de placement

La précocité de la mise en couple pour certaines orphelines se double également d'une entrée dans la parentalité plus précoce (avec vie de couple ou non). Selon Blanpain, « 19% des personnes ayant perdu leur père sont devenues parents précocement (mère avant 21 ans ou père avant 24 ans), contre 15% pour celles qui ont vécu avec leurs deux parents. » (2008, p.7).

La précocité de l'entrée en parentalité est également repérée chez l'ensemble des jeunes sortants de placement, notamment chez les jeunes femmes (Frechon, 2005), y compris en comparaison aux jeunes des catégories populaires. Ce constat se retrouve au niveau international. Ainsi, une étude suédoise portant sur

³⁸ Services intégrés de l'accueil et de l'orientation.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

50 000 adultes nés entre 1972 et 1983 montrait que 16 à 19% des jeunes femmes et 5 à 6% des jeunes hommes ayant vécu un placement étaient devenus parents avant l'âge de 20 ans, contre 3% des jeunes femmes et 1% des jeunes hommes n'ayant pas connu de placement (Vinnerljung, Sallnas, 2007). Aux États-Unis, dans une étude menée dans le Midwest portant sur les trajectoires d'environ 600 anciens placés, à 19 ans, 32% des femmes et 14% des hommes avaient déjà un enfant (Courtney, Dworsky, 2006).

Les jeunes qui ont un enfant ou en attendent lors de la deuxième vague d'enquête représentent 12% de l'échantillon. Parmi l'ensemble des sorties de placement lors de la deuxième vague de l'enquête quantitative, 4% des garçons ont des enfants, contre 22% des filles. Seul un quart d'entre elles travaillent³⁹ et un peu plus de la moitié jouit d'un logement indépendant, en tant que locataire ; 55% vivent avec un conjoint.

Malgré de petits effectifs, on peut faire le constat que les orphelines, ont plus fréquemment des enfants que les jeunes femmes non orphelines : 34% des 60 jeunes femmes orphelines (d'au moins un parent) sorties ont des enfants ou en attendent, contre 16% des non-orphelines. Cette surreprésentation est encore plus forte lorsqu'on regarde les orphelines doubles. Les jeunes femmes ayant perdu leurs deux parents ne sont que 11 parmi les jeunes sorties de l'ASE en vague 2 de l'enquête quantitative (rappelons que les orphelins doubles sont plus représentés parmi les mineurs isolés étrangers, qui sont plus fréquemment des garçons), mais 7 d'entre elles ont des enfants ou en attendent au moment l'enquête V2, et les entretiens montrent que parmi les 4 n'ayant pas d'enfant, l'une d'entre elles aurait souhaité en avoir un, mais ne peut pas pour des raisons médicales.

Les entretiens qualitatifs (V3 et V4) étant intervenus par la suite, la proportion de jeunes femmes déjà mères a encore augmenté. Ainsi, sur les 22 orphelines rencontrées en entretiens, 7 étaient déjà mères ou attendaient un enfant.

Pour quatre d'entre elles, l'arrivée de l'enfant est présentée comme non prévue et elles n'envisageaient pas de relation stable avec le père de l'enfant. La grossesse survient au cours de la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, que ce soit durant leur minorité ou au cours d'un contrat jeune majeur. Il s'agit de jeunes femmes qui ont connu un parcours migratoire durant leur enfance ou leur adolescence, accompagnées ou non. Celles qui acceptent de s'exprimer sur le sujet expliquent qu'elles n'ont pas avorté pour des raisons religieuses, ou en raison d'une découverte tardive de leur grossesse.

Pour les trois autres jeunes femmes orphelines enceintes ou déjà mères, le désir d'enfant s'exprime différemment. Lorraine, qui a déjà 4 enfants à l'âge de 24 ans, met explicitement son désir d'enfant en lien avec son expérience de l'orphelinage et l'importance de « refaire famille » (cf. ci-dessus p.105.)

Lorraine évoque ses raisons de construire une famille :

Je pense que j'ai fait plein d'enfants, enfin plein d'enfants, j'en ai quatre, mais j'ai créé ma famille pour justement... parce qu'au décès de mon père, on était plus un là, un là, un là, un là. Donc, je pense que j'ai créé, ce que j'ai dit avec ma copine la dernière fois justement, j'ai créé ma famille, j'essaie de souder mes enfants entre eux. Voilà. J'essaie de créer un cocon familial que j'ai pas eu forcément après la mort de mon père.

Lorraine, née en France, 24 ans, ELAPQuali_V4

Toutes les jeunes femmes rencontrées passent souvent par des étapes d'hébergement en institution sociale, comme en centre maternel (Ganne, 2017), ou, en l'absence de places, en centre d'hébergement d'urgence voire en hôtel. L'arrivée de l'enfant renforce pour elles l'objectif d'accéder à un logement indépendant, d'autant que la protection jeune majeur se fragilise à partir du moment où elles deviennent parents, comme le montre l'exemple de Myesi.

³⁹Le fait qu'une partie des mères travaillent ne signifie pas qu'elles ont été insérées professionnellement avant l'arrivée de l'enfant : parmi les jeunes devenus parents, aucune n'a conservé un emploi obtenu avant la rencontre du conjoint et/ou l'arrivée de l'enfant.

Myesi est arrivée du Congo à l'âge de 10 ans, elle est hébergée chez son oncle et sa tante. Elle a perdu sa mère dans sa petite enfance, et apprend le décès de son père peu de temps après son arrivée en France.

À la suite de difficultés au domicile, à l'âge de 17 ans, elle est prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, puis accueillie en appartement autonome, et obtient un contrat jeune majeur.

Elle effectue une formation CAP Petite enfance, mais n'obtient pas le diplôme (elle est alors âgée de 19 ans). Quelques semaines après cet échec, elle apprend qu'elle est enceinte et ne reprend pas sa formation. Il n'y a pas réellement de projet de vie commune avec le père de son enfant, et sa référente ASE lui explique que les appartements accueillants des jeunes majeurs ne sont pas habilités pour l'accueil de jeunes enfants. Des recherches de places en centre maternel sont entreprises, sans succès, le nombre de places étant très inférieur au nombre de demandes.

Lorsqu'elle accouche, elle se trouve sans solution d'hébergement. Elle sait que son contrat jeune majeur ne sera pas renouvelé en raison de l'impossibilité d'accueillir un enfant dans les hébergements pour jeunes majeurs. L'éducatrice qui la suit en appartement autonome reçoit le père de l'enfant et lui demande d'héberger la jeune femme et le bébé. Au bout de quelques semaines, cela se passe mal entre elle et le père de son enfant et Myesi est hébergée à l'hôtel avec son fils durant deux ans, par le service social polyvalent de secteur.

À la suite de nombreuses démarches pour obtenir un logement, menées avec l'assistante sociale, elle obtient un logement HLM. Myesi vit sa fin de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance comme un « lâchage » par l'institution :

« Ils pouvaient prendre mon fils en charge, si on avait trouvé un centre maternel. [...] Là on nous a lâchés en cours... ».

Dans cette situation, l'ex-conjoint, loin d'être considéré par Myesi comme une ressource, est perçu plutôt comme une possibilité, pour l'institution, de se dédouaner de ses responsabilités :

« Ils ont vu que son père nous a récupérés, donc maintenant son père avait accepté devant mon éducatrice de nous prendre en charge, du coup eux ils ont vu que son père il nous a pris donc ils nous ont lâchés en cours de route en fait ».

Sur le plan professionnel, lors de la première vague d'enquête qualitative, Myesi n'avait pas repris de formation, car elle n'avait pas de mode d'accueil pour son fils, qui n'était pas encore scolarisé. Lors du deuxième entretien, ce dernier était entré à l'école, et elle avait commencé une formation pour devenir assistante maternelle, mais avait dû l'interrompre au bout de quelques semaines en raison de problèmes de santé. Ses ressources étaient donc constituées exclusivement par le revenu de solidarité active.

Myesi, migration accompagnée, 24 ans, ELAPQuali_V4

Dans la situation de Myesi, l'accompagnement jeune majeur se fragilise à partir du moment où elle est enceinte. Le recours à l'hébergement par le père de l'enfant, manifestement induit par les professionnelles face à l'absence de solution de logement, montre bien la subsidiarité de l'aide institutionnelle par rapport à l'aide de l'entourage, notamment lorsque la jeune se met en couple. Ce renvoi vers l'hébergement chez le père de son enfant s'accompagne de la fin de l'accompagnement jeune majeur.

Les enquêtées évoquent quasiment toutes la transition à la parentalité comme une bifurcation positive dans leur trajectoire, qu'elle ait été choisie ou non. Elles disposent en revanche de ressources diversement mobilisables dans leur entourage pour construire leur expérience pratique et subjective de la parentalité (famille au pays d'origine, belle-famille...).

Yanna, dont la mère est toujours vivante au Congo, explique ainsi qu'au moment de l'arrivée de l'enfant sa mère la soutenait beaucoup :

Ma maman, elle m'appelait tous les jours pour me dire quoi faire, la la la. (Rires).

Yanna, migration isolée, 19 ans, ELAPQuali_V3

Pour Loubna, orpheline de père et de mère, arrivée en migration isolée du Mali à l'âge de 16 ans, c'est sa tante qui l'a élevée, restée au Mali, qui a rempli cette fonction :

Ma tante, elle m'a tout envoyé : les habits, le parfum de l'enfant, la poudre, la crème... elle m'a tout envoyé quoi.

Loubna, migration isolée, 22 ans, ELAPQuali_V3

Laura, dont nous avons déjà évoqué le lien avec la mère de son compagnon, s'appuie justement sur cette belle-mère :

Justement, sur qui vous pouvez vous appuyer un petit peu si vous avez des, des doutes ou des questions en tant que maman ? Parce que c'est jamais...

Ben sur la mère de mon copain. »

Laura, 20 ans, née en France, ELAPQuali_V3

Celles qui ne disposent pas de ces ressources perçoivent l'enfant lui-même comme leur principal soutien, ce qui interroge quant au rôle que celui-ci va jouer auprès de sa mère.

Madora, est arrivée en migration isolée d'Angola. Orpheline de père qui a perdu contact avec sa famille dans un contexte de guerre, explique que sa vie s'est améliorée en raison de l'arrivée de sa fille :

Comment tu dirais... comment tu décrirais ta vie depuis que t'es arrivée ici ?

C'est difficile. Oui, c'est pas facile. Tu te trouves ici en France, je suis toute seule, pas de famille. C'est pas facile hein. Oui.

Et comment tu décrirais ta sortie de placement ? Depuis que t'es sortie du placement, t'as l'impression que ta vie, elle s'est améliorée ? Qu'elle s'est dégradée ?

Oui, ça va. Oui, elle s'est améliorée. Ça va.

Qu'est-ce qui va mieux ?

Qu'est-ce qu'il y a de mieux ? Parce que j'ai trouvé un logement. Je dors, je suis avec mon... ma fille. Oui, c'est ça. C'est mieux pour moi. Y a pas de souci. Ça passe parce que je suis avec... je suis avec elle. Oui.

Madora, 23 ans, migration isolée, ElapQuali_V3

Myesi (rappelons qu'elle est orpheline de père et de mère, et très peu entourée) évoque ainsi son enfant, âgé de trois ans au moment de l'entretien :

Mais Dieu l'a fait, Dieu m'a donné un enfant, c'est lui qui me donne le sourire, c'est... Quand je le vois c'est, c'est lui qui remplace mon père en plus. Il est, il est né le même, le même mois que mon père il est mort. Il est né le mois de mars. Mon père est né en mois de mars, il est né en mois de mars, il est né en 2014, mon père est mort en 2004. Donc c'est... C'est un... En fait, c'est comme si c'est lui mon père en fait. C'était mon père qui est revenu en fait. C'est ... c'est lui qui me rend heureuse en fait. Quand j'ai des soucis et tout, quand je vois j'ai des problèmes, je pleure quand je vois lui il me rend quand j'avais des problèmes et tout ça, quand j'ai galéré des fois je pleure et il vient m'essuyer des larmes et tout. Je mets des... la main sur la joue il vient, il m, il m'enlève et tout donc... C'est lui qui m'a rendue heureuse en fait. Je pensais que j'étais abandonnée, je me sentais toute seule. Quand il est venu, j'ai dit : non maintenant j'ai une personne qui est là pour moi, qui est mon fils, qui est mon père, qui est mon oncle, qui est mon frère, qui est tout.

Myesi, migration accompagnée, 22 ans, ELAPQuali_V3

Ainsi, dans plusieurs situations, les jeunes femmes font explicitement un lien entre leur expérience de mère et leur expérience de l'orphelinage (que le parent décédé soit le père ou la mère). La précocité de l'entrée dans la parentalité, avec ses conséquences sur la trajectoire scolaire, professionnelle et résidentielle, se double ainsi d'une expérience subjective spécifique.

8.5. La poursuite de la scolarité et l'insertion professionnelle

Nous n'avons pas encore évoqué le parcours scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes placés. Pour autant le bagage scolaire détermine très fortement l'accès à l'indépendance financière. Pour ces jeunes qui ont peu de soutien, entrer dans la vie adulte, nous venons de le voir, peut se faire par le soutien d'un conjoint ou l'accès à la parentalité. Mais une grande partie des jeunes sortiront de l'Aide sociale à l'enfance dans l'objectif de s'insérer professionnellement avant de franchir les autres étapes. Pour comprendre ces dynamiques, il faut revenir sur leur parcours scolaire qui a souvent été retardé et ainsi réduit quant aux ambitions de poursuite. Les orphelins ont-ils connu des parcours spécifiques ? Ont-ils davantage le souhait de terminer au plus vite leur scolarité pour devenir indépendant financièrement avec l'idée de subvenir aux besoins de leur famille ou bien sans attache, leur destin n'est-il pas de « se placer » au sens de Cécile Van de Velde en essayant au contraire d'obtenir le plus de bagages possibles avant de s'insérer dans la vie professionnelle ?

8.5.1. La scolarité

En 2008, Nathalie Blanpain faisait état du niveau scolaire des orphelins en France, en s'appuyant sur l'enquête « Événements de vie et santé » de 2006 de la DREES. Il apparaissait alors que le fait d'avoir perdu un parent avant 20 ans était plus souvent que pour les autres, associé à un moindre niveau scolaire. L'auteure avance plusieurs facteurs explicatifs. Le premier est structurel : les jeunes qui se trouvent orphelins avant 20 ans sont plus fréquemment issus de milieux populaires et/ou encore de fratries nombreuses et ceci a une incidence sur la scolarité. Par ailleurs, les conséquences du décès qui entraîne une situation probable de monoparentalité peuvent amener de nouvelles difficultés et avoir un impact sur la scolarité. Enfin, un troisième registre explicatif est lié à la santé plus fragile des familles dont un parent est décédé précocement. Ainsi ce sont les causes et conséquences socio-économiques liées à l'orphelinage qui entraîne des difficultés scolaires plus importantes. Et comme nous l'avons vu tout au long de nos analyses et dont nous partageons les résultats avec ceux de Céline Jung, le décès d'un parent –surtout pour les jeunes nés en France - arrive comme une conséquence de conditions de vie déjà heurtées.

Les jeunes placés sont bien plus fréquemment issus de milieux populaires (cf.2.1), de familles nombreuses (cf. 2.3) et de milieux fragiles, leur niveau de scolarité reflète donc avant tout celui de leurs origines sociales plus que leur situation d'orphelinage. Les mesures de prise en charge en protection de l'enfance des jeunes orphelins sont d'ailleurs moins motivées pour des problèmes de comportements scolaires que pour les autres jeunes (10% des orphelins de mère ; 8% des orphelins de père et 13% des non-orphelins ont eu au moins une mesure de protection motivée pour « Problèmes en lien avec la scolarité (déscolarisation, classe adaptée, etc.) » (Elapdossiers cf. 3.1).

Les questions de l'enquête ELAP1622_V1 concernant la scolarité portaient sur l'ensemble du parcours scolaire, les redoublements ou arrêts en cours d'année, les filières choisies, les diplômes, etc. Durant leur parcours scolaire, les jeunes orphelins n'ont pas plus redoublé que les autres jeunes placés, ou arrêté leur scolarité pendant plusieurs mois. L'arrêt de la scolarité pendant plusieurs mois concerne 25% des jeunes placés, et le redoublement concerne 61% des jeunes non-MIE et 15% des jeunes MIE⁴⁰. Aussi comme les autres jeunes placés ils ont connu des retards scolaires importants tout au long de leur enfance. Alors que le décès d'un parent peut arriver à n'importe quel âge, un tiers des jeunes placés (orphelins ou non) ont redoublé avant l'entrée au collège⁴¹. À titre de comparaison, seulement 17% des jeunes du même âge ont redoublé avant le collège (Caille, 2006).

⁴⁰ La question du redoublement n'a de sens que pour les jeunes nés en France ou ayant eu une grande partie de leur scolarité en France, les MIE étant arrivés plus tard, leur scolarité dépendait d'un autre système scolaire et la question a insuffisamment été comprise pour pouvoir en dire quelque chose.

⁴¹ 39% pour les jeunes nés en France et 15% pour les migrations accompagnées

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Dans l'enquête ELAP1622_V1, 69% des jeunes étaient scolarisés dans une formation diplômante (61% pour les jeunes nés en France métropolitaine et 78% pour ceux nés ailleurs), sans que l'on remarque de différence si le jeune est ou non orphelin. Parmi les jeunes nés en France métropolitaine, le tiers préparait un diplôme de niveau BAC, et 19% un diplôme de niveau CAP. En revanche, pour les jeunes nés à l'étranger il existe des différences entre orphelin et non-orphelin, en effet, 20% des jeunes orphelins préparaient alors un diplôme de niveau BAC pour 32% des non-orphelins. Dans le même sens, les orphelins étaient 54% à préparer un CAP pour 40% des non-orphelins. On verra par la suite que certains titulaires du CAP poursuivent ensuite un cursus de Bac professionnel.

Dans l'enquête ELAP756_V2, on peut suivre le plus haut diplôme obtenu par les jeunes au plus proche de la sortie de placement (quelque temps avant ou après). On séparera ici les jeunes nés en France, ayant connu toute leur scolarité en France métropolitaine, et les jeunes nés à l'étranger ou DOM-TOM, ayant eu une trajectoire migratoire pour arriver en France métropolitaine et dont la scolarité a, ou a pu, débuter ailleurs. Rappelons que 30% des jeunes sont encore pris en charge. Dans la mesure où la poursuite de la scolarité est facilitée par la poursuite de la prise en charge en tant que jeune majeur (Frechon, Marquet, 2018), nous avons gardé l'ensemble des jeunes ayant répondu à la V2. Ainsi en seconde vague, 38% sont encore en formation diplômante (68% parmi les jeunes encore pris en charge par l'ASE et 21% parmi les jeunes sortis). Ainsi 62% ne sont plus en formation diplômante. Connaître le plus haut diplôme obtenu auprès d'une population encore en formation nécessite de tenir compte de celles et ceux qui continuent leur scolarité. Aussi, si 36% n'ont encore aucun diplôme parmi l'ensemble des jeunes de 18-22 ans interrogés en V2, ils sont en réalité 19% (26% pour les jeunes nées en France métropolitaine, et 15% pour les autres) à être sans diplôme et non scolarisés.

Enfin, nous regarderons surtout ici les différences entre orphelins et non-orphelins en fonction, non pas du parent décédé (mère, père, les deux), mais des liens entretenus avec le parent restant, le cas échéant. Il apparaît en effet, comme nous l'avons vu précédemment, que lorsque la mère décède les liens sont plus fréquemment rompus avec le père que l'inverse, et en protection de l'enfance, c'est l'existence de ces liens qui importe et influe sur la trajectoire.

Les jeunes n'ayant pas de liens avec leur.s parent.s sont aussi ceux qui ont un niveau de diplôme plus élevé, et ceci de manière très nette chez les orphelins nés en France métropolitaine : 61% des orphelins sans lien avec leur.s parent.s ont ou préparent un diplôme au moins équivalent au bac, alors que ce n'est le cas que de 41% des orphelins ayant gardés des liens avec leur parent restant (Tableau 31). On retrouve également cet élément chez les jeunes nés à l'étranger bien que pour cette catégorie, le résultat soit plus important pour les non-orphelins (48% des non-orphelins sans lien avec leurs parents ont ou préparent un diplôme au moins équivalent au bac, ils sont 35% parmi les orphelins sans lien et 30% parmi les orphelins avec lien).

Lorsqu'on regarde la situation d'orphelinage selon le parent décédé, il apparaît que c'est quand la mère est décédée que les jeunes ont un plus haut niveau de diplôme. Ce qui corrobore nos résultats, c'est bien la question du lien qui prévaut ici.

Tableau 31: Plus haut niveau de diplôme obtenu ou en préparation en V2 par les jeunes selon les liens entretenus avec le.s parent.s

| % en colonne | Né.e.s en France métropolitaine | | | | | Né.e.s à l'étranger | | | | |
|---|---------------------------------|--------------------|------------------------|------------------------|-------|---------------------|--------------------|------------------------|------------------------|-------|
| | Orphelin avec lien | Orphelin sans lien | Non-orphelin avec lien | Non-orphelin sans lien | Total | Orphelin avec lien | Orphelin sans lien | Non-orphelin avec lien | Non-orphelin sans lien | Total |
| Pas de diplôme et non scolarisés | 36 | 17 | 26 | 24 | 26 | 14 | 16 | 15 | 19 | 15 |
| Niveau V (CAP) obtenu ou en préparation | 23 | 22 | 22 | 28 | 23 | 56 | 49 | 46 | 33 | 47 |
| Niveau IV+III (Bac et +) obtenu ou en préparation | 41 | 61 | 52 | 48 | 51 | 30 | 35 | 32 | 48 | 38 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Effectif | 55 | 45 | 259 | 56 | 415 | 60 | 77 | 150 | 53 | 341 |

Source : ELAP756_V2.

Champ : Jeunes de l'enquête : 756 jeunes

Lecture : Les jeunes orphelins nés en France métropolitaine et sans liens avec leur parent restant sont 61% à avoir ou préparer un diplôme de niveau bac ou plus.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette différence : comme on l'a vu précédemment, ce sont les jeunes qui sont le moins en lien avec leurs parents qui restent le plus longtemps en protection de l'enfance et bénéficient le plus de contrat jeune majeur. La période que couvre cette mesure est décisive pour la préparation et l'obtention d'un diplôme. D'une part, car c'est une aide qui est de plus en plus conditionnée au fait de poursuivre sa scolarité (Jung C., 2010, Petitgats, Guimard 2011, Frechon, Breugnot, Marquet, 2018 ; Frechon, Marquet, 2018), il y a donc un effet incitatif à poursuivre sa scolarité pour poursuivre sa prise en charge. D'ailleurs, les jeunes ayant ou préparant un diplôme plus élevé sont également ceux qui sont sortis plus tardivement du dispositif de protection (le tiers des jeunes sortis avant 20 ans de protection de l'enfance n'a pas de diplôme et n'en prépare pas en V2, alors que ça ne concerne que 15% des jeunes sortis après 20 ans).

L'analyse des entretiens qualitatifs ne permet pas d'identifier un facteur explicatif unique de ce meilleur niveau de diplôme des orphelins de mère nés en France métropolitaine. On peut néanmoins faire le constat que les jeunes orphelins de mères nés en France métropolitaine rencontrés en entretien ont connu pour la plupart des parcours de placement stable, dans une même famille d'accueil ou chez un membre de la famille élargie, leur permettant de bénéficier des conditions nécessaires à une scolarité stable.

Par ailleurs, les orphelins de mère sans lien avec le père ont exprimé le sentiment de n'avoir personne sur qui compter et de devoir s'en sortir tout seul (cf. 6.1.2 p. 75). L'enjeu de l'obtention d'un diplôme permettant la meilleure insertion professionnelle à la sortie de l'ASE est alors particulièrement important.

La situation de Justine, orpheline de père et de mère, illustre bien cette dynamique. Elle a eu le sentiment, depuis la mort de sa mère, lorsqu'elle avait 10 ans, qu'elle devait « se débrouiller toute seule ». Elle a connu différents changements de placement, a passé le bac et a demandé à être hébergée en foyer d'étudiants dès ses 17 ans. Durant son contrat jeune majeur, elle est en formation en école d'infirmière, qui correspond bien aux 3 années possibles de CJM. Par la suite, elle est embauchée par l'AP-HP comme infirmière, et achète un appartement. Au bout de 3 années d'exercice, elle prépare le concours d'entrée en école de puéricultrice, elle sait qu'elle doit être très bien classée au concours d'entrée afin que sa formation soit prise en charge financièrement par son employeur.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Revenant sur son parcours, Justine évoque de nouveau la nécessité de s'en sortir seule, ainsi que le fait que réussir ses études était un élément important pour sa mère :

Si j'avais pas eu le décès de ma mère, je sais pas quel parcours j'aurais pris, mais peut-être pas celui-là. Enfin, je compare à... j'ai des collègues, ils ont le même âge que moi, à 24 ans, il y en a qui profitent encore d'être chez papa et maman pour faire des économies et projeter... qui ont enchaîné tout de suite leur école de puéricultrice parce qu'elles en avaient les moyens, ou encore aujourd'hui, j'ai des collègues qui ont repris leurs études chez papa et maman... Moi, je ne peux pas. Et oui, ça influence encore aujourd'hui ma vie. Si j'avais encore ma mère ou ma sœur, je ne serai pas encore chez moi. Ça a quand même un impact sur ma vie. (...) Et ça m'a du coup donné... enfin j'ai toujours trouvé un moyen autre, peut-être pas le plus facile, mais toujours autre pour arriver à avoir ce que je voulais et réussir ce que je veux.

D'accord. Est-ce que votre mère, elle vous transmettait... pour elle c'était important l'école ?

C'était important. C'était important pour elle dans le sens où elle, elle n'a pas réussi et qu'elle avait arrêté à 15 ans et qu'elle ne voulait pas ça, et qu'elle voulait pas ça pour nous.

Justine, 24 ans, née en France, ELAPQuali_V4

Ces résultats sont surtout vrais quand on s'intéresse aux jeunes nés en France métropolitaine. Pour les jeunes nés ailleurs, il faut prendre en compte la question de la migration pour les MIE notamment.

Angéline Etiemble propose une typologie des jeunes MIE en France (2010). Les jeunes rencontrés dans l'enquête Elap semblent pour la plupart rentrer dans les deux premières catégories de cette typologie : les mineurs exilés, issus de zone de conflits et qui ont dû quitter leur pays en raison de la guerre ou des violences politiques, parfois avec l'éclatement de la famille, et les mineurs mandatés, envoyés par le groupe familial pour subvenir aux besoins de la famille ou poursuivre des études (les « mandatés travailleurs » et les « mandatés étudiants »). On pourrait penser que les jeunes ayant encore des liens avec leurs parents sont davantage à être ou se sentir le mandat de pourvoyeur de ressources auprès de leur famille restée au pays, alors que parmi ceux n'ayant plus de liens avec leurs parents, on peut trouver davantage de jeunes ayant été poussé à partir dans un but d'ascension sociale, ou en raison de circonstances imprévues, liées à des conflits ou à des violences, sans qu'il y ait nécessairement de « mandat » de l'entourage.

Comme expliqué précédemment, les entretiens qualitatifs menés avec les jeunes orphelins ayant connu un parcours migratoire mettent en lumière ces dynamiques de parcours extrêmement variées. S'ils ne permettent pas d'isoler un processus unique, on peut néanmoins observer différentes dynamiques, qui viennent compléter les observations quantitatives. En particulier, on peut constater que le fait de préparer un CAP en V1 n'est pas toujours prédictif d'un plus faible niveau de diplôme dans la suite du parcours : une partie des jeunes MIE rencontrés lors des phases qualitatives, en V3 et V4, avaient poursuivi des études par le biais de l'alternance, en enchaînant sur des Bac professionnels puis des BTS ou des DUT.

Les entretiens avec ces jeunes montrent que leur parcours correspond davantage à celui de mineurs « exilés » que de mineurs « mandatés » ; il s'agit principalement de jeunes ayant quitté leur pays et leur famille dans des contextes de guerre ou de violence (ayant parfois entraîné la mort du ou des parents). De plus, le départ vers la France, s'il est pensé comme une mise en sécurité, est également vu, par le jeune et par son entourage, comme une opportunité de faire des études et de construire ainsi un meilleur avenir. Ces deux motivations sont souvent présentes, comme l'illustre le cas d'Omar.

Omar préparait un bac scientifique en Côte d'Ivoire lorsqu'il a perdu ses parents, commerçants et libraires, dans un contexte de violences politiques. Voyant qu'il avait de bons résultats et s'intéressait à ses études, sa grande sœur a pris un crédit pour l'envoyer en France et lui faire quitter le pays et ses affrontements. Il avait alors 15 ans. Il a ensuite perdu de vue sa sœur et n'a plus de contact avec elle. Durant sa prise en charge à l'ASE, il a préparé un Bac professionnel, mais il explique bien qu'il s'agit d'une orientation subie, proposée par les professionnels pour envisager une insertion professionnelle rapide, à rebours des projets d'Omar :

Après, quand j'ai fait le test de CIO, ils m'ont orienté à Lycée X de Paris, où j'ai fait ma classe de seconde. Et puis ben vu que j'étais en seconde générale, ça n'arrangeait pas (nom d'association) et l'ASE, parce qu'eux ils voulaient tout simplement que les jeunes, ils fassent la formation pro et puis après ils se barrent. (...) Ils me l'ont dit en face, la directrice. Dans le Foyer où j'étais accueilli. C'est elle m'a dit.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Elle t'a dit quoi ?

Elle m'a dit : « Ici, c'est bien que t'es fort en cours et tout, et t'étais orienté en seconde générale, mais ici, principalement, nous, on oriente les jeunes vers des formations pro, soit CAP, ou si t'as un peu de... ils te mettent en bac pro pour que t'aies ton diplôme et ta formation pro, et tu travailles ». Elle m'a dit ça.

Omar, Migration isolée, 23 ans, ELAPQuali_V4

Son choix de poursuivre en BTS électrothermique après son Bac professionnel fait qu'il n'obtient pas de contrat jeune majeur, car on lui avait conseillé de trouver un travail plutôt que de poursuivre des études.

Je suis arrivé là-bas quand j'avais 15 ans, et puis je suis resté jusqu'à 18 ans et demi, après la fin de la prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance parce que vu qu'ils ont vu que j'ai eu mon titre de séjour et tout, donc ils... Après, ils m'ont lâché en fait. Après, ils ont dit que : « Si tu peux trouver un travail à faire en tout, etc. » Mais vu que moi, à l'école, j'étais un peu fort, et puis je participais en cours, et puis j'avais des très bonnes moyennes, et jusqu'à présent je continue à faire. (...) J'étais à la MECS et j'avais 18 ans et j'ai eu mon bac pro, et puis c'est me dire que de trouver un travail à faire. Mais sauf que moi, je veux pas travailler. Et je veux aller en cours en fait.

Tu veux aller en cours ?

Ouais. Donc ben ce qui m'a fait ...j'ai cherché entre-temps et parce que je savais très bien que j'avais que trois mois à quitter la MECS. Donc j'ai cherché jour et nuit un travail du soir.

Omar, Migration isolée, 23 ans, ELAPQuali_V4

Au moment de l'entretien, il travaille dans une pizzeria le soir pour payer ses études en BTS. Omar explique la difficulté qu'il a à concilier cet emploi et le travail pour ses cours. Malgré les difficultés, il envisage de poursuivre ses études et de devenir ingénieur.

Toutefois, ces jeunes ne sont pas nécessairement sans lien avec leur entourage et leur famille élargie.

Ainsi, Ahmid, est orphelin de père et a quitté l'Afghanistan à l'âge de 15 ans en raison de la guerre. Il est encore en contact avec sa mère et ses frères, qui vivent à Kaboul. Il explique que dans un pays en guerre, il faut partir pour des raisons de sécurité, mais il exprime également l'importance des études, lui qui vient « d'une famille d'illettrés », selon ses termes.

Aujourd'hui, c'est de trouver une place dans la société française et européenne, une place que je mérite ou que je mériterai. Pas une place d'un ouvrier qui travaille sept jours sur sept, enfin, qui travaille dur et qui gagne très peu. Je me donne du mal à faire des études, et j'aimerais, enfin, j'espère que je vais pouvoir trouver ma place.

Et pour vous ça a l'air vraiment d'être très important les études, c'est ce que je ressens en tout cas quand vous parlez. C'est vrai ?

Aujourd'hui malheureusement, on peut très bien voir les pays européens et les pays asiatiques, en tout cas mon pays l'Afghanistan, là-bas malheureusement, l'éducation... dans les pays européens on va vers l'avant, et dans les pays asiatiques comme l'Afghanistan on va vers l'arrière. Alors, du coup, oui je pense que c'est les études et l'éducation jouent un rôle important dans la vie quotidienne d'une personne.

Dans son discours, les études se font au détriment des attaches, avec le but ultime de « réussir », ce qui viendrait sans doute donner du sens à ce départ loin de la famille et du pays :

C'est ce que j'ai fait quand j'avais 15 ans, j'ai quitté ma vraie famille, mon vrai pays, et du coup, je n'ai pas vraiment d'attachements.

Ça ne veut pas dire que je ne pense pas à ma famille ni à mes amis, mais je préfère... je mets en avant mes études. Le but final c'est de réussir. La famille, les amis, on peut les voir quand on veut.

Ahmid, migration isolée, 22 ans, ELAPQuali_V3

Ainsi, les jeunes orphelins arrivés comme mineurs isolés ont des origines sociales et géographiques très variées. Toutefois, lorsque la migration a été déclenchée par un événement lié au contexte politique et sécuritaire du pays, parfois en lien avec le décès des parents, l'entourage ne semble pas avoir d'attentes immédiates en termes de soutien économique, comme dans le cas des jeunes « mandatés travailleurs », même s'il peut projeter l'idée d'un « avenir meilleur » par la poursuite d'étude.

8.5.2. La situation d'activité en fin de parcours à l'ASE

Quelle est alors la situation des jeunes en seconde vague d'enquête ? 40% des jeunes nés en France métropolitaine sont sans formation ni emploi. A titre de comparaison, ils représentent 23% des 18-25 ans en population générale de France métropolitaine en 2015 (Calcul DREES⁴²). Les orphelins qui ont gardé des liens avec l'autre parent – tout comme les non-orphelins dans la même situation- le sont encore davantage. À l'inverse, les jeunes sans lien (orphelin ou non) sont encore en formation, que celle-ci soit réalisée ou pas par le biais de l'alternance. Cette différence s'explique principalement par le fait que les orphelins sans lien sont davantage pris en charge en contrat jeune majeur que ceux qui ont gardé des liens.

Les jeunes qui ont connu une migration sont moins souvent ni en formation, ni en emploi. L'absence forte d'entourage aidant à cette période de la vie entraîne une nécessité de pouvoir subvenir à ses propres besoins. Toutefois, ici encore le fait d'avoir encore des liens avec des membres de sa famille même lorsque ceux-ci vivent dans un autre pays agit sur les conditions de vie des jeunes. Pour les jeunes nés à l'étranger, avoir des liens avec sa famille les amènent à être davantage pourvoyeurs financiers. Ainsi, 53% des jeunes nés à l'étranger ayant encore des liens avec leur.s parent.s sont dans une activité salariée alors que ce n'est le cas que de 40% des jeunes n'ayant plus de liens avec leur.s parent.s. La dynamique est la même pour les orphelins (avec lien : 49% perçoivent un salaire ; sans lien 37%)

Tableau 32 : Situation d'activité des jeunes en seconde vague d'enquête

| % en colonne | Nés en France métropolitaine | | | | | Nés à l'étranger | | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|--------------------|------------------------|------------------------|-------|--------------------|--------------------|------------------------|------------------------|-------|
| | Orphelin avec lien | Orphelin sans lien | Non-orphelin avec lien | Non-orphelin sans lien | Total | Orphelin avec lien | Orphelin sans lien | Non-orphelin avec lien | Non-orphelin sans lien | Total |
| Alternance | 3 | 11 | 5 | 9 | 6 | 20 | 12 | 20 | 13 | 17 |
| En emploi | 33 | 30 | 25 | 30 | 27 | 29 | 25 | 34 | 32 | 31 |
| En études | 23 | 29 | 28 | 30 | 28 | 28 | 35 | 21 | 40 | 28 |
| Ni en emploi, ni en formation (neet) | 41 | 30 | 42 | 31 | 39 | 23 | 28 | 25 | 14 | 23 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Effectif | 55 | 45 | 259 | 56 | 415 | 60 | 77 | 150 | 53 | 341 |

Source : ELAP756_V2.

Champ : Jeunes de l'enquête : 756 jeunes

Lecture : Les jeunes orphelins nés en France métropolitaine sans liens avec leur parent restant sont 29% à être dans un cursus de formation sans alternance.

Comme nous venons de le voir, moins il existe de liens entre le jeune et ses parents, plus longtemps il a de chance de rester protégé par l'ASE. Les jeunes ayant encore des liens avec leurs parents sont peut-être davantage encouragés à suivre une formation en alternance afin d'avoir des revenus puisque pour eux, l'ASE se terminera plus tôt. On ne retrouve pas de distribution similaire au sein des jeunes nés en France où les jeunes sans liens sont nettement plus en formation que les autres, mais il n'y a pas de préférence entre l'alternance ou non. Les jeunes sans lien avec leurs parents sont également beaucoup moins nombreux à se déclarer en recherche d'emploi que les jeunes ayant des liens. Il semblerait donc que, plus que le manque de lien avec les parents, ce soit le prolongement de la prise en charge qui assure une meilleure situation.

⁴² En ligne sur le site DATA.Dress : Rapports publics/Aide et action sociales/Les indicateurs sociaux départementaux (ISD)/Insertion sociale et Minima sociaux : fichier : la part des jeunes non insérés.

Conclusion

Pour mieux connaître les parcours et les conditions de vie des jeunes en protection de l'enfance et plus particulièrement des orphelins placés, les analyses de ce rapport sont extraites de deux études réalisées à 5 ans d'intervalle. La première, une étude rétrospective à partir de dossiers archivés de l'Aide sociale à l'enfance et des tribunaux pour enfants de deux départements (Elapdossiers) permet de retracer les trajectoires de prise en charge de 809 jeunes placés au milieu des années 80. La seconde l'enquête longitudinale ELAP interroge directement les jeunes encore placés à 17-20 ans et nés entre 1993 et 1996 sur leurs conditions de vie un peu avant et après la sortie du placement. Elle s'est déroulée de 2013 à 2019 en quatre vagues (deux par questionnaires et deux par entretiens qualitatifs) dans 7 départements français. 1622 jeunes ont répondu à la première vague d'enquête, 756 à la deuxième, des entretiens qualitatifs ont ensuite été réalisés auprès de 110 jeunes en V3 et 66 en V4.

Les orphelins pris en charge en protection de l'enfance sont très peu visibles dans les données de la statistique nationale. Les analyses que nous avons menées à partir de la cohorte d'enfants placés (Elapdossiers) nous ont permis d'une part de mieux expliquer les raisons de cette invisibilité et probablement d'une certaine forme d'indifférence à la question du décès d'un ou des parents tant sur le plan de la recherche que sur celui de la prise en charge et d'autre part de repérer les différences notables dans les parcours de protection de jeunes placés. Avant tout les orphelins sont pris en charge au même titre que la plupart des enfants placés. Les ruptures familiales sont telles parmi les jeunes protégés que le décès est une forme de rupture comme une autre. Ainsi ce n'est pas tant la différence entre les jeunes orphelins par rapport aux non-orphelins qui fait la singularité des parcours mais il existe des différences fortes de prise en charge entre orphelins de mère par rapport à un orphelin de père.

Pour autant les études quantitatives auprès de cette population nous donnent des proportions particulièrement importantes : entre 18% et 31% d'orphelins d'au moins un parent parmi les enfants placés. Dans l'étude ELAP, selon les sources d'observation, la proportion d'orphelins parmi les jeunes pris en charge par la protection de l'enfance varie du simple au double. Cette proportion est toutefois nettement supérieure au taux d'orphelinage des moins de 20 ans en France. 18% des jeunes ayant connu au moins un placement au cours de leur enfance et/ou adolescence sont orphelins d'au moins un parent, dont 2% orphelins des deux parents (Elapdossiers). Lorsque l'on interroge les jeunes placés à 17-20 ans, la proportion d'orphelins a presque doublé puisque 31% d'entre eux se disent orphelins d'au moins un parent, dont 8% orphelins double (ELAP1622_V1). Cette différence s'explique à la fois par une différence de recueil de données, d'âges observés et de publics accueillis.

Nous avons très rapidement compris que l'interprétation des résultats nécessitait une distinction des orphelins de père et des orphelins de mère, car les problématiques sont nettement différenciées. En effet, la moitié des enfants qui ont connu le décès de leur mère n'avait déjà plus de lien avec leur père alors qu'ils n'étaient que 7% sans contact avec leur mère lorsque le décès du père est survenu. Une différence qui a toute son importance pour comprendre les parcours de prise en charge des orphelins.

Le contexte familial des jeunes protégés (orphelins comme non-orphelins) est celui des catégories sociales les plus défavorisées. Ils sont issus de familles nombreuses avec souvent des demi-frères et sœurs qui traduisent les séparations du couple parental souvent en amont du décès. Aussi la monoparentalité maternelle précède fréquemment le décès et c'est probablement dans ces situations que l'orphelinage est le plus relié à l'arrivée de l'enfant en protection de l'enfance. Un peu plus d'un quart des enfants ayant connu le décès de leur mère ont été protégés pour la première fois au moment de ce décès. Les autres ont, en proportion équivalente, soit été placés bien avant soit plus tard.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Dans toutes les situations, le fait d'être orphelin n'est pas en soi un motif de protection, d'une part parce que 40% des orphelins étaient déjà protégés avant la survenue du décès et d'autre part, car les motifs d'entrée sont très divers et se distinguent peu des motifs d'entrée des non-orphelins. Certes les orphelins entrent davantage pour des raisons d'isolement, traduisant ainsi l'absence parentale, mais ils ont connu des maltraitances dans des proportions assez proches du reste de la cohorte et les problèmes de comportement des jeunes restent importants surtout lorsque le père est décédé. Le décès vient donc se surajouter à un ensemble de difficultés éducatives au risque d'en devenir un évènement imperceptible dans le parcours de prise en charge.

L'analyse de l'étude plus récente par 4 vagues de collectes (quantitatives et qualitatives) apporte un nouveau regard sur l'orphelinage des enfants placés. Tout d'abord entre ces deux études, un nouveau public, déjà présent mais dans des proportions moindres, vient questionner le phénomène de l'orphelinage des enfants placés. En effet les jeunes isolés étrangers placés entre 17 et 20 ans sont pour près de la moitié d'entre eux orphelins. Reposant cette fois-ci sur les dires des jeunes eux même, cette étude dépasse les connaissances strictement administratives et interroge pour la première fois ce qui fait entourage pour les jeunes placés et tout particulièrement ici pour les orphelins.

Pour les jeunes nés en France, les résultats confirment ceux déjà présentés dans l'enquête par dossiers, à savoir l'absence forte de la présence paternelle dans l'entourage des jeunes a des conséquences à la fois sur la prise en charge mais aussi sur la structure de son entourage.

Dans le cas d'un décès de la mère seulement un tiers garde des liens avec le père, donc la plupart des jeunes sont des orphelins isolés. En revanche, l'entourage familial élargi est ou a été présent dans la vie des jeunes, soit par une période temporaire de mise à l'abri avant que l'Aide sociale à l'enfance ne prenne le relais, soit par une mesure de tiers digne de confiance qui reste inégalement mise en place selon les départements. Dans le premier cas, les jeunes ont pu exprimer la difficulté de maintenir des liens durables avec ces personnes en parallèle d'une prise en charge ASE. Dans le second cas, la mesure de TDC se poursuit rarement par une mesure jeune majeur. Toute une réflexion autour de la prise en charge des orphelins de mère mériterait d'être posée afin de mieux pérenniser les liens avec les membres de la famille élargie tout en tenant compte de la nécessité d'un accompagnement au moins économique de ceux-ci. En effet, issus de classe sociale défavorisée, les membres de la famille élargie sont dans bien des cas issus des mêmes conditions sociales.

Dans le cas d'un décès du père, les trois quarts gardent des liens avec leur mère, mais, nous l'avons vu les situations sociales qui se déroulent souvent au sein de famille complexe nécessiterait un accompagnement social et éducatif soutenu et un réel travail sur les liens entre mère et enfant. L'entourage de ces jeunes est plus caractérisé par des liens forts avec la mère mais des liens plus réduits avec l'entourage familial élargi, mettant encore plus de poids sur la situation précarisée de ces mères. La sortie de l'ASE des jeunes encore en lien avec leur.s parent.s est généralement plus précoce. Ils bénéficient donc moins de contrat jeune majeur avec tout ce que cela induit pour leur insertion future (rupture plus précoce de la formation, davantage de difficulté dans leur insertion professionnelle). Par ailleurs, le souhait de recréer une famille en retournant chez leur mère reste le plus souvent voué à l'échec. Une réflexion autour des aides d'accompagnement des mères durant la prise en charge de l'enfant permettrait sûrement un meilleur accompagnement de l'enfant au cours de sa sortie. Les désirs de sortie précoce avec retour chez la mère devraient toujours être accompagnés d'une mesure en milieu ouvert renforcée ou d'une intervention pour préparer le retour dans le cadre « d'un placement à domicile » même en tant que jeune majeur.

Pour les jeunes nés à l'étranger, nous pouvons retenir que le décès des parents est l'une des principales causes du début de la migration des orphelins. Aussi ces décès sont plus rarement vécus au moment de la prise en charge à l'ASE. Néanmoins il paraît important de développer une réflexion sur la prise en charge de ces évènements antérieurs par les services de la protection de l'enfance. L'isolement sur le sol français ne doit pas être confondu avec l'isolement dans les faits de ces jeunes. Ils ont encore des liens et plutôt de bonne

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

qualité avec des membres de leur famille. Ces liens nécessitent qu'ils soient alimentés car ils paraissent être une véritable protection psychique pour ces jeunes dont le soutien d'un psychologue est moins apprécié. La recherche de membres de leurs familles disparus au cours des événements qui ont entouré la mort d'un parent et la migration pourrait aussi être une piste à réfléchir car pour les jeunes cette question est prégnante au quotidien.

Enfin, concernant la formation des professionnels, force est de constater que malgré la fréquence très forte d'orphelin en protection de l'enfance, la prise en charge spécifique du deuil n'a pas toujours été mise en place, d'autant qu'elle peut susciter des réticences de la part des jeunes.

Ainsi, la situation d'orphelinage, en tant que telle, ne semble pas, du point de vue des jeunes, justifier en soi un accompagnement psychologique, mais davantage la nécessité d'être compris et soutenu dans ce que l'on ressent, quelles qu'en soit les manifestations, et d'avoir la possibilité de partager ses souvenirs du parent défunt avec d'autres membres de l'entourage. C'est cette possibilité qui semble parfois faire défaut pour certains des jeunes accompagnés et notamment pour les jeunes mineurs étrangers isolés.

Dans les situations de stress post-traumatique, nous pouvons souligner qu'une prise en charge spécifique et adaptée fait défaut. Le Centre Primo Levi est la plus importante structure en France spécifiquement dédiée aux soins des victimes de la torture et de la violence politique réfugiées sur notre sol, aucun jeune ne nous ont fait part d'une prise en charge par cette association, voire d'autres services spécifiques.

Certaines pistes seraient probablement à creuser telles que : développer la connaissance de ce type d'association, avoir un réseau de psychologues extérieures à l'institution qui permettent de proposer des prises en charge adaptées et dans la durée, travailler au sein des équipes de protection de l'enfance ce nécessaire travail d'écoute, d'accueil de leur parole et de leur vécu qui a manqué ou n'était pas adapté pour nombre des jeunes rencontrés.

Ainsi, au-delà du recours à une prise en charge psychologique spécialisée et externe à l'institution, la formation des professionnels en contact direct et quotidien avec les jeunes (référents éducatifs, éducateurs exerçant en MECS et assistants familiaux) pourrait permettre aux adultes de mieux comprendre des manifestations qui peuvent parfois surprendre (absence de larme, agressivité...), ainsi que d'avoir moins de réticences à évoquer avec les jeunes le décès, ses circonstances... si celui-ci en ressent le besoin.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Bibliographie

- Abassi, E. (2019), « Devenir adulte » sans l'aide des parents ? Compositions et ressources parentales des jeunes en fin de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance, in in Oris M, Cauchi-Duval N. (éditeurs), *Les familles face aux vulnérabilités*, Paris, Aidelf, [en ligne](#).
- Amsellem-Mainguy Y., Dumollard M.,(2015) Santé et sexualité des jeunes pris en charge par la PJJ. Entre priorité et évitement, Injep Note et rapports, n°5, 165 p. [en ligne](#).
- Astier, I., Duvoux, N. (Éd.). (2006), *La société biographique : Une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan.
- Bacro F., Rambaud A., Humbert C., Sellenet, C. (2013), La santé des enfants accueillis en établissements de protection de l'enfance, L'exemple de la Loire-Atlantique, Rapport de recherche réalisée pour et financé par l'ONED, 111 p., [en ligne](#)
- Bardin, L. (2013), *L'analyse de contenu*. Paris, France: Presses Universitaires de France. 296 p.
- Barre C. (2003), « 1.6 millions d'enfants vivent dans une famille recomposée ». Insee Première, n°901.
- Bianco J.-L., Lamy P. (1980), *L'aide à l'enfance demain, contribution à une politique de réduction des inégalités*, Rapport au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.
- Blanpain N. (2008), « Perdre un parent pendant l'enfance : quels effets sur le parcours scolaire, professionnel, familial et sur la santé à l'âge adulte ? », *Etudes et résultats*, n°668, Drees, 8 p.
- Boujut S., Frechon I. (2009), Inégalité de genre en protection de l'enfance, *Revue de Droit sanitaire et social*, [en ligne](#), n°6, Novembre, décembre, pp. 1003-1015.
- Boujut S., Frechon I. (2017), « S'occuper des enfants, est-ce une question de genre ? », in Bolter F. (Coord.) La prise en compte du genre en protection de l'enfance, Rapport thématique de l'ONPE, Paris, La documentation Française, [en ligne](#), pp.57-68.
- Bouyx A., Vogelweith A. (2003), « Autorité parentale et Aide sociale à l'Enfance », *Enfances & Psy*, n°22, pp 38-44.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F. (2015), « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première*, n° 1539, 4 p.
- Cadolle S. (2000), *Etre parent, être beau-parent, La recomposition de la famille*, Odile Jacob
- Carayon, L., Mattiussi, J., Vuattoux, A. (2018). « Soyez cohérent, jeune homme ! ». *Revue française de science politique*, Vol. 68(1), 31-52.
- Cardi C. (2010), « La construction sexuée des risques familiaux », *Politiques sociales et familiales*, 101, pp. 35-45.
- Coppel M, Dumaret AC. (1995), *Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'Oeuvre Grancher. Analyse d'un placement spécialisé*. Ramonville Saint- Agne: Erès.
- Corbillon M, Assailly JP, Duyme M. (1990) *L'enfant placé : de l'assistance, publique à l'aide sociale à l'enfance*. Paris: Ministère de la solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale.
- Cordier, G. (2007), « L'enfant endeuillé », *Le Journal des psychologues*, n° 247(4), 46-50.
- Cornalba V. (2016), « L'adoption silencieuse », *Adolescence*, 34, 4, p. 717-731.
- Courtney M. E., Dworsky A. (2006), « Early Outcomes for Young Adults Transitioning from Out-of-home Care in the USA », *Child & Family Social Work*, 11(3), p. 209-219.
- Deckens S. (2011), « Les Orphelins en marge, des pratiques d'adoption en France », in Molinié M. (Dir.), *Invisibles orphelins. Reconnaître, accompagner, comprendre*, éditions Autrement, Collection Mutations.
- Dupont Fauville A. (1973), *Pour une réforme de l'aide sociale à l'enfance*, Paris, éditions E.S.F.
- Durning P. (1986), *Education et suppléance familiale en internat. Psycho-sociologie de l'internat spécialisé*, Paris, CTNERHI.
- Etiemble A. (2010), *Mineurs isolés étrangers à la rue. Comment les protéger ?*, Paris : Editions Rue d'Ulm, 53 p.

- FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.
- Faron O. (2001), *Les enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la Nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*, Paris, La Découverte, 2001.
- Flammant C. (2018), « Orphelins : de qui parle-t-on ? », in *Le vécu de jeunes après le décès d'un(des) parent(s)*, Actes de la journée d'étude, mercredi 3 octobre 2018, La fondation OCIRP, pp. 8-11, [en ligne](#).
- Flammant, Pennec, Toulemon, (2015), *Approche démographique de l'orphelinage en France, Définir, compter, caractériser les orphelins* : revue de la littérature existante, la fondation OCIRP, 52 p.
- Frechon I. (2003) « Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif », Doctorat de sociologie et démographie Université Paris X – Nanterre, [en ligne](#).
- Frechon I. (2005), « Les stratégies féminines d'entrée dans la vie adulte », in Callu E., Jurmand J.-P. et Vulbeau A. (eds.), *La place des jeunes dans la cité. Tome 2, Espaces de rue, espaces de parole*, Paris, L'Harmattan, p. 215-232.
- Frechon I., Boujut S., Drieu D., Plages M. (2009), *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, Trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*, Rapport final remis à la Mire, [en ligne](#), 142 p.
- Frechon I., Breugnot P. (2018) *La fin du parcours en protection de l'enfance, Lorsque le passé dessine l'avenir*, Actes du Colloque, Les enjeux du parcours de l'enfant en MECS, 7e Rencontres Nationales des Professionnels des Maisons d'Enfants à Caractère Social, PARIS - Palais de l'UNESCO - 30 et 31 MARS 2017, [en ligne](#).
- Frechon I., Marquet L. (2017), Unaccompanied Minors in France and Inequalities in Care Provision under the Child Protection System, special issue on unaccompanied minors - *Social Work & Society, Vol.15, N°2* (en ligne [en anglais](#); [en Français](#)).
- Frechon I., Marquet L. (2018) « Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur », In "Jeunes vulnérables - Incidences sur les parcours d'entrée dans la vie adulte », *Revue Populations Vulnérables n°4*, consultable sur [HAL](#).
- Frechon I., Robette N. (2013) *Les trajectoires de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de jeunes ayant vécu un placement*, *Revue Française des Affaires Sociales*, [en ligne](#), N°1-2, pp. 122-143.
- Frechon, I., Marquet, L., & Séverac, N. (2011). « Les enfants exposés à des « violences et conflits conjugaux », Parcours en protection de l'enfance et environnement social et familial. *Politiques sociales et familiales* (105), [en ligne](#), 59-72.
- Ganne C. (2017), « Vivre en centre maternel : le jeune enfant au cœur de la dynamique relationnelle entre sa mère et les professionnel-le-s », *La revue internationale de l'éducation familiale*, (42), p. 135-154.
- Ganne, C. (2017). L'analyse séquentielle des parcours : Pour une approche longitudinale et non causale des effets des interventions sociales. *Vie sociale*, (18), 25-44.
- Ganne, C., Frechon I., Dietrich-Ragon P., Boujut S. (2018). *Transition to adulthood from care: residential and family dimensions*. 15th EUSARF Conference (European Scientific Association on Residential & Family Care for Children and Adolescents), 2-5 October, Porto.
- Gardet M. (2012), Orphelins et mineurs délinquants (1889-1959). Deux catégories et deux champs de recherche pour une enfance placée, HDR, Paris 8.
- Goudet-Lafont, B., Du, C. L., Marichez, H., Radjack, R., & Baubet, T. (2016). L'accompagnement éducatif des mineurs isolés étrangers : Discours et représentations des éducateurs. *L'Autre*, n°17(1), 16-34.
- Héran, F. (2004), « Cinq idées reçues sur l'immigration », *Population et Sociétés*, n° 397, janvier.
- Issenhuth P, Vivier G, Frechon I. (2010), *Concilier les droits de chacun : une éthique en dynamique. Enquête auprès de mineurs protégés*. In: Laurens S, Neyrat F, eds. *Enquêter : de quel droit? Menace sur l'enquête en sciences sociales*. Paris: Croquant, 320 p.
- Jobeir H., Peton G., Brigand A., Chatain C., Sass C., Moulin J. (2009), « Soutien psychologique chez des personnes en fragilité sociale dans le cadre d'un examen périodique de santé », *Santé Publique*, N°6 Vol. 21, pp. 619 à 630

- FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.
- Jung C., (2010), *L'Aide sociale à l'Enfance et les jeunes majeurs : comment concilier protection et pratique contractuelle*, Paris: L'Harmattan.
- Jung C., (2018), « Perdre un parent pendant l'enfance : une vulnérabilité non protégée ? Représentations et prise en compte de l'orphelinage en protection de l'enfance », rapport de recherche CNAPE, La fondation OCIRP.
- Kamga, M. & Tillard, B. (2013), "Le fosterage à l'épreuve de la migration. Jeunes Bamilikés du Cameroun accueillis en France. *Ethnologie française*, vol 43(2), 325-334.
- Kertudo P., Sécher R., Tith F. (2015), « L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. L'entourage familial des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance », rapport de FORs-Recherche Sociale et Régis Sécher (ARIFTS).
- Lambert Th, Doneddu J. (1976), L'aide Sociale à l'Enfance en 1973, Sauvegarde de l'Enfance, Vol 31, Num 1-2, pp 59-75.
- Le Pape, M.-C. (2009). Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives. *Informations sociales*, 154(4), 88-95.
- Lefaucheur N., (1993), « Sur la scène de l'anormalité familiale », In : M.-Thérèse MEULDERS-KLEIN & Irène Thery (dir.), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Nathan, 123-136.
- Martial A., (2013), « Des pères absents » aux pères « quotidiens » : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce », *Informations sociales*, CNAF, 2 N° 176, p. 36-43.
- Monnier A., Pennec S. (2005), « Orphelins et orphelinage », in *Histoires de familles, histoires familiales : Les résultats de l'enquête famille de 1999*, Lefèvre C. et Filhon A. (dir.), Cahiers, n°156, Ined, pp. 367-385.
- Mourin B., Mestre C. (2017), « Malentendu culturel et maltraitance institutionnelle », *Spirale* 2017/1, N° 81.
- Neyrand, G., & Rossi, P. (2004). *Monoparentalité précaire et femme sujet*. Ramonville Saint-Agne: Érès.
- ONED (2013), *La Situation des Pupilles de l'Etat*, enquête au 31/12/2013, La Documentation française, 167 p. [en ligne](#)
- ONPE (2019), Treizième rapport au Gouvernement et au Parlement, La Documentation française, 176 p., [en ligne](#)
- Paugam S. (2012), Chapitre 15. « Compter sur et « compter pour ». *Les deux faces complémentaires du lien social*, in Robert Castel et al., *Changements et pensées du changement*, La Découverte, « Sciences humaines », pp. 215-230.
- Paugam S. (2014), *L'intégration inégale: force, fragilité et rupture des liens sociaux*, 1re éd, Paris, Presses universitaires de France (Le lien social), 512 p.
- Petit-Gats J, & Guimard N., (2011). *Le contrat jeune majeur. Un temps négocié*. L'Harmattan : Logiques sociales, 190 p.
- Pilon M. (2003), « Confiage et scolarisation en Afrique de l'Ouest: un état des connaissances », contribution au rapport mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) de suivi sur l'Education pour tous (EPT). (36 pages)
- Potin E. (2007), « Parcours de placement... Du simple lieu d'accueil à la négociation d'une place dans une « autre » famille », Rapport de recherche, sur les parcours d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance du Finistère, 252 p.
- Régnier-Loilier A. (2013), Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant, *Population et Sociétés*, Ined, n° 500, 4 p.
- Robette N., 2014, « Explorer et décrire les parcours de vie: les typologies de trajectoires », <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01016125/document>.
- Robin, P., Séverac, N. (2013), « Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : Les paradoxes d'une biographie sous injonction ». *Recherches familiales*, n° 10(1), 91-102.
- Robin-Romero I. (1998), Les établissements pour orphelins à Paris aux XVIIe-XVIIIe siècles. In: Histoire, économie et société, 17^e année, n°3. L'État comme fonctionnement socio-symbolique (1547-1635) pp. 441-453.
- Rollet C. (2001) *Les enfants au XIXe siècle*, Hachette littérature, Paris, 265 p.
- Schwartz, O. (1990). *Le monde privé des ouvriers : hommes et femmes du Nord*. Paris, France : Presses Universitaires de France.

- FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.
- Sellenet C. (2015) « Parentèle, tiers dignes de confiance et parrains : des solidarités autour de l'enfant en protection de l'enfance », *Informations sociales* 2015/2 (n° 188), p. 88-95.
- Sellenet, C., L'Houssni, M. (2013), « Solidarités autour d'un enfant l'accueil dans la parentèle ou chez des tiers dignes de confiance en protection de l'enfance », Recherche réalisée pour le Défenseur des droits.
- Serre D. (2010), Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. Des professionnelles divisées. *Déviance et Société*, vol. 34, p. 149-162.
- Stettinger V. (2019), Devenir une « bonne » mère. Une trajectoire balisée par l'intervention sociale. *Revue des politiques sociales et familiales*, Caisse nationale des allocations familiales, 2019, 129-130, pp. 77-88 ([en ligne](#)).
- Tillard B. (2007), « Marginalité ou stigmatisation ? Étude ethnographique sur la naissance en milieu urbain », *Tsanta*, n°12, pp. 41-52.
- Tillard B., Mosca S. (2016), Enfants confiés à un proche dans le cadre de la Protection de l'Enfance, Rapport finale remis à l'ONPE ([en ligne](#)).
- Toulemon L. (2001), Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ?, *Population et sociétés*, n°374, décembre 2001.
- Toulemon L. (2007), « La transformation des fratries en France au cours du XXe siècle », in Oris M., Brunet G., Widmer E. et Bideau A. (eds). *Les fratries : une démographie sociale de la germanité*, Berne, P. Lang, p. 239-258.
- Toulemon, L. (2012). « Évolution des situations familiales à travers les recensements français de 1962 à 2009 ». *Population*, vol. 67,(4), 657-681. doi:10.3917/popu.1204.0657.
- Verdier P. (1992), *L'enfant en miettes. L'Aide sociale à l'enfance : bilan et perspectives d'avenir*, Toulouse, Privat.
- Verhaegen L. (1985), Les psychiatries. Médecines de pointe ou d'assistance ?, Ed Cabay, Coll Perspectives sur l'homme, Vol. 5, Louvain-la-Neuve, 300p.
- Vinnerljung, B., Sallnäs, M. (2008). Into adulthood : A follow-up study of 718 young people who were placed in out-of-home care during their teens. *Child & Family Social Work*, 13(2), 144-155. Abassi E., (2018), « Devenir adulte » sans l'aide des parents ? Compositions et ressources parentales des jeunes en fin de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance », In Oris M., Cauchi-Duval N., Les familles face aux vulnérabilités, Paris, pp. 5-20
- Vivier, G. (2006). *La fiche ageven : un outil adapté à la collecte de trajectoires*. Paper presented at the 14e Colloque de l'AIDELF, Université d'Aveiro, Portugal, ([en ligne](#))
- Womersley G., Kloetzer L. (2018) « En Afrique, aller voir le psychologue, je n'ai jamais entendu ça » : interprétations croisées du psychotraumatisme entre médiateurs culturels, professionnels de santé et réfugiés victimes de torture à Athènes » *Revue européenne des migrations internationales* La santé mentale en migrations internationales vol. 34 - n°2 et 3

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Annexe 1 – Global peace Index

Depuis 2007, le Global Peace Index classe les pays du monde selon leur degré de pacifisme. Nous avons utilisé cet indicateur afin de connaître selon l'année d'arrivée en France des jeunes nés à l'étranger si cette migration s'est faite dans un contexte de guerre.

Pour ceci, nous avons noté le rang du pays de naissance en fonction de sa date de migration en France. C'est une mesure qui reste imprécise, mais qui permet d'approcher le degré de conflictualité des pays dont ces jeunes sont originaires. Plus de huit jeunes sur 10 nés à l'étranger sont arrivés en France entre 2007 et 2013, qu'il s'agisse d'une migration accompagnée ou isolée. Nous nous restreignons donc ici aux 612⁴³ jeunes pour lesquels l'indice est applicable. 81% de ces jeunes sont des migrations isolées et 19% des migrations accompagnées. Les pays de moins d'un million d'habitants ne sont pas inclus dans ce classement et le nombre de pays concernés est passé de 2007 à 2013 de 140 à 162 pays.

Pour tenir compte de cet indicateur mouvant d'année en année, nous présentons les données en pourcentage cumulés par les rangs les plus élevés c'est-à-dire où le niveau de paix est inexistant aux rangs les moins élevés c'est-à-dire les pays les plus en paix.

Origine des migrations selon leur mode et niveau de dangerosité du pays d'origine

| % cumulés | Migration accompagnée | Migration isolée | Total |
|---------------------------|-----------------------|------------------|-------|
| 10 pays les moins en paix | 13 | 19 | 18 |
| 20 pays les moins en paix | 20 | 23 | 22 |
| 30 pays les moins en paix | 34 | 31 | 32 |
| 40 pays les moins en paix | 49 | 43 | 44 |
| 50 pays les moins en paix | 63 | 50 | 53 |
| 60 pays les moins en paix | 75 | 73 | 73 |
| 70 pays les moins en paix | 90 | 93 | 93 |
| 80 pays les moins en paix | 91 | 95 | 94 |
| 90 pays les moins en paix | 93 | 97 | 96 |
| tous les pays | 100 | 100 | 100 |

Champ : ELAP1622_V1 – Jeunes nés à l'étranger et dont le pays d'origine fait partie du classement Global Peace Index

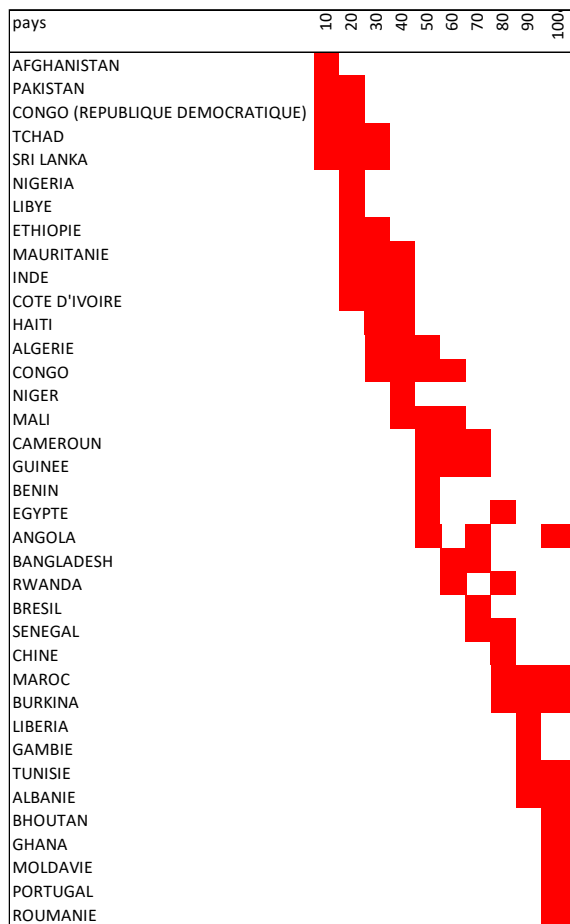
Source : <https://countryeconomy.com/demography/global-peace-index>

Lecture : 53% des jeunes placés et ayant migré en France entre 2007 et 2013 étaient originaire d'un des 50 pays les moins en paix parmi les 152 pays que compte en moyenne ce classement. Parmi les jeunes protégés après une migration accompagnée entre 2007 et 2013, 13% étaient originaires des 10 pays les moins en paix, ils étaient 19% parmi les migrations isolés.

Que les jeunes soient arrivés en France par la migration accompagnée ou par une migration isolée, ils sont en majorité issus de pays connaissant de graves conflits. Ainsi ce classement qui compte en moyenne 152 pays entre les années 2007 et 2013, seulement 4% sont originaires d'un pays classé dans le premier tiers des pays les plus en paix. Les pays d'origine les plus dangereux au moment de la migration sont l'Afghanistan, le Pakistan, la République Démocratique du Congo, mais aussi le Tchad et le Sri Lanka. Ils ont tous faits partis au moins une fois des dix pays les plus dangereux de la planète au moment où la migration a eu lieu.

⁴³ Effectif pondéré

Classement des pays d'origine selon le niveau de dangerosité



Source : <https://countryeconomy.com/demography/global-peace-index> et ELAP1622_V1

Lecture : Le Pakistan faisait partie des 20 pays les plus dangereux au monde lorsque les jeunes originaire de ce pays ont vécu leur migration avant d'être pris en charge par la protection de l'enfance en France.

Ce niveau de dangerosité fait souvent partie de la cause du départ du pays d'origine, nous sommes donc en droit de nous demander si les orphelins font partie des pays les plus dangereux.

46% de ces jeunes sont orphelins d'au moins un parent, mais de façon inattendue le niveau de dangerosité du pays d'origine n'est pas significatif. Les jeunes orphelins auraient donc réalisé leur migration dans des pays où les conflits existent, mais ne sont pas les pays plus dangereux. C'est le cas notamment des jeunes originaires de Guinée et du Mali, deux pays où la proportion d'orphelins est particulièrement élevée (Mali 53% d'orphelins ; Guinée : 60%).

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Classement des pays d'origine selon la situation d'orphelinage des jeunes migrants entre 2007 et 2013 placés à l'ASE

| % cumulés | Pas orphelin | Orphelin d'au moins un parent | Total |
|---------------------------|--------------|-------------------------------|-------|
| 10 pays les moins en paix | 20 | 15 | 18 |
| 20 pays les moins en paix | 23 | 21 | 22 |
| 30 pays les moins en paix | 36 | 26 | 32 |
| 40 pays les moins en paix | 49 | 38 | 44 |
| 50 pays les moins en paix | 57 | 48 | 53 |
| 60 pays les moins en paix | 72 | 74 | 73 |
| 70 pays les moins en paix | 89 | 97 | 93 |
| 80 pays les moins en paix | 91 | 97 | 94 |
| 90 pays les moins en paix | 94 | 98 | 96 |
| tous les pays | 100 | 100 | 100 |
| Effectif pondérés | 333 | 279 | 612 |
| % en ligne | 54 | 46 | 100 |

Champ : ELAP1622_V1 – Jeunes nés à l'étranger et dont le pays d'origine fait partie du classement Global Peace Index

Source : <https://countryeconomy.com/demography/global-peace-index>

Lecture : 18% des jeunes placés, et ayant migré en France entre 2007 et 2013 étaient originaire d'un des 10 pays les moins en paix parmi les 152 pays que compte en moyenne ce classement. Parmi les jeunes orphelin d'au moins un parent, 15% étaient originaires des 10 pays les moins en paix, ils étaient 20% parmi les non-orphelins.

Annexe 2 – Type de placement selon les liens maintenus avec les parents et la situation d'orphelinage.

Nous sommes parties de deux constats parmi les jeunes de 17-20 ans placés et nés en France métropolitaine

- La surreprésentation des « orphelins sans lien » en placement familial
- La surreprésentation des « orphelins avec lien » en placement collectif.

Afin de tenir compte des effets des différentes variables en jeu dans l'orientation par type de placement (région de placement, sexe, âge au premier placement, âge à l'enquête et situation d'orphelinage et maintien du lien) nous avons réalisé deux régressions logistiques : la probabilité d'être placé en placement familial en recherchant la différence entre les orphelins sans lien et les non-orphelins sans lien. Et la probabilité d'être en placement collectif en recherchant la différence entre les orphelins sans lien et les orphelins avec lien (tableau A et B).

Tableau A : La probabilité d'être placé dans un accueil de type familial (*famille d'accueil, tiers digne de confiance, lieux de vie et d'accueil*)

| Jeunes né.e.s en France métropolitaine | | Placé en famille d'accueil, TDC ou LVDA | | Odds Ratio | Pr > khi-2 |
|--|--------------------|---|-----------|------------|------------|
| | | NON | OUI | | |
| Ensemble | | 54 | 46 | | |
| Région de PEC | NPC | 47 | 64 | ref. | ref. |
| | IDF | 53 | 36 | 0,53 | --- |
| Sexe | Masculin | 41 | 53 | ref. | ref. |
| | Féminin | 59 | 47 | 0,64 | --- |
| Âge au premier placement | <3 ans | 10 | 34 | ref. | ref. |
| | 3_5ans | 10 | 21 | 0,61 | n.s. |
| | 6_11ans | 26 | 22 | 0,26 | --- |
| | 12_15ans | 25 | 15 | 0,18 | --- |
| | 16_17ans | 20 | 6 | 0,09 | --- |
| | >=18ans | 9 | 2 | 0,09 | --- |
| Âge à l'enquête | 17 ans | 30 | 46 | ref. | ref. |
| | 18 ans | 28 | 25 | 0,59 | --- |
| | 19 ans | 25 | 16 | 0,41 | --- |
| | 20 ans | 17 | 12 | 0,44 | --- |
| Orphelinage et maintien des liens | orph avec lien | 15 | 10 | 0,69 | n.s. |
| | orph sans lien | 8 | 14 | 1,78 | + |
| | non orph avec lien | 64 | 59 | 0,96 | n.s. |
| | non orph sans lien | 14 | 18 | ref. | ref. |

Champ : Ensemble des enquêté-e-s né.e.s en France métropolitaine âgé-e-s de 17 à 20 ans. (n=862)

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Lecture : Parmi les jeunes né.e.s en France métropolitaine et âgé.e.s de 17-20 ans, 46% sont placés en hébergement de type familial. Parmi ceux placés en hébergement de type familial 53% sont des garçons et 47% des filles. Les deux colonnes de droite présentent les résultats de la régression logistique pour un individu de référence : pris en charge par le Nord Pas de Calais, de sexe masculin, placé pour la première fois avant l'âge de 3 ans, âgé de 17 ans au moment de l'enquête, « non-orphelin sans lien ». En tenant compte de l'ensemble des effets de ces variables sur le fait d'être placé en collectif, on peut remarquer que les « orphelins sans lien » ont une probabilité plus forte d'être accueilli en placement familial « toutes choses égales par ailleurs ».

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Ainsi « toutes choses égales par ailleurs », un jeune orphelin sans lien a près de deux fois plus de chance qu'un jeune « non-orphelin sans lien » d'être accueilli en placement familial. Un effet lié à l'orphelinage est donc bien réel au-delà des ruptures totales de lien avec deux parents dans le parcours de prise en charge long en famille d'accueil.

Tableau B : La probabilité d'être placé dans un accueil de type collectif

| Jeunes né.e.s en France métropolitaine | | Placés en foyer (type collectif) | | Odds Ratio | Pr > khi-2 |
|--|--------------------|----------------------------------|-----------|------------|------------|
| | | NON | OUI | | |
| Ensemble | | 78 | 22 | | |
| Région de PEC | NPC | 56 | 52 | ref. | ref. |
| | IDF | 44 | 48 | 1,11 | n.s. |
| Sexe | Masculin | 47 | 45 | ref. | ref. |
| | Féminin | 53 | 55 | 1,00 | n.s. |
| | <3 ans | 24 | 10 | ref. | ref. |
| | 3_5ans | 17 | 7 | 1,05 | n.s. |
| | 6_11ans | 24 | 26 | 2,65 | +++ |
| | 12_15ans | 18 | 30 | 4,09 | +++ |
| | 16_17ans | 11 | 23 | 4,83 | +++ |
| | >=18ans | 6 | 4 | 3,82 | +++ |
| Âge à l'enquête | 17 ans | 33 | 56 | ref. | ref. |
| | 18 ans | 26 | 28 | 0,54 | --- |
| | 19 ans | 24 | 12 | 0,25 | --- |
| | 20 ans | 18 | 4 | 0,12 | --- |
| Orphelinage et maintien des liens | orph avec lien | 12 | 15 | 2,24 | ++ |
| | orph sans lien | 12 | 5 | ref. | ref. |
| | non orph avec lien | 60 | 67 | 2,63 | ++ |
| | non orph sans lien | 16 | 14 | 2,44 | ++ |

Champ : Ensemble des enquêté-e-s né.e.s en France métropolitaine âgé-e-s de 17 à 20 ans. (n=862)

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Lecture : Parmi les jeunes né.e.s en France métropolitaine et âgé.e.s de 17-20 ans, 22% sont placés en hébergement de type collectif. Parmi ceux placés en hébergement de type collectif 45% sont des garçons et 55% des filles. Les deux colonnes de droite présentent les résultats de la régression logistique pour un individu de référence : pris en charge par le Nord Pas de Calais, de sexe masculin, placé pour la première fois avant l'âge de 3 ans, âgé de 17 ans au moment de l'enquête, « orphelin sans lien ». En tenant compte de l'ensemble des effets de ces variables sur le fait d'être placé en collectif, on peut remarquer que les « orphelins avec lien » ont une probabilité plus forte d'être placés en collectif « toutes choses égales par ailleurs ».

Nous sommes parties de deux constats parmi les jeunes de 17-20 ans placés et nés à l'étranger

- La surreprésentation des « orphelins sans lien » en placement de type « autonome »
- La surreprésentation relative des « orphelins avec lien » en placement de type « collectif »

Nous avons réalisé deux régressions, la première porte sur la probabilité parmi les jeunes nés à l'étranger d'être en hébergement collectif (en tenant compte des variables région de prise en charge, sexe, âge au premier placement, âge à l'enquête et type de migration). C'est avant tout l'âge des jeunes qui déterminent le fait d'être en placement collectif. Les jeunes ont une probabilité de moins en moins grande entre 17 et 20 ans de se retrouver en placement collectif. Toutefois, la situation d'orphelinage avec ou sans lien ne présente pas de différence significative « toutes choses égales par ailleurs », alors qu'elle en présente pour les non-orphelin sans lien qui ont une probabilité plus grande de se retrouver en collectif quels que soient leur âge.

Tableau C : Probabilité d'être en placement de type « collectif » parmi les jeunes nés à l'étranger

| Jeunes né.e.s à l'étranger | | Placé en placement type "collectif" | | Odds Ratio | Pr > khi-2 |
|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------|------------|------------|
| | | NON | OUI | | |
| Ensemble | | 68 | 32 | | |
| Région de PEC | NPC | 16 | 22 | ref. | ref. |
| | IDF | 84 | 78 | 0,80 | n.s. |
| Sexe | Masculin | 69 | 77 | ref. | ref. |
| | Féminin | 31 | 23 | 0,85 | n.s. |
| Âge au premier placement | avant 16 ans | 40 | 37 | 0,65 | - |
| | 16 ans | 38 | 46 | ref. | ref. |
| | 17 ans et plus | 22 | 17 | 0,86 | n.s. |
| Âge à l'enquête | 17 ans | 20 | 46 | ref. | ref. |
| | 18 ans | 29 | 34 | 0,52 | --- |
| | 19 ans | 30 | 17 | 0,24 | --- |
| | 20 ans | 21 | 3 | 0,06 | --- |
| Orphelinage et maintien des liens | orph avec lien | 16 | 21 | 1,33 | n.s. |
| | orph sans lien | 25 | 18 | 0,70 | n.s. |
| | non orph avec lien | 47 | 40 | ref. | ref. |
| | non orph sans lien | 12 | 21 | 1,706 | ++ |
| Type de migration | Migration accompagnée | 36 | 25 | 0,81 | n.s. |
| | Migration isolée | 64 | 75 | ref. | ref. |

Champ : Ensemble des enquêté-e-s né.e.s à l'étranger âgé-e-s de 17 à 20 ans. (n=760)

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Lecture : Parmi les jeunes né.e.s à l'étranger et âgé.e.s de 17-20 ans, 32% sont placés en hébergement de type collectif. Parmi ceux placés en hébergement de type collectif 77% sont des garçons et 23% des filles. Les deux colonnes de droite présentent les résultats de la régression logistique pour un individu de référence : pris en charge par le Nord Pas de Calais, de sexe masculin, placé pour la première fois à 16 ans, âgé de 17 ans au moment de l'enquête, « non orphelin avec lien et ayant connu une migration isolée. En tenant compte de l'ensemble des effets de ces variables sur le fait d'être placé en collectif, on peut remarquer que les orphelins avec ou sans lien ne sont pas davantage ou moins placés en collectif « toutes choses égales par ailleurs ».

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

La seconde régression porte sur la probabilité parmi les jeunes nés à l'étranger d'être en hébergement autonome (en tenant compte des variables région de prise en charge, sexe, âge au premier placement, âge à l'enquête et type de migration). Ici il existe bien un effet de la situation d'orphelinage, mais qui reste difficile à interpréter. Ainsi les jeunes *orphelins sans lien* ont une probabilité plus importante d'être accueilli en placement de type « autonome », mais les non-orphelin sans lien ont moins de chance.

Tableau D : Probabilité d'être en placement de type « autonome » parmi les jeunes nés à l'étranger

| Jeunes né.e.s à l'étranger | | Placé en placement type "autonome" | | Odds Ratio | Pr > khi-2 |
|-----------------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------|------------|------------|
| | | NON | OUI | | |
| Ensemble | | 45 | 55 | | |
| Région de PEC | NPC | 18 | 18 | ref. | ref. |
| | IDF | 82 | 82 | 0,95 | n.s. |
| Sexe | Masculin | 73 | 71 | ref. | ref. |
| | Féminin | 27 | 29 | 0,98 | n.s. |
| Âge au premier placement | avant 16 ans | 47 | 33 | 0,75 | n.s. |
| | 16 ans | 38 | 43 | ref. | ref. |
| | 17 ans et plus | 15 | 25 | 1,12 | n.s. |
| Âge à l'enquête | 17 ans | 45 | 14 | ref. | ref. |
| | 18 ans | 33 | 29 | 2,67 | +++ |
| | 19 ans | 17 | 33 | 6,10 | +++ |
| | 20 ans | 5 | 24 | 14,40 | +++ |
| Orphelinage et maintien des liens | orph avec lien | 20 | 16 | 0,85 | n.s. |
| | orph sans lien | 17 | 28 | 1,73 | ++ |
| | non orph avec lien | 44 | 45 | ref. | ref. |
| | non orph sans lien | 20 | 11 | 0,558 | -- |
| Type de migration | Migration accompagnée | 32 | 33 | 0,889 | n.s. |
| | Migration isolée | 68 | 67 | ref. | ref. |

Champ : Ensemble des enquêté-e-s né.e.s à l'étranger âgé-e-s de 17 à 20 ans. (n=760)

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Lecture : Parmi les jeunes né.e.s à l'étranger et âgé.e.s de 17-20 ans, 55% sont placés en hébergement de type autonome. Parmi ceux placés en hébergement de type autonome 71% sont des garçons et 29% des filles. Les deux colonnes de droite présentent les résultats de la régression logistique pour un individu de référence : pris en charge par le Nord Pas de Calais, de sexe masculin, placé pour la première fois à 16 ans, âgé de 17 ans au moment de l'enquête, « non orphelin avec lien et ayant connu une migration isolée. En tenant compte de l'ensemble des effets de ces variables sur le fait d'être placé en hébergement autonome, on peut remarquer que les orphelins sans lien ont une probabilité « toutes choses égales par ailleurs » plus forte d'être pris en charge en hébergement autonome.

Annexe 3 : Index des jeunes interviewés en V3 et V4 cités dans l'analyse

| | | | |
|----------------|-------------------------------|-----------------|--------------------|
| Ahmid..... | 22, 121 | Loubna | 116 |
| Ali..... | 90, 98 | Madora | 97, 98, 116 |
| Amara | 22 | Maelys..... | 16 |
| Anne..... | 17, 18, 76, 77, 78, 93, 113 | Maruti | 80, 81, 90, 91 |
| Blandine | 18, 73, 84, 99 | Merveille | 97 |
| Camille | 14, 72 | Minata | 21, 23, 24, 89, 99 |
| Catarina..... | 13, 14, 99 | Morgane | 87, 88, 110, 111 |
| Chloé..... | 16, 17, 48, 99 | Moussa..... | 103, 104 |
| Clément..... | 76, 88, 99 | Myesi..... | 80, 114, 115, 116 |
| Divine | 22, 81, 82, 92, 93 | Omar | 22, 120, 121 |
| Inaya | 23 | Ouarda | 78, 79, 99, 112 |
| Jean | 81 | Palki | 23 |
| Joseph..... | 91, 92, 97 | Reza..... | 26, 53, 97 |
| Justine..... | 16, 75, 76, 92, 104, 119, 120 | Shanice | 99 |
| Laura | 13, 72, 112, 116 | Thomas | 19, 84, 99 |
| Leslie..... | 17, 18, 76, 106 | Yakouba | 53 |
| Lola | 12, 13, 73, 74, 75, 84, 99 | Yanna..... | 21, 112, 115 |
| Lorraine..... | 18, 19, 76, 78, 90, 114 | | |

Annexe 4 – Type de placement selon les liens maintenus avec les parents et la situation d’orphelinage.

Maintien des liens selon la situation d’orphelinage et l’origine migratoire

| % en ligne | | Lien parental | | | Effectifs |
|-------------------------------|-------------------|---------------|------------|-------------|-------------|
| | | Sans Lien | Avec Lien | Ensemble | |
| Né-e en France métr. | Non-Orphelins | 20% | 80% | 100% | 664 |
| | Orphelins | 46% | 54% | 100% | 198 |
| | Orphelins de Mère | 52% | 48% | 100% | 80 |
| | Orphelins de Père | 21% | 79% | 100% | 88 |
| | Orphelins Double | 100% | 0% | 100% | 30 |
| | Ensemble | 26% | 74% | 100% | 862 |
| Migration isolée (JIE) | Non-Orphelins | 29% | 71% | 100% | 270 |
| | Orphelins | 56% | 44% | 100% | 244 |
| | Orphelins de Mère | 52% | 48% | 100% | 41 |
| | Orphelins de Père | 26% | 74% | 100% | 116 |
| | Orphelins Double | 100% | 0% | 100% | 86 |
| | Ensemble | 42% | 58% | 100% | 513 |
| Migration accompagnée | Non-Orphelins | 18% | 82% | 100% | 182 |
| | Orphelins | 60% | 40% | 100% | 64 |
| | Orphelins de Mère | 61% | 39% | 100% | 17 |
| | Orphelins de Père | 28% | 72% | 100% | 27 |
| | Orphelins Double | 100% | 0% | 100% | 20 |
| | Ensemble | 29% | 71% | 100% | 246 |
| Ensemble 17-20 ans | Non-Orphelins | 22% | 78% | 100% | 1116 |
| | Orphelins | 53% | 47% | 100% | 506 |
| | Orphelins de Mère | 53% | 47% | 100% | 139 |
| | Orphelins de Père | 24% | 76% | 100% | 231 |
| | Orphelins Double | 100% | 0% | 100% | 136 |
| | Ensemble | 32% | 68% | 100% | 1622 |
| Effectifs | | 512 | 1110 | 1622 | |

Champ : Jeunes enquêtés en V1 placés et âgés de 17 ans à 20 ans

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14)

Annexe 5 : Trajectoires de placement durant la minorité selon les données du suivi passif : comparaison avec la population enquêtée âgée de 17 ans

La collecte de données administratives réalisée dans le cadre du suivi passif qui permet de connaître les âges à la sortie définitive de l'ensemble de jeunes de l'échantillon constitué pour la première vague d'enquête de 2013-2014, a également permis de recueillir des informations sur la trajectoire de prise en charge en amont de l'enquête pour une partie d'entre eux.

Si l'on restreint le champ aux jeunes enquêtés et âgés de 17 ans en vague 1, les trajectoires passées ont pu être reconstituées pour 87% d'entre eux, soit 469 jeunes (effectifs pondérés). Cette estimation repose sur la comparaison entre la déclaration par l'enquêté de son âge au premier placement et de celle calculée à partir des données administratives recueillies.

Ces 469 parcours complets, bien que comportant quelques spécificités, sont assez représentatifs de l'ensemble de la population des jeunes enquêtés à 17 ans. La répartition par sexe et statut d'orphelinage est similaire à la population totale. Cependant, cette sous-population compte légèrement plus de non-orphelins « sans lien » avec leurs parents (71% contre 66% dans la population totale). Par ailleurs, une trajectoire incomplète signifiant l'absence d'information avant le placement en vigueur au moment de la vague 1 de l'enquête, les parcours complets comportent une proportion plus importante de jeunes ayant déclaré être entrés en protection entre 15 et 17 ans.

Jeunes placés âgés de 17 ans en première vague d'enquête : comparaison des caractéristiques des jeunes pour lesquels la trajectoire « complète » de placement a pu être recueillie dans le cadre du suivi passif avec celles de l'ensemble des jeunes enquêtés

| % en colonne | 538 jeunes enquêtés en vague 1 | | | 469 jeunes avec trajectoire de placement complète avant la vague 1 | | |
|---------------------|--------------------------------|-----------------|----------|--|-----------------|----------|
| | Né en France métro. | Né à l'étranger | Dont MIE | Né en France métro. | Né à l'étranger | Dont MIE |
| Orph. avec lien | 13% | 19% | 24% | 10% | 20% | 24% |
| Orph. sans lien | 8% | 22% | 25% | 8% | 22% | 25% |
| Non Orph. avec lien | 66% | 40% | 32% | 71% | 40% | 32% |
| Non Orph. sans lien | 13% | 19% | 19% | 11% | 18% | 19% |
| Femmes | 51% | 20% | 11% | 54% | 19% | 11% |
| Hommes | 49% | 80% | 89% | 46% | 81% | 89% |
| Orph. Mère | 7% | 7% | 8% | 6% | 7% | 8% |
| Orph. Père | 11% | 20% | 25% | 10% | 21% | 25% |
| Orph. Double | 3% | 14% | 16% | 2% | 13% | 16% |
| Non Orph. | 79% | 59% | 51% | 82% | 59% | 51% |
| 0 à 5 ans | 36% | 1% | 0% | 33% | 1% | 0% |
| 6 à 10 ans | 23% | 2% | 0% | 22% | 2% | 0% |
| 11 à 14 ans | 18% | 20% | 17% | 17% | 16% | 15% |
| 15 à 17 ans | 20% | 76% | 83% | 24% | 80% | 85% |
| Sans réponse | 3% | 1% | 0% | 3% | 1% | 0% |

Sources : ELAP1622-V1 recueil par questionnaires (Ined, Printemps, 2013-14) et ELAPsuivipassif 2013-18

Liste des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 1: Répartition des jeunes nés en France ou à l'étranger selon leur situation d'orphelinage – Comparaison entre Elapdossiers et ELAP 1622_V1 | 11 |
| Tableau 2: Répartition des entretiens retenus pour l'analyse qualitative selon l'origine migratoire | 13 |
| Tableau 3 : Causes de décès du père et de la mère renseignées dans les dossiers des enfants protégés (en%) | 16 |
| Tableau 4 : Espérance de vie à la naissance moyenne sur la période de migration des neuf principaux pays dont sont originaires les jeunes placés nés à l'étranger (en%) | 23 |
| Tableau 5 : Motifs d'entrée en placement au début et tout au long du parcours de prise en charge selon la situation d'orphelinage..... | 30 |
| Tableau 6: Tapis des parcours de protection de l'enfance des orphelins de père et/ou de mère..... | 31 |
| Tableau 7 : Typologies des trajectoires de prise en charge | 33 |
| Tableau 8 : Type de mesure qu'ont connu les jeunes orphelins, et part de ces placements menant à une sortie après 18 ans. | 36 |
| Tableau 9 : Mesures rencontrées pendant la prise en charge durant la minorité selon les situations d'orphelinage..... | 36 |
| Tableau 10 : Fin de la prise en charge avec ou sans Contrat Jeune Majeur selon la situation d'orphelinage (% en ligne) | 38 |
| Tableau 11 : Type de placement qu'ont connu les jeunes orphelins, et part de ces placements menant à une sortie après 18 ans..... | 38 |
| Tableau 12 : Caractéristiques sociodémographiques des jeunes pris en charge entre 17 et 20 ans et taux des orphelins selon l'origine et le mode de migration | 42 |
| Tableau 13: Maintien et rupture des liens parentaux, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne) | 43 |
| Tableau 14 : Maintien et rupture des liens avec la fratrie, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne)..... | 46 |
| Tableau 15 : Déclaration des figures parentales, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne) | 47 |
| Tableau 16 : Types de liens avec au moins une figure parentale issue de la famille élargie selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne) | 48 |
| Tableau 17 : Expérience corésidente et maintien du lien avec au moins une figure parentale issue de la famille élargie selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne)..... | 49 |
| Tableau 18 : Maintien du lien avec au moins une figure parentale issue de la famille élargie selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né à l'étranger ou non (% colonne)..... | 52 |
| Tableau 19 : Situation d'orphelinage et maintien des liens (synthèse) selon l'origine migratoire | 55 |
| Tableau 20 : Âge moyen au premier placement selon la situation d'orphelinage, le maintien des liens et l'origine migratoire | 56 |
| Tableau 21 : Type de prise en charge connue par les jeunes âgés de 17 ans au moins une fois durant leur parcours de placement avant la majorité..... | 60 |
| Tableau 22 : Mesures « Pupille » ou « Délégation de l'autorité parentale » et ensemble des mesures de transfert d'autorité parentale connues par les jeunes âgés de 17 ans nés en France métropolitaine | 60 |
| Tableau 23 : Mesures « Tutelle » et ensemble des mesures de transfert d'autorité parentale connues par les jeunes âgés de 17 ans nés en France métropolitaine et à l'étranger..... | 61 |
| Tableau 24 : Type de parcours de placement au cours de la minorité pour les jeunes âgés de 17 ans..... | 61 |
| Tableau 25 : Type de parcours de placement au cours de la minorité pour les jeunes orphelins âgés de 17 ans et nés en France métropolitaine | 62 |
| Tableau 26 : Mode de placement des jeunes de 17-20 ans selon les liens parentaux encore présents à ces âges (orphelin et/ou rupture de lien)..... | 64 |
| Tableau 27 : Maintien ou rupture des liens pour les jeunes de 17 ans | 67 |
| Tableau 28 : Probabilité d'avoir consulté un médecin pour un problème de santé psychologique au cours des 12 derniers mois | 85 |
| Tableau 29 : Déclaration des sphères relationnelles sur qui compter, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né à l'étranger ou non (% colonne)..... | 96 |
| Tableau 30 : Régressions logistiques sur les personnes sur qui compter. | 101 |
| Tableau 31 : Description du réseau de proches selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non..... | 107 |

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

| | |
|---|------------|
| <i>Tableau 32 : Situation de logement des jeunes sortis de l'Ase, au moment de l'enquête, selon les situations d'orphelinage et le fait d'être né.e à l'étranger ou non (% colonne)</i> | <i>110</i> |
| <i>Tableau 33: Plus haut niveau de diplôme obtenu ou en préparation en V2 par les jeunes selon les liens entretenus avec le.s parent.s.....</i> | <i>119</i> |
| <i>Tableau 34 : Situation d'activité des jeunes en seconde vague d'enquête</i> | <i>122</i> |

FRECHON I., ABASSI E., BREUGNOT P., GANNE C., GIRAULT C., MARQUET L., 2019, « Les jeunes orphelins placés : quels sont leurs conditions de vie et leur devenir à la sortie de placement ? », Rapport final CNRS-Printemps, Fondation OCIRP, 132 p.

Résumé

Les orphelins en protection de l'enfance sont très peu visibles alors qu'ils représentent entre 18% et 31% d'orphelins d'au moins un parent parmi les enfants placés. L'arrivée relativement récente des mineurs isolés étrangers, orphelins pour moitié, entraîne une augmentation de ce phénomène qui tendait à diminuer au cours des dernières décennies.

Ce rapport a pour objectif de mieux connaître les parcours et les conditions de vie des jeunes en protection de l'enfance et plus particulièrement des orphelins placés. Les analyses reposent sur deux études réalisées à 5 ans d'intervalle. La première, Elapdossiers, une étude rétrospective à partir de dossiers archivés de l'Aide sociale à l'enfance et des tribunaux pour enfants permet de retracer les trajectoires de prise en charge de 809 jeunes placés au milieu des années 80. La seconde l'enquête longitudinale ELAP interroge directement 1622 jeunes encore placés à 17-20 ans et nés entre 1993 et 1996 et suit une partie d'entre eux dans le temps. Une seconde vague a été réalisée auprès de 756 jeunes 18 mois plus tard et deux autres vagues qualitatives ont permis de suivre plus d'une centaine de jeunes, dont une quarantaine d'orphelins. La question de l'orphelinage dans le placement est ainsi analysée au travers des témoignages des jeunes placés.

Plusieurs thématiques sont abordées afin de mieux comprendre les enjeux de la prise en charge des orphelins par la protection de l'enfance : les portraits de famille se distinguent nettement selon l'origine de migration des enfants protégés et les parcours de prise en charge répondent à ces mêmes logiques. Ainsi, pour les jeunes nés en France, seulement un tiers des orphelins de mère ont encore des liens avec leur père, la plupart des jeunes sont donc des orphelins « isolés ». À l'inverse, les trois quarts des orphelins de père gardent des liens avec leur mère, mais les situations sociales au sein de familles complexes nécessiteraient un accompagnement social et éducatif soutenu et un réel travail sur les liens entre mère et enfant. L'entourage de ces jeunes est ainsi caractérisé par des liens forts avec la mère, mais des liens réduits avec l'entourage familial élargi, mettant encore plus de poids sur la situation précarisée de ces mères où le soutien social et éducatif est primordial. L'entourage familial élargi est ou a été présent dans la vie des jeunes, soit durant une période temporaire de mise à l'abri avant que l'Aide sociale à l'enfance ne prenne le relais, soit dans le cadre d'une mesure qui confie le jeune à un « tiers digne de confiance ». Cette cohabitation même temporaire est primordiale, car elle permet un maintien des liens et évite de creuser l'isolement de ces jeunes. Pour les jeunes nés à l'étranger, malgré des liens parfois maintenus avec les parents survivants, c'est l'isolement sur le sol français qui sera le facteur clé de leur prise en charge, au risque parfois de se démunir de ressources favorables au mieux-être des jeunes. En effet, quelle que soit l'origine migratoire, les jeunes orphelins témoignent de la nécessité de pouvoir partager leurs souvenirs et ressentis avec d'autres membres de la famille.

Enfin, les conditions de sortie des jeunes dépendent avant tout des liens et de l'entourage mobilisable, tant dans la famille élargie, que les nouveaux liens construits au fil des années. Ceux-ci étant primordiaux pour leur situation résidentielle de court terme après la sortie. Mais ce rapport met aussi en évidence les effets pervers d'une logique d'un prolongement de l'aide aux jeunes majeurs sous condition d'isolement, laissant à la charge des tiers dignes de confiance, des mères encore présentes ou bien encore des frères et sœurs le poids de la sortie de placement. Et c'est au final, l'absence d'entourage parental qui mécaniquement va permettre aux jeunes de poursuivre un peu plus leurs études, dans la mesure où ils sont plus favorablement perçus comme nécessitant une prolongation de l'aide aux jeunes majeurs.